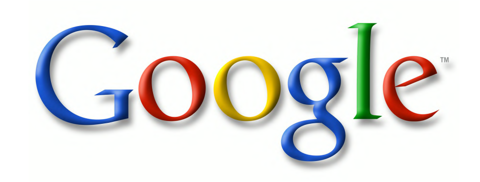



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06183937 3







# VICTOIRES,

# CONQUÊTES,

DÉSASTRES, REVERS ET GUERRES CIVILES

# DES FRANÇAIS.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

Le quatorzième volume est accompagné de cinq planches, dont une quadruple et trois doubles ; ce qui forme onze planches.

# VICTOIRES,

# CONQUÊTES,

DÉSASTRES, REVERS ET GUERRES CIVILES

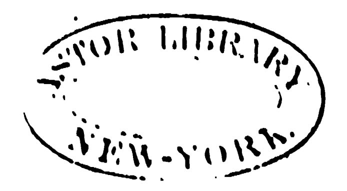
# DES FRANÇAIS,

DE 1792 A 1815,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE MILITAIRES ET DE GENS DE LETTRES.

Suum cuique decus posteritas rependit.
TACITE, *Annales*, liv. IV, 35.

TOME QUATORZIÈME.




PARIS,

C.L.F. PANCKOUCKE, ÉDITEUR,
Rue des Poitevins, n°. 14.

1819.

# PLANS

## CONTENUS DANS LE TOME QUATORZIÈME[1].



[1] Tous ces Plans sont dressés par M. Ambroise Tardieu, d'après le texte même, et d'après les meilleurs matériaux, tant publiés qu'inédits.

# TABLE

## DES

## CHAPITRES DU QUATORZIEME VOLUME.

### CHAPITRE XX.



### CHAPITRE XXI.

# TABLE

## ALPHABÉTIQUE

*De tous les noms de Français ou étrangers, et de tous les corps désignés dans le quatorzième volume.*

---

### A



### B

N



O



P



R



S

## *Armées françaises et étrangères*[1].



[1] Tous les corps étrangers sont désignés par un astérisque.

## *Marine française et étrangère* [1].



[1] Tous les vaisseaux étrangers sont désignés par un astérisque.

FIN DE LA TABLE DES NOMS DU QUATORZIÈME VOLUME.

# VICTOIRES, CONQUÊTES,

DÉSASTRES, REVERS ET GUERRES CIVILES

# DES FRANÇAIS,

DE 1792 A 1815.

## LIVRE SECOND.

### SECONDE COALITION.

### CHAPITRE XX.

SUITE DE L'ANNÉE 1801.

Traité de Lunéville; préparatifs du premier consul contre l'Angleterre, etc., etc. — Suite des événemens en Egypte; détails sur la conduite du général Menou; expédition et débarquement des Anglais; combats en avant d'Alexandrie; prise du fort d'Aboukir; bataille de Canope; les Anglais occupent Rosette; combat et évacuation de Rahmanieh; blocus d'Alexandrie, etc.; le général Belliard marche à la rencontre de l'armée turque; les Français évacuent Damiette, les forts de Lesbeh et de Bourlos; mort de Mourad-Bey; convention du Kaire; capitulation du Kaire; capitulation d'Alexandrie; fin de l'expédition d'Égypte. — Traité de paix avec le roi de Naples; expédition de l'île d'Elbe par les Français, etc.

1801-an IX.
9 février.
(20 pluviose.)
France.

LORSQUE les armées françaises, victorieuses sur tous les points où elles se trouvaient en Europe, affermissaient la république

1801-an IX. France. au-dehors, comme on l'a vu dans le précédent volume, la politique étrangère, ravivant le feu mal éteint des factions nationales, cherchait, au-dedans, à anéantir le gouvernement dans la personne du premier consul; les aveugles fauteurs de l'anarchie révolutionnaire et les maladroits partisans de la royauté, réunis par le sentiment d'une commune haine, aiguisaient de concert leurs poignards pour frapper ce magistrat suprême : deux tentatives d'assassinat furent faites contre Bonaparte. La première, dirigée par quelques hommes du régime de 1793, au nombre desquels se trouvait Aréna, ancien adjudant-général et compatriote du premier consul, devait avoir lieu dans la salle de l'Opéra : elle n'échoua que par la promptitude et la prudence des mesures prises par le ministre de la police générale; saisis au moment de l'exécution, les principaux conjurés furent livrés à la justice : la seconde aviat été conçue et exécutée par d'anciens Vendéens, auxquels s'étaient réunis quelques hommes envoyés d'Angleterre à cet effet : et si Bonaparte parvint à éviter la terrible explosion d'une machine infernale qui renversa ou endommagea une partie des maisons de la rue Saint-Nicaise, dans laquelle elle éclata, il ne dut son salut, en cette occasion, qu'à l'adresse du cocher qui conduisait sa voiture et à la vitesse de ses chevaux. Le premier consul sut dissimuler l'impression que lui fit le nouveau danger qu'il venait de courir; son visage parut calme et serein aux yeux de tous ceux qui l'entourèrent après cet événement, et il répondit aux félicitations qu'on lui adressait par ces paroles remarquables : « Le chef de l'état est toujours sur le champ de bataille : » dévoilant ainsi, en quelque sorte, le système qu'il se proposait de suivre. Toutefois, ces deux tentatives si rapprochées l'une de l'autre, l'ayant averti des dangers qu'il avait à craindre dans l'intérieur, il se hâta de mettre à profit les derniers avantages remportés par les armées de la république, pour conclure une paix qui

seule pouvait lui assurer les moyens d'étouffer l'hydre toujours renaissante des partis et des factions. 1801-an IX. France.

L'empereur d'Allemagne, de son côté, ne sentait pas moins que le premier consul, la nécessité de terminer une lutte qu'il était dans l'impuissance de soutenir plus longtemps : nous avons déjà dit que le traité d'alliance offensive et défensive de l'Autriche avec l'Angleterre avait pu seul déterminer François II à recommencer une guerre dont il semblait prévoir le triste résultat pour ses intérêts. Cependant les négociations entamées à Lunéville pour une paix définitive n'avaient été que suspendues, et les plénipotentiaires des deux puissances étaient même restés dans cette ville pendant que les hostilités se rengageaient. Le cabinet autrichien paraissait attendre avec impatience l'époque prochaine, où, dégagé de ses obligations envers la Grande-Bretagne, il pourrait traiter séparément avec la France, seul moyen de sauver les états héréditaires d'une invasion inévitable.

Le comte Louis de Cobentzel, dans le cas où les chances de la guerre seraient encore désavantageuses à l'Autriche, avait ordre de saisir la première occasion favorable pour aborder franchement la question de la paix. La nouvelle de la victoire d'Hohenlinden fut le prétexte qui détermina sa nouvelle attitude ; il déclara par une note, en date du 31 décembre, « qu'il était autorisé par S. M. l'empereur à donner à ses pouvoirs l'interprétation que leur avait donnée le plénipotentiaire français, et à traiter sans le concours des Anglais. »

Le gouvernement français, par un message au corps législatif, annonça cette note officielle et les succès des armées qui l'avaient provoquée. Les conditions de la paix à intervenir y furent déduites de la manière suivante. « La rive gauche du Rhin sera la limite de la république française : elle ne prétend rien sur la rive droite. L'intérêt de l'Europe ne veut pas que l'empereur passe l'Adige. L'indépendance des répu-

1801-an IX. France. bliques cisalpine, helvétique et batave, sera assurée et reconnue. Nos victoires n'ajoutent rien aux prétentions du peuple français ; l'Autriche ne doit pas attendre de ses défaites ce qu'elle n'aurait pas obtenu par des victoires. »

La publicité de cette déclaration annonçait au plénipotentiaire autrichien qu'il ne pouvait plus désormais renouer ses tardives négociations, que sur le pied du traité de Campo-Formio ; mais bientôt les progrès des armées françaises dans la Haute-Italie accrurent les difficultés, et augmentèrent les inquiétudes de l'Autriche. C'est dans cet intervalle que fut conclu l'armistice de Trévise. Nous avons déjà dit que le premier consul avait refusé de ratifier toutes les clauses de cette convention. L'Autriche, qui s'était réservé la possession de Mantoue, malgré les instances du général Brune menacée de voir recommencer les hostilités en Allemagne et en Italie, fut contrainte de souscrire à une condition sans laquelle il ne lui était pas permis d'espérer la paix.

Le sacrifice de la forteresse de Mantoue ouvrit une voie plus facile aux négociations ; il restait toutefois à discuter une formalité importante. La constitution germanique ne permettait point à l'empereur d'Allemagne de traiter de la paix sans la participation des autres princes de l'empire ; mais Bonaparte craignant avec raison que cette même participation n'amenât une complication inextricable d'intérêts, comme cela était arrivé au congrès de Rastadt, déclara qu'il n'entendait traiter de la paix qu'avec le seul souverain de l'Autriche, de la Bohême, de la Hongrie et des autres états héréditaires dans la maison d'Autriche, sauf à celui-ci à se débattre ensuite avec les princes de la confédération. Le cabinet autrichien essaya vainement de démontrer l'obligation où il se trouvait de respecter une ancienne loi qui n'avait jamais été violée : le premier consul insistant, il fallut céder, et dès-lors la conclusion de la paix ne rencontra plus d'obstacles. La

cour d'Autriche accéda à toutes les bases de l'ancien traité 1801-an IX.
de Campo-Formio. La cession de la Belgique fut encore une France.
fois consentie, et celle du pays de la rive gauche du Rhin, consacrée.

Voici le texte du traité qui fut signé à Lunéville le 9 février, et ratifié quelques jours après par l'empereur François II et le premier consul; soumis à la diète de Ratisbonne, il y fut également ratifié le 10 mars suivant :

*Traité de paix entre la république française et l'empereur d'Allemagne.*

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et le premier consul de la république française, au nom du peuple français, ayant également à cœur de faire cesser les malheurs de la guerre, ont résolu de procéder à la conclusion d'un traité définitif de paix et d'amitié.

Sadite majesté impériale et royale ne désirant pas moins vivement de faire participer l'empire germanique aux bienfaits de la paix, et les conjonctures présentes ne laissant pas le temps nécessaire pour que l'Empire soit consulté, et puisse intervenir par ses députés dans la négociation, sadite majesté ayant d'ailleurs égard à ce qui a été consenti par la députation de l'Empire au précédent congrès de Rastadt, a résolu, à l'exemple de ce qui a eu lieu dans des circonstances semblables, de stipuler au nom du corps germanique.

En conséquence de quoi, les parties contractantes ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa majesté impériale et royale, le sieur Louis de Cobentzel, comte du Saint-Empire romain, chevalier de la Toison-d'or, grand'croix de l'ordre royal de Saint-Étienne, et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chambellan, conseiller intime actuel de sa majesté impériale et royale, son ministre des conférences, et vice-chancelier de cour et d'état.

1801-an IX. France.

Et le premier consul au nom du peuple français, le citoyen Joseph Bonaparte, conseiller d'état :

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans :

Art. 1er. Il y aura à l'avenir, et pour toujours, paix, amitié et bonne intelligence entre S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, stipulant tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique et la république française : s'engageant sadite majesté à faire donner par ledit empire, la ratification en bonne et due forme au présent traité. La plus grande attention sera apportée de part et d'autre, au maintien d'une parfaite harmonie, et à prévenir toutes sortes d'hostilités par terre et par mer, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être, en s'attachant avec soin à entretenir l'union heureusement rétablie. Il ne sera donné aucun secours ou protection, soit directement ou indirectement, à ceux qui voudraient porter préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes.

2. La cession des ci-devant provinces belgiques à la république française, stipulée par l'article 3 du traité de Campo-Formio, est renouvelée ici de la manière la plus formelle; en sorte que S. M. I. et R., pour elle et ses successeurs, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique, renonce à tous ses droits et titres aux susdites provinces, lesquelles seront possédées, à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, par la république française, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

Sont pareillement cédés à la république française, par S. M. I. et R., et du consentement formel de l'Empire,

1°. Le comté de Falkenstein avec ses dépendances;

2°. Le Frickthal et tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, entre Zurzach et

Bâle, la république française se réservant de céder ce dernier pays à la république helvétique. 1801-an IX. France.

3. De même, en renouvellement et confirmation de l'article 6 du traité de Campo-Formio, S. M. l'empereur et roi possédera, en toute souveraineté et propriété, les pays ci-dessous désignés, savoir :

L'Istrie, la Dalmatie et les États ci-devant vénitiens de l'Adriatique en dépendans; les Bouches du Cattaro; la ville de Venise; les lagunes et les pays compris entre les États héréditaires de S. M. l'empereur et roi, la mer Adriatique et l'Adige, depuis sa sortie du Tyrol jusqu'à son embouchure dans ladite mer, le thalweg de l'Adige servant de ligne de délimitation : et comme, par cette ligne, les villes de Verone et de Porto-Legnago se trouveront partagées, il sera établi sur le milieu des ponts desdites villes des ponts-levis qui marqueront la séparation.

4. L'article 18 du traité de Campo-Formio est pareillement renouvelé en ce que S. M. l'empereur et roi s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que le prince et ses héritiers avaient en Italie, le Brisgaw, qu'il possédera aux mêmes conditions que celles en vertu desquelles il possédait le Modénois.

5. Il est en outre convenu que son altesse royale le grand-duc de Toscane renonce pour elle et ses successeurs et ayant cause au grand-duché de Toscane et à la partie de l'île d'Elbe qui en dépend, ainsi qu'à tous droits et titres résultant de ses droits sur lesdits états, lesquels seront possédés désormais, en toute souveraineté et propriété, par son altesse royale l'infant, duc de Parme. Le grand-duc obtiendra en Allemagne une indemnité pleine et entière de ses états d'Italie.

Le grand-duc disposera à sa volonte des biens et propriétés qu'il possède particulièrement en Toscane, soit par acquisition, soit par hérédité des acquisitions personnelles de feu

1801-AN IX
France.

S. M. l'empereur Léopold II, son père, ou feu S. M. l'empereur François Ier. son aïeul. Il est aussi convenu que les créances, établissemens et autres propriétés du grand-duché, aussi bien que les dettes dûment hypothéquées sur ce pays, passeront au nouveau grand-duc.

6. S. M. l'empereur et roi, tant en son nom qu'en celui de l'Empire germanique, consent à ce que la république française possède en toute souveraineté et propriété les pays et domaines situés à la rive gauche du Rhin, et qui faisaient partie de l'Empire germanique, de manière qu'en conformité de ce qui avait été expressément consenti au congrès de Rastadt par la députation de l'Empire, et approuvé par l'empereur, le thalweg du Rhin soit désormais la limite entre la république française et l'Empire germanique, savoir : depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire helvétique, jusqu'à celui où il entre dans le territoire batave.

En conséquence de quoi, la république française renonce formellement à toute possession quelconque sur la rive droite du Rhin, et consent à restituer à qui il appartient les places de Dusseldorf, Ehrenbreitstein, Philipsbourg, le fort de Cassel et autres fortifications vis-à-vis de Mayence et la rive droite, le fort de Kehl, et le Vieux-Brisach, sous la condition expresse que ces places et forts continueront à rester dans l'état où ils se trouveront lors de l'évacuation.

7. Et comme, par suite de la cession que fait l'Empire à la république française, plusieurs princes et états de l'empire se trouvent particulièrement dépossédés en tout ou en partie, tandis que c'est à l'Empire germanique collectivement à supporter les pertes résultantes des stipulations du présent traité, il est convenu entre S. M. l'empereur et roi, tant en son nom qu'au nom de l'Empire germanique, et la république française, qu'en conformité des principes formellement établis au congrès de Rastadt, l'empereur sera tenu de donner aux princes

héréditaires qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin un dédommagement, qui sera pris dans le sein dudit empire, suivant les arrangemens qui, d'après ces bases, seront ultérieurement déterminés. 1801-an IX. Lunéville.

8. Dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, il est convenu, ainsi qu'il avait été fait par les articles 4 et 10 du traité de Campo-Formio, que ceux auxquels ils appartiendront se chargeront des dettes hypothéquées sur le sol desdits pays; mais attendu les difficultés qui sont survenues à cet égard sur l'interprétation desdits articles du traité de Campo-Formio, il est expressément entendu que la république française ne prend à sa charge que les dettes résultant d'emprunts formellement consentis par les états des pays cédés, ou les dépenses faites par l'administration effective desdits pays.

9. Aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, il sera accordé, dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par ledit traité, à tous les habitans ou propriétaires quelconques, main-levée du séquestre mis sur leurs biens, effets et revenus, à cause de la guerre qui a lieu. Les parties contractantes s'obligent à acquitter tout ce qu'elles peuvent devoir pour fonds à elles prêtés par lesdits particuliers, ainsi que par les établissemens publics desdits pays, et à payer ou rembourser toute rente constituée à leur profit sur chacune d'elles. En conséquence de quoi, il est expressément reconnu que les propriétaires d'actions de la banque de Vienne, devenus français, continueront à jouir du bénéfice de leurs actions, et en toucheront les intérêts échus et à échoir, nonobstant tout séquestre et toute dérogation, qui seront regardés comme non avenus, notamment la dérogation résultant de ce que les propriétaires devenus français n'ont pu fournir les trente et les cent pour cent demandés aux actionnaires de la banque de Vienne par S. M. l'empereur et roi.

1801-an IX. France.

10. Les parties contractantes feront également lever tous séquestres qui auraient été mis, à cause de la guerre, sur les biens, droits et revenus des sujets de S. M. l'empereur ou de l'Empire, dans le territoire de la république française, et des citoyens français dans les états de sadite majesté ou de l'Empire.

11. Le présent traité de paix, notamment les articles 8, 9, 10 et 15 ci-après, est déclaré commun aux républiques batave, cisalpine, et ligurienne.

Les parties contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance desdites républiques, et la faculté aux peuples qui les habitent d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable.

12. Sa majesté impériale et royale renonce pour elle et ses successeurs, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres provenant de ses droits, que sadite majesté pourrait prétendre sur les pays qu'elle possédait avant la guerre, et qui, aux termes de l'article 8 du traité de Campo - Formio, font maintenant partie de la république cisalpine, laquelle les possédera en toute souveraineté et propriété, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

13. Sa majesté impériale et royale, tant en son nom qu'au nom de l'Empire germanique, confirme l'adhésion déjà donnée, par le traité de Campo-Formio, à la réunion des ci-devant fiefs impériaux à la république ligurienne, et renonce à tous droits et titres provenant de ces droits sur lesdits fiefs.

14. Conformément à l'article 11 du traité de Campo-Formio, la navigation de l'Adige servant de limites entre les états de sa majesté impériale et royale et ceux de la république cisalpine, sera libre, sans que de part ni d'autre on puisse y établir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment de guerre.

15. Tous les prisonniers de guerre, faits de part et d'autre, ainsi que les ôtages enlevés ou donnés pendant la guerre,

qui n'auront pas encore été restitués, le seront dans quarante jours, à dater de celui de la signature du présent traité.

16. Les biens fonciers et personnels non aliénés de son altesse l'archiduc Charles, et des héritiers de feu madame l'archiduchesse Christine, qui sont situés dans les pays cédés à la république française, lui seront restitués, à la charge de les vendre dans l'espace de trois ans.

Il en sera de même des biens fonciers et personnels de leurs altesses royales l'archiduc Ferdinand, et madame l'archiduchesse Béatrix, son épouse, dans le territoire de la république cisalpine.

17. Les articles 11, 13, 15, 16, 17 et 18 du traité de Campo-Formio sont particulièrement rappelés, pour être exécutés suivant leur forme et teneur, comme s'ils étaient insérés mot à mot dans le présent traité.

18. Les contributions, livraisons, fournitures et prestations de guerre, cesseront d'avoir lieu, à dater du jour de l'échange des ratifications données au présent traité, d'une part par S. M. l'empereur et par l'Empire germanique, d'autre part par le gouvernement de la république française.

19. Le présent traité sera ratifié par S. M. l'empereur et roi, par l'Empire, et par le gouvernement de la république française, dans l'espace de trente jours, ou plus tôt si faire se peut, et il est convenu que les armées des deux puissances resteront dans les positions où elles se trouvent, tant en Allemagne qu'en Italie, jusqu'à ce que lesdites ratifications de l'empereur et roi, de l'Empire et du gouvernement de la république française aient été simultanément échangées à Lunéville entre les plénipotentiaires respectifs.

Il est aussi convenu que, dix jours après l'échange desdites ratifications, les armées de sa majesté impériale et royale seront rentrées sur les possessions héréditaires, lesquelles seront évacuées dans le même espace de temps par les armées fran-

de paysans furent mis en réquisition pour accélérer cette truction : c'est ainsi qu'on vit tomber les fortifications de ilipsbourg, raser et escarper celles d'Ehrenbreitstein. Les ançais, en repassant sur la rive gauche, laissaient la rive mande absolument sans défense, tandis que le premier sul s'occupait déjà du soin de former une ligne formidable la frontière opposée : le général Andréossi la visitait, par ordres, et arrêtait les bases du plan général de défense. 1801-an IX. France.

Le même système fut mis en usage en Italie, et des ordres aient été donnés aux généraux pour faire raser les fortifitions sur le pays qui devait être rendu aux Autrichiens, ur découvrir entièrement la frontière, et ne quitter la rive uche de l'Adige, qu'après avoir démoli les ouvrages de rto-Legnago et les châteaux de Verone : ces travaux de molition furent poussés avec la plus grande activité, prinpalement sur le territoire vénitien. Le Piémont, la Cisalne, bien que restant l'un et l'autre sous l'influence franise, ne furent point exceptés de cette mesure. Les fortees de Coni, de Tortone, de Cherasco ; les châteaux de urin et de Milan ; le fort de Bard, qui avait arrêté la marhe de l'armée de réserve, furent rasés ou démantelés dans le même temps que Bonaparte faisait commencer les travaux qui devaient faire, de la place d'Alexandrie, le principal boulevart de la domination française en Italie.

Les places de la Cisalpine encore occupées par les Autrichiens au moment de l'armistice et livrées ensuite, eurent une garnison française. La cession du territoire de la Polésine de Rovigo, des places de Legnago et de Verone sur la rive gauche de l'Adige, faite à la république cisalpine, mit à la disposition des Français une nombreuse artillerie et d'immenses approvisionnemens. Le gouvernement cisalpin s'empressa, sur l'invitation du premier consul et sous l'inspection des agens de celui-ci, d'organiser une armée qui pût

1801-an IX. France.

faire respecter l'indépendance de cette nouvelle république : montrant dans son triomphe une modération qui l'honorait, ce même gouvernement ne donna les mains à aucune réaction, et les partisans de la domination autrichienne trouvèrent sous son autorité une protection et une sécurité qu'ils avaient refusée aux républicains lors du séjour éventuel des troupes étrangères sur le territoire lombard. Les patriotes cisalpins se bornèrent à réclamer le rappel de tous ceux que la faction étrangère avait fait proscrire sous le régime austro-russe. Brune demanda, tant au nom de la république cisalpine qu'en celui du premier consul, la liberté de ces victimes de l'opinion, et le général Bellegarde s'empressa de renvoyer sur-le-champ tous les citoyens détenus pour cette cause dans les états héréditaires. Ce bienfait fut annoncé au peuple cisalpin par une proclamation du gouvernement; nous en citerons ce passage : « Citoyens, au milieu de la vive allégresse que vous ressentez de voir la république rétablie dans son intégrité et agrandie dans ses limites, votre joie était troublée par le souvenir continuel de la déportation de tant de républicains purs et vertueux; réjouissez-vous pleinement : grâce aux sollicitations officieuses du général en chef de l'armée d'Italie, les chaînes de ces martyrs de la liberté sont brisées, et bientôt ils seront parmi nous. »

La marche des événemens et l'enchaînement des circonstances venaient en quelque sorte de rompre les liens qui avaient attaché jusqu'alors les différens cercles de l'Empire au chef de la confédération germanique : le traité de Lunéville reproduisait, pour ainsi dire, les effets de celui de Westphalie. La France recouvrait son influence sur les divers états d'Allemagne, et cette circonstance humiliait l'orgueil autrichien. Toutefois, fidèle à la politique de sa maison et attendant tout du temps, l'empereur François II ne parut occupé que de réparer ses pertes, et les maux qu'une

guerre opiniâtre avait attirés sur ses états : il exécuta franchement et promptement les deux conditions du traité de Lunéville. Aussitôt que les ratifications furent échangées, il donna des ordres précis pour la dislocation presque entière de l'armée autrichienne. Le désarmement ne fut pas pressé avec moins de vigueur que ne l'avaient été les apprêts de guerre : on ne conserva que la meilleure partie du matériel de l'artillerie, et dans la proportion indispensable ; le reste fut fondu, et le métal envoyé à la monnaie. Les approvisionnemens de vivres furent vendus. Les troupes de l'insurrection hongroise rentrèrent dans leurs foyers. Les corps de volontaires et les levées de la Bohême, après avoir été passés en revue par l'empereur, furent remerciés et licenciés. 1801-an IX. France.

Cependant les armées françaises évacuèrent les pays où leur présence était encore un fardeau bien onéreux. Les généraux Moreau, Augereau, Macdonald et Brune rentrèrent, avec toutes les troupes à leurs ordres, sur le territoire de la république : le dernier seulement laissa en Italie un corps de vingt-deux mille hommes, destinés à former les garnisons des places de la Cisalpine et du Piémont. Le général Murat, avec son corps d'armée, restait encore sur les frontières du royaume de Naples et dans la Toscane.

Ce retour de trois cent mille soldats environ sur le territoire français ne causait pas un médiocre embarras au premier consul. La plupart de ces hommes renonçaient avec regret à la vie active des camps, qui convient au caractère ardent des Français. Les vétérans de l'armée, qui, depuis plusieurs années, avaient perdu de vue le sol natal, étaient devenus presque étrangers aux mœurs et aux habitudes du pays qu'ils avaient illustré par leurs héroïques exploits : accoutumés aux chances aventureuses, à la licence et aux profits de la victoire, ils redoutaient l'austérité de la discipline intérieure, la monotonie et l'oisiveté des garnisons. Les jeunes

1801-AN IX. France.

soldats, enrôlés depuis un an et demi, ne connaissant encore des chances de la guerre que des conquêtes et des triomphes, n'étaient pas plus disposés à goûter les douceurs d'une paix, dont leur inexpérience les empêchait d'apprécier le bienfait, et qui devait d'ailleurs rendre un grand nombre d'entre eux à l'obscurité et aux travaux de la vie civile.

Cette disposition des esprits, manifestée hautement, surtout par l'armée du Rhin qui rentrait la plus nombreuse, donnait au premier consul d'autant plus d'inquiétude, que la situation des finances ne permettait pas d'entretenir sur pied et de solder désormais avec régularité une force armée aussi considérable; sous un autre rapport, il ne croyait pas son autorité et l'état des choses assez bien affermis, pour, à l'exemple de l'Autriche, opérer les réductions que semblaient commander les circonstances acuelles. Afin de parer, au moins, à l'un des inconvéniens qui pouvaient résulter de la conservation d'un aussi grand nombre de troupes, et tenir en haleine les redoutables instrumens de sa fortune, Bonaparte saisit l'occasion que lui offrait le refus de l'Angleterre d'accéder à la paix continentale; et c'est contre cette puissance qu'il résolut de tourner les regards et les espérances de ses guerriers.

Tous les moyens propres à entretenir la haine de la nation contre la Grande-Bretagne furent employés avec activité et avec succès. Les autorités, les orateurs du gouvernement, les écrivains publicistes, rivalisèrent de zèle pour prêcher cette espèce de croisade contre l'éternelle ennemie de la France. L'ancien projet d'une descente en Angleterre fut reproduit et accueilli avec enthousiasme, et cette menace, restée si long-temps sans résultat, se renouvela avec les démonstrations les plus sérieuses. Le caractère audacieux de Bonaparte le portait à tenter une entreprise dont les difficultés ne lui paraissaient pas insurmontables, puisque, dans

le onzième siècle, le duc de Normandie, Guillaume, avait réussi à s'asseoir sur le trône du dernier roi de la dynastie saxonne. Plus que jamais irrité des obstacles que les Anglais avaient apportés à ses projets, et de se voir sur le point d'être privé par eux de la conquête à laquelle sa gloire était si intéressée, de l'Égypte, Bonaparte conçut un vaste plan, que nous aurons occasion de développer par la suite, dont il jeta les bases dans l'intervalle du traité de Lunéville à la paix d'Amiens, et ne fit d'abord, en quelque sorte, que des essais : ils furent cependant assez sérieux pour attirer l'attention du gouvernement britannique, et pour porter celui-ci à prendre des mesures extraordinaires, capables d'éloigner le danger dont le menaçait un ennemi qu'il avait appris à redouter. 1801-an IX. France.

Tout ce qui restait de ressources à la marine française fut appliqué à l'exécution des vues du premier consul : de nombreux travaux furent ordonnés et commencés dans les arsenaux et sur tous les chantiers ; on multiplia les essais pour avoir des bâtimens légers qui pussent porter de l'artillerie du plus fort calibre. Les côtes de la Manche furent couvertes de camps, où le premier consul plaça principalement les corps de l'armée du Rhin, qui avait d'abord formé les garnisons des places ou occupé des cantonnemens sur les frontières de l'est et du nord. Pouvant apercevoir du rivage la nouvelle carrière de gloire qui leur était ouverte, les soldats français, dont il n'était pas besoin d'exciter le courage, allaient trouver une force plus grande dans la discipline qui enchaîne la victoire : on verra plus tard quels furent les résultats de cette grande mesure, qui conserva à la France, au milieu de la paix, une armée formidable.

Bonaparte ne se borna point aux démonstrations d'une invasion prochaine ; et pendant que tout s'agitait pour cette gi-

1801 AN IX. France. gantesque entreprise depuis les bouches de l'Escaut jusqu'à celle de la Gironde, il préparait aussi les moyens d'arracher le Portugal à l'influence britannique, et de fermer l'entrée du Tage aux dominateurs de la mer. Le Portugal, devenu depuis plus d'un demi-siècle tributaire forcé de l'Angleterre, avait suivi, depuis le commencement de la guerre de la révolution, l'impulsion que lui avait donnée le cabinet de Saint-James, et par conséquent s'était prononcé ouvertement contre les Français, qui, trop occupés ailleurs, n'avaient pu jusqu'alors tirer vengeance de ces dispositions hostiles. La politique redoutable du premier consul, commençant à exercer son empire sur un grand nombre de cabinets de l'Europe, le premier ministre d'Espagne, le favori Godoï, prince de la Paix, se laissant facilement imposer par elle, amena la cour de Madrid à déclarer la guerre à celle de Lisbonne, et Bonaparte se chargea de soutenir puissamment son royal allié dans une entreprise où celui-ci s'engageait, pour ainsi dire, malgré lui. Une armée de réserve, forte de trente mille hommes, et composée des troupes de l'armée d'Italie, qui, en repassant les frontières des Alpes, avaient reçu l'ordre de se diriger vers les Pyrénées, fut réunie à Bordeaux. Ainsi, au midi comme au nord de la république, les soldats français n'avaient point à déposer leurs armes, et leur humeur belliqueuse, entretenue par la perspective de nouveaux travaux, ne courait pas la chance d'être affaiblie par le repos de la paix.

Mais, avant que l'Angleterre, effrayée des mesures menaçantes prises contre elle, dût consentir à s'humilier devant le vainqueur de l'Europe, elle allait elle-même remporter de grands avantages et interrompre la série des triomphes qui plaçaient alors la république française au premier rang des nations guerrières du monde.

*Suite des événemens en Égypte ; détails sur la conduite du général Menou ; expédition et débarquement des Anglais ; combats en avant d'Alexandrie ; prise du fort d'Aboukir ; bataille de Canope ; les Anglais occupent Rosette ; combat et évacuation de Rahmanieh ; blocus d'Alexandrie, etc. etc.* [1] — L'assassinat de Kléber fut comme le signal de tous les malheurs qui devaient fondre sur l'armée d'Orient, et l'on doit considérer comme première cause des tristes événemens dont il nous reste à faire le récit, le caractère du successeur de ce général.

1801-an IX. 14 mai. (24 floréal.) Égypte.

Dans une guerre aussi fertile en grandes choses que celle de la révolution, Menou ne s'était fait connaître par aucune action d'éclat; mais il se trouvait le plus ancien des généraux de division de l'armée, après la perte de l'illustre victime du syrien Soleyman. Cet homme ambitieux, dépourvu d'énergie et de talens militaires, cachant sous une feinte modestie l'ardent désir qu'il nourissait depuis long-temps, de jouer le premier rôle dans la colonie, parut d'adord redouter d'en être chargé, et il se fit même solliciter avec instance, pour l'exercer provisoirement, par ses compagnons d'armes, et surtout par Reynier, dont il avait lieu de craindre la concurrence dans le choix à venir du premier consul. Combien ces généraux n'eurent-ils point à se repentir, par la suite, de leurs funestes instances ! Le vœu des troupes appelait au commandement en chef ce même Reynier qui contribua le plus à décider Menou, et que ses grands talens, sa sagesse, son noble caractère, son titre d'ami et de dépositaire des pensées du défunt, rendaient bien digne d'occuper le poste difficile que celui ci venait de laisser vacant.

Le respect pour les réglemens militaires, qui désignaient, pour commander l'armée par intérim, le plus ancien des gé-

[1] Journaux du temps, — Ouvrages divers sur l'expédition d'Égypte, — Mémoires du général Reynier, — Notes et Documens manuscrits, etc., etc.

1801-an IX. Égypte.

néraux de division, et peut-être la crainte d'une responsabilité que l'éloignement où l'on se trouvait de la mère patrie rendait encore plus effrayante, furent les motifs qui l'emportèrent sur toute autre considération, lorsque le général Reynier et les chefs de son grade, forcèrent, pour ainsi dire, Menou à se charger d'un fardeau dont il était incapable de soutenir le poids : telle était l'opinion de l'armée, dans les rangs de laquelle l'avénement du nouveau général en chef fit éclater de violens murmures. Les soldats et le plus grand nombre des officiers avaient conçu un certain mépris pour l'ex-gouverneur de Rosette, depuis que celui-ci, par une politique aussi ridicule que déplacée, avait embrassé l'islamisme, à l'effet de se concilier l'affection des musulmans. Les généraux s'étaient flattés que Menou soumettrait son inexpérience à leurs conseils, ou bien, que Bonaparte, qui connaissait l'incapacité de ce général, ne lui laisserait point le commandement; mais l'armée ne se fit point illusion, et perdit toute espérance de succès alors qu'elle vit à sa tête Abdallah Jacques Menou. Celui-ci, à peine investi du commandement en chef, ne songea qu'à flatter les passions du premier consul, pour obtenir d'être confirmé par lui dans la dignité où des circonstances inattendues venaient de le placer. Connaissant la mésintelligence qui s'était établie entre Kléber et Bonaparte depuis le retour de ce dernier en Europe, Menou s'attacha avec une animosité qui excita une indignation presque générale, à décrier la conduite de son prédécesseur, et à présenter tous ses actes sous le jour le plus défavorable. Loin de partager la douleur que l'assassinat de Kléber avait causée non-seulement aux Français, mais encore aux habitans du pays, il n'en parlait jamais qu'avec indifférence; et, comme s'il eût voulu manifester davantage ses sentimens à cet égard, la femme mahométane qu'il avait épousée à Rosette, l'ayant du père, il eut l'impudence de donner à son enfant

le nom du fanatique qui avait poignardé le héros auquel il succédait lui-même si peu convenablement. Ce coupable mépris de l'opinion publique acheva de faire perdre à Menou l'estime et la confiance du plus grand nombre des hommes réunis malgré eux, pour ainsi dire, sous le commandement de ce chef. Avec son peu d'aptitude et de talens pour la guerre, le nouveau général en chef dut tourner ses vues vers l'administration, et chercher, par cette voie, à compenser la presque nullité de ses moyens militaires : il affecta donc d'entrer dans les moindres détails administratifs, et de donner une haute idée de sa probité et de son économie; il déclama contre les dilapidations : moyen adroit, mais qui lui réussit peu, d'acquérir de la popularité en jetant de la défaveur sur les hommes que Kléber avait placés ou conservés à la tête des différens services de l'armée et de l'administration du pays. Ne s'apercevant pas combien il était impolitique d'attaquer à la fois Bonaparte et Kléber, il annonça hautement qu'il allait détruire tous les abus que ces deux généraux avaient laissés subsister; il prit l'engagement solennel de tenir la solde des troupes au courant, avant d'avoir étudié et de connaître les ressources financières de la colonie, avant d'avoir assuré le recouvrement des impôts; enfin, pour se concilier encore mieux l'affection du soldat, il créa avec beaucoup d'appareil une commission chargée spécialement de la fabrication du pain.

1801-an IX.
Egypte.

Toutefois, ces premières opérations jetèrent dans tous les cœurs le germe des plus funestes divisions. Dignes compagnons des grands capitaines sous les ordres desquels ils avaient combattu avec tant de gloire, la plupart des autres généraux de l'armée n'obéirent plus qu'avec répugnance à l'homme qui ne rachetait à leurs yeux, par aucune qualité brillante, l'envie qu'il paraissait porter à des talens qu'il était loin de posséder. Profitant, avec trop d'empressement peut-

1801-an IX Égypte. moyens coercitifs, reconnaissant qu'il est toujours danger de heurter trop brusquement les préjugés d'un peuple qu veut retenir sous le joug, avaient sagement laissé subsi cet usage. L'arrêté qui défendait le rachat du sang fut à pe publié, que les assassinats se multiplièrent d'une mani effrayante, et Menou fut accablé de malédictions par Égyptiens qui, ne pouvant plus s'arranger en matière meurtre, ne cessaient pas de s'égorger par vengeance.

Ce fut surtout dans l'administration des finances que l nou signala le plus son goût pour les innovations. C'étai partie favorite, et il avait la prétention d'en connaître t les ressorts. Il ne tarda pas à bouleverser et à détruire ce ses prédécesseurs, guidés en cela par l'habile administra Poussielgue, avaient sagement ordonné. Il cumula les fo tions de payeur général avec celles d'administrateur des venus publics, que l'intérêt d'une comptabilité régul doit toujours tenir parfaitement distinctes. Ainsi le pay général Estève fut créé directeur général et comptable revenus de l'Égypte, et Menou le chargea seul de la p ception des impôts en nature, des domaines nationaux, douanes, des droits affermés, de l'enregistrement et d monnaie.

Kléber, avant sa mort, avait donné les ordres nécess pour former de grands approvisionnemens de guerre e bouche sur divers points de l'Égypte. Il avait voulu qu eût dans la place d'Alexandrie des boulangeries pour la brication du biscuit, et toutes les mesures avaient été pr pour qu'on en préparât au moins pour un an, soit pou vaisseaux qui partiraient de ce port ou qui y viendraien France, soit pour l'armée elle-même, si elle était obligée d porter en masse sur cette partie de la côte. Rien n'était plus venable qu'une pareille précaution, puisque les subsista avaient été l'un des plus grands obstacles rencontrés

d'alors par l'armée dans ses expéditions. Mais le présomptueux Menou, persuadé que, sous son commandement, l'Égypte était désormais à l'abri de toute attaque étrangère, fit cesser les travaux ordonnés par Kléber; l'ordonnateur en chef Daure voulut en vain faire des représentations à ce sujet; Menou, fatigué, irrité même de l'insistance de cet administrateur, lui ôta l'exercice de ses fonctions, en le nommant inspecteur aux revues, place administrative nouvellement créée en France par le premier consul, et le remplaça par le commissaire-ordonnateur Sartelon. Onze commissaires furent supprimés à cette époque, sous prétexte d'économie, et se virent forcés d'entrer dans les cadres de l'armée, ou d'attendre leur retour en France.

Enfin, comme si le général en chef eût pris à tâche de mécontenter toutes les classes de Français qui se trouvaient en Égypte, la commission des sciences et des arts, cette portion si intéressante de l'expédition, reçut aussi sa part des vexations qu'il prodiguait à ceux qui se montraient contraires à son système oppresseur et désorganisateur. Les ingénieurs des ponts et chaussées ne furent point épargnés. Bonaparte, et Kléber ensuite, leur avaient laissé une certaine liberté dans leurs opérations; mais Menou se mit en tête de les diriger, et les dispersa dans les provinces, pour lever des plans de canaux dans un moment où les terres d'Égypte étaient couvertes de trois mètres d'eau. Les ingénieurs obéirent; mais il leur fut impossible d'obtenir aucun résultat. La commission avait formé le projet de donner une suite étendue à son premier voyage dans la Haute-Égypte, et même de pénétrer au-delà des cataractes du Nil, pour reconnaître le pays des Barabras, que l'on disait être rempli de monumens curieux d'antiquité. Mourad-Bey, fidèle à son attachement pour les Français, s'intéressait lui-même à cette importante exploration, et promettait de la favoriser par tous ses moyens; mais, après

1801-an IX. Égypte. avoir tenu pendant trois mois les membres de la commis dans une incertitude déplorable, Menou, qui leur accor ou leur retirait tour à tour la permission de se mettre route, les découragea tellement par ses ridicules tergive tions, qu'ils finirent par abandonner leur projet, en se persant en Égypte pour se livrer individuellement aux cherches vers lesquelles les portait leur goût ou leur tal particulier. Ainsi, si la commission française n'a pas enti ment exploré cette terre classique de l'antiquité ; si le ma fique ouvrage où se trouvent consignées tant et de si cieuses recherches n'a pas obtenu la perfection dont il é susceptible, l'Europe savante doit en accuser le gén Menou.

Il est vraisemblable que Bonaparte avait compté sur le c cours des autres généraux pour aider le général en chef de choix dans l'exercice d'une place au-dessus des moyens qu'il reconnaissait ; mais lorsque Menou se vit confirmé dans le c mandement de l'armée, il ne mit plus de bornes à son car tère haineux et vindicatif. Trop timide toutefois pour attaquer ouvertement les généraux qu'il savait être ses en mis, il se contenta d'abord de faire répandre dans l'arm par ses affidés, des détails odieux sur les projets des miers, et sur une visite qu'ils lui avait rendue le 28 octo « La fermeté du général en chef, disaient ses complais amis, a pu seule le préserver des actes de violence qu voulait exercer contre lui. » L'espoir de Menou était que adversaires, une fois perdus dans l'opinion du soldat, se termineraient à quitter l'Égypte ; mais l'armée repoussa insinuations des hommes qui voulaient la priver de ses c les plus estimables ; les généraux opposés à Menou, forts l'estime des troupes, s'obstinèrent à garder un poste où l présence allait devenir bientôt si nécessaire pour empêc l'entier anéantissement des Français.

Tandis que le général Menou s'enorgueillissait d'une élé- 1801-an IX. Égypte.
tion qu'il devait au hasard d'abord, et ensuite à ses in-
gues auprès du premier consul, les fâcheux inconvéniens
mesures administratives innovées par lui commen-
ent à se manifester d'une manière inquiétante. Par une
itation maladroite des octrois municipaux de France, il
ait établi des droits d'entrée aux portes des principales
lles. Le produit de ces droits couvrant à peine les frais de
rception, il fallut avoir recours à des emprunts auprès de
nation cophte, que Menou avait écartée du maniement des
venus publics. Vers la fin du mois de janvier 1801, les
isses, comme les magasins, se trouvaient entièrement vides;
t cependant c'est à cette époque que des avis certains an-
nçaient les efforts faits par les Anglais pour réparer la faute
pitale qu'ils avaient commise en empêchant l'exécution du
aité d'El-Arich; on fut informé que les troupes britanni-
ques, battues en Hollande par le général Brune, et repous-
sées du Ferrol par les Espagnols, se rassemblaient de nou-
veau en corps d'armée à Macri et à Rhodes, sur les côtes de
la Karamanie. Ces nouvelles, d'abord données par les gens du
pays, furent confirmées par le gouvernement français lui-
même. Deux frégates, *la Justice* et *l'Égyptienne*, entrées
dans le port d'Alexandrie le 3 février 1801, y débarquèrent
chacune 300 hommes avec de l'artillerie et des munitions,
et apportèrent en même temps au général Menou des détails
précis sur les armemens faits de concert par l'Angleterre et
la Turquie, ainsi que l'annonce de secours considérables que
le premier consul se proposait en conséquence de faire passer
incessamment en Égypte.

En effet, les soins immenses que Bonaparte était obligé de donner à la paix et à la guerre, qu'il menait de front, ne lui avaient point fait perdre de vue cette armée d'Orient, à laquelle il devait une partie de son illustration. De retour à Paris après

1801-an IX. Egypte. la bataille de Marengo, il s'était occupé des moyens de la se-courir : une escadre de quatre vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates avait été réunie dans le port de Brest, et devait trans-porter en Egypte des troupes, des munitions, et tous les autres approvisionnemens jugés nécessaires à l'armée. L'ami-ral Ganteaume, à qui Bonaparte gardait une vive reconnais-sance de l'adresse et du bonheur avec lesquels il l'avait ra-mené en France, fut choisi par lui pour commander cette ex-pédition, qui appareilla de Brest dans le mois de janvier 1801 ; mais, dans cette occasion, Ganteaume n'eut pas à se félici-ter d'une chance semblable à celle qui lui avait valu la faveur du premier consul : il avait déjà passé le détroit de Gibraltar, lorsque la frégate anglaise *le Succès*, qu'il captura sur la côte d'Afrique, lui apprit qu'une escadre britannique assez forte croisait sur les côtes d'Egypte. L'amiral français n'était point en mesure de disputer la mer aux Anglais : jaloux de conser-ver à la France les débris de sa marine, il aima mieux ren-trer dans le port de Toulon, que d'exposer son escadre à une perte presque certaine. A plusieurs reprises, il essaya de se remettre en mer ; mais ce fut toujours sans succès, et le seul parti que la France tira de cet armement dispendieux, fut de protéger, comme nous le dirons en son lieu, l'expédition con-duite par le général Murat contre l'île d'Elbe. Toutefois, une des frégates de l'escadre, *la Régénérée*, détachée lors de la première sortie, arriva heureusement à Alexandrie le premier mars, et y débarqua deux cents hommes de la cinquante-unième demi-brigade, une compagnie d'artillerie et des mu-nitions de guerre. L'arrivée de cette frégate et du *Lodi*, qui entra le même jour dans le port, ranima les espérances, et re-doubla le courage des Français. Ils se flattaient que, ces deux bâtimens étant parvenus en Egypte, l'escadre entière réussi-rait également à effectuer le débarquement annoncé.

Menou fut celui qui embrassa cet espoir avec le plus d'ar-

deur; et la certitude de recevoir bientôt des secours d'Europe le rendit encore plus insouciant sur les avis qu'on ne cessait point de lui donner de l'armement des Anglais et des Turcs. Il affecta même de dire qu'il savait de science certaine que le visir seul tenterait une attaque, et que les Anglais ne s'établissaient à Rhodes que pour se rendre maîtres de l'Archipel. Le fidèle Mourad-Bey, mieux éclairé que personne sur les desseins de ceux dont il avait été l'allié et qui n'avaient pas perdu l'espérance de le ramener dans leur parti; Mourad, disons-nous, ne put tirer lui-même le général français de sa funeste sécurité. Ce chef de mamelouchs envoya au Kaire Osman-Bey-el-Bardissi, pour informer Menou de tous les préparatifs de l'ennemi, et proposer au général en chef de se joindre à lui pour la commune défense. Mourad pouvait donner des détails d'autant plus positifs à cet égard, que le grand-visir venait tout récemment de lui faire offrir le titre de médiateur entre les Français et les Turcs, et que, pour mieux connaître les intentions de la Porte, ce bey avait d'abord paru disposé à accepter cette mission. 1801-an IX. Egypte.

Rien de plus généreux que la conduite du chef des mamelouchs, et les secours qu'il promettait à ses nouveaux amis ne pouvaient venir plus à propos. Tout autre que Menou eût fait à l'envoyé de Mourad un accueil proportionné au service que ce dernier offrait de rendre; mais le général renégat, qui semblait en toutes circonstances vouloir agir contradictoirement avec ses intérêts, et qui avait conçu pour le bey une jalousie, ou pour mieux dire une haine d'autant plus forte, que celui-ci, dans sa correspondance, ne cessait de rappeler avec enthousiasme la profonde estime et l'attachement qu'il avait voués au général Kléber, Menou reçut très-mal Osman-el-Bardissi, et lui laissa même entrevoir qu'il méprisait également les Turcs, les Anglais et les mamelouchs. Loin de s'empresser d'accepter les secours que proposait Mourad, il

1801-an IX. Égypte.

les refusa avec une espèce de dédain, et renvoya le bey Osman, en le chargeant de dire à son maître qu'il lui défendait de faire aucun mouvement sans un ordre exprès : poussant l'impudence et la folie jusqu'à menacer Mourad du plus sévère châtiment, dans le cas où il contreviendrait à cette injonction. Les hommes sensés gémirent de cette conduite impolitique d'un général qui avait tout à ménager, et chacun put prévoir dès lors quelle serait l'issue des événemens majeurs qui se préparaient.

L'orage grossissait de plus en plus, et Menou allait bientôt se convaincre de la réalité des dangers dont on le menaçait. Après sa défaite à Héliopolis et sa retraite en Syrie, le visir Jussuf avait d'abord rassemblé les tristes débris de son armée à Jaffa, et s'était depuis renforcé de toutes les recrues que lui avaient fournies les pachas de Syrie et de l'Asie mineure. Quoique son armée fût déjà bien supérieure en nombre à celle des Français, la forte leçon qu'il avait reçue dans les plaines de la Charqieh le faisait hésiter à se mettre en campagne. Cette indécision durait encore, lorsque les Anglais, résolus de tenter un puissant effort pour enlever définitivement aux Français la possession de l'Égypte, relevèrent la confiance du ministre turc, en lui offrant d'agir eux-mêmes offensivement : nous avons dit qu'à cet effet ils avaient transporté à grands frais une armée dans l'île de Rhodes pour se joindre aux troupes que le capitan-pacha avait déjà rassemblées sur ce point. Le plan de campagne adopté par le ministère anglais était tel, qu'il eût fallu le génie d'un Bonaparte ou d'un Kléber pour s'opposer à son exécution. L'armée combinée des Anglais et du capitan-pacha devait opérer un débarquement sur la plage d'Aboukir, tandis qu'une autre escadre anglaise portant des troupes tirées de l'Inde, agirait dans la mer Rouge pour débarquer celles-ci, soit à Suez, soit à Kosseir, et que le grand-visir, après avoir franchi le désert,

marcherait de nouveau sur le Kaire par la province de Charqieh. Ainsi, l'armée française, désunie par le peu de confiance que le plus grand nombre des troupes portait à son chef, disséminée d'ailleurs dans une étendue de près de deux cents lieues, allait être attaquée au moment même où l'incurie et la présomption de Menou n'avaient pas permis de rassembler les moyens et de faire les préparatifs nécessaires pour repousser cette triple invasion. 1801-an IX. Egypte.

Le général français, dans la sécurité où il se plaisait à rester, ne prévoyait guère d'autre danger pour lui et son armée que ceux qui pouvaient résulter de l'influence maligne du climat, lorsqu'un courrier, envoyé d'Alexandrie par le général Friant, apporta, le 4 mars, la nouvelle de l'apparition d'une escadre ennemie à la hauteur de ce dernier port. Bonaparte et après lui Kléber avaient tracé à leur successeur les mesures à prendre et la marche à suivre dans des circonstances pareilles. On doit se rappeler que Bonaparte, se trouvant aux Pyramides lorsque les Turcs avaient débarqué à Aboukir, sans prendre le temps de retourner au Kaire, était accouru à Alexandrie, après avoir toutefois donné des ordres pour que l'armée le rejoignît, à marches forcées, auprès de cette place, et que Kléber avait mis la même promptitude à se rendre à Rahmanieh. Mais le général Menou qui se piquait de n'imiter en rien ses illustres prédécesseurs, et qui d'ailleurs était loin d'être doué de la même activité, ne pensa même pas à quitter le Kaire. Dans la fausse opinion que l'apparition de l'escadre ennemie n'était qu'une démonstration dont le but était d'attirer sur la côte une partie des forces françaises, afin de donner au grand-visir plus de facilité pour pénétrer dans l'intérieur de l'Egypte, le général en chef se contenta d'ordonner au général Reynier de marcher sur Belbeis avec une brigade et l'artillerie de sa division; au général Morand, de se porter sur Damiette avec cinq cents hommes de la division

1801-an IX. Egypte.

Rampon ; au général Bron [1], de se diriger sur Aboukir avec le vingt-deuxième régiment de chasseurs, fort seulement de deux cents trente chevaux. Le reste de la cavalerie dut attendre des ordres à Boulaq. La division Lanusse se mit cependant en marche pour suivre, le lendemain, le mouvement du général Bron; mais, comme si Menou eût craint de laisser trop de troupes au général Lanusse, il lui envoya en route l'ordre de faire rétrograder vers le Kaire la quatre-vingt-huitième demi-brigade, la plus forte de sa division.

Des dispositions aussi décousues ne pouvaient qu'appeler les représentations de chefs habiles, instruits par une longue expérience, et si bien formés à l'école des manœuvres savantes de Bonaparte et de Kléber. Les généraux crurent donc de leur devoir d'éclairer Menou sur les dangers du plan de campagne qu'il semblait vouloir adopter, et sur la nécessité pressante de concentrer ses forces pour les porter en masse contre l'ennemi qui se présenterait le premier : pour toute réponse, l'arrogant et inexpert général leur dit qu'il n'avait point de conseils à recevoir de ses subalternes, et leur intima l'ordre d'obéir. Il faut bien l'avouer, l'assurance et la tranquillité qui régnaient alors au quartier-général faisaient assez connaître la confiance du général en chef : on s'y livrait aux plaisirs et aux fêtes comme en pleine paix ; on tournait en plaisanterie l'expédition des Anglais, et l'on allait jusqu'à dire qu'il n'y avait point de troupes de débarquement sur les bâtimens signalés à Alexandrie, attendu que les Anglais étaient trop prudens pour s'exposer à une perte certaine, et que les Turcs se souvenaient trop bien de la terrible leçon que leur avait donnée Bonaparte.

Mais cette profonde sécurité fut tout à coup troublée, le 11 mars : la consternation et la stupeur succédèrent à la gaîté

[1] Aujourd'hui maréchal-de-camp.

et aux jactances. Un second courrier, expédié par le général Friant, apporta au général en chef la double nouvelle du débarquement des Anglais, et de l'échec éprouvé par la garnison d'Alexandrie en s'opposant à cette opération. 1801-an IX. Égypte.

La flotte ennemie, signalée le 1er. mars à l'ouest d'Alexandrie, s'était dirigée, le soir, vers la rade d'Aboukir, où elle était arrivée dans la nuit [1]. Le général Friant, dont les forces à Alexandrie ne s'élevaient qu'à quinze cents hommes d'infanterie et cent quatre-vingts chevaux, s'était hâté de suivre par terre le mouvement des Anglais, afin de se trouver en même temps qu'eux au point du débarquement et de s'opposer à ce dernier autant que le lui permettrait le peu de troupes qu'il avait à sa disposition. Arrivé sur le terrain, il fit les dispositions suivantes : un bataillon de la soixante-quinzième, une compagnie de grenadiers de la vingt-cinquième et un détachement du troisième de dragons, furent placés à

[1] La flotte anglaise, commandée par l'amiral Keith, était ainsi composée :

| VAISSEAUX. | Canons. | FRÉGATES. | Canons. |
|---|---|---|---|
| Le Foudroyant, amiral | 80 | L'Ulysse | 44 |
| Le Tigre | 80 | La Pénélope | 40 |
| L'Ajax | 80 | La Flore | 36 |
| Le Kent | 74 | La Florentine | 36 |
| Le Northumberland | 74 | La Dorothée | 32 |
| Le Switshure | 74 | 39 autres frégates et autres bâtimens servant de transports. | |
| 8 Vaisseaux armés en flûte. | | | |

Une corvette et 3 bricks armés en guerre.

L'escadre ottomane était composée du *Sultan-Selim*, vaisseau à trois ponts de 110 canons, de cinq autres vaisseaux de 74, et de 8 corvettes.

L'armée de terre, embarquée sur la flotte anglaise, était forte de dix-sept mille cinq cents hommes, et s'éleva ensuite, par l'arrivée de plusieurs convois successifs, à vingt-trois mille quatre cents hommes.

Le capitan-pacha avait sur ses bâtimens six mille Albanais et janissaires.

Sir Ralph Abercromby commandait l'armée anglaise, et avait sous ses ordres le lieutenant-général sir Hely Hutchinson, les généraux-majors Ludlow, Coote, Kraddock, lord Cavan, Moore, les brigadiers généraux Doyle, Stuart, Finch et Lawson.

1801 an IX
Égypte.

la maison carrée d'Edko, sur les bords du lac de ce nom; les grenadiers et deux bataillons de la soixante-unième, les deux autres bataillons de la soixante quinzième, un demi bataillon de la cinquante-unième et un détachement de la vingt-cinquième, prirent poste à Aboukir, ainsi que des détachemens des dix huitième et vingtième de dragons; trois compagnies de la soixante unième occupaient Rosette et le fort Jullien. Le général Friant avait amené avec lui dix pièces de canon, et n'avait laissé pour la garde d'Alexandrie que les marins et les invalides.

La mer étant devenue houleuse dans la nuit du premier au 2 mars, força les vaisseaux ennemis à s'éloigner de la côte, mais ils purent s'en rapprocher le 3, et les bâtimens de transport mouillèrent en partie dans la baie d'Aboukir. Vers le soir, trois bâtimens légers tentèrent une reconnaissance sur le lac Madieh, et mirent à terre une compagnie d'infanterie; mais les grenadiers de la soixante unième, accourus vers ce point, culbutèrent le détachement ennemi, lui tuèrent une vingtaine d'hommes, et firent prisonnier un officier du génie qui le commandait. Ce premier échec parut décourager les Anglais, et, quoique assurés de leur supériorité, ils restèrent cinq jours sans oser hasarder un débarquement.

Enfin, le 8 mars (17 ventose), à la pointe du jour, une multitude de chaloupes et d'embarcations se dirigèrent vers la côte, entre l'ouverture du lac Madieh et le fort d'Aboukir. Pour garantir ses troupes du feu des canonnières ennemies, disposées en avant et sur les flancs des embarcations, le général Friant avait disposé ses soldats derrière des dunes ou mamelons de sable, vis à vis la partie menacée. L'ennemi s'avança en très bon ordre sur une ligne très étendue, les rameurs nageant vigoureusement debout, tandis que les soldats étaient couchés dans les canots. Cette ligne mit tant

de prestesse et de régularité dans ses mouvemens, que six mille hommes, sous les ordres du général-major Ludlow, débarquèrent à la fois et au même instant sous la protection des chaloupes canonnières, qui faisaient un feu très-vif et continu; celui de l'artillerie du fort et de la côte, de l'infanterie placée derrière les mamelons, ne put troubler l'opération. 1801-an IX. Egypte.

Toutefois, malgré la grande supériorité des forces ainsi débarquées, et les continuelles bordées des chaloupes canonnières de l'ennemi, le général Friant ordonna à la soixante-unième de se déployer et d'attaquer vivement la gauche des Anglais; ce qui fut exécuté de la manière la plus valeureuse : les grenadiers de cette demi-brigade, après avoir culbuté tout ce qui se trouvait devant eux, arrivèrent jusqu'aux embarcations, dont plusieurs tombèrent en leur pouvoir.

Pendant que ceci se passait à la gauche de l'ennemi, les deux bataillons de la soixante-quinzième attaquaient la droite avec la même intrépidité, en marchant au pas de charge et refoulant sur la ligne anglaise tous les tirailleurs; mais, arrivés à la hauteur d'une division de chaloupes canonnières ennemies, ces deux bataillons essuyèrent un feu terrible de mitraille que secondait celui de mousqueterie fait au même instant par les troupes anglaises. La soixante-quinzième, trop maltraitée par ce feu combiné, fut obligée de faire un mouvement rétrograde : elle avait perdu une centaine d'hommes.

Afin de réparer ce premier échec de sa gauche et soutenir les deux bataillons qui s'étaient reformés et marchaient une seconde fois à l'ennemi, Friant fit avancer l'escadron du dix-huitième de dragons, et lui ordonna de charger le flanc droit de la ligne anglaise, qui se trouvait à découvert par le mouvement qu'elle venait de faire en avant. Cette charge n'ayant pas été exécutée sur le point indiqué, parce que l'escadron se porta vers le centre, au lieu de marcher sur l'extrémité

1801-an IX. Égypte. de l'aile droite ennemie, les dragons furent obligés de se replier après avoir perdu quelques-uns de leurs plus braves officiers. La soixante-quinzième ne pouvant pas plus tenir que la première fois, contre le double feu des chaloupes canonnières et de la ligne anglaise, vint prendre en arrière une position qui lui masquait au moins le feu venant de la mer.

A la droite des Français, la soixante-unième combattait toujours avec avantage; mais l'ennemi ayant détaché une partie de ses forces pour renforcer sa gauche qui cédait le terrain, la brave demi-brigade, malgré tous ses efforts et malgré la charge brillante d'un escadron du vingtième régiment de dragons, fut obligée de reculer à son tour. Le général Friant avait à ce moment plus du tiers de son monde hors de combat, et il voyait une seconde ligne de chaloupes et de canots prêts à mettre de nouvelles troupes à terre. N'espérant plus alors avec ce qui lui restait de combattans forcer des troupes si nombreuses et si disproportionnées, il jugea à propos d'ordonner la retraite, qui se fit en bon ordre, en contenant l'ennemi et emmenant tous les blessés. Le combat avait duré depuis sept heures jusqu'à près de dix heures du matin. Le général Friant prit position en avant d'Alexandrie, sa droite appuyée au lac Madieh, et sa gauche à la mer. Les Anglais s'avancèrent alors sur la hauteur qui domine le village d'Aboukir, commencèrent l'investissement du fort, et poussèrent leur avant-garde jusqu'au défilé de l'Embarcadaire.

Si les Anglais réussirent à opérer leur débarquement, ils durent ce succès à la grande quantité de leurs embarcations, qui, leur permettant d'embrasser presque toute la largeur de la baie d'Aboukir, leur donnaient ainsi la facilité de débarquer plus de six mille hommes à la fois sur une ligne que le petit nombre de troupes françaises ne pouvait pas défendre complétement. Toutefois, malgré cette disproportion, et n'ayant, pour répondre au feu violent des cha-

chaloupes canonnières, que dix pièces de campagne, le général Friant balança long-temps l'avantage, et si la gauche n'eût pas été forcée d'agir à découvert et sous le feu des canonnières ennemies, il est douteux que l'armée anglaise eût achevé son opération. 1801-an IX. Egypte.

Parmi les braves qui se distinguèrent en cette occasion, il convient de signaler les deux chefs de brigade de la soixante-unième et de la soixante-quinzième, Dorsenne-Lepaige, et Lhuillier [1]. L'armée eut à regretter l'adjudant-général Martinet, officier de marine, passé dans le service de terre après le combat naval d'Aboukir; les chefs de bataillon Senneville et Vilain, ainsi que plusieurs autres officiers estimés. Parmi les blessés se trouvaient le chef d'escadron Leclerc du dix-huitième de dragons, les capitaines Boyeldieu [2] et Bodelin de la soixante-unième. La perte des Français était d'environ quatre cents hommes; celle de l'ennemi fut plus considérable, et les Anglais eux-mêmes l'estimèrent de mille à douze cents hommes.

Le général Friant avait donné dans cette affaire de nouvelles preuves de l'intrépidité et du talent que nous avons eu déjà tant d'occasions de signaler dans la campagne de la Haute-Égypte, à la bataille d'Héliopolis et pendant le siége du Kaire. La position qu'il prit devant Alexandrie, reconnue par les officiers de l'état-major anglais, fut jugée inattaquable par le général Abercromby, commandant en chef l'armée britannique. Celui-ci établit son camp sur deux lignes: la première au milieu d'un bois de palmiers, à l'extrémité de la plaine et à cheval sur la route qui conduit à Alexandrie; la seconde sur des hauteurs qui se prolongent de la mer au lac Madieh. Dès le soir même du 8 mars, il s'occupa, de concert avec l'amiral Keith, de faire passer dans le lac un

[1] Aujourd'hui lieutenant-général, etc.

[2] Mort lieutenant-général, etc.

1801-an IX. Égypte.

grand nombre de bâtimens légers armés d'artillerie, pour battre en flanc et en arrière la position de l'Embarcadaire ou Maison carrée, gardée par un détachement. Le général Friant ne jugeant plus ce poste tenable par suite de la nouvelle disposition de l'ennemi, fit retirer ses troupes un peu plus en arrière, afin de mieux couvrir la place d'Alexandrie, restée, comme nous l'avons dit, pendant huit jours, sans autre garnison que des marins tirés des bâtimens qui se trouvaient dans le port, et des dépôts de quelques corps, entièrement composés d'hommes invalides.

La nouvelle du débarquement des Anglais répandit une certaine terreur dans la ville du Kaire, et il ne fallut rien moins que cet événement pour faire enfin sortir le général en chef de l'espèce de léthargie dans laquelle il paraissait plongé. Il reconnut, mais trop tard, la faute impardonnable qu'il avait commise en ne faisant point marcher sans délai toutes les troupes disponibles, au premier avis qu'il avait reçu du général Friant, et en les retenant pendant sept jours au Kaire. Il est évident que si Menou se fût porté avec les troupes qu'il avait sous sa main, sur Alexandrie, ce corps, réuni à la garnison de cette place, formant un total de dix mille hommes avec cinquante pièces de canon, il aurait pu facilement empêcher les Anglais de débarquer sur la plage d'Aboukir, où ils eussent été prévenus par ce mouvement rapide.

Nous avons dit que Menou avait cependant envoyé au secours du général Friant le général Lanusse avec une partie de sa division, et le général Bron avec le vingt-deuxième de chasseurs à cheval. Ces troupes arrivèrent successivement à Alexandrie, depuis le 9 jusqu'au 11 mars.

Ce même jour, Menou se détermina à mettre en mouvement le reste des troupes qui se trouvaient au Kaire, en les dirigeant à marches forcées sur Rahmanieh. Les généraux Rampon et Reynier durent aussi prendre la même direc-

tion : le général en chef, en partant, prit le soin d'informer officiellement le divan, les administrations, l'institut, etc., des événemens qui nécessitaient sa présence sur la côte, en donnant l'assurance solennelle qu'il allait culbuter dans la mer les nouveaux ennemis qui se présentaient, et qu'il serait de retour sous peu de jours. Le général Belliard resta au Kaire avec la neuvième demi-brigade forte seulement de neuf cent cinquante hommes. A cette époque, le général Donzelot était dans la Haute-Égypte avec six cents soldats. Les garnison de Salahieh, de Belbeis, de Suez, de Lesbeh et de Bourlos, forte chacune d'à peu près une centaine d'hommes, eurent ordre de rester à leur poste.



Pendant que les nouvelles dispositions du général Menou s'exécutaient à la hâte, l'armée anglaise avait étendu sa position. Le 12 mars, elle fit un mouvement pour se porter en avant. Les douze mille hommes qui la composaient alors se formèrent sur trois colonnes : l'une s'avança le long du rivage de la mer, une autre en suivant les bords du lac Madieh ; une troisième marchait au centre.

Le général Friant ne douta point que l'intention de l'ennemi ne fût de couper la communication d'Alexandrie à Birket par où devaient arriver les troupes du Kaire ; et comme il se trouvait à la tête de quatre mille hommes, au moyen des renforts qu'il venait de recevoir, il résolut d'empêcher l'ennemi d'exécuter son projet. Quittant sa position en avant d'Alexandrie, il vint occuper les hauteurs qui s'étendent perpendiculairement de la mer jusqu'à l'extrémité du lac Madieh. Le général Lanusse, avec les troupes de sa division, occupait par sa gauche la position du camp des Romains, et sa droite s'étendait jusqu'au chemin d'Aboukir. Une partie de la division Friant, sous les ordres du général Delegorgue, s'étendait jusqu'à la digue entre le lac Madieh et le lac Marcotis ; enfin la brigade de cavalerie du gé-

1801-an IX. Egypte. Cependant le général Menou, parti le 11 mars du K
était arrivé le 13 à Rahmanieh; il s'y reposa le 14; mar
15 sur Damanhour, où il fut rejoint par les généraux
nier et Rampon; séjourna dans cette dernière ville le 1
n'arriva au camp sous Alexandrie que le 18 au soir.
marche aussi lente lorsque l'ennemi se renforçait cl
jour dans sa position par les secours qu'il tirait de sa f
était assurément une faute aussi capitale que celle d'être
au Kaire pendant sept jours, après avoir reçu la premiè
pêche du général Friant; mais le danger commun avait
tous les esprits, et loin d'incriminer la conduite de son
ral en chef, toute l'armée, remplie de zèle et de dévoûı
sembla vouloir prouver à Menou qu'il pouvait compte
elle et se promettre la victoire, s'il secondait une telle
sition par sa fermeté et quelques talens militaires.

Malheureusement, pour battre les Anglais comme I
parte avait écrasé les Turcs dans une circonstance à peu
pareille, il eût fallu que le chef actuel de l'armée d'C
possédât les moyens personnels qui entraînent un succè
cisif. Menou, reconnaissant toute son insuffisance à cet é
fit inviter indirectement le général Lanusse à lui comn
quer ses idées sur un plan de bataille. Il s'adressait de p
rence à ce général, parce qu'il pouvait colorer cette d
che du prétexte que Lanusse, long-temps commandan
périeur d'Alexandrie, devait mieux connaître qu'aucun
les localités; celui-ci, qui voulait bien oublier en ce mo
l'injure que Menou lui avait faite en lui retirant ce n
commandement d'Alexandrie, se concerta avec Reynie
les deux généraux envoyèrent leur travail au génér
chef, qui s'empressa d'en faire aussitôt l'objet d'un ord
jour.

Reynier et Lanusse étaient d'avis d'attaquer sans
l'armée anglaise : « une victoire, disaient-ils, remporté

mée anglaise assurait la possession de l'Égypte; elle don- 1801-an IX.
les moyens d'arrêter la marche du grand-visir et celle Égypte.
corps anglais qui, venant de l'Inde, se disposait à débar-
r sur la côte de la mer Rouge. Un échec ne pouvait pas
re la position des Français plus mauvaise que si, restant
résence de l'armée débarquée à Aboukir, on temporisait
consommait les faibles approvisionnemens rassemblés à
andrie, tandis que l'armée du visir, répandue dans l'in-
ur, aurait le temps de s'emparer de Damiette, de Sala-
, et des autres petits forts, d'en égorger les faibles garni-
, d'en soulever les habitans, etc. Il ne fallait pas non
laisser à l'armée anglaise le temps de recevoir des ren-
s et de se fortifier davantage...... Si le lac Mareotis avait
praticable dans cette saison, il aurait mieux valu retarder
taque, afin d'essayer par un mouvement rétrograde d'en-
er les Anglais à se diviser pour faire le siége d'Alexan-
e, et les attirer ainsi sur un champ de bataille plus étendu,
l'armée française, profitant de sa supériorité en artillerie
ère et en cavalerie, aurait pu s'assurer la victoire; mais le
l marécageux du Mareotis s'opposait à ce dessein..... Les
nemis étaient tellement supérieurs en nombre et dans une
bonne position, qu'il n'y avait pas grande apparence de
ccès; on ne pouvait guère en attendre que d'un coup de
ueur sur une de leurs ailes. » Les dispositions furent
es en conséquence dans la journée du 20 mars, et Menou
ida que la bataille aurait lieu le lendemain.

La position de l'armée anglaise n'avait pas plus de trois
ts toises de développement : les deux ailes, appuyées, la
ite à la mer, la gauche au lac Madieh, étaient flanquées
des chaloupes canonnières; l'extrême gauche était en ou-
fortifiée par des redoutes construites sur la digue du ca-
l d'Alexandrie, et couvertes par des étangs ou des maré-
es. Des redoutes placées sur les hauteurs occupées par le

centre de l'armée, prenaient des revers sur toute cette
che, et le centre était également flanqué par la positi
l'aile droite, et par une redoute élevée à côté de l'a
camp des Romains. Tous ces ouvrages renfermaient
nombreuse artillerie : les troupes étaient campées de
sur deux lignes ; une réserve était en troisième ligne ; l'att
seule de la droite était praticable : on pouvait espérer
culbuter par un grand effort, et de la déborder par la su
supérieure de l'infanterie française ; de faire agir ensuite t
les troupes sur le centre, tandis que l'aile gauche serait
pée par une fausse attaque ; de profiter enfin du moment
rable pour décider le succès avec la cavalerie, et accul
ennemis sur le lac Madich.

L'armée française n'était forte que de huit mille trois
cinquante hommes d'infanterie, et treize cent quatre-v
chevaux, avec quarante-six pièces d'artillerie. L'armé
glaise s'élevait à seize mille hommes d'infanterie, deux
chevaux, douze pièces de canon attelées, et trente en
tion dans les redoutes, sans compter celles des chaloupe
nonnières.

Le 21 mars, les troupes françaises prirent les armes
trois et quatre heures du matin, et vinrent se former e
taille à deux cents pas en avant du camp qui se trouvai
delà de la porte de Rosette.

Le général Reynier commandait l'aile droite, formée
division (treizième et quatre-vingt-cinquième demi-brig
et de celle du général Friant (vingt-cinquième, soixante-u
et soixante-quinzième).

Le centre, commandé par le général Rampon, était f
par une colonne aux ordres du général Destaing, et com
de la vingt-unième demi-brigade légère, de deux compa
de grenadiers de la vingt-cinquième de ligne, et des g
diers de la légion grecque, et par une partie de la div

Rampon (la trente-deuxième de ligne, et trois compagnies de la deuxième légère). 1801-an IX. Égypte.

Le général Lanusse, commandant l'aile gauche, avait sous ses ordres la quatrième légère, les dix-huitième, soixante-neuvième et quatre-vingt-huitième de ligne, et devait commencer l'attaque. En conséquence, il forma les deux brigades des généraux Silly et Valentin en colonnes serrées, pour les déployer ensuite au-delà de la grande redoute et du camp des Romains, lorsqu'il aurait emporté les retranchemens de la droite des Anglais. La première de ces colonnes devait marcher directement sur la redoute, et la deuxième suivre le bord de la mer, et passer entre elle et le camp des Romains. Le centre, formé sur deux colonnes, devait seconder le mouvement du général Lanusse.

Le général Reynier, refusant d'abord un peu l'aile droite qu'il commandait, jusqu'à ce que l'action fût vivement engagée par la gauche, devait se déployer entre les étangs qui couvraient la gauche des Anglais et le centre français, pour attaquer celui des ennemis; il devait aussi détacher un corps pour attaquer la gauche des Anglais, et les empêcher de porter sur Alexandrie, des troupes dont leur grande supériorité leur permettait de se priver sur leur ligne. Ce détachement devait être soutenu par le général Bron, détaché lui même avec deux régimens dans le bassin du lac Maréotis, et secondé par une fausse attaque faite par le corps des dromadaires sur le canal d'Alexandrie du côté de Bédah : on pouvait d'autant mieux espérer que cette fausse attaque retiendrait les troupes ennemies, que les Anglais ignoraient la réunion de l'armée française à Alexandrie, et qu'ils pouvaient craindre d'être attaqués du côté de Rahmanieh; ce qui donnait l'avantage d'agir sur leur droite avec égalité de forces. La cavalerie devait rester en seconde ligne derrière l'infanterie, jusqu'à ce que le général Lanusse eût enfoncé la droite des Anglais, et

1801-an IX. Egypte.

que le général Roize qui la commandait (la cavalerie française), pût saisir l'instant de ce désordre pour décider la victoire par une charge à fond, poussée avec la dernière vigueur.

Le régiment des dromadaires attaqua un peu avant le jour une redoute élevée près du canal d'Alexandrie, s'en empara, y fit vingt prisonniers, et tourna sur-le-champ les deux pièces dont elle était armée sur les retranchemens les plus voisins, pour attirer l'attention de l'ennemi sur ce point. A ce moment, le général Lanusse s'ébranlait lui-même, ainsi que les autres colonnes du centre et de la droite. Une compagnie de carabiniers de la quatrième légère s'empara également d'une des redoutes de la droite ennemie, sous le feu de l'artillerie de la première ligne et des chaloupes canonnières. Déjà la brigade Silly, marchant sur la grande redoute, venait de faire mettre bas les armes à un détachement anglais, lorsque le général Lanusse s'aperçut que la colonne du général Valentin avait quitté le bord de la mer, et s'était dirigée dans le rentrant de la redoute et du camp des Romains, où les feux croisés de l'ennemi la retenaient en arrière : Lanusse se porte sur ce point, encourage la troupe française, et la fait avancer sur l'ennemi; mais dans le moment où il anime ainsi les soldats de sa voix et de son exemple, ce digne général, l'un des plus habiles et des plus distingués de l'armée d'Orient, est atteint à la cuisse d'un boulet parti des chaloupes canonnières. Quatre grenadiers veulent l'enlever du champ de bataille; mais un second boulet vient emporter deux de ces braves. Cet événement mit le désordre dans la brigade Valentin : l'élan que lui avait communiqué le général Lanusse se ralentit; et le feu toujours plus violent de l'ennemi force les soldats à se disperser derrière les mamelons. Sur ces entrefaites, la quatrième légère, qui formait la tête de la brigade Silly, rencontra vers l'angle de la grande redoute la trente-

deuxième demi-brigade, qui, dans l'obscurité, s'était dirigée un peu trop à gauche. Ces deux corps, par une méprise funeste, se chargèrent un moment sans se reconnaître, et cet accident entraîna une confusion qui arrêta l'ardeur des soldats. Il fallut quelque temps pour rétablir l'ordre dans les deux colonnes. 1801-an IX. Egypte.

Cependant le général Rampon, après avoir rallié la trente-deuxième, si habituée à la voix de son intrépide chef, se précipita au pas de charge sur la première ligne des Anglais; il fut repoussé par le feu terrible qui partait de cette même ligne, eut deux chevaux tués sous lui, ses habits percés de balles, et un certain nombre d'hommes hors de combat. L'adjudant-commandant Sornet, en marchant aussi sur l'ennemi avec les trois compagnies de carabiniers de la deuxième légère, fut blessé mortellement, et la colonne qu'il commandait ne put pénétrer malgré les plus héroïques efforts. Le général Destaing, qui avait suivi la route d'Aboukir, s'était dirigé dans l'intervalle de la droite et du centre de la première ligne anglaise, afin d'attaquer la seconde; mais, accueilli par un feu des plus meurtriers, il tomba un des premiers, ainsi que le chef de bataillon Hausser, qui commandait la vingt-unième demi-brigade légère, et qui eut la cuisse emportée par un boulet. Cette demi-brigade se trouva ainsi sans chef au milieu de l'armée ennemie; un régiment, détaché pour lui couper la retraite qu'elle effectuait en bon ordre, réussit seulement à entourer le troisième bataillon, presque entièrement composé de Cophtes, et le fit prisonnier; trente hommes, qui gardaient le drapeau de ce bataillon, se firent tous tuer avant qu'il ne tombât dans les mains des Anglais. Le général de brigade Eppler, qui avait marché un peu plus à droite avec les grenadiers de la vingt cinquième et ceux de la légion grecque, accourut au secours de la vingt-unième pour la dégager; mais il fut grièvement blessé, et ses grenadiers

1801. An IX. Égypte.

repoussées avec perte. Il est facile de remarquer que toutes ces petites colonnes qui formaient le centre de l'armée française, n'auraient point dû s'avancer ainsi avant d'avoir leur gauche appuyée par la prise de la grande redoute.

Pendant cette attaque, dont l'insuccès décidait, pour ainsi dire, du sort de la bataille, comme on peut en juger d'après l'exposé du plan tracé par les généraux Reynier et Lanusse, le général Menou se promenait tranquillement derrière l'armée, et paraissait ne donner qu'une attention médiocre à ces mouvemens, se reposant, sans doute, sur l'habileté des généraux qui les dirigeaient, et sur la valeur des troupes qui les exécutaient. L'aile droite française n'avait point encore donné, et il était instant de la faire mouvoir de manière à ce qu'elle pût au moins protéger la retraite des autres corps. Le général Reynier, voyant que Menou ne lui faisait parvenir aucun ordre, prit sur lui de tenter une attaque sur l'aile droite des Anglais. Laissant donc le général Damas avec la treizième demi-brigade de ligne entre les deux étangs, pour occuper la gauche, et poussant des tirailleurs vers le canal d'Alexandrie, Reynier ordonna au général Friant de marcher vers la droite ennemie, et à l'artillerie légère de se porter en avant pour éteindre le feu des redoutes; lui-même s'avança sur un des mamelons voisins de la grande redoute pour bien reconnaître les dispositions de l'ennemi, et celles qu'il convenait de prendre pour attaquer les Anglais avec avantage; ceux-ci, qui s'étaient aperçus que les principaux efforts des Français étaient dirigés contre leur droite, venaient d'y faire marcher leur réserve. Le général Hutchinson, qui commandait l'aile gauche anglaise, forte de six mille hommes, ne fit aucun mouvement, quoiqu'il n'eût devant lui que les huit cents hommes de la treizième demi-brigade aux ordres du général Damas, trois cent cinquante chevaux des septième de hussards et vingt-deuxième de chasseurs, et cent dromadaires.

Sur ces entrefaites, le général Menou, qui, comme nous venons de le dire, n'avait encore pris aucune part à l'action, jugea qu'il était de son devoir d'ordonner au moins une manœuvre, et, s'étant porté vers la réserve de cavalerie, commandée par le général Roize, il lui intima l'ordre de charger. Cette charge intempestive, que Menou seul, en raison de son inexpérience, pouvait regarder comme un mouvement décisif, provoqua les représentations du général Roize. celui-ci s'efforça de démontrer au général en chef toute l'imprudence d'une pareille tentative, qui allait priver l'armée d'une réserve importante, en la faisant détruire inutilement; Menou n'écouta rien, et il fallut exécuter son ordre absurde. La cavalerie, en passant dans les intervalles des soixante unième et soixante-quinzième demi-brigades, arrêta la marche de ces deux corps, et jeta quelque confusion dans leurs rangs. Le général Reynier, après s'être convaincu qu'on ne pouvait pas réorganiser une attaque avec les troupes des généraux Lanusse et Rampon, revenait joindre le général Friant, lorsqu'il rencontra cette même cavalerie du général Roize, dont les premiers pelotons étaient déjà sous le feu de l'infanterie anglaise : il était trop tard pour arrêter cette charge inutile. Le général Roize aurait perdu en restant en place, autant de monde qu'en achevant son mouvement : Reynier se borna donc à accélérer celui de l'infanterie. Mais déjà le général Silly avait eu la cuisse emportée; plusieurs chefs de corps étaient hors de combat : il ne restait aux troupes de la gauche et du centre des Français aucun chef qui pût remédier au désordre dans lequel elles se trouvaient. Le général Baudot venait d'être blessé mortellement en conduisant la quatre-vingt-cinquième demi-brigade; enfin il était impossible de soutenir le général Roize, et la malheureuse cavalerie allait être victime de l'impéritie du général en chef, qui la faisait mouvoir si mal à propos.

1801-AN IX. Égypte.

1801-an IX. Égypte. L'intrépide Roize, après avoir reçu l'ordre de charger la ligne anglaise, avait dit aux braves qu'il commandait : « Mes amis ! on nous envoie à la gloire et à la mort, marchons ! » La charge fut terrible, et tous les cavaliers français y développèrent une valeur surnaturelle que les difficultés excitaient encore. La première ligne, commandée par le général Boussart, et formée des troisième et quatorzième régimens de dragons, chargea la ligne ennemie qui était en arrière de la grande redoute. Le quatorzième régiment, arrêté par le fossé creusé sur le front du camp anglais, fut obligé de le tourner; mais l'infanterie ennemie fut culbutée, et toute cette première ligne, forcée de se retirer sous la protection du feu de la seconde. Toutefois, les décharges multipliées de l'artillerie des redoutes, qui prenaient les cavaliers français à revers, et le feu, non moins meurtrier de la seconde ligne, ayant mis bientôt hors de combat un grand d'officiers et de dragons, le général Boussart crut devoir ordonner la retraite, et il fut lui-même atteint de deux balles qui le renversèrent de son cheval. L'infanterie anglaise reprit alors l'offensive, et fut renforcée par la réserve. Le général Roize, voyant sa première ligne repoussée, s'avança avec la seconde, entama la charge en désespéré, et pénétra jusque dans le camp de la seconde ligne anglaise, en sabrant et renversant tout sur son passage : les Anglais étaient dans une telle épouvante, qu'ils se jetaient ventre à terre, et rampaient jusqu'à leurs tentes pour y chercher un refuge ; mais un obstacle imprévu arrêta le terrible élan des cavaliers français et causa leur perte, au moment où ils poussaient déjà des cris de victoire. Les Anglais avaient creusé des *trous de loups* dans leur camp et l'avaient parsemé de chausse-trapes ; les cordages et les piquets des tentes étaient en outre croisés entre eux : les chevaux lancés avec impétuosité devaient s'abattre dans ces trous ou s'embarrasser dans ces piquets et

et dans ces cordes. Le général Roize parvenu sur un terrain si difficile, sans espoir de s'en tirer, mit pied à terre, se battit en lion, et fut tué lui et les vaillans cavaliers qui ne l'avaient point quitté. Dans cette mêlée épouvantable, un officier de dragons, après avoir fait mordre la poussière à tous les soldats ennemis qui l'entouraient, pénétra jusque dans la tente du général Abercromby, engagea une lutte corps à corps avec ce chef de l'armée anglaise, et lui porta des coups si terribles, qu'il en mourut quelques jours après. Les débris de la cavalerie française se retirèrent en désordre, et vinrent se reformer derrière l'infanterie.

La destruction de cette réserve ne laissait plus aucune chance de succès : il n'y avait plus d'autre parti à prendre que celui de la retraite, pour éviter des pertes plus considérables et pour réorganiser les corps. Cependant, le général Reynier [1], dont les troupes restaient seules en presence de l'ennemi, attendit pendant plus de quatre heures les ordres du général en chef: il s'était rendu lui-même auprès de ce dernier, et lui avait envoyé ensuite plusieurs officiers sans pouvoir obtenir aucune réponse. Pendant ce temps, les deux divisions Reynier et Friant demeuraient sous le feu des lignes et des batteries ennemies, et perdaient du monde à chaque instant; les munitions de l'artillerie étaient épuisées; les Anglais, avaient fait avancer quelques bataillons qui prirent en flanc la quatrième demi-brigade légère et la forcèrent d'abandonner les mamelons qu'elle occupait. Les tirailleurs qui étaient sur la redoute enlevée, furent également contraints de se retirer.

Enfin, après avoir passé tant de temps dans la plus étrange

[1] Quelques relations accusent ce général d'avoir cédé, en cette occasion, à l'esprit de haine et de parti; c'est une calomnie aussi absurde que celle d'un écrivain contemporain, qui a osé avancer que le général Roize avait sacrifié la cavalerie, et s'était fait tuer par le même motif.

1801-an IX. Égypte. indécision, Menou se détermina à ordonner la retraite, qui s'effectua en si bon ordre, que les Anglais n'osèrent pas même sortir de leurs retranchemens, et l'armée reprit, en avant d'Alexandrie, la position qu'elle occupait avant la bataille. Le général en chef, décidé à se tenir désormais sur la défensive, fit fortifier une grande ligne, dont la droite s'appuyait au canal et la gauche à la mer. La perte des Français dans cette déplorable journée du 21 mars, fut de huit cents morts, quatre cents prisonniers et deux cents blessés : perte énorme pour une armée dont la force n'était pas moitié de celle de l'ennemi !

Les plus vives inquiétudes agitaient les Français qui étaient restés au Kaire. L'impatience devançait les courriers qu'on attendait ; l'ardent désir qu'on avait d'une victoire, en faisait annoncer la nouvelle, bien qu'on n'eût encore reçu aucun détail ; mais le 23 mars étant arrivé sans qu'il fût parvenu de dépêche d'Alexandrie ou de la côte, les inquiétudes se changèrent en alarme : les espérances devinrent des craintes, et le silence absolu de Menou fit supposer l'armée française dans un désordre tel, que ce général n'osait ou ne pouvait faire connaître ce qui s'était passé. Cet état de choses fut encore aggravé par une nouvelle qui se répandit dans la ville. Le lendemain 24, le scheick de la tribu arabe des Terrabins, campée dans la vallée de Sabahbiar et alliée des Français, avait averti le commandant de Belbeis qu'un fort détachement de cavalerie ottomane venait de déboucher dans cette vallée, pour se porter sans doute (par Belbeis) sur le Kaire. Les esprits, déjà disposés à l'épouvante par les anxiétés qu'ils éprouvaient sur le sort de l'armée devant Alexandrie, se troublèrent de plus en plus en considérant qu'on n'avait aucun moyen d'arrêter la marche de cette avant-garde de l'armée turque, et d'empêcher les féroces osmanlis de renouveler dans la capitale de l'Égypte les scènes de carnage et de

vengeance qu'ils y avaient exercées l'année précédente. Si le rapport du scheick des Terrabins était véritable, les calculs de la marche de la cavalerie turque démontraient que celle-ci pouvait être à Belbeis le 25, et devant le Kaire le 27 au plus tard. Dans cette circonstance difficile, le général Belliard, habitué à braver des dangers non moins grands, envoya la neuvième demi-brigade, seule troupe qui fût disponible, camper entre Birket-el-Hadji et le faubourg de la Qoubeh. La ville du Kaire, dans la journée du 24 et la nuit suivante, présenta le tableau le plus sinistre. Les Français s'attendaient à voir éclater, d'un moment à l'autre, une insurrection terrible, moyen unique qui restât aux habitans pour éviter la vengeance des Turcs; mais l'issue des deux révoltes précédentes et surtout de la dernière, avait donné à ces mêmes habitans une si haute idée de la puissance des Français, que, regardant ceux-ci comme invincibles, ils s'étonnaient de la terreur qui paraissait régner parmi un certain nombre d'entre eux, et ne pensaient même pas que les Turcs pussent parvenir jusque dans la ville. Les inquiétudes diminuèrent un peu dans la journée du 25, lorsqu'on apprit que la prétendue cavalerie turque n'était autre qu'un détachement de mameloucks, venant de Syrie et qui allait joindre Mourad-Bey dans le Sayd. 1801-an IX. Égypte.

Toutefois, cette demi-sécurité ne fut pas de longue durée, et le soir même les alarmes se renouvelèrent à l'arrivée du capitaine d'état-major Tioche, envoyé par Menou pour annoncer les tristes résultats de la bataille du 21. Les dépêches du général en chef renfermaient les dispositions prises à l'égard des troupes disséminées sur les divers points de l'Égypte; il ordonnait au général Belliard de réduire à cinquante hommes les garnisons des forts de Salahieh, de Belbeis, de Suez, de Lesbeh et de Bourlos; les trois premières devaient même abandonner les postes qu'elles défen-

1801-AN IX. Égypte.

daient, en cas d'attaque par des forces trop supérieures, et se retirer sur le Kaire. Menou transmettait en outre ses ordres pour l'évacuation complette de la Haute-Égypte ; douze cents hommes devaient descendre sur-le-champ à Rahmanieh sous la conduite du général Robin ; et il enjoignait à tous les autres Français, civils comme militaires, de s'enfermer dans la citadelle et dans les forts du Kaire jusqu'à nouvel ordre ; le général en chef finissait sa dépêche au général Belliard, en lui annonçant que l'armée se tiendrait sur la défensive devant Alexandrie, jusqu'à ce qu'elle pût tomber à propos sur les Anglais, lorsque ceux-ci sortiraient de leurs retranchemens pour continuer leurs progrès dans le pays.

Telles étaient les mesures que Menou avait cru devoir adopter, malgré l'opinion du plus grand nombre des généraux, qui lui conseillaient de réunir toutes ses troupes, pour agir vigoureusement contre l'armée anglaise, en la manœuvrant avant que le grand-visir ne pût opérer la puissante diversion qu'il préparait sur le Kaire. Mais la perte de la bataille de Canope n'avait point ouvert les yeux du général en chef français; et cet homme, qui s'emportait sans cesse contre les autres généraux, auxquels il supposait l'intention de suivre les erremens du général Kléber, et d'amener l'évacuation de l'Égypte, prenait précisément toutes les dispositions propres à déterminer cette catastrophe inévitable. S'obstinant à ne pas vouloir considérer les choses sous leur véritable aspect, Menou s'imagina que les Anglais ne feraient de mouvement que sur Alexandrie, et supposa même qu'ils seraient forcés de s'embarquer, comme il avait cru précédemment qu'ils n'oseraient jamais descendre sur le rivage. Il fut impossible de lui persuader que le séjour et l'inactivité du gros des troupes à Alexandrie ouvraient à l'ennemi le chemin dans l'intérieur de l'Égypte, puisque la ville de Rosette restait sans troupes et sans aucun moyen de défense. Les événemens ne tardèrent

pas à démontrer combien ces représentations étaient fondées. 1801-AN IX. Egypte.
Le corps de six mille Turcs, que commandait le capitan-pacha, débarqua le 3 avril a la Maison carrée, qui, ayant été désarmée et évacuée avant la bataille de Canope, fut occupée de suite par l'ennemi. Le général Fugières, commandant de Rosette, se hâta d'informer Menou de cette circonstance, en lui communiquant les craintes qu'il avait de se voir bientôt attaqué; mais le général Menou, ajoutant peu de foi à cette nouvelle, envoya un de ses aides-de-camp en reconnaissance vers la Maison carrée. Cet officier se contenta de faire quelques pas sur le chemin de Rosette, et annonça, à son retour, qu'il avait aperçu sur le point qu'il avait été chargé de reconnaître, sept à huit cents hommes seulement, employés, disait il, à établir une double ambulance pour soigner et traiter séparément les Anglais et les Turcs blessés ou malades. Menou, pleinement rassuré par ce rapport, ne crut devoir prendre aucune mesure pour arrêter les progrès ultérieurs de ses nouveaux ennemis.

Le général Hutchinson, qui avait pris le commandement de l'armée anglaise après la mort du général Abercromby, n'imaginant pas, dans les premiers jours, que Menou pût commettre la faute de laisser sans défense un poste aussi important que Rosette, hésita d'abord à faire marcher un corps de troupes sur cette ville; mais, d'après le rapport des Arabes, il crut devoir y envoyer une reconnaissance de cinq cents hommes, et ne prit la résolution de s'en emparer que lorsqu'il fut bien assuré du petit nombre de Français qui s'y trouvaient. L'occupation de Rosette par les Anglais donnait à ceux-ci de grands moyens d'approvisionnemens, et un débouché pour continuer et étendre leurs opérations.

Le 6 avril, un détachement de trois mille hommes de l'armée anglaise passa à la Maison carrée, campa le 7 à Edko, et marcha le lendemain sur Rosette avec le corps du capitan-

1801-AN IX. Egypte.

pacha. Le troisième bataillon de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade, et les trois compagnies de la soixante-unième qui se trouvaient dans cette ville, ne pouvant résister à des forces aussi considérables, passèrent sur la rive droite du Nil à l'approche de l'ennemi, et se retirèrent à Fouah. Le fort Jullien resta livré à lui-même avec une garnison de vingt-cinq hommes de la soixante-unième, une compagnie d'invalides et quelques canonniers : trois djermes armées, stationnées au Bogaz ou embouchure du Nil, eurent ordre de remonter vers ce fort dès qu'elles y seraient forcées.

Les Anglo-Turcs campèrent sur les hauteurs d'Abou-Mandhour, et s'y retranchèrent. Par une circonspection dont il est difficile de se rendre compte, ce corps d'armée resta deux jours dans cette position sans oser se porter sur Rosette. Le général Fugières, instruit de cette circonstance, repassa le Nil, rentra dans la ville et en fit occuper les hauteurs. Une partie de la journée du 10 se passa en escarmouches de la part des Turcs, qui replièrent même quelques postes français, et ces démonstrations engagèrent le commandant de Rosette à se retirer de nouveau sur la rive droite du Nil. Il était temps ; car dans l'après-midi l'ennemi s'avança sur quatre colonnes à la distance d'une demi-portée de canon l'une de l'autre. Une de ces colonnes, entièrement composée de troupes anglaises, se porta sur le fort Jullien, la seconde directement sur la ville, la troisième sur la tour d'Abou-Mandhour, et la quatrième sur le village de Gebdid. Les Français achevaient de traverser le fleuve au moment même où l'ennemi pénétrait dans Rosette, et une djerme armée qui escortait les embarcations fut sur le point d'être prise par les Turcs : les matelots et les autres passagers de ce bâtiment furent obligés de se jeter à la nage pour aborder la rive droite. Les Anglais assiégèrent sur-le-champ le fort Jullien, et une flottille forçant la barre du Bogaz entra dans le Nil. Le fort

tullien résista pendant dix jours, et fut défendu par sa faible garnison avec un courage et une opiniâtreté d'autant plus remarquables, que l'un des fronts de ce mauvais ouvrage avait été détruit par les inondations, et que l'ennemi ne cessa point de faire un feu terrible. Lorsque les Anglais virent sortir la poignée de braves qui venaient de faire une défense aussi glorieuse, ils demandèrent avec étonnement si c'était bien là toute la garnison [1].

La troupe qui avait évacué Rosette arriva le 11 à Rahmanieh, et sa présence jeta l'alarme dans ce dernier poste, occupé par deux cents hommes sous les ordres du chef de brigade Lacroix. Ce détachement, réuni à la garnison de Rosette, n'était point en état d'opposer une longue résistance aux Anglo-Turcs. Menou, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait bien ordonné au général Belliard, de faire descendre sur Rahmanieh un corps de douze cents hommes sous la direction du général Robin; mais cette colonne, parvenue, le 7 avril, à cinq lieues du bourg que nous venons de nommer, avait reçu du général Belliard le contre-ordre impératif de remonter à l'instant vers le Kaire. Ce mouvement rétrograde était motivé sur la nouvelle que Belliard venait de recevoir de la marche de l'armée ottomane. Le grand-visir était parti d'El-Arich, le 4 avril, avec une armée de vingt-cinq mille Turcs, et un corps de douze cents Anglais, parmi lesquels on comptait deux cents artilleurs.

Ainsi le poste de Rahmanieh ne pouvait plus être défendu que par cinq cents hommes environ sans artillerie. La redoute que Bonaparte y avait fait construire était d'une médiocre défense, et les Anglais s'en seraient facilement emparés, s'ils s'y étaient portés avec promptitude après l'occupa-

[1] Nous avons eu déjà l'occasion de citer un fait semblable, et il se reproduira encore dans la suite de ces annales.

1801-an IX. Égypte. tion de Rosette; mais le général en chef ennemi paraissait avoir adopté un système de précaution et de lenteur presque en harmonie avec celui du général français. Le commissaire ordonnateur Sartelon, qui se trouvait dans Rahmanieh, d'où l'armée tirait ses approvisionnemens, et le général Fugière écrivirent à Menou pour lui faire connaître la position où ils se trouvaient, et l'urgente nécessité d'envoyer sans délai des secours suffisans pour mettre cette place à l'abri d'un coup de main; ils lui mandèrent que l'ennemi s'était porté, le 1er avril, en avant de Rosette, par le bord du Nil, jusqu'au village de Dairouth. Menou se borna d'abord à faire partir le lendemain, du camp retranché d'Alexandrie, le général Valentin avec la soixante-neuvième demi-brigade, forte de sept cents hommes seulement, et le septième de hussards de cent quatre-vingts chevaux. Pressé cependant par tous les généraux d'envoyer des secours plus considérables sur un point d'où dépendait, pour ainsi dire, l'existence de l'armée, le général en chef se décida deux jours après à y faire passer le général Lagrange, son chef d'état-major, avec toutes les troupes de la division Reynier, privant ainsi ce dernier général de son commandement, et le laissant à Alexandrie comme simple particulier, conduite tout à la fois impolitique et injuste!

Les Anglais, instruits qu'une partie des forces du camp d'Alexandrie s'était portée sur Rahmanieh, et que ce détachement était en mesure non-seulement de les arrêter, mais même de les attaquer, n'osèrent pas s'avancer au-delà de Dairouth. Ils se fortifièrent dans ce village, et y restèrent jusqu'à ce que le général Hutchinson leur eût envoyé un renfort pour attaquer le général Lagrange, qui avait pris position à El-Aft, et chasser le général Valentin de Fouah, où celui-ci s'était établi à l'effet d'empêcher l'ennemi de tirer des vivres du Delta.

Afin d'assurer d'autant mieux ses opérations, et isoler entièrement Alexandrie du reste de l'Egypte, le général Hutchinson fit couper, le 15 avril, le canal qui apporte les eaux du Nil dans cette ville. Il voulait, au moyen de cette tranchée, faire passer les eaux du lac Madieh dans le bassin de l'ancien lac Mareotis, à sec depuis plusieurs siècles; mais cette opération n'eut pas un résultat aussi prompt qu'il l'avait imaginé : les eaux ne s'étendirent que très-lentement dans ce vaste bassin, et n'apportèrent d'abord que peu d'obstacles à la communication d'Alexandrie avec Rahmanieh. Il eût été beaucoup plus militaire de faire attaquer les convois qui marchaient tous avec de faibles escortes, ou, mieux encore, il aurait fallu marcher sur Rahmanieh avant que le général Menou n'y eût envoyé les renforts dont nous venons de parler. 1801-an IX. Egypte.

L'armée française se trouvait alors partagée en trois corps isolés l'un de l'autre, et ayant devant eux un ennemi supérieur en forces et en moyens. Le général Lagrange, avec quatre mille hommes à peu près, était obligé de disputer le terrain à la plus forte partie de l'armée anglo-turque. Le général Belliard, avec moins de cinq mille hommes, allait avoir à la fois sur les bras l'armée du grand-visir dont on connaît déjà la force, un autre corps d'armée composé de troupes anglaises et de cipayes arrivant de l'Inde par la mer Rouge, et toute la population du Kaire; enfin le général Menou, avec le reste des troupes, montant à six mille hommes à peu près, renfermées dans Alexandrie, se morfondait à attendre l'arrivée de l'amiral Ganteaume, et paraissait aussi tranquille que s'il eût été possesseur paisible de l'Egypte. Le général Hutchinson se garda bien de rien entreprendre contre cet adversaire; non qu'il craignît son habileté, mais parce que les eaux du lac Madieh s'étant étendues avec le temps dans le bassin du Mareotis jusque au-delà de la Tour des Arabes, la ville d'A-

1801-an IX. Egypte.

lexandrie se trouva dès-lors bloquée naturellement du côté de la terre, comme elle l'était par la mer. Menou eut bientôt affaire à un ennemi plus redoutable encore que les Anglais : la famine. Il ne communiquait déjà plus qu'avec les plus grandes difficultés avec Rahmanieh ; et les magasins, que son imprévoyance et son entêtement avaient laissé presque vides, n'offrant plus de ressources, il fallut les remplir à grands frais. On réussit ainsi à engager les Arabes Ouadalis à procurer des grains ; et l'appât du gain fit braver à cette tribu du désert tous les dangers que présentait une telle entreprise. D'un autre côté, le général Menou détacha le corps des dromadaires pour recueillir tous les vivres qui pouvaient se trouver sur la lisière du désert, en tournant le lac Mareotis, à l'effet de se rapprocher du Bahireh. Tels furent les moyens précaires qui soutinrent pendant quelque temps le général Menou et ses troupes dans cette même ville d'Alexandrie, à la prise de laquelle (il est juste de le rappeler), ce général brave, mais inhabile, avait glorieusement contribué trois ans auparavant.

Cependant les Anglais ne paraissaient point mettre plus d'empressement à s'avancer dans le pays, que Menou n'en avait mis dans ses dispositions pour empêcher leur établissement. Depuis la prise de Rosette, ils étaient restés pendant un mois dans leurs retranchemens, consommant les vivres qu'ils avaient apportés avec eux, et semblant attendre tout le succès de leur expédition des fautes de leurs adversaires. En effet, la position prise par le général Lagrange à El-Aft avait de grands inconvéniens ; son front était bien fortifié, mais l'ennemi pouvait marcher entre la gauche et le lac, et la tourner ; il pouvait aussi faire passer entre les lacs d'Edko et de Madieh un corps, qui, menaçant Ramanieh, aurait forcé Lagrange à se retirer sur ce bourg pour défendre ses magasins. La droite de cette même position, appuyée au Nil, était, il est vrai, flanquée par quelques barques canonnières,

mais les Anglais avaient la facilité d'établir sur la rive droite du fleuve des batteries, qui, conjointement avec celles de leur flottille déjà si supérieure à la petite flottille française, auraient aisément éteint le feu de cette dernière. 1801 an IX. Égypte.

Après avoir long-temps hésité sur le plan à suivre pour attaquer le général Lagrange, le général Hutchinson, qui venait de recevoir un renfort de trois mille hommes, résolut de profiter des inconvéniens que nous venons de signaler. A cet effet, il fit filer de son camp de Dairouth deux colonnes, dont l'une s'avança entre la gauche des Français et le lac Edko, et l'autre, passant entre ce dernier lac et celui de Madieh, se dirigea sur Damanhour, pour se rabattre ensuite sur Rahmanieh. Le général Lagrange, instruit de ces deux mouvemens, fit demander un prompt renfort au général en chef; mais les troupes détachées à cet effet par Menou, et commandées par le général Delegorgue, ne purent arriver à temps, et furent obligées de rentrer dans Alexandrie. Le 9 mai, jour même où ces troupes étaient sorties d'Alexandrie, une troisième colonne anglaise, forte de quatre à cinq mille hommes, s'était avancée sur la rive droite du Nil, et avait chassé le général Valentin de Fough. Cette même colonne et l'une des deux autres, secondées par la flottille qui suivait leur mouvement, s'avancèrent pour entourer la position occupée par le général Lagrange. Celui-ci, voyant qu'il allait être enveloppé par des forces triples des siennes, abandonna les retranchemens d'El-Afi, et se replia sur Rahmanieh.

Le général Hutchinson accéléra le mouvement de ses troupes. La gauche de son armée, presque entièrement composée de corps turcs, suivait les bords du Nil; une colonne anglaise marchait à la droite de ces derniers, et se dirigeait de manière à donner la main à celle qui arrivait par Damanhour. Parvenus devant Rahmanieh, les Anglo-Turcs s'occupèrent aussitôt du soin d'établir des batteries vis-à-vis la flottille

1801-an IX. Egypte.

française, qui se trouvait à ce moment chargée de munitions et de vivres pour Alexandrie. Le général Lagrange avait disposé ses troupes autour de la redoute ou fortin de Rahmanieh et derrière la digue du canal; la cavalerie était sur le rivage du Nil. Aussitôt que les têtes de colonne de l'ennemi se montrèrent, Lagrange détacha à leur rencontre cette même cavalerie qui traversa le canal; mais, n'étant point appuyée par l'infanterie, elle ne put entamer les rangs serrés des Anglais, qui s'avançaient d'ailleurs avec toutes les précautions qui peuvent garantir d'un pareil choc. Aussi fut-elle promptement repoussée, et obligée de repasser le canal, sur les bords duquel l'artillerie légère française mit ses pièces en batterie. Le commandant de cette dernière faisait travailler à des épaulemens, lorsque la colonne ennemie, qui venait de descendre par Damanhour, vint manœuvrer sur les flancs de la troupe française, et la força de nouveau à s'éloigner. Les Anglais se déployèrent devant elle sur les bords du canal, et se bornèrent jusqu'au soir à jeter en avant quelques pelotons de tirailleurs pour insulter l'artillerie légère.

Sur ces entrefaites, le corps turc s'était également avancé, mais avec beaucoup moins de lenteur et de circonspection que les Anglais; les Osmanlis suivaient assez en désordre un petit canal d'irrigation dérivé du Nil, et il suffit d'abord de deux ou trois pelotons de tirailleurs français pour les arrêter quelque temps; ils étaient cependant parvenus à s'établir sur les bords du canal, lorsqu'à trois heures du soir, un détachement de deux cents soldats, tirés des deuxième légère et treizième de ligne, vint les attaquer, et les forcer de s'éloigner après leur avoir tué une centaine d'hommes. Les Anglais n'étaient point en mesure de soutenir cette colonne turque, et le général Hutchinson avait même arrêté le mouvement que le général Doyle, apercevant le désordre de sa marche, s'était proposé de faire pour éviter le résultat dont nous venons de parler.

Anglais bivouaquèrent dans les positions qu'ils ve- 1801-an IX.
le prendre devant Rahmanieh, et ils se préparèrent à Egypte.
taque vigoureuse pour le lendemain. Mais le général
ge s'était convaincu qu'il ne pouvait plus résister dans
te aussi fortement menacé, sans s'exposer aux plus
malheurs : considérant que la flottille et les batteries
es de la rive droite prendraient ses troupes en flanc
evers, pendant que celles-ci auraient à combattre des
éminemment supérieures, il évacua Rahmanieh dans
, et fit sa retraite sur le Kaire. Comme il devenait im-
e à la flottille française de sortir du port, parce que
teries de la rive droite s'y opposaient, Lagrange prit
i de l'abandonner, ainsi que les munitions et les vivres,
on noya cependant une grande partie. Le fortin de
nieh, laissé à la garde des blessés et des malades qu'on
pas pu évacuer, capitula le lendemain; et, deux jours
un convoi considérable qui venait du Kaire pour se
e à la flottille, étant entré dans le Nil par le canal de
af avant d'être informé de la retraite du général La-
e, tomba tout entier au pouvoir de l'ennemi.
ccupation de Rahmanieh par les Anglo-Turcs ache-
e couper la communication d'Alexandrie avec l'inté-
de l'Egypte. Cet événement abattit tous les courages,
mée éclata en murmures contre le général qui avait né-
les moyens de prévenir une pareille catastrophe. Menou,
é sa sécurité ordinaire, parut terrifié du funeste résultat
lenteurs précédentes. Il venait de perdre la dernière
urce qui lui restait pour l'approvisionnement d'Alexan-
et il était à la veille de voir périr de faim les troupes et
les Français qui étaient renfermés avec lui dans cette

ut autre général, en une conjoncture aussi fâcheuse, se
nt à la tête de la troupe dont il aurait pu disposer sans

1801-an IX. Egypte.

compromettre le salut d'Alexandrie, aurait cherché à rejoindre le gros de son armée vers le Kaire, pour, de là, revenir tenter un effort désespéré, à l'effet de rouvrir ses communications avec la première des places que nous avons nommées, et y faire entrer des vivres; mais Menou n'était pas homme à prendre une résolution aussi vigoureuse. Il fit rassembler tous les chameaux qui se trouvaient dans la ville, et ordonna au chef de brigade Cavalier, commandant le régiment des dromadaires, de se rendre encore une fois dans le Bahireh, en suivant les bords du lac Maréotis jusqu'à la Tour des Arabes, et rabattant ensuite vers cette province, pour enlever tous les vivres qu'il pourrait y trouver. Cavalier sortit d'Alexandrie, le 14 mai, avec deux cent vingt hommes d'infanterie, cent vingt-cinq dragons, quatre-vingt-cinq dromadaires, et une pièce de canon, escortant un convoi de six cents chameaux. Il arriva le 16 à El-Oah sur les bords du Nil, et trouva ce village abandonné; poussant ensuite jusqu'à celui d'Amran, il rencontra la même solitude, et se vit par conséquent dans l'impossibilité de pouvoir y ramasser des subsistances. Ignorant encore si les Anglais avaient quitté Rahmanieh, et manquant de vivres pour sa colonne, il avait pris la résolution de remonter la rive gauche du Nil jusqu'au Kaire, lorsqu'il rencontra la flottille ennemie. Il crut devoir alors s'enfoncer dans le désert; mais à peine avait-il marché pendant une demi-heure, qu'il se vit entouré par un fort détachement de cavalerie anglaise, une brigade d'infanterie, et deux pièces de canon : le tout commandé par le brigadier-général Doyle. Cavalier, ne prenant conseil que de son courage, serra sa petite troupe en masse, se fit jour à travers l'ennemi, et continua sa marche toujours dans le désert, où il devait rencontrer de nouveaux obstacles et de nouveaux dangers. Une colonne d'Arabes, fondant à l'improviste sur sa colonne, la harcelait et l'empêchait d'avancer, par l'obligation

où les soldats se trouvaient de repousser cette agression continuelle. Cavalier, après trois heures d'une retraite aussi pénible, allait être atteint par la cavalerie anglaise qui s'était mise à sa poursuite, quand le major anglais Wilson [1], du régiment de Hompesch, le fit sommer par un parlementaire de se rendre prisonnier. Cavalier rejeta cette sommation, et continua à s'avancer, faisant face de temps en temps à la cavalerie ennemie, qui n'osait point engager le combat avec des adversaires aussi résolus. Mais les chameaux, épuisés de fatigues, ne pouvaient plus marcher, et tombaient à chaque pas ; les soldats eux-mêmes étaient tellement harassés par le besoin et la chaleur, qu'il ne leur était plus possible de continuer cette retraite sans but. Dans cette extrémité, Cavalier pensa qu'il était de son devoir de chercher à conserver à la France de braves soldats qui pouvaient encore la servir. Il fit donc proposer au major Wilson une convention, par laquelle les Anglais s'engageraient à le ramener en France, lui et sa troupe, avec armes, bagages, sans pouvoir être en aucune manière considérés comme prisonniers de guerre. Wilson, qui ne demandait pas mieux que d'éviter les chances d'un combat, accepta cette proposition, et la petite troupe française fut dirigée de suite sur Aboukir, pour y être embarquée et ramenée dans sa patrie.

La conduite du chef de brigade Cavalier en cette circonstance critique faisait, sans aucun doute, le plus grand honneur à son caractère et à sa fermeté. Il venait de conserver à la France quelques centaines de braves soldats, qui, s'ils n'eussent pas péri sur le champ de bataille, auraient trouvé la fin de leur existence dans la misérable condition de prisonniers de guerre des Anglais ou des Turcs. Cependant,

[1] Aujourd'hui général-major. C'est le même qui facilita l'évasion du comte Lavalette, condamné à mort en 1815.

1801-an IX. Égypte. lorsque Menou apprit cette capitulation honorable, il entra en fureur, et s'emporta contre Cavalier, qu'il accusait de tous les maux auxquels la ville d'Alexandrie allait être en proie. Il voulut même faire partager son indignation à toute l'armée, en publiant cet étrange ordre du jour :

« GÉNÉRAUX, OFFICIERS, SOLDATS !

» Je vous dénonce une lâcheté, peut-être même une trahison, qui vient d'être commise : le chef de brigade Cavalier a capitulé, le 27 floréal dernier, en rase campagne, sans tirer un seul coup de fusil, commandant un détachement de plus de cinq cents hommes. La capitulation est la plus honteuse qui ait jamais été signée; elle porte tout le caractère d'une vente faite aux Anglais : on y voit clairement qu'on a voulu prendre les moyens de transporter sûrement en France de l'argent; mais ce qui m'étonne le plus, c'est que les autres officiers, c'est que les soldats aient obéi à une pareille capitulation.

Armée d'Orient, si jamais celui qui a l'honneur de vous commander en chef voulait commettre une lâcheté pareille à celle qui vient de l'être par le chef de brigade Cavalier, ne lui obéissez pas : vous ne lui devriez plus de soumission dès qu'il deviendrait lâche.

» Armée d'Orient, je vous répéterai jusqu'à mon dernier soupir que l'honneur est tout; que l'argent n'est rien; et soyez bien convaincus d'avance que, tant qu'il restera sur ma tête un de mes cheveux blancs, je ne souscrirai à aucune convention qui pût, ou ternir votre gloire, ou me rendre parjure à mes devoirs et au serment que j'ai fait à la patrie en acceptant l'honneur de vous commander.

» Abdallah-Jacques MENOU. »

Cet ordre du jour, monument de honte pour son auteur,

avait été précédé par un acte bien plus odieux encore, et qui achevera de faire connaître le caractère du dernier général en chef de l'armée d'Orient. Nous avons dit que la nouvelle de l'occupation de Rahmanieh par les Anglais avait excité les murmures de toute l'armée : ce fut surtout dans Alexandrie, que les troupes françaises se répandirent le plus en reproches amers contre Menou. Les soldats disaient hautement qu'il fallait prendre une détermination vigoureuse en ôtant le commandement à un homme incapable de l'exercer, et en le donnant au général Reynier, qui seul pouvait sauver l'armée du déshonneur et d'un anéantissement total. Ces clameurs publiques, la crainte de voir échapper de ses mains une autorité qu'il avait tant ambitionnée, et dont il ne savait faire que l'usage le plus déplorable, mirent le comble à la haine invétérée que Menou portait aux amis de Kleber, et lui firent prendre la résolution de se délivrer de la présence de ces derniers, si fâcheuse pour ses propres intérêts. Cet homme, si faible et si timide lorsqu'il s'était agi de repousser l'invasion des Anglais et des Turcs, ou d'arrêter au moins leurs progrès, retrouva quelque énergie quand il se vit dans l'obligation de se débarrasser de ses ennemis personnels. Il ordonna au général Destaing, l'un de ses principaux affidés, d'arrêter les généraux Reynier et Damas, l'adjudant général Boyer, et l'inspecteur aux revues Daure, qui se trouvaient alors tous les quatre à Alexandrie. Trois cents hommes d'infanterie, cinquante de cavalerie, un détachement de sapeurs et une pièce de canon, furent commandés pour cette expédition. Destaing, à la tête d'une colonne aussi formidable, n'hésita point à faire investir, dans la nuit du 13 au 14 mai, la maison du général Reynier. Celui-ci conversait avec les trois personnages que nous venons de nommer plus haut, lorsqu'il vit entrer dans son appartement un des aides-de-

1801-an IX. Égypte.

camp de Menou, le chef de bataillon Novel, qui notifia les ordres qu'il avait de conduire le général et ses amis à bord d'un bâtiment prêt à mettre à la voile pour se rendre en France. Reynier, étonné d'une pareille mesure, écrivit au général en chef un billet, dans lequel il protestait contre cet acte arbitraire, en déclarant l'intention où il était d'en appeler en France à la justice du premier consul, et de provoquer la formation d'un conseil de guerre pour y être jugé : il finissait par donner à Menou les avis les plus sages dans l'intérêt de l'armée. Reynier se rendit ensuite à bord du brick *le Lodi*, où il s'embarqua avec l'adjudant-général Boyer. Les officiers et les soldats qui accompagnèrent ces deux déportés jusqu'au bâtiment, leur témoignèrent les regrets qu'ils avaient d'être chargés d'une semblable mission, et parurent même disposés à seconder le général Reynier, s'il eût manifesté la volonté de résister à la tyrannie de Menou. Mais l'honorable ami de Kléber rappela ces généreux guerriers à l'obéissance qu'ils devaient encore à leur injuste chef, et quitta le sol égyptien avec d'autant plus d'empressement, qu'il évitait, par son départ, d'être le témoin d'une catastrophe certaine.

Le général Damas et l'ex-ordonnateur Daure furent embarqués sur l'aviso *The good union*. Ce bâtiment, porteur des effets appartenans à Kléber, fut pris par les Anglais à la hauteur de l'île de Candie. *Le Lodi*, après avoir échappé à la poursuite d'un grand nombre de bâtimens ennemis, parvint à gagner heureusement le port de Nice, le 28 juin. On va voir bientôt quel fut le résultat des imprudences d'un général qui sacrifiait ainsi l'honneur de l'armée, et ses intérêts les plus directs et les plus puissans, au désir de se venger, et de retenir dans ses mains inhabiles une autorité qu'il n'employait plus q[illegible] pour achever la perte de la colonie.

*Le général Belliard marche à la rencontre de l'armée du grand-visir ; les Français évacuent Damiette, les forts de Lesbeh et de Bourlos ; mort de Mourad-Bey ; convention du Kaire ; capitulation d'Alexandrie ; fin de l'expédition d'Egypte* [1]. — Le général Lagrange, après l'évacuation de Rahmanich, s'était dirigé sur le Kaire, ainsi que nous l'avons dit dans le paragraphe précédent ; il arriva, le 13 mai, dans cette capitale de l'Égypte, et sa présence sur un point qu'il avait été chargé de couvrir, redoubla les vives alarmes dont les esprits étaient agités. La situation des Français au Kaire devenait en effet bien plus critique encore ; les Anglais n'avaient plus que quelques marches à faire pour parvenir devant Boulaq, et les avant-postes de l'armée du grand-visir étaient déjà à deux ou trois milles sur la route de Belbeis. Une victoire décisive, remportée sur ce dernier ennemi, pouvait seule dégager le corps d'armée aux ordres de Belliard, d'une partie des périls qui le menaçaient si instamment. Aussi, ce général en se voyant renforcé par les troupes venues de Rahmanich, prit-il la résolution de marcher d'abord à la rencontre de l'armée ottomane ; il espérait pouvoir battre le grand-visir, si celui-ci acceptait le combat, et revenir ensuite sur le corps de troupes britanniques qui remontait le Nil, pour le défaire à son tour : l'extrême lenteur et la circonspection que les Anglais avaient montrées jusqu'alors dans leurs mouvemens, semblaient devoir remplir l'attente du général français. 1801-an IX. septembr. fruct. et vend. Egypte.

Le plan de celui-ci, aussi hardi que brillant, était digne de l'habile lieutenant de Desaix dans la haute Égypte, et sa conception se trouvait à la hauteur du génie des grands capitaines qui avaient précédé l'inexpert Menou dans le com-

[1] Journaux du temps et mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

1801-AN IX. Egypte.

mandement de l'armée d'Orient ; mais les Anglais l'av soupçonné et prévu, ils venaient d'envoyer au cam grand-visir, indépendamment des douze cents homm leurs troupes qui s'y trouvaient déjà, plusieurs officier néraux et supérieurs, pour empêcher les osmanlis de s' turer et de faire manquer par leur ardeur indisciplinée expédition dont les succès jusqu'alors étaient dus à l'o vation des règles de la prudence. Le général Hutchinso sait donner au chef suprême de l'armée turque le co d'éviter toute affaire sérieuse avec les Français, de leur le terrain s'il y était obligé, et d'effectuer, par le Del retraite sur l'armée anglaise. La circonspection, re mandée par le général anglais en cette circonstance, éta des plus beaux hommages que l'on pût rendre à la v des soldats français et au talent de leur chef. Hutchi malgré l'énorme disproportion des forces ottomanes celles de Belliard, paraissait assuré que les premières se vaincues si le combat s'engageait : tant la bataille d'I polis avait grandi la renommée de l'armée d'Orient, valé celle des armes turques ! Il faut d'ailleurs rendre a néral anglais la justice de dire que cette tactique étai venable et sage : elle eut tout le succès qu'il s'en était pro renversa tous les projets de Belliard.

Celui-ci, parti du Kaire avec quatre mille six cents ho d'infanterie, neuf cents chevaux et vingt-quatre pièces tillerie, rencontra, le 16 mai, auprès du village d'El-Zou à moitié chemin d'El Khanka et de Belbeis, une avant-ennemie, forte de neuf cents Turcs et cinq cents Angl pourvue d'une nombreuse artillerie. Le général françai posa aussitôt son infanterie sur deux ailes, la cavale centre, et s'avança dans cet ordre et en colonnes serré les hauteurs qui terminent le désert au-dessus et à l' village d'El - Menayer. Le feu de l'artillerie française

..ôt éteint celui de l'ennemi ; la cavalerie chargea sur les ..es, en prit deux, mit en fuite l'infanterie turque et les ca..niers anglais. Belliard fit poursuivre les vaincus, qui cé..nt le terrain à mesure que les Français approchaient, ..ndant à peine au feu très-vif des tirailleurs. Un corps ..idérable, sorti de Belbeis, ayant paru se diriger sur les ..nes françaises, Belliard se flatta un moment de voir se ..uveler pour lui la glorieuse journée d'Héliopolis : déjà ..olonnes s'ébranlaient pour marcher au pas de charge sur ..sse ennemie, lorsque le visir, fidèle aux instructions ..général anglais, dispersa ses troupes en un grand nom.. de groupes, qui manœuvrèrent d'abord comme s'ils eus..ent l'intention d'entourer la petite armée française; pendant ..mps, de forts pelotons de cavalerie turque semblaient ..rter, en faisant un long détour, sur la route du Kaire, .. cette ville et le corps de Belliard. Ce dernier général, .. les troupes étaient d'ailleurs harassées par les fatigues .. marche accélérée sur la lisière du désert, et surtout .. privation d'eau, craignit que la cavalerie ottomane ne ..t au Kaire avant lui, s'il continuait d'escarmoucher .. l'infanterie du grand-visir, et n'y appelât les Anglais .. à temps pour empêcher les troupes françaises d'y ..r : il jugea donc nécessaire de se rapprocher de cette ..le, où il rentra dans la journée du 17 mai, et dont il ..uper les avenues de manière à éviter toute surprise.

..ndant ce mouvement rétrograde des troupes de Belliard, ..nd-visir, informé de l'évacuation de Damiette par les ..ais, dirigea sur cette ville un corps de six mille Osman..ui en prirent possession ; un autre détachement se porta .. fort de Lesbeh, qui n'avait qu'une garnison de deux .. hommes environ. Investie par terre par les Turcs et ..uée par une flottille de canonnières anglaises qui força la .. du Bogaz de Damiette, la garnison de Lesbeh ré-

1801-AN IX. Egypte.

pondit, par l'organe de son commandant, à la première so tion qui lui fut faite, qu'elle ne rendrait la place qu'après combattu jusqu'à la dernière extrémité; toutefois cette ré n'était qu'un prétexte pour gagner du temps et en imp l'ennemi. En effet la nuit qui suivit la sommation des A Turcs, la garnison évacua le fort sans être aperçue des geans, après avoir encloué les canons, jeté les munition vivres dans le Nil, et coulé bas les chaloupes canonnière étaient dans le port : elle traversa le fleuve dans le plus silence et se retira sur le fort de Bourlos, d'où elle es gagner ensuite Rahmanieh ; mais ayant appris à Bourlo le général Lagrange s'était retiré sur le Kaire, et ne pou faute de vivres, rester dans ce nouveau poste, le com dant de Lesbeh fit embarquer sa troupe avec la garni Bourlos sur quatre petits bâtimens qui se trouvaient d lac qui porte ce dernier nom. La petite flottille man dans l'intention de gagner, s'il était possible, le por d'Alexandrie : deux des bâtimens furent pris à la ha d'Aboukir par la frégate anglaise *la Cinthia*, les deu tres réussirent à s'échapper et gagnèrent les côtes d'Ita

A cette époque, les Français firent une nouvelle perte tant plus funeste pour eux, qu'elle les privait d'un all doutable pour leurs ennemis. Le héros de l'Orient, que le Kléber avait pu seul déterminer à se soumettre et à en ser la cause de ceux qui ne l'avaient jamais entièr vaincu ; Mourad-Bey, malgré les justes sujets de méc tement que lui avait donnés le général Menou, étai fidèle à ses premiers sermens. Invité par le général B à partager les dangers de ses amis dans la circonstance elle où se trouvait l'armée française, cet illustre ch mameloucks s'était empressé de quitter le Sayd et d dait le Nil pour se joindre au corps d'armée qui défen Kaire, lorsqu'il fut atteint de la peste à Beniçouef,

[illegible]é par ce terrible fléau, au bout de quelques jours. Les [illegible]nçais furent vivement affectés de cette mort inopinée. [illegible] rendit à la mémoire du bey tous les honneurs que méri[illegible]nt sa constante bravoure et la loyauté de son caractère. [illegible] circonstances ne permettant pas de transporter son corps [illegible] lieu de la sépulture ordinaire des mamelouckes, Mourad [illegible] inhumé à Saouaki. Ses vaillans compagnons de gloire et [illegible] malheurs lui décernèrent le plus bel hommage dont on [illegible] honorer les mânes d'un grand guerrier : ils brisèrent [illegible] armes sur sa tombe, en déclarant qu'aucun d'eux n'était [illegible]ne de les porter.

[illegible]e Mourad, dit un écrivain [1] bien en état d'apprécier ce [illegible]y, n'était pas un homme ordinaire. Il possédait éminem[illegible]nt les vertus et les défauts qui tiennent au degré de civi[illegible]sation où les mamelouckes sont parvenus. Livré à toute l'im[illegible]tuosité de ses passions, son premier moment était terrible, [illegible] second l'entraînait souvent dans un excès contraire. Doué [illegible]ar la nature de cet ascendant qui appelle certains hommes [illegible] dominer les autres, il avait l'instinct du gouvernement sans [illegible]n connaître les ressorts. Également prodigue et rapace, il [illegible]onnait tout à ses amis, et pressurait ensuite le peuple pour [illegible]ubvenir à ses propres besoins. Joignez à ces traits généraux [illegible]ne force de corps extraordinaire, une bravoure à toute [illegible]preuve, et une constance dans le malheur, qui, au milieu [illegible] crises fréquentes de sa vie agitée, ne l'a jamais aban[illegible]onné. »

Les beys, après sa mort, reconnurent pour leur chef Os[illegible]man-Bey-el-Tamburdji, que Mourad lui-même leur avait [illegible]ésigné. Ce nouveau prince des mamelouckes se conduisit [illegible]ignement dans la position difficile où il se trouvait. Il par[illegible]ageait tous les sentimens de son prédécesseur pour les Fran-

[1] Le général Reynier.

1801-an IX. Egypte.

par la vallée de la Kulttah [1], il arriva à Kéné, sur les bo du Nil, le 8 juin, descendit ensuite ce fleuve lentement, ne parvint à la hauteur du Kaire qu'après l'évacuation cette ville par les Français. Certes, si comme l'assurent historiens anglais, leurs généraux ne montraient autant prudence que pour ménager le sang de leurs soldats, le gadier-général Baird, et son second, le colonel Murray, acquis les plus grands droits à la reconnaissance de leur trie. Malheureusement cette conduite prudente qui les vait d'un engagement avec les troupes françaises, ne préserver leur corps d'armée du fléau de la peste. Cette freuse maladie fit de grands progrès parmi les Anglais et cipayes, et en détruisit un grand nombre.

Le général Hutchinson avait attendu à Terranch et suite à Wardan, où les mameloucks d'Osman-Bey-el-Ta burdji vinrent joindre le corps d'armée du capitan-pacha, nouvelles de la marche du grand-visir, et de celle du bri dier-général Baird. Lorsqu'il eut appris que l'armée ottom se trouvait devant le Kaire, il se crut en mesure de comm cer lui-même ses opérations offensives et s'avança jusqu' Embabeh où il établit son quartier-général le 20 juin. U fort détachement de troupes anglaises investit la place Giseh, tandis que le grand-visir étendait ses troupes autou du Kaire de manière à bloquer étroitement cette capita Un pont de bateaux que les Anglais etablirent à Chobra servit à la communication des deux armees.

La position des troupes françaises réunies dans le Kair sous les ordres du général Belliard, devenait de jour en jou plus alarmante. A la vérité, les ennemis montraient toujou la même circonspection, employant des forces considérabl pour faire replier de faibles avant-postes, et n'osant rien te

[1] C'est ainsi que ce mot doit être écrit, et non pas *guitta*, comme on l'a dans le 10[e] volume.

ter de bien sérieux ; mais ils resserraient de plus en plus la ville sans que les Français y trouvassent l'avantage de se concentrer, parce qu'il leur fallait occuper quatorze forts, indépendamment de la citadelle, et garder la ligne qui renfermait le Kaire, Boulaq, le vieux Kaire et la place de Giseh sur la rive gauche du Nil. Cette ligne de défense avait plus de douze mille six cents toises de développement. Obligé de résister aux attaques extérieures de plus de quarante-cinq mille hommes qui le cernaient, Belliard avait encore à contenir dans l'intérieur une population nombreuse, que la situation présente des Français disposait naturellement à l'insurrection, puisqu'elle avait à craindre que le grand-visir ne la punît sévèrement de son apathie alors qu'il s'agissait de rentrer sous la domination légitime du grand-seigneur. Les troupes chargées de la défense du Kaire n'étaient point assez nombreuses pour que Belliard pût tenter de grandes sorties, ou un effort décisif sur l'un des corps ennemis, sans dégarnir la plus grande partie de sa ligne : en se portant sur les Anglais, le général français n'était plus en état de contenir les Turcs, et, en marchant contre le grand-visir, il donnait au général Hutchinson la facilité de s'emparer de Giseh, où se trouvaient une grande partie des magasins de l'armée.

Il fallait donc renoncer à tout espoir de battre l'ennemi sous les murs de la capitale de l'Egypte. D'un autre côté, la retraite sur Damiette, où il eût été possible de trouver des ressources et de prendre une position défensive moins désavantageuse, était devenue impraticable depuis que cette ville et le fort de Lesbeh se trouvaient au pouvoir des Turcs. Il n'était pas plus possible de se retirer sur Alexandrie ; car les troupes, indépendamment des difficultés presque insurmontables qui se seraient présentées sur leur passage, auraient encore accéléré la chute de la place que nous venons de nommer, en augmentant le nombre des consommateurs au mi-

1801-AN IX. Egypte.

lieu de la disette qui commençait à y régner. Une seule voie restait encore et offrait peut-être moins d'obstacles, c'était celle de la Haute-Egypte; mais il aurait fallu pouvoir y transporter des munitions, et toutes les barques avaient été ou perdues à Rahmanieh, ou coulées bas vers Boulaq par ordre du général Belliard, afin de barrer le cours du Nil à la flottille anglaise, qui avait remonté le fleuve jusqu'au-dessous d'Embabeh; et d'ailleurs quelles ressources trouver dans un pays où la peste exerçait alors les plus terribles ravages?

Si l'abandon du Kaire, en laissant seulement une garnison dans la citadelle, offrait aussi peu de chances de succès, on ne pouvait guère fonder plus d'espérance sur la défense prolongée de cette ville par moins de cinq mille combattans, dans un développement immense et presque partout trop faible pour résister à une attaque sérieuse. Le plus grand nombre des tours ou forts qui défendaient l'approche de l'enceinte pouvaient être renversés par quelques coups de canon. Tous ces postes, ces fortifications, qui imposaient tant à l'ennemi n'étaient réellement susceptibles, que d'une défense médiocre. Le général Belliard avait, à la vérité, fait élever avec la plus grande activité quelques redoutes plus solides entre le Kaire et Boulaq; quelques flèches en avant du mur d'enceinte de Giseh, arrêtaient les Anglais assez sérieusement pour les obliger, à leur honte, d'ouvrir la tranchée devant ces ouvrages; mais, comme nous l'avons déjà dit, très-peu de points étaient à l'abri d'une attaque de vive force; un seul forcé, les autres tombaient nécessairement; la réunion des troupes dispersées sur la ligne devenait impossible; chaque poste restait à la merci de l'ennemi; et la révolte des habitans, qui auraient cru devoir se déclarer alors pour le vainqueur, eût augmenté en ce cas les embarras et les pertes des assiégés.

D'un autre côté, les vivres commençaient à s'épuiser, par suite de la négligence apportée dans les approvisionnemens avant l'ouverture de la campagne. Belliard, malgré toute son activité, n'avait pu remédier à l'insouciance de Menou à cet égard, parce qu'il s'était vu dans l'impossibilité de détacher des colonnes assez nombreuses pour protéger la rentrée des perceptions en nature et des réquisitions. Le directeur des revenus en nature, Reynier, frère du général de ce nom, avait cependant osé, lorsque l'ennemi était déjà aux portes du Kaire, se rendre dans la Haute-Égypte avec une barque armée ; mais les villages du bord du Nil, ravagés par la peste, étaient abandonnés. Reynier n'ayant point de troupes à sa disposition pour pénétrer dans l'intérieur, où se trouvaient déjà des détachemens de l'armée turque, revint au Kaire sans rien rapporter. 1801—an IX. Égypte.

Il n'y avait plus de subsistances que pour dix à quinze jours, c'est-à-dire, jusque vers le 5 juillet. La pénurie d'argent ne se faisait pas moins ressentir : les caisses étaient vides à l'ouverture de la campagne, et depuis ce temps il n'y avait eu d'autres rentrées que le produit de quelques droits levés au Kaire. Les officiers-généraux et supérieurs et les principaux administrateurs et employés avaient eux-mêmes versé leurs épargnes dans la caisse de l'armée, pour subvenir aux dépenses journalières. Les magasins de l'artillerie se trouvaient également épuisés par les demandes réitérées du général Menou. Tout avait été encombré et perdu à Rahmanieh ; il ne restait pas au Kaire cent cinquante coups par pièce, et l'on y manquait d'affûts de rechange. Pour surcroît de malheur, la peste, qui d'abord avait paru respecter cette grande cité, au commencement de l'année, s'y était déclarée d'une manière tellement effrayante, que les vieillards ne se rappelaient point d'avoir vu une époque aussi désastreuse. Plus de trente mille individus avaient succombé depuis quelques mois,

1801-an IX. Égypte.

et le nombre des Français qui entraient dans le lazaret s'éleva jusqu'à cent cinquante dans un seul jour. Les médecins et les chirurgiens de l'armée, sous la direction savante des docteurs Desgenettes et Casabianca [1], montrèrent en ces circonstances le dévouement le plus absolu; les deux tiers des malades furent sauvés par leurs soins. Mais quelque médiocre que fût la perte d'hommes occasionée par le cruel fléau que les officiers de santé de l'armée combattaient avec tant de zèle et de succès, elle n'en était pas moins désastreuse en raison de la faiblesse numérique des troupes sous les ordres de Belliard.

Trois mois s'étaient écoulés depuis que Menou avait quitté le Kaire, où il devait revenir si promptement en vainqueur, et le général Belliard n'avait reçu de ce chef de l'armée que des instructions vagues et des dépêches insignifiantes: le seul point sur lequel Menou insistât fortement, était la nécessité de défendre la capitale de l'Égypte jusqu'à la dernière extrémité; mais depuis la prise de Rahmanieh toute correspondance avait cessé entre le quartier-général et la ville du Kaire, et l'on vient de voir comment il était devenu presque impossible de remplir la seule instruction précise qu'eût donnée le général en chef. Dans une position aussi difficile que celle où il se trouvait, le général Belliard, ne voulant prendre aucune initiative, résolut de convoquer un conseil de guerre, auquel il remettrait la décision de la conduite que l'état présent des choses pouvait indiquer ou commander.

En conséquence, tous les officiers-généraux et supérieurs du corps d'armée et ceux qui se trouvaient alors dans la capitale de l'Égypte furent appelés au quartier-général. Après leur avoir retracé les ravages que la peste exerçait encore

[1] Le chirurgien en chef Larrey était alors renfermé dans Alexandrie avec le général Menou.

parmi les Français, la presque nullité des ressources qui restaient, la grandeur de celles que possédait l'ennemi, l'impossibilité de défendre des retranchemens d'un développement aussi considérable avec un corps de troupes déjà réduit de moitié et dont le nombre diminuait encore journellement, Belliard finit par inviter les membres du conseil à énoncer individuellement leur opinion, et à déterminer le parti auquel il fallait s'arrêter dans des circonstances aussi fâcheuses, aussi désespérées. 1801-an IX. Egypte.

Le général de division Lagrange prit le premier la parole, et fut d'avis de ne point traiter avec les ennemis avant de connaître les intentions du général Menou, que sa qualité de chef suprême de l'armée rendait seul l'arbitre de la conduite à tenir en cette occasion. Le général Donzelot fit ensuite la noble proposition de se retirer dans la Haute Égypte, d'y faire la guerre à la manière des mamelouks, et d'attendre, dans cette attitude généreuse et digne des guerriers français, que le gouvernement consulaire eût fait passer des renforts assez considérables pour recouvrer la domination d'un pays qui avait déjà coûté le sacrifice de tant de braves.

Le chef de brigade Dupas, commandant la citadelle du Kaire, ayant obtenu, à son tour, d'exposer son opinion, commença par rejeter les mesures qu'avaient proposées ceux des membres du conseil qui venaient de parler avant lui, pour en présenter une autre d'un genre bien plus élevé, et il s'exprima à peu près en ces termes :

« Lorsque l'armée française, victorieuse des anciens dominateurs de l'Égypte, fit, pour la première fois, son entrée solennelle dans cette capitale, qui de nous, citoyens généraux, et vous mes camarades, eût pensé que nous nous verrions réduits un jour à l'impérieuse nécessité d'aviser aux moyens de pouvoir nous y soutenir, ou d'en sortir sans compromettre notre honneur? Telle est cependant la fâcheuse position où

1801—An IX. Égypte. nous nous trouvons; mais, en songeant à reculer une catastrophe aussi instante, ou à la couvrir du moins de couleurs honorables, dites-le moi, guerriers français, ne nous reste-t-il plus aucune espérance dans la victoire? Sont-ils donc morts ces soldats qui, au nombre de quatre mille, ont culbuté vingt mille Osmanlis dans la mer d'Aboukir? N'avons-nous plus ces mêmes troupes qui, dans l'espace d'un mois, ont reconquis l'Égypte entière sur une armée de quatre-vingt mille hommes? Les temps ne sont plus les mêmes, va-t-on me répondre; aucune défaite n'avait alors entaché les drapeaux français : faibles argumens! Non, vaillans compagnons, ce ne sont point les armes de nos ennemis qui ont abattu notre puissance en Égypte : nous ne devons nos malheurs qu'à nos propres dissensions. Osons croire qu'il est en notre pouvoir de vaincre, et la victoire est à nous. Croyez-moi, guerriers de Bonaparte et de Kléber, abandonnons nos retranchemens, allons affronter l'ennemi dans les siens, c'est là que la gloire nous attend encore. Si notre résolution échoue, si l'immense supériorité du nombre nous force à rentrer de nouveau dans ces murs, et qu'il ne nous reste plus d'autre alternative qu'une capitulation ou la mort, arrêtons-nous à la mort, et choisissons-en une qui réponde à la grandeur de notre renommée. Quel sujet d'orgueil pour notre patrie et d'admiration pour l'Europe, lorsque l'une et l'autre apprendront que cinq mille Français ont préféré la gloire impérissable de s'ensevelir sous les ruines de leur conquête, à la honte de la céder à l'ennemi! »

L'enthousiasme qui animait l'intrépide orateur passa dans l'ame de la plupart de ceux qui venaient de l'entendre avec un religieux silence; un feu martial brillait dans presque tous les regards. Entraînés par l'éloquence de Dupas, un certain nombre de ses collègues allaient se lever pour appuyer sa proposition désespérée, lorsque d'autres membres

de conseil entreprirent de la combattre, ainsi que les deux opinions précédemment énoncées par les généraux Lagrange et Donzelot. Les nouveaux orateurs représentèrent d'abord qu'il est des occasions où il convient de ne prendre conseil que de soi-même, sans recourir à une autorité qui ne peut plus vous être d'aucun secours. Passant ensuite à la proposition de se retirer dans la Haute-Égypte, ils démontrèrent l'inutilité de ce parti, en faisant observer qu'avant que le gouvernement français pût envoyer des renforts à travers une mer couverte de vaisseaux ennemis, les Anglais et les Turcs auraient le temps d'acculer la petite troupe sortie du Kaire jusqu'aux cataractes et de la jeter dans le désert, où la faim, la misère et le désespoir achèveraient d'anéantir ceux que le sort des armes aurait épargnés pendant ce long et périlleux trajet. Quant à l'avis du commandant de la citadelle, après avoir donné au courage de ce digne officier tous les éloges qu'il méritait, un des opinans présenta les considérations qu'on va lire :

1800-AN IX. Égypte.

« Entre les deux exemples des journées d'Aboukir et d'Héliopolis, cités par le chef de brigade Dupas, il convenait, disait l'orateur, d'examiner plus particulièrement le dernier, attendu que la position où s'était trouvé Kleber avait une certaine conformité avec la situation présente du général Belliard. En effet, l'Égypte, avant la bataille d'Heliopolis, était couverte de soldats ennemis, comme elle l'était maintenant; mais la chance ne pouvait plus être la même : Kléber avait dix mille hommes réunis sous ses ordres immédiats lorsqu'il entreprit de reconquérir l'Égypte sur une armée de quatre-vingt mille Turcs; il restait à peine cinq mille hommes au général Belliard pour combattre à la fois la nouvelle armée du grand-visir, le corps du capitan-pacha, et douze à quinze mille hommes de troupes anglaises : on ne devait point espérer de forcer dans leur camp un si grand nombre d'ennemis, et

1801 an IX. Egypte.

une entreprise de cette nature tenait plus du délire que du courage; il n'y avait d'ailleurs aucune honte à céder un poste à l'ennemi, lorsqu'on se trouvait dans l'impossibilité de le défendre, et qu'on en sortait surtout sous les clauses d'une capitulation honorable; enfin la position défensive du corps d'armée, quoique défectueuse sous bien des rapports, était cependant assez respectable pour faire obtenir au général Belliard toutes les conditions qu'il exigerait pour prix de l'évacuation du Kaire, et il fallait se hâter de profiter du moment opportun pour sortir avec honneur d'un pays qu'on ne pourrait quitter plus tard sans infamie. »

Ce dernier discours fixa tous les esprits jusqu'alors irrésolus : on alla aux voix, et il fut arrêté que l'on capitulerait avec l'ennemi.

Celui-ci faisait les dispositions d'une attaque générale, lorsqu'un parlementaire, envoyé par le général Belliard, se présenta, le 22 juin, dans le camp anglais pour demander une suspension d'armes qui permît de traiter des conditions auxquelles les Français consentaient à évacuer le Kaire. Cette proposition fut reçue avec empressement par le général Hutchinson et par le visir, puisqu'elle les rendait sans coup férir maîtres d'une ville dont ils ne s'étaient promis la possession qu'au prix du sang de leurs plus braves soldats. Des commissaires, nommés de part et d'autre, se réunirent aussitôt dans un lieu désigné entre les retranchemens du Kaire et ceux du camp ennemi, à l'effet de dresser les articles de la capitulation suivante :

*Convention pour l'évacuation de l'Égypte par le corps de troupes de l'armée française et auxiliaires aux ordres du général de division Belliard, conclue entre les citoyens Donzelot, général de brigade; Morand, général de brigade; Tarayre, chef de brigade, de la part du général de division Belliard: et M. le général-major Hope, de la part de Son Excellence le général en chef de l'armée anglaise; Osman-Bey, de la part de Son Altesse le suprême visir; et Isaac-Bey, de la part de Son Altesse le capitan-pacha.* 1801-an IX. Égypte.

Les commissaires ci-dessus nommés s'étant réunis dans un lieu de conférence entre les deux armées, après l'échange de leurs pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivans :

ARTICLE 1. Les corps de l'armée française de terre et de mer, les troupes auxiliaires aux ordres du général de division Belliard, évacueront la ville du Kaire, la citadelle, les forts Boulaq, et Gizeh et toute la partie de l'Égypte qu'ils occupent en ce moment.

2. Les corps de l'armée française et les troupes auxiliaires se retireront par terre à Rosette en suivant la rive gauche du Nil avec armes, bagages, artillerie de campagne, caissons, munitions, pour y être embarqués, et de là être transportés dans les ports français de la Méditerranée avec leurs armes, artillerie, caissons, munitions, bagages, effets, aux frais des puissances alliées. L'embarquement desdits corps de troupes françaises et auxiliaires devra se faire aussitôt qu'il sera possible de l'effectuer, mais au plus tard dans cinquante jours à dater de la ratification de la présente convention; il est d'ailleurs convenu que lesdits corps seront transportés dans lesdits ports du continent français par la voie la plus prompte et la plus directe.

3. A dater de la signature et ratification de la présente

1800 AN IX. Egypte. convention, les hostilités cesseront de part et d'autre; sera remis aux armées alliées le fort Sulkowski et la por des Pyramides de la place de Gizeh. La ligne des armé respectives sera déterminée par des commissaires nommés cet effet, et il sera donné les ordres les plus précis po qu'elle ne soit pas dépassée, afin d'éviter les rixes partic lières, et, s'il en survenait, elles seraient terminées à l'amiab

4. Douze jours après la ratification de la présente conve tion, la ville du Kaire, la citadelle, les forts et la ville de Boul seront évacués par les Français et auxiliaires, qui se retirero à la ferme d'Ibrahim-Bey, île de Raoudah et dépendanc le fort Lequoy et Gizeh, d'où elles partiront le plus tôt pos ble, et au plus tard dans cinq jours pour se rendre au po de l'embarquement. Les généraux des armées anglaise ottomane s'engagent en conséquence à faire fournir, à le frais, aux troupes françaises et auxiliaires les moyens transport par eau pour porter les bagages, vivres et effets point de l'embarquement : tous ces moyens de transp par eau seront mis le plus tôt possible à la disposition d troupes françaises à Gizeh.

5. Les journées de marche et de campement de l'arm française et des auxiliaires seront réglées par les génér des armées respectives, ou par des officiers d'état-major no més de part et d'autre; mais il est clairement entendu qu suivant cet article, les journées de marche et de campem seront fixées par les généraux des armées combinées. En co séquence, lesdits corps de troupes françaises et auxiliair seront accompagnés dans leur marche par des commissair anglais et ottomans, chargés de faire fournir les vivres n cessaires pendant la route et les séjours.

6. Les bagages, munitions et autres objets voyagea par eau seront escortés par des détachemens français et p des chaloupes armées des puissances alliées.

9. Il sera fourni aux troupes françaises et auxiliaires et 1801-an IX.
employés à leur suite les subsistances militaires, à Égypte.
pter de leur départ de Gizeh jusqu'au moment de l'emquement, conformément aux réglemens des armées frans, et du jour de l'embarquement jusqu'au débarquet en France, conformément aux réglemens maritimes de gleterre.

. Il sera fourni par les commandans des troupes britanes et ottomanes, tant de terre que de mer, les bâtimens saires, bons et commodes, pour le transport dans les s de la France de la Méditerranée des troupes françaises xiliaires, et de tous les ingénieurs et autres employés à uite de l'armée. Tout, à cet égard, ainsi que pour les s, sera réglé par des commissaires nommés à cet effet le général de division Belliard, et par les commandans hef des armées alliées, tant de mer que de terre. Aussitôt ification de la présente, ces commissaires se rendront à tte et à Aboukir pour y faire préparer tout ce qui est saire à l'embarquement.

. Les puissances alliées fourniront quatre bâtimens, et s'il est possible, préparés pour transporter des chevaux, tailles pour l'eau, et les fourrages nécessaires jusqu'à débarquement.

. Il sera fourni aux corps de l'armée française et auxis, par les puissances alliées, une escorte de bâtimens re suffisante pour garantir leur sûreté, et assurer leur r en France. Lorsque les troupes seront embarquées, les ces alliées promettent et s'engagent à ce que, jusqu'à rrivée sur le continent de la république française, elles ront nullement inquiétées; comme de son côté le général Belliard, et le corps de troupes sous ses ordres, promet de ne commettre aucune hostilité pendant ledit temps, tre la flotte, ni contre les pays de S. M. Britannique,

1801-an ix Égypte.

ni la Sublime-Porte ou de leurs alliés. Les bâtimens qui tr porteront et escorteront lesdits corps de troupes ou autres F çais ne s'arrêteront à aucune autre côte que celles de la Fra à moins d'une nécessité absolue. Les commandans des tro françaises, anglaises et ottomanes, prennent réciproque les mêmes engagemens que ci-dessus, pour le temps qu troupes françaises resteront sur le territoire de l'Egypte puis la ratification de la présente convention jusqu'au ment de leur embarquement. Le général de division Bell commandant les troupes françaises et auxiliaires, de la de son gouvernement, promet que les bâtimens d'esco de transport ne seront pas retenus dans les ports de Fr après l'entier débarquement des troupes; et que les taines pourront s'y procurer à leurs frais, et de gré à les vivres dont ils auront besoin pour leur retour. Le gé Belliard s'engage en outre, de la part de son gouverne que lesdits bâtimens ne seront point inquiétés jusqu'à retour dans les ports des puissances alliées, pourvu n'entreprennent et ne servent à aucune opération milit

11. Toutes les administrations, les membres de la mission des sciences et arts, enfin tous les individus at au corps de l'armée française, jouiront des mêmes ava que les militaires. Tous les membres desdites administr et de la commission des sciences et arts emporteront en avec eux non-seulement tous les papiers qui regarden gestion, mais encore les papiers particuliers, ainsi q autres objets qui les concernent.

12. Tout habitant de l'Egypte, de quelque nation soit, qui voudra suivre l'armée française, sera libre faire, sans qu'après son départ sa famille soit inquiété ses biens séquestrés.

13. Aucun habitant de l'Egypte, de quelque reli qu'il soit, ne pourra être inquiété dans sa personne ni

s pour les liaisons qu'il aurait eues avec les Français 1801-an IX.
: leur occupation de l'Egypte, pourvu qu'il se con- Egypte.
ıux lois du pays.

.es malades qui ne pourront pas supporter le trans-
ont admis dans un hôpital, où ils seront soignés par
:iers de santé et employés français jusqu'à leur par-
érison : alors ils seront renvoyés en France, les uns et
es, aux mêmes conditions que les corps de troupes.
amandans des troupes des armées alliées s'engagent à
arnir, sur des demandes en règle, tous les objets qui
iécessaires à cet hôpital, sauf les avances à être rem-
s par le gouvernement français.

Au moment de la remise des villes et forts désignés
présente convention, il sera nommé des commissaires
:cevoir l'artillerie, les munitions, magasins, papiers,
s, plans, et autres effets publics, que les Français
ieut aux puissances alliées.

Il sera fourni, aussitôt que possible, par le comman-
s troupes de mer des puissances alliées, un aviso pour
re à Toulon un officier et un commissaire des guerres,
i de porter au gouvernement français la présente con-
ı.

Toutes les difficultés ou toutes les contestations qui
ient s'élever sur l'exécution de la présente convention,
terminées à l'amiable par des commissaires nommés de
t d'autre.

.Aussitôt la ratification de la présente convention, tous
nniers anglais et ottomans qui se trouvent au Kaire
mis en liberté, de même que les commandans en chef
issances alliées mettront en liberté les prisonniers
s qui se trouvent dans leurs camps respectifs.

Un officier supérieur de l'armée anglaise, un officier
ur de S. A. le capitan-pacha, seront échangés contre

1801-an IX Egypte.

ni la Subl
port
çai
à

SECONDE COLLATION.

... des otages de pareil nombre et grades de troupes françaises pour servir de garantie à l'exécution du présent traité. Aussitôt que le débarquement des troupes sera effectué dans les ports de France, les otages seront réciproquement rendus.

20. La présente convention sera, par un officier français, portée et communiquée au général en chef Menou, à Alexandrie, et il sera libre de l'accepter pour les troupes françaises et auxiliaires de terre et de mer qui se trouvent avec lui dans cette place, pourvu que son acceptation soit notifiée au général commandant les troupes anglaises devant Alexandrie, dans dix jours, à compter de celui où la communication lui en aura été faite.

21. La présente convention sera ratifiée par les commandans en chef des troupes et armées respectives, vingt-quatre heures après la signature.

Fait quadruple, au camp des conférences entre les deux armées, le 8 messidor an IX, à midi (27 juin 1801), ou le 16 du mois de safar 1216.

Donzelot, *général de brigade*; Morand, *général de brigade*; Tarayre, *chef de brigade*; John Hope, *brigadier-general*; Osman-Bey; Isaac-Bey.

Approuvé : J. Hely Hutchinson, *général en chef.*

Approuvé de la part de lord Keith : James Stevenson, *capitaine royal navy.*

Nous avons approuvé les articles de la présente convention pour l'évacuation de l'Egypte, et sa remise à la Porte-Ottomane : Hadgi-Jussuf-Zia, *visir.*

Nous avons approuvé les articles de la présente convention pour l'évacuation de l'Egypte, et sa remise à la Porte-Ottomane : Hussein-Pacha, *capitan-derya.*

Approuvé et ratifié la présente convention, le 9 messidor an IX de la république française (28 juin 1801),

*Le général de division* Belliard.

Cette convention, obtenue par le général Belliard, alors qu'avec plus d'énergie de la part du général anglais les Français devaient s'attendre à périr ou à rester prisonniers entre les mains de leurs nombreux ennemis, était d'ailleurs à peu près la même que celle d'El-Arich, et remettait les choses au même point où Kléber et le commodore Sidney Smith les avaient placées au mois de février de l'année précédente. Ainsi l'Angleterre était loin d'avoir à s'applaudir de sa première perfidie, et de retirer de son triomphe présent les avantages qu'elle avait attendus. Il n'avait pas fallu moins qu'un armement gigantesque et préparé à grands frais pour arriver au même but qu'elle eût atteint sans sacrifices d'hommes et d'argent, en ratifiant le premier traité. Au surplus, les généraux anglais et les chefs de l'armée turque ne craignirent point cette fois de contrarier les vues du ministère britannique. La convention du Kaire reçut sa pleine et entière exécution. Les troupes du général Belliard s'embarquèrent à Aboukir, et firent voile pour la France le 9 août (21 thermidor).

1801-an 12. Egypte.

Pleine de reconnaissance et de vénération pour la mémoire de Kléber qu'elle devait regretter par tant de motifs, cette portion de l'armée d'Orient avait emmené avec elle le corps de son illustre général, inhumé, comme on l'a vu, dans un des bastions du camp retranché de la ferme d'Ibrahim-Bey, et qu'elle n'avait point voulu abandonner sur une terre désormais étrangère : cette translation se fit de la manière la plus solennelle, au bruit de l'artillerie de la citadelle et des forts. Les Anglais et les Turcs, prévenus par Belliard du motif de cette explosion extraordinaire, voulurent concourir aux nouveaux honneurs funèbres que l'armée française rendait au vainqueur d'Héliopolis, en répondant aux salves des Français par celles de leur propre artillerie [1].

[1] En descendant le Nil (dit le sieur Martin dans sa relation), les Français

1801 an IX. Égypte.

Repertons-nous maintenant sur Alexandrie, où nous avons laissé le général Menou plus occupé de sa sûreté personnelle que du salut de l'armée confiée à ses soins.

Dès la fin du mois de mai, les faibles approvisionnemens d'Alexandrie étaient consommés, et la perte des chameaux que le chef de brigade Cavalier avait emmenés avec lui dans son expédition, ne laissait plus d'espoir de se procurer d'autres subsistances en tentant une nouvelle excursion. Les eaux du lac Mareotis étendaient leurs progrès vers l'ouest, et achevaient d'intercepter toute communication avec l'intérieur de l'Égypte. La viande commença d'abord à manquer; l'on ne fit ensuite que des distributions de pain fabriqué avec parties égales de riz et de blé : ce dernier aliment finit par être distribué en ration insuffisante.

Cependant une lueur d'espérance vint un moment briller aux regards de la garnison d'Alexandrie, ranimer son courage et prolonger sa patience. Le 9 juin, un bâtiment signalé dès la pointe du jour entra à toutes voiles dans le port. C'était la corvette *l'Héliopolis*, détachée de l'escadre de Ganteaume, et qui venait annoncer que cet amiral ne tarderait pas à arriver avec des secours en tous genres, et un renfort considérable de troupes. Cette nouvelle calma les inquiétudes les plus vives, et le général Menou se crut enfin à la

éprouvèrent encore quelques jouissances bien vives, dans l'accueil et les regrets, assurément bien sincères, qu'ils recevaient des habitans. Déjà ceux-ci éprouvaient des vexations de la part des Turcs, et lorsqu'ils voyaient arriver un détachement de Français, ils venaient porter plainte à ces derniers comme à leurs protecteurs naturels. Il arriva même que des officiers et des soldats français sauvèrent la vie à des Turcs et à des Anglais, qui allaient être victimes de la fureur des fellahs. Lorsque ces paysans égyptiens adressaient ainsi leurs plaintes aux Français, ceux-ci leur répondaient : « nous ne sommes plus les maîtres. — Vous êtes toujours les plus forts et les plus justes, reprenaient les premiers ; nous sommes bien sûrs que vous reviendrez un jour, parce que c'est la faute de votre général en chef, si vous êtes forcés de nous quitter à présent. »

veille de voir son attente remplie. Mais cette illusion ne tarda pas à s'évanouir, et les esprits tombèrent de nouveau dans l'abattement.

Nous avons dit plus haut que l'amiral Ganteaume, après être entré dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, était entré à Toulon, parce qu'il avait appris que les Anglais se trouvaient en force sur les côtes d'Égypte. Le premier consul, mécontent de la circonspection de l'amiral, lui envoya l'ordre de se remettre sur-le-champ en mer, de se diriger sur l'Egypte, ou de débarquer sur le point des côtes d'Afrique le plus rapproché, quelles que fussent la position et les forces de l'ennemi. Le gouvernement, pour se ménager le moyen de faire arriver ses troupes de renfort par terre jusque sur le sol égyptien, avait fait la paix et conclu des traités avec les régences barbaresques, notamment avec Tunis et Tripoli, et les instructions de Ganteaume portaient qu'il pourrait débarquer, s'il y était forcé, à Derne ou à Bengazi, pour que les troupes pussent se porter de là sur Alexandrie par terre. Bonaparte envoya à cet effet le chef de brigade Lacuée, son aide-de camp, à l'amiral français, pour accélérer et presser le départ de l'escadre. Ganteaume était, le 8 juin au soir, à vingt lieues environ à l'ouest d'Alexandrie, lorsqu'il détacha la corvette *l'Héliopolis* pour éclairer sa marche, et annoncer son arrivée. On ne doit pas douter que l'amiral ne fût entré dans le port que nous venons de nommer, en même temps que la corvette, s'il l'eût suivie immédiatement; mais n'ayant pas jugé à propos de tenter l'entreprise, il fit voile pour Bengazi [1], afin d'y débarquer les troupes qu'il avait à bord de son escadre. Les gens du pays, à la vue des bâtimens français, ayant pris les armes, et s'étant

[1] Ville sur la côte du grand désert de Barqah, dépendante de la régence de Tripoli, et à 168 lieues E. q. S. de cette dernière ville.

1801-an IX Egypte. mis en devoir de s'opposer au débarquement, Ganteaume craignit encore de compromettre la mission dont il était chargé, et retourna à Toulon. Il captura en route le vaisseau de guerre anglais *le Swiftshure*, qui, escortant un convoi destiné pour Malte, en avait été séparé par un coup de vent. Cette prise était un bien faible dédommagement des pertes auxquelles la non arrivée de l'escadre française à Alexandrie allait donner lieu.

Depuis l'entrée de *l'Héliopolis* dans ce port, Menou allait tous les jours au phare ou sur le bord de la mer, et, promenant ses regards sur l'horizon, il s'attendait à voir paraître la flotte française à chaque instant : cette pensée absorbait toutes ses facultés, et lui faisait négliger plus que jamais les détails administratifs et militaires. Fort heureusement les autres généraux, et notamment le général Friant, ainsi que les officiers supérieurs de l'artillerie et du génie, ne s'endormaient point dans une fausse sécurité et ne se berçaient point d'un espoir qui pouvait ne pas se réaliser. Les travaux de défense se continuaient avec la même activité qu'auparavant, et les troupes campées sur les hauteurs dites de Nécropolis (ville des morts)[1], étaient employées à élever une forte ligne de retranchemens, à laquelle Menou avait voulu d'ailleurs qu'on donnât trop de développement : inconvénient qui contraria la réunion de forces suffisantes pour empêcher le débarquement que les Anglais projetaient de faire au Marabou. On s'occupa de revêtir la nouvelle enceinte d'Alexandrie, et d'abord il fallut construire un nouveau front sur le rivage de la mer, afin de fermer, du côté du port, la place où Menou se tenait campé avec tout l'état-major. La nécessité de clore en premier lieu la ville et d'ajouter

[1] Les savans et les voyageurs ont conservé ce nom à un terrain situé à l'ouest d'Alexandrie, et où se trouvent de vastes catacombes.—Voir le plan placé dans le tome IX, page 29.

aux moyens de défense de son enceinte, avait fait négliger précédemment la construction de deux forts : le premier sur la hauteur dite de Cléopâtre, et le second sur un monticule qui se trouve à côté de la colonne dite de Pompée. Ces deux points étaient cependant d'une haute importance pour défendre les approches. L'ennemi, en s'en rendant maître, pouvait de là commander par son feu la ville, le port neuf et les communications des postes intérieurs; ce qui devait nécessairement accélérer la chute de ce dernier refuge de l'armée d'Orient. Les généraux de l'artillerie et du génie s'empressèrent, aussitôt qu'ils le purent, de faire travailler à ces ouvrages, qui furent bientôt en état de défense. L'inondation du lac Mareotis, qui venait baigner le pied de la colonne de Pompée, resserrant la position des Français, rendait l'occupation des deux hauteurs que nous venons de nommer encore plus importante, parce qu'alors les Anglais se voyaient forcés de n'attaquer qu'un seul front, en divisant d'ailleurs leurs forces pour investir étroitement la place. Les généraux Songis (de l'artillerie), Samson (du génie), et le chef de brigade Bertrand, directeur des fortifications de la place, se firent remarquer par leur zèle, par l'activité et le talent qu'ils déployèrent en cette circonstance : leur mérite fut d'autant plus grand, que, sans cesse contrariés par le général en chef, ils étaient souvent obligés d'interrompre ces utiles travaux pour en exécuter d'autres bien moins importans, que Menou leur prescrivait.

1801-an IX. Égypte.

Les Anglais et les Turcs étaient depuis plus de dix jours maîtres du Kaire, et le général en chef français ignorait encore cet événement. Soit insouciance, soit impossibilité de trouver des hommes assez sûrs, Menou n'avait employé aucun agent à l'extérieur qui pût l'instruire des mouvemens de l'ennemi; et comme il s'occupait toujours de la chose la moins urgente, il avait nommé le chef d'escadron Saint-Ge-

1801-an IX. Egypte. Samson, commandant le corps du génie; tous ont été d'avis que nous devions nous conduire ici comme le doivent faire des hommes qui ne connaissent d'autre règle de conduite que l'honneur et l'attachement a leur patrie.

» Soldats, vous avez montré jusqu'à présent tant de dévouement, de patience et de courage, que je ne vous fais pas l'affront de douter un seul instant de la conduite que vous tiendrez. Nous montrerons ce que peuvent de braves soldats, nous nous défendrons jusqu'à la mort; mais s'il en était parmi vous et parmi les autres Français qui sont ici, qui ne se sentissent pas l'énergie nécessaire pour combattre encore long-temps les ennemis de la république, la porte leur est ouverte : je les enverrai à Rosette, où doivent se réunir sous peu de jours les troupes qui descendent du Kaire.

» Abdallah Jacques MENOU. »

Le général en chef se hâta d'expédier un bâtiment en France pour dénoncer au premier consul la conduite du général Belliard : en faisant cette démarche plus qu'inconvenante, il ne s'apercevait pas qu'il s'accusait lui-même, puisque l'évacuation du Kaire était le résultat de ses mauvaises dispositions, et que d'ailleurs son poste naturel aurait dû être dans cette capitale de l'Egypte après la perte de la bataille de Canope. Menou déclarait en outre au gouvernement qu'il avait des vivres pour plusieurs mois, et qu'il s'ensevelirait sous les ruines d'Alexandrie, plutôt que de consentir à capituler. C'est ainsi que, par des forfanteries et des mensonges, ce général cherchait à tromper le premier consul. La vérité est qu'il n'avait pas à cette époque pour plus de

avait créé des lieutenans pour les autres généraux en chef, et l'orgueilleux Menou pensa qu'il devait jouir de la même prérogative que ces derniers. Il nous semble que ce nouveau trait achève de peindre l'homme auquel le premier consul avait confié les destins de la colonie.

trois semaines de vivres; il faisait un crime à Belliard d'une convention honorable, et lui-même allait bientôt signer une capitulation, que la noble fermeté des savans et des artistes français sut rendre moins fâcheuse qu'elle devait l'être par l'effet de sa pusillanimité. 1801-an IX. Egypte.

L'armée anglo-turque avait escorté la garnison du Kaire jusqu'à Aboukir, et lorsque les Français, ainsi que les nombreux habitans qui voulurent les suivre [1], furent embarqués, le général Hutchinson, apprenant que le général Menou rejetait toutes les propositions qui lui étaient faites pour l'évacuation d'Alexandrie, résolut de pousser avec vigueur le siége de cette place, d'autant plus que, malgré les inondations du lac Mareotis, les Arabes Ouadalis y faisaient toujours passer quelques approvisionnemens. Le 6 août, les Anglais augmentèrent la flottille qu'ils avaient sur le lac Mareotis, et y firent entrer un grand nombre d'embarcations pour le transport des troupes. L'ennemi projetait de détourner l'attention des Français par une fausse attaque sur le camp de Nécropolis, tandis qu'un corps de troupes débarquerait au Marabou, et s'établirait sur la langue de terre qui sépare le lac de la mer : nous avons dit que la trop grande étendue des retranchemens du camp français employait toutes les troupes disponibles, et qu'il ne restait pas de réserve pour pouvoir s'opposer aux autres attaques.

Le 17 août avant le jour, deux mille Albanais du corps du capitan-pacha attaquèrent un mamelon qui dominait le bord de la mer, en avant de la gauche du camp français. Le détachement qui occupait ce poste se retira dans les ouvrages, dont l'artillerie tira avec succès sur les assaillans.

[1] Ils étaient au nombre de sept à huit mille, et, parmi eux, on remarquait des chrétiens de toutes les sectes, des Arméniens, des Syriens, des Cophtes, des Juifs et jusqu'à des Musulmans, qui, craignant tous la vengeance des Osmanlis, abandonnaient ainsi leur patrie, et se confiaient à la générosité française.

Maraboù, et le canonnèrent vivement par terre et par mer. Ce poste, qui n'était qu'un ancien santon ou chapelle funéraire, bâti sur un rocher détaché du continent, fut bientôt détruit, la garnison capitula le 21 août. De trois avisos qui étaient mouillés près du Maraboù, deux furent coulés bas, et le troisième, qui rentra dans Alexandrie, était hors d'état de pouvoir servir par la suite.

Maîtres du Maraboù, les Anglais purent faire pénétrer, à l'entrée du port vieux d'Alexandrie [1], une frégate, six corvettes et plusieurs bâtimens légers, qui canonnèrent aussitôt la petite colonne envoyée pour s'opposer au débarquement de l'ennemi, et postée, depuis le 19, sur les bords du *Kihsteh*, cet ancien canal du lac Maréotis, dont nous avons parlé plus haut. Ces bâtimens prenaient à revers la droite du détachement français, tandis que la gauche était écrasée par le feu de la flottille du lac. Le général de brigade Eppler, qui commandait ce même détachement, ne quitta la position que lorsque les Anglais s'avancèrent pour l'attaquer par terre; il fit alors sa retraite en bon ordre sur le fort le Turc. L'ennemi s'établit devant ce dernier poste, et se mit en devoir de l'assiéger.

En voyant entrer incessamment beaucoup de petits bâtimens dans le port vieux, les Français pensèrent que l'intention de l'ennemi était d'effectuer un débarquement à la pointe dite des Figuiers, pour pénétrer par là dans l'intérieur de la place. Afin de s'opposer à cette tentative, on fit échouer plusieurs bâtimens de convoi, et on établit sur leurs ponts, restés au dessus de l'eau, des batteries destinées à défendre la pointe que nous venons de nommer. Mais les Anglais, redoutant toujours les chances d'un combat de terre, ne formèrent aucune entreprise de ce côté, et ne s'occupèrent que du siége du fort le Turc, qui fut bombardé jusqu'au 25 août.

[1] En s'approchant le plus près possible de la côte, ils n'avaient rien à craindre du feu des batteries destinées à défendre l'entrée de ce port.

Nous avons dit que le grand développement de la ligne française ne pouvait pas être suffisamment gardé par le petit nombre de troupes qui restaient encore au général Menou; indépendamment de ce grave inconvénient, comme les frégates et autres bâtimens de l'ennemi ne cessaient point de tirer, tant du côté de la mer que de celui du lac Mareotis, on avait placé une partie des soldats dans des creux ou des espèces de petits vallons que forment les dunes. Une telle disposition laissait de nouveaux espaces sans défense; l'ennemi, qui s'en aperçut, voulut en profiter. Le 25 août, à onze heures du soir, une colonne nombreuse, composée d'infanterie et soutenue par de la cavalerie, surprit les avant-postes, rompit la ligne française, enveloppa un bataillon de la dix-huitième demi-brigade de ligne, et lui fit éprouver une perte immense : tout ce qui ne fut pas tué fut fait prisonnier. Le troisième bataillon de la vingt-unième demi-brigade légère tenta vainement de se défendre. Une partie tomba sous le feu des Albanais, une autre chercha son salut en se jetant dans le lac Mareotis, et le reste fut fait prisonnier. Cette surprise jeta le désordre dans le camp français, mais quelques bataillons, s'étant formés à l'instant, soutinrent le choc de la cavalerie ennemie, et arrêtèrent les progrès de l'infanterie. La droite des Français, appuyée au port vieux, accourut au secours de la gauche et parvint à la dégager. L'ennemi, n'ayant pu réussir à enlever le fort le Turc dans cette attaque de nuit, commença à ouvrir la tranchée pour l'attaquer dans les règles. 1801-an IX. Egypte.

Le nouvel échec que venait d'éprouver la garnison d'Alexandrie rendait sa situation encore plus critique. Le seul parti qui restât à prendre pour prolonger la défense de la place était de la considérer comme un camp retranché, de se renfermer dans ses ouvrages, et de conserver toujours au centre une réserve pour s'opposer à l'ennemi sur tous les

1801-an IX. Egypte. points où il aurait attaqué l'enceinte en force. Il aurait f à cet effet, abandonner le camp de Nécropolis, et ne server en dehors de l'enceinte que le fort le Turc, les teurs de la colonne de Pompée, une partie de la vieill ceinte des Arabes et la redoute de Cléopâtre; mais même qu'il eût été possible de faire renoncer le gé Menou au système de défense qu'il avait adopté, on retardé que de quelques jours la prise d'Alexandrie : dé subsistances étaient épuisées, la famine commençait à dre ses ravages, l'eau même était devenue si rare, qu'( ne la distribuait plus que par ration. Les maladies sont la suite ordinaire d'un pareil ordre de choses, reter dans les hôpitaux la moitié des hommes en état de port armes, et le découragement s'était emparé de tous les a Ceux-ci voyaient avec douleur s'approcher une catast inévitable, sans pouvoir combattre un ennemi, do marche lente et timide semblait annoncer qu'il attenda temps un succès plus facile; ils avaient devant les y perspective la plus accablante pour des gens de cœur mort inutile et sans gloire.

Tous les regards se portaient sur les généraux de di Friant, Rampon et Songis, pour arrêter les effets de l' gle entêtement du général en chef, qui sacrifiait ainsi ambition et au ridicule dessein de prouver son dévo au premier consul, les derniers débris d'une armée v reuse, sans se dévouer lui-même à leur tête, et san tager les périls des combats; mais personne n'osait ( prendre d'aborder un tel sujet avec le despote Menou. I le général Rampon se chargea de cette commission déli et, le 25 août, il se rendit auprès du général en chef lui représenter qu'il était temps de traiter avec honr qu'ayant perdu huit à neuf cents hommes dans les der affaires, et la garnison se trouvant réduite à moins d(

lont dix-neuf cents dans les hôpitaux, il était à crain- 1801-an ix. Égypte.
ıne résistance plus prolongée ne déterminât l'ennemi
r toute composition à venir. Menou entra en fureur
remière ouverture; il s'écria que tout le monde l'a-
nait, mais que lui seul persistait à se montrer digne
nommée qu'avait acquise l'armée d'Orient. Rebuté
accueil d'un homme en délire, l'intrépide et sage
n convoqua chez lui les autres généraux, pour aviser
yens de mettre fin à une situation aussi désespérée.
éral Darmagnac, député officiellement par cette as-
, annonça au général en chef que toute l'armée par-
l'avis du général Rampon. L'irascible Menou s'exhala
oches et en invectives contre cet interprète de l'opi-
inérale : « Quoi! dit-il à Darmagnac, vous aussi!
ue j'ai fait général! — Reprenez votre brevet, répli-
lui-ci, je ne suis plus général, si vous avez cru par
oler de l'intérêt et de l'honneur de l'armée. — Eh
vous serez tous satisfaits, hommes pusillanimes, je
ıvrir des conférences avec l'ennemi. » Il tint parole.
nême jour, à quatre heures du soir, Menou envoya
le ses aides-de-camp en parlementaires. L'un se rendit,
porte de Rosette, au camp du général en chef Hut-
n, et l'autre, traversant la ligne du fort le Turc, alla
r le général Coote, qui commandait les troupes enne-
le ce côté. Ces deux officiers étaient chargés de de-
er une suspension d'armes. Le premier fut reçu avec
ction par le général en chef ennemi, qui accorda sur-
mp la suspension pour trois jours, avec l'assurance
s'emploierait auprès de l'amiral Keith pour engager
ci à souscrire à toutes les conditions raisonnables qui
aient être proposées pour la reddition de la place. En
Hutchinson expédia de suite un aviso à l'amiral, afin
nformer des dispositions présentes des Français. Quant

1801-an IX. Égypte. au général Coote, il répondit à l'aide-de-camp qui lui avait été envoyé, que, ne pouvant rien prendre sur lui, il allait en référer à son général en chef; mais il promit de ne pas attaquer avant d'avoir reçu la réponse de celui-ci. De leur côté, les Français suspendirent tous leurs travaux de défense.

Le 28 août au matin, le général Menou convoqua un conseil de guerre dans la maison du général Friant : celui-ci, les généraux de division Rampon, Songis, Destaing et Zayonscheck, les généraux de brigade Fugières, Samson, Faultrier, Boussard, Delegorgue, Lefebvre, Delzons, Darmagnac et Eppler, le commissaire ordonnateur en chef Sartelon, le préfet maritime Leroi, et le commandant du port, Richer, composaient ce conseil extraordinaire, auquel furent également admis le chirurgien en chef Larrey et le médecin Savaresi. Tous furent d'avis, à l'exception pourtant des généraux Destaing, Delzons et Zayonscheck, qu'une capitulation honorable était le seul parti qui restât à prendre pour tirer les débris de l'armée de la situation désespérée où elle se trouvait. Menou prit la parole le dernier, et dit que tant qu'il avait conservé l'espoir de l'arrivée d'une flotte et des secours de France, il avoit cru devoir prolonger la résistance, mais qu'en ce jour les raisons majeures qui venaient d'être développées par le plus grand nombre des préopinans, et particulièrement la situation des hôpitaux et des vivres, faisant cesser ses hésitations, il se rangeait de l'avis de la majorité.

Dans une seconde séance, qui eut lieu le lendemain, le conseil discuta le plan de capitulation rédigé pendant la nuit par les généraux Rampon, Friant, Songis, Samson et Delegorgue. La majorité de la veille approuva la rédaction; mais les mêmes généraux qui s'étaient refusés à admettre le principe de la capitulation, ne voulurent point adhérer à un

...te qu'ils persistaient à considérer comme déshonorant pour l'armée ; nous devons même dire que cette opposition de leur part donna lieu à des scènes et à des personnalités déplorables dans une telle circonstance. Toutefois, le général Menou partageant de nouveau l'opinion de la majorité, le projet de capitulation fut arrêté définitivement tel qu'il était présenté par les généraux chargés de le dresser.

Il contenait en substance :

1°. La demande d'un armistice jusqu'au 17 septembre, jour auquel la place serait remise aux Anglo-Turcs, si elle n'était pas secourue. Cet article avait occasioné de grands débats dans le conseil de guerre : la position où se trouvaient les troupes françaises, tourmentées par la faim et travaillées par l'épidémie, permettait-elle qu'on reculât autant le terme de leur délivrance ? Voilà la question qui fut élevée par quelques-uns des membres de ce conseil. On répondit qu'en déterminant une époque plus rapprochée, c'était faire connaître à l'ennemi l'état de détresse où l'on se trouvait, et le rendre plus difficile à concéder des conditions avantageuses ; outre que l'on renonçait par là, trop légèrement peut-être, à l'espoir de voir enfin arriver les secours annoncés par la corvette *l'Héliopolis*.

2°. La demande d'emmener en France tous les bâtimens de l'Etat et de commerce qui étaient dans le port, ainsi que toute l'artillerie de siége et de campagne ; et, en troisième lieu, le droit aux membres de la commission des sciences et des arts d'emporter tous les résultats de leurs travaux en Egypte, ainsi que les monumens d'arts et autres objets de science et de curiosité qu'ils avaient fait transporter à Alexandrie.

Vingt-deux autres articles renfermaient les détails d'exécution.

Cette dernière séance du conseil de guerre avait été ter-

1801-an IX. Egypte.

Nous avons dit que, par l'un des articles de la capitulation imposée par le général anglais, les Français devaient abandonner les précieuses conquêtes des sciences et arts, qui avaient coûté tant de travaux et de fatigues à la commission. Un Anglais, nommé Hamilton, venu en Egypte à la suite de l'armée pour visiter en amateur ce pays classique, trouvant plus commode de s'approprier, sans recherches et sans danger, le résultat des investigations et du labeur des savans français, n'avait pas peu contribué à faire prendre au général en chef ennemi cette détermination fâcheuse; mais il était réservé aux généreux Français qui composaient la commission des sciences et arts, de défendre, avec un noble courage, ce qui était devenu la propriété du savoir, et le fruit de la plus légitime industrie. Ils n'eurent pas plus tôt connaissance de la condition stipulée par le général Hutchinson, qu'ils écrivirent au général Menou pour protester contre la violence dont on usait à leur égard : ils lui firent observer qu'il avait bien pu traiter avec l'ennemi pour tout ce qui regardait l'armée et le gouvernement; mais que leurs dessins, leurs manuscrits et leurs collections étant leur propriété, personne n'avait le droit d'en disposer.

Cette réclamation était juste, et Menou ne put se refuser à l'accueillir. Il informa en conséquence le général Hutchinson de l'opposition mise par les savans et artistes à l'exécution de l'article qui les concernait, et insinua qu'une pareille condition n'aurait pas dû être exigée. Malheureusement la conduite du général en chef français ne lui avait pas donné un grand crédit auprès de l'ennemi, et les représentations des membres de la commission seraient demeurées sans résultat, n'étant appuyées que par lui seul. Aussi, le général anglais répondit-il durement que la capitulation recevrait son entière exécution, et que rien de ce qui était exigé des savans et artistes ne pouvait être distrait. Cette décision

étonna, mais ne découragea point les membres de la commission : voyant que l'intervention du général Menou n'avait produit aucun effet, ils résolurent de négocier par eux-mêmes, et députèrent vers le général anglais le naturaliste Geoffroy Saint-Hilaire, son collègue Savigny, et le botaniste Delille. Ces savans déclarèrent courageusement que la violence qu'on voulait leur faire était contraire aux lois et aux usages des nations civilisées, et qu'ils n'y céderaient jamais; que si les Anglais persistaient à vouloir s'emparer de ce qui était leur propriété particulière, ils jetteraient à la mer le fruit de quatre années de travaux, et que, de retour dans leur patrie, ils instruiraient l'Europe entière d'un acte barbare, qui privait le monde civilisé d'objets précieux à jamais perdus pour la postérité. 1801-an IX. Égypte.

La fermeté de ces trois envoyés, la menace énergique de dénoncer à l'Europe la mesure spoliatrice dont on voulait les rendre victimes (mesure prise au nom d'un gouvernement qui se prétendait si fastueusement l'ami et le protecteur des sciences et des beaux-arts), et peut-être aussi la crainte d'encourir le blâme de ses compatriotes éclairés, ébranlèrent le général Hutchinson. Il finit par se désister d'une partie de la condition imposée, et consentit, après de longs débats, à laisser aux membres de la commission le droit de disposer de ce qui leur appartenait. Le sieur Hamilton, devenu lui-même plus doux et plus humble depuis qu'il perdait l'espoir de s'enrichir des dépouilles des savans français, se rapprocha de leurs députés, et demanda la permission de les accompagner à Alexandrie, afin de jouir au moins de la vue des richesses scientifiques qu'il avait convoitées si ardemment [1].

Cet événement, que nous avons rapporté dans tous ses

[1] Il obtint cette permission; mais, oubliant la générosité du procédé des Français à son égard, il ne rougit point de faire à la commission la proposition outrageante de venir avec lui à Londres, et d'y publier, sous les auspices du

1801-an IX. Egypte. détails, parce que rien de ce qui honore le nom français ne peut être étranger à notre sujet, fut le dernier qui signala la célèbre expédition d'Egypte. L'embarquement s'effectua successivement par convois, et, dans les derniers jours de septembre, les restes de cette immortelle armée d'Orient avaient presque tous salué de leur dernier adieu une terre conquise et conservée si glorieusement pendant plus de trois années. Le général Menou, comme s'il eût été honteux de reparaître en France en même temps que les généreux guerriers dont il avait trahi la valeur par son impéritie, ne quitta Alexandrie que le 17 octobre. En proie à toutes les anxiétés, dévoré de chagrins et peut-être de remords, il fut atteint de la peste quelque temps avant de s'embarquer sur la frégate anglaise *la Diane*, préparée pour son retour. Il se décida toutefois à partir, d'après le conseil du chirurgien en chef Larrey. C'est aux soins empressés, à l'habileté de cet officier de santé, si recommandable sous tous les rapports, que le général Menou dut de n'avoir pas succombé au seul danger auquel il eût été exposé depuis la prise d'Alexandrie par l'armée française. Il était encore convalescent en arrivant au lazaret de Toulon; mais peu de jours suffirent pour son entier rétablissement.

Ainsi fut terminée l'expédition la plus mémorable des temps modernes. Les droits acquis par l'armée d'Orient à l'intérêt, nous osons dire à l'admiration de la postérité, ne peuvent être contestés. César fit brûler les vaisseaux qui transportèrent ses légions sur le sol des Bretons indomptés; mais, en mettant ses soldats dans la nécessité de vaincre, il n'avait point de flotte ennemie à redouter, et quelques lieues

gouvernement de la Grande-Bretagne, le résultat de leurs travaux, leur promettant les plus brillans effets de la munificence nationale. Les savans lui répondirent, en dissimulant l'injure qu'ils recevaient : « si vous étiez dans la même position que nous, viendriez-vous en France ? » Hamilton garda le silence et retourna vers les siens.

de mer le séparaient du continent des Gaules asservies. Ici nous voyons une armée transportée à sept cents lieues de la France, au-delà d'une mer couverte des flottes de ses ennemis; et, pour ajouter aux difficultés, non-seulement du retour, mais encore des communications indispensables avec la mère patrie, le combat naval d'Aboukir anéantit l'escadre française de la Méditerranée. Les troupes d'Orient ne sont point découragées par cette catastrophe imprévue. En s'enfonçant dans un pays entièrement nouveau pour elles, autant sous les rapports du climat et des habitans, que par la manière d'y combattre, tous leurs pas sont marqués par des succès; en deux mois, l'Egypte est conquise : plus tard, la Syrie est envahie; mais la fortune française échoue sous les murs de Ptolémaïs (Saint-Jean d'Acre); et c'est à l'activité, au génie d'un compatriote qu'il convient encore d'attribuer la plus grande part de cet échec éprouvé par des soldats victorieux, dans les plaines du mont Thabor, de l'armée innombrable des pachas de l'Orient. Parlerons-nous de la bataille d'Aboukir, et surtout de celle d'Héliopolis ? Les revers de la dernière campagne de l'armée d'Orient ne sauraient flétrir sa gloire et sa renommée. Disséminée sur un trop grand espace, par les mauvaises dispositions du chef inhabile qui la commandait, combien n'a-t-elle pas imposé à des ennemis supérieurs sur tous les points; et quel éclat réfléchit encore sur elle au milieu des calamités et des désastres qui l'accablent ! Que les Anglais s'applaudissent, s'ils le veulent, d'un triomphe dû tout entier aux fautes d'un seul homme ! Mais leurs généraux ont-ils pu se vanter d'une victoire qu'ils n'ont remportée ni par leurs dispositions, ni par la valeur et l'audace de leurs soldats ? « Leur marche timide, dit le général Reynier, malgré leur énorme supériorité, dénote aisément quelle aurait été la destinée des troupes anglaises et turques, si le chef de l'armée d'Orient eût été digne d'elle. »

1801-an IX. octobre. (brumaire) Italie.

*Traité de paix définitif avec le roi de Naples; expédition de l'île d'Elbe; siége de Porto-Ferrajo*, etc.[1] — Nous avons dit, au commencement de ce chapitre, que Bonaparte, dans le dessein de détacher tout à fait le roi de Naples de l'Angleterre, et de lui faire désirer avec plus d'empressement encore un rapprochement avec la France, n'avait point voulu qu'il fût question des intérêts de ce monarque dans le traité de Lunéville; mais que, pour répondre à la démarche que l'empereur de Russie venait de faire faire auprès de lui par son grand-veneur, M. de Levachew, le premier consul avait consenti à traiter avec le souverain des Deux-Siciles, se promettant bien de tirer parti de la situation précaire où se trouvait celui-ci. L'armistice conclu à Foligno, et dont nous avons mentionné les clauses principales, n'était valable que pour un mois; le général Murat avait toujours son armée réunie sur les frontières des états romains, et menaçait incessamment le royaume de Naples. D'un autre côté, les conditions imposées par le premier consul paraissaient si dures au ministère napolitain, encore sous l'influence de la politique anglaise, qu'il ne se hâtait point de les accepter par un traité définitif.

Sur ces entrefaites, le général Murat reçut de Paris de nouvelles instructions, par lesquelles on lui prescrivait de ne consentir à la prolongation de l'armistice, sollicitée par la cour de Naples, qu'au cas où celle-ci exécuterait préalablement les dispositions convenues dans l'acte dont nous parlons, et les conditions suivantes: 1°. la restitution de tous les objets d'arts qui auraient été pris à Rome par les Napolitains, et qui appartenaient à la république française; 2°. l'occupation de Tarente et de la plus grande partie de la presqu'île par une forte

[1] Journaux du temps, et mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

vision de l'armée française; 3°. la remise des forteresses de Tarente, Gallipoli, Brindisi et Otrante; 4°. l'occupation par les troupes françaises de Chieti, d'Aquila, et de la communication avec Tarente; 5°. le versement d'une somme de cinq cent mille francs par mois dans la caisse de l'armée d'occupation, pour la solde et l'entretien des troupes, indépendamment d'une fourniture de grains pour leur subsistance. Le gouvernement français donnait au surplus l'assurance qu'aucune des places occupées par son armée ne serait démolie. Murat avait ordre, si ces conditions n'étaient point acceptées, de marcher sur Naples par Aquila, en évitant toutefois de passer par Rome, à moins d'une nécessité absolue. 1801-an IX. Italie.

La cour de Naples, pressée de sortir d'une position aussi difficile, et se flattant d'empêcher par sa soumission aux désirs du premier consul l'entrée des troupes françaises dans le royaume, renonça au système de lenteur que lui conseillaient les agens britanniques, et autorisa son plénipotentiaire à accepter le traité de paix que le gouvernement français voudrait dicter. Ce traité fut définitivement signé à Florence le 28 mars [1], par M. Alquier, ministre de France, et le chevalier Micheroux, plénipotentiaire du roi de Naples, et qui avait déjà conclu l'armistice de Foligno.

En voici la teneur :

Article 1er. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et Sa Majesté le roi des Deux-Siciles; toutes hostilités par mer et par terre cesseront définitivement entre les deux puissances, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, et au préa-

[1] Pour ne point interrompre notre récit de la fin de l'expédition d'Égypte, nous n'avons pas cru devoir rapporter ce traité de paix avec Naples, à sa date. Il trouve naturellement sa place dans ce paragraphe, qui termine les opérations de la campagne de 1801.

[illegible] Italie.

1. L'armistice conclu à Foligno, le 29 pluviôse (18 février) dernier, entre les généraux respectifs, aura sa pleine et entière exécution.

2. Tout acte, engagement, ou convention antérieure de la part de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes, qui seraient contraires au présent traité, sont révoqués, et demeurent regardés comme nuls et non avenus.

3. Tous les ports du royaume de Naples et de Sicile seront fermés à tous bâtimens de guerre et de commerce turcs et anglais, jusqu'à la conclusion, tant de la paix définitive entre la république française et ces deux puissances, que des différens survenus entre l'Angleterre et les puissances du nord de l'Europe, et spécialement entre la Russie et l'Angleterre. Lesdits ports demeureront au contraire ouverts à tous les bâtimens de guerre et de commerce, tant de la part de Sa Majesté Impériale de Russie et des états compris dans la neutralité maritime du Nord, que de la république française et de ses alliés. Et si, par suite de cette détermination, Sa Majesté le roi des Deux Siciles se trouvait exposée aux attaques des Turcs ou des Anglais, la république française s'engage à mettre à la disposition de Sa Majesté, et d'après sa demande, pour être employé dans ses états, un nombre de troupes égal à celui qui lui serait auxiliairement envoyé par Sa Majesté Impériale de Russie.

4. Sa Majesté le roi des Deux Siciles renonce à perpétuité, pour elle et ses successeurs, premièrement à Porto Longone dans l'île d'Elbe, et à tout ce qui pouvait lui appartenir dans cette île; secondement aux états des présides de la Toscane, et elle les cède, ainsi que la principauté de Piombino (tous situés sur la mer du grand duché), à la république française, qui pourra en disposer à son gré.

5. La république française et Sa Majesté le roi des Deux Siciles s'engagent à donner réciproquement main levée du

prestre de tous effets, revenus, biens confisqués, biens saisis (Paix avec Naples, Italie.)
retenus sur les citoyens ou sujets de l'une ou de l'autre puissance, par suite de la guerre actuelle, et à les admettre respectivement à l'exercice légal des actions et droits qui pourraient leur appartenir.

6. Afin de faire disparaître toute trace de malheurs particuliers qui ont signalé la guerre actuelle, et pour donner à la paix rétablie la stabilité que l'on ne peut attendre que d'un oubli général du passé, la république française renonce à toute poursuite par rapport aux faits dont elle peut avoir eu à se plaindre; et le roi, voulant de son côté réparer les malheurs occasionés par les troubles qui ont eu lieu dans ses états, s'engage à faire payer dans trois mois, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, une somme de cinq millions, qui sera partagée entre les agens et les citoyens français qui ont été particulièrement victimes des désordres arrivés à Naples, à Viterbe, et dans d'autres points de l'Italie méridionale, par le fait des Napolitains.

7. Sa Majesté Sicilienne s'engage aussi à permettre que tous ceux de ses sujets qui n'auraient été poursuivis, bannis ou forcés de s'expatrier volontairement que pour des faits relatifs au séjour des Français dans le royaume de Naples, retournent librement dans leur pays, et soient réintégrés dans leurs biens. Sa Majesté promet également que toutes les personnes actuellement détenues à raison des opinions politiques qu'elles ont manifestées, seront incessamment remises en liberté.

8. Sa Majesté le roi des Deux Siciles s'engage à faire restituer à la république française les statues, tableaux et autres objets d'arts qui ont été enlevés à Rome par les troupes napolitaines.

9. Le présent traité est déclaré commun aux républiques batave, cisalpine et ligurienne.

1801-an ix. Italie.

10. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications é géces dans l'espace de trente jours pour tout délai.

Fait et signé à Florence, le 7 germinal an ix de la blique française (28 mars 1801).

Alquier; Aut. de Michero

Trois jours après la signature de ce traité, le g Soult, commandant une des divisions de l'armée de M se mit en marche avec un corps de douze mille homme occuper les places et les ports de l'Adriatique. Bona qui attachait la plus grande importance à cette occup et préludait ainsi à son grand système continental c le commerce de l'Angleterre, envoya au général Mu instructions les plus détaillées. Il lui recommandait, autres choses, de faire fortifier la belle rade et le port d rente, d'où il espérait pouvoir faire parvenir des secc l'armée d'Egypte.

Le premier consul ordonna également à Murat de fair le champ toutes les dispositions nécessaires pour se r maître de l'île d'Elbe, cédée, comme on vient de le voi le roi de Naples [1], mais actuellement occupée en parti les Anglais. Ceux-ci, pouvant communiquer facilement la Toscane, ne cessaient point d'entretenir le feu de l'i rection dans les montagnes situées entre Massa et Sien vigilance de leurs croiseurs, toujours assurés de trouv refuge à Porto-Ferrajo et Porto-Longone, interrompait espèce de navigation sur cette partie des côtes de l'I Bonaparte avait hâte de délivrer le nouveau royaume d'l rie, qu'il venait de fonder par le traité de Lunéville, c

[1] Cette cession de l'île d'Elbe à la France, dans les premiers temps d sulat de Bonaparte, a fait dire à un homme de beaucoup d'esprit (M. N de Montbreton), qu'il semblait que le destin se plût à attacher à l'élévat cet homme extraordinaire l'apanage de sa chute.

Mte Tiam

di Nonas

Pte di Vele

rigoureux et insultant; il voulait que le jeune prince 1801-an IX. Italie.
enait de placer sur le trône toscan, n'eût point à ré-
des révoltes, et à entendre les murmures de ses sujets,
ent excités par la cessation du commerce, qu'amenait
eption de tout débouché aux produits de leur in-

at s'occupa d'abord du soin de détruire les derniers
de l'insurrection dans les parties de la Toscane où ils
nt encore. Divers détachemens de troupes françaises
pines furent dirigés dans les montagnes du côté de
afin de pouvoir cerner les rassemblemens qui s'y
ent. Cette entreprise présenta plus d'obstacles encore
e s'attendait à en rencontrer. Les paysans insurgés et
rteurs italiens et allemands qui avaient pris des posi-
an difficile accès et occupaient les gorges les plus res-
des montagnes, se défendirent long-temps avec cou-
succès. Devenus même plus audacieux, ils avaient
is de se réunir en masse dans une position centrale
gir ensuite offensivement contre leurs adversaires;
fut une faute très grave qui accéléra leur défaite.
facilement par les colonnes de Murat, ils furent forcés
urs retranchemens après la résistance la plus vive, et
ne perte immense en morts, blessés et prisonniers : le
dispersa dans les montagnes. Murat fit proclamer en-
ne amnistie générale pour tous ceux qui déposeraient
irement les armes. Ce moyen de douceur acheva de
r l'ordre et la tranquillité dans la Toscane, et le géné-
nçais put s'occuper désormais de l'expédition projetée
l'île d'Elbe.

général Tharreau en fut chargé; il se rendit à cet effet
point de la côte le plus rapproché de l'île, à Piom-
où il devait s'embarquer avec la soixantième demi-
e et trois cents hommes de la légion polonaise, pour

1801-an IX. Italie. mettre ensuite pied à terre sous Porto-Ferrajo. Ce dé ment était combiné avec un autre, exécuté en même te de Porto-Longone, par le chef de brigade Mariotti, q reçu l'ordre de s'embarquer à Bastia en Corse avec s Polonais. Il est facile de juger par la faiblesse de ces tifs, que le premier consul qui les avait lui-même or ne croyait pas que la prise de possession de l'île d'E entraîner de grandes difficultés. Les Anglais, qui s'éta parés de la partie de l'île appartenant à la Toscane, n effectivement qu'une faible garnison dans Porto-l celle de Porto-Longone, composée de troupes napol devait remettre cette dernière place aux Français, d' traité de Florence. Les opérations militaires se bornai réellement à s'emparer de la seule place de Porto-Fe

Le premier obstacle qui se présenta, et celui sai qu'on devait le moins s'attendre à rencontrer, fut la qui se manifesta tout à coup dans la soixantième d gade de ligne. Les soldats, sous le prétexte qu'ils tenus qu'au service de terre, refusèrent de se rendre d'embarquement, et poussèrent l'esprit de révolte massacrer leur chef de brigade qui voulait les engage aux ordres du gouvernement. Murat réprima avec grande sévérité ce funeste mouvement d'indiscipline parmi les troupes françaises, surtout quand on leur co de marcher à l'ennemi. Il fit désarmer la demi-briga les compagnies de grenadiers de ce corps qui avai lâcheté de tuer ou de laisser massacrer leur commar donna l'ordre que ces soldats fussent conduits et r dans la citadelle de Turin. Les autres compagni soixantième demi-brigade se jetèrent aux pieds du désavouèrent l'horrible conduite de leurs camarade mandèrent à grands cris qu'on les menât contre les pour laver dans le sang de ces ennemis irréconciliab

le crime dont venaient de se couvrir quelques misé- 1801-an IX. Italie.
indignes du nom de Français. Murat, se laissant flé- permit à ces troupes repentantes de reprendre leurs ; mais il fit juger par un conseil de guerre les grena- coupables du meurtre du chef de brigade ; et pour punir rps en masse d'un délit aussi grave, il le priva de son au, en déclarant que ces soldats ne pouvaient plus ob- r désormais cette honorable enseigne que de la clémence premier consul. En effet, le drapeau ne fut rendu à la antième demi-brigade que plus d'un an après cet événe- t, par Bonaparte lui-même, à l'une des parades qui nt lieu tous les mois dans la cour du palais des Tuileries ris.

Le retard occasioné par cet acte d'indiscipline ne nuisit t cependant au concert des dispositions arrêtées. Le chef brigade Mariotti, parti de Bastia le 30 avril avec la petite tille qui transportait ses six cents Polonais, arriva le len- ain, premier mai, devant le village de Marciana qu'il ait surprendre ; mais il fut accueilli par une vive fusillade, gée contre lui par un détachement anglais, et quelques itans de l'île d'Elbe. Obligé de s'éloigner, Mariotti vint rder sur un autre point entre des rochers, d'où il ne pou- t pas être aperçu de l'intérieur de l'île. Les Polonais gra- ent un escarpement difficile, en s'aidant des broussailles i le couvraient, et parurent tout à coup sur les hauteurs i dominent le village dont nous venons de parler plus haut. l'officier napolitain qui commandait à Porto-Longone, in- rmé de l'arrivée du chef de brigade Mariotti, ordonna au mmandant de la tour de Marciana de remettre ce poste x Français, conformément au traité de Florence, et lui- ême s'empressa de leur ouvrir le lendemain les portes de orto-Longone. Toute la partie napolitaine ne tarda point à soumettre de la même manière, et la petite troupe de Ma-

1801-an IX. Italie. riotti n'ayant à combattre que quelques patrouilles au auxquelles s'étaient réunis des paysans et plusieurs teurs napolitains, les dispersa facilement.

Le général Tharreau, après être sorti du port de biuo, débarqua le 2 mai dans l'île d'Elbe avec quinze cents hommes, sans aucune opposition de la l'ennemi, et forma de suite l'investissement de Porto-F mais, avant de commencer les hostilités, le général crut devoir sommer le gouverneur anglais de lui re place qui, faisant partie du grand-duché de Toscane, tenait de droit au nouveau roi d'Etrurie, d'après le tr Lunéville. Le commandant anglais Airey, répondit q reconnaissait point le traité dont on lui parlait, et q céderait qu'à la force des armes. La présence de l' française aux ordres de l'amiral Ganteaume, qui, la avait mouillé dans la rade de Livourne, n'imposa p gouverneur de Porto-Ferrajo, et quelques obus lancé place ne servirent qu'à lui démontrer l'insuffisan moyens employés pour la réduire. Le premier consul flatté trop légèrement que le manque de vivres et les sitions de la majeure partie des habitans, forceraient l glais à évacuer la capitale de l'île d'Elbe. Dans l'impos où l'on se trouvait de la bloquer par mer, puisque l sence de l'escadre de Ganteaume n'était que momenta que cet amiral devait continuer sa route vers les côtes que, il devenait facile aux bâtimens ennemis de rav cette place.

Le général Tharreau, successivement renforcé pa sieurs détachemens que lui fit passer le général Murat plusieurs attaques qui n'eurent aucun succès. Après u d'investissement par terre, et un simulacre de blo mer, il fallut se résoudre à entreprendre un siége ré La garnison de Porto-Ferrajo consistait en trois cents h

)upes anglaises, huits cents de troupes toscanes, et 1801-an IX.
; cents Corses à la solde de l'Angleterre. Ces derniers Italie.
t d'autant mieux déterminés à résister jusqu'à la der-
extrémité, que les Anglais leur avaient persuadé qu'ils
nt fusillés comme rebelles par les Français, s'ils tom-
t entre les mains de ceux-ci. Le gouverneur Airey avait
ıtre contraint tous les habitans valides à prendre les
: un riche négociant, ayant osé parler de la nécessité
soumettre, fut impitoyablement fusillé.

premier consul, irrité de voir ses troupes arrêtées si
emps devant une bicoque, envoya au général Murat
e de pousser le siége de Porto-Ferrajo avec plus de
ns et de vigueur. Un renfort de cinq mille hommes,
ıombreuse artillerie, des détachemens de sapeurs et de
iers furent envoyés dans l'île d'Elbe vers la fin du mois
illet, et le général Watrin vint remplacer le général
eau dans le commandement des troupes. Trois frégates
ıises en croisière devant l'île, tenant le port étroitement
é, la garnison commençait à souffrir de la disette des
ı, lorsque l'apparition d'une escadre anglaise, sous les
s de l'amiral Warren, changea cette situation pénible,
eva le courage des soldats et des habitans. A l'approche
aisseaux ennemis, les frégates françaises *la Bravoure*
*Succès* cherchèrent un asile dans le port de Livourne,
troisième, *la Cérès*, alla mouiller sous le canon d'Or-
o. L'amiral Warren s'empressa de ravitailler Porto-
ıjo, et formant ensuite, pour ainsi dire, le blocus de
il parvint à isoler les Français de la terre-ferme en croi-
lans les eaux de Piombino jusqu'à la hauteur de Li-
ıe, et interceptant tous les secours que Murat s'efforçait
ire passer aux troupes assiégeantes. Cette croisière opi-
e des Anglais finit par rendre la position du général
:in très-critique. Ce n'était qu'à force de courage et d'au-

1801-an IX. Italie. dace que quelques bâteaux pêcheurs, épi at les mouve de l'ennemi, réussissaient quelquefois à apporter des nitions de guerre et de bouche, dont les Français éprouv un besoin journalier.

Toutefois, une partie des vaisseaux croiseurs s' éloignée momentanément, le général Murat essaya de n cier la reddition de la place au nom du roi d'Etrurie, et voya à cet effet un agent muni de pleins-pouvoirs. Cette tative fut infructueuse : l'envoyé revint à Florence sans rien obtenu. Un événement qu'il était facile de prévoir, menta encore les embarras des Français, et prolonges la d du siége. Les trois frégates françaises, qui s'étaient mises à l'abri lors de l'apparition de l'escadre, se hasard à se remettre en mer pour protéger les convois, quand fut aperçu de l'éloignement d'une partie des bâtimens en mis ; mais elles ne purent échapper à la vigilance des v seaux restés en croisière. *La Cérès*, attaquée par deux tres frégates dans les parages de Porto-Ercole, fut obligé se rendre après un sanglant et honorable combat, pend lequel presque tout le convoi qu'elle escortait atteignit Por Longone. Les frégates *la Bravoure* et *le Succès*, partie Livourne avec un autre convoi, furent rencontrées par d vaisseaux de ligne qui les forcèrent à s'échouer ou à se br sur la côte, parce qu'il leur fut impossible de regagner port : les bâtimens du convoi furent pris ou dispersés atteindre leur destination.

Malgré toutes ces contrariétés, l'actif général Watrin n' pressait pas moins le siége de Porto-Ferrajo avec toute vigueur que les faibles moyens mis à sa disposition lui per mettaient. Il fit établir des batteries pour empêcher les bâ mens ennemis de pénétrer dans le port, et toutes les mesur furent prises pour bombarder la place. Alarmés des progr des travaux des assiégeans, le lieutenant-colonel Airey

ral Warren se concertèrent pour tenter un dernier effort. 1801-AN IX. Italie.
3 septembre, une partie de l'escadre anglaise vint
ller près de la plage de Marciana, et le lendemain plu-
s chaloupes et autres transports débarquèrent dans l'anse
agnaja le régiment suisse de Wateville et quelques déta-
iens de troupes anglaises de terre et de marine, au nom-
le deux mille cinq cents hommes. Pendant ce débarque-
t, les assiégés firent une sortie générale, et s'emparèrent
a batterie de droite des Français, qui empêchait l'en-
du port. Trois frégates et une division de chaloupes ca-
nières, n'attendant que ce moment, entrèrent dans la
, et y jetèrent l'ancre. Le général Watrin avait attendu
troupes ennemies dans une position où la difficulté du
ain ne leur permettait pas de marcher en bon ordre.
ssitôt qu'il les vit parvenues à la distance convenable, il
onna une charge générale à la baïonnette : elle fut ter-
le. Les Anglais et les Suisses, dont les rangs se trouvaient
rompus par les accidens du terrain sur lequel ils se trou-
ent, furent culbutés sans opposer une vive résistance, et
tés précipitamment vers la mer. La moitié des troupes
barquées put à peine regagner ses embarcations; le reste
tué, ou fait prisonnier. Cette même soixantième demi-
igade, qui s'était si honteusement mutinée au commence-
nt de l'expédition, fit en cette circonstance des prodiges
valeur et de dévouement, et lava complétement la tache
nt elle s'était souillée. Une autre colonne française repoussa,
ec un égal succès, la sortie de la garnison de Porto Ferrajo.
eux cents Anglais qui en faisaient partie furent coupés et
irent bas les armes. La perte de l'ennemi, dans cette action
énérale, fut très-considérable en morts, blessés et prison-
iers. L'engagement fut si vif et si prompt, que les frégates
et les canonnières qui venaient de mouiller dans la rade,
n'eurent pas le temps d'appareiller avant la reprise de la

1801-an IX. Italie.

batterie qui commandait l'entrée du port, et se trouvè[rent] exposées à tout son feu. L'une d'elles fut entièrement [dé]mâtée, et dix des chaloupes canonnières amenèrent pavill[on].

Malgré la fâcheuse issue de cette tentative de la part [des] Anglais, les assiégés ayant reçu quelques secours pendant [le] combat, le commandant Airey en profita pour prolonger e[n]core, pendant quelque temps, la défense de la place. Ma[is] après avoir épuisé toutes ses ressources, et perdu une part[ie] de sa garnison par les maladies et la désertion, il était d[é]terminé à se rendre, et se disposait à faire quelques déma[r]ches pour obtenir une capitulation honorable, lorsque l[a] réception des préliminaires de paix, signés à Londres, l[e] premier octobre 1801, par le commissaire français M. Ott[o] et lord Hawkesbury, vint lui épargner les chances d'un[e] pareille négociation. L'article 7 de ces préliminaires portait que les forces anglaises évacueraient Porto-Ferrajo, ainsi que tous les ports et îles qu'elles occupaient encore dans la Méditerranée et dans l'Adriatique : le commandant Airey s'empressa, en conséquence, de remplir cette clause, et remit la place de Porto-Ferrajo entre les mains du général Watrin; celui-ci témoigna au brave lieutenant-colonel anglais l'estime que lui avait inspirée sa belle défense, en lui prodiguant, ainsi qu'à ses troupes, tous les secours que sa situation lui permettait d'offrir.

# CHAPITRE XXI.

## SUITE ET FIN DE L'ANNÉE 1801.

ation politique du Portugal vis-à-vis de la France et de l'Angleterre; intrigues u premier consul auprès de la cour d'Espagne à ce sujet; marche d'une armée rançaise vers les frontières du Portugal; traité de paix entre cette dernière uissance et la France. — Événemens maritimes dans le cours de l'année 1801; xpédition de l'amiral Ganteaume dans la Méditerranée; combat naval d'Algésiras; combat du détroit de Gibraltar. — Menaces et préparatifs d'une escente en Angleterre; attaques infructueuses de l'amiral Nelson contre la lottille française devant Boulogne; préliminaires de paix entre la France et 'Angleterre. — Traités de paix avec la Russie, la Turquie, la Bavière, etc. [1]

*Situation politique du Portugal vis-à-vis de la France; rigues du premier consul auprès de la cour d'Espagne à sujet*, etc., etc. — Nous avons dit, dans le chapitre précédent, qu'aussitôt après le traité de Lunéville, le premier nsul avait apporté tous ses soins à détacher de l'Angleterre les puissances sur lesquelles le cabinet de Londres exerçait encore une influence qui nuisait aux développemens du and système continental dont il commençait déjà à poser bases. La disponibilité des nombreuses troupes françaises Italie, et les succès déjà obtenus contre l'armée napolione avaient, comme on l'a vu, contraint la cour des Deux-Siciles à accepter toutes les conditions que voulut lui imser le consul; mais il restait sur le continent une puissance ui résistait encore à toutes les démarches et même aux enaces de ce dernier.

1801-an IX. 29 septembre. (7 vendém.) Espagne.

[1] Quoique les événemens que nous allons rapporter soient antérieurs à ceux e l'on vient de lire dans le chapitre précédent, nous avons cru devoir les reter à la fin de notre relation de la campagne de 1801, conformément à la arche que nous avons adoptée pour les événemens maritimes, et pour ne point terrompre trop brusquement la suite de nos récits.

1801. [illegible] Espagne.

La cour de Lisbonne, influencée sans doute par le cabinet de Madrid, s'était déterminée à entrer en négociation avec le directoire exécutif français, dans le cours de l'année 1797, et son ambassadeur d'Araujo avait même conclu un traité de paix entre la république et la reine Marie[1]; mais, par des motifs qui n'ont point encore été bien connus jusqu'à présent, le directoire annula ce traité de son autorité privée, et notifia au ministre portugais de quitter sans délai le territoire français. D'Araujo, au lieu d'obéir, essaya, dit-on, la voie de la corruption pour faire revenir les membres du gouvernement républicain sur leur brusque décision, regardant le cabinet du Luxembourg comme aussi vénal que le sénat romain, d'après l'opinion du roi Jugurtha. Soit qu'il ne mît point la condescendance du directoire à un assez haut prix, soit que ce gouvernement demeurât incorruptible, toujours est-il que le négociateur, traduit devant le ministre de la police générale Cochon, fut enfermé dans la prison du Temple, où il expia pendant quatre mois la tentative qu'il avait faite.

Depuis cette époque, le Portugal, constant dans son inimitié, n'avait pris aucune part aux transactions de l'Espagne avec la France. Son éloignement du théâtre de la guerre le mettait à l'abri du ressentiment de cette dernière puissance, et, jouissant avec sécurité des avantages de sa position géographique, il avait continué d'ouvrir ses ports aux Anglais, maîtres de tout son commerce. La situation des affaires sur le continent augmentait même encore la prospérité de cet état, devenu, par suite des circonstances, l'entrepôt et le principal débouché des marchandises de la Grande-Bretagne. Le premier consul avait espéré que les humilia-

[1] Marie-Françoise-Élisabeth, veuve de don Pierre III, roi de Portugal, mort en 1786; cette reine est morte au Brésil en 1816.

tions attachées à la protection anglaise indisposeraient assez le peuple portugais, pour lui faire supporter impatiemment un joug qui arrêtait le développement de son industrie nationale, et pour lui faire demander la paix avec la France; mais cette considération, sans effet aux yeux de la cour de Lisbonne, ne pouvait pas amener celle-ci à des dispositions dans lesquelles elle ne voyait aucun avantage réel. Toutefois, Bonaparte ne voulut rien négliger de ce qui pouvait le faire parvenir à son but, et s'étaya de l'influence qu'il exerçait déjà sur la cour de Madrid. En effet, sa conduite envers cette dernière avait été toute entière dans ce motif. Il avait fait connaître le mépris qu'il portait aux faibles restes du parti républicain en France, en plaçant sur le trône de la Toscane, érigée par lui en royaume, un prince de la maison de Bourbon; et l'ambassadeur, Lucien Bonaparte, en achevant de rassurer le monarque espagnol sur les vues ultérieures du consul son frère, s'attacha surtout à mettre entièrement dans les intérêts de celui-ci le trop célèbre Godoï, prince de la Paix. La disgrâce du ministre don Urquijo, le plus redoutable des adversaires de ce favori (disgrâce qui fut le résultat des intrigues du gouvernement français), assura le succès des démarches de Lucien. Elevé au rang et au pouvoir des anciens maires du palais, sous un roi aussi faible que ceux de la race des Mérovingiens, Godoï se fit nommer généralissime et *consultador general*, et fut tout dévoué à Bonaparte [1].

[1] Les paroles flatteuses adressées à Lucien dans une audience solennelle, quelques jours après le triomphe de Godoï sur son adversaire, firent assez connaître la part que le gouvernement français avait prise à cette intrigue. Le roi dit à l'ambassadeur : « Le premier consul peut compter sur ma loyauté, comme je compte sur la sienne, et chaque jour vous le prouvera davantage. » La reine ajouta : « Nous savons que le premier consul a de l'amitié pour nous, et nous le lui rendons bien; il peut compter sur notre bienveillance, puisqu'il nous donne tant de preuves de la sienne. »

1801-an IX. Espagne. Après la victoire d'Hohenlinden, le premier consul, qui en prévoyait les conséquences, crut devoir inviter plus instamment le cabinet de Madrid à seconder ses desseins sur le Portugal. Il fit entrevoir à l'ambitieux favori qu'il lui laisserait toute la gloire d'une expédition où celui-ci pouvait jouer le rôle de conquérant et de pacificateur. Dès le 26 décembre 1800, les ordres furent expédiés pour la réunion à Bordeaux d'un corps d'observation destiné à entrer comme auxiliaire en Espagne; sept demi-brigades d'infanterie, cinq régimens de cavalerie, deux divisions d'artillerie, présentant un effectif de vingt mille hommes, formaient ce corps d'armée. Ces premières dispositions ne tardèrent point à répandre quelque alarme en Portugal, et Bonaparte devait s'attendre que le prince régent de ce royaume, redoutant de voir une armée française sur son territoire, s'empresserait de souscrire à ce qu'on exigeait de lui pour en suspendre la marche; mais il ne reçut d'autre réponse aux démarches qu'il fit faire à ce sujet, qu'un refus formel de fermer les ports du royaume aux Anglais, et d'accepter les conditions humiliantes qu'il avait proposées.

Il ne faut pas, toutefois, attribuer cette résistance du gouvernement portugais au sentiment qu'il pouvait avoir de ses propres forces, évidemment trop inférieures à celles de la France et de l'Espagne réunies; le prince régent comptait beaucoup sur l'appui et les secours efficaces de la puissance pour laquelle il sacrifiait ainsi les intérêts de sa nation. En effet, le ministère britannique ayant rejeté la médiation que l'Espagne avait proposée à différentes reprises, on ne pouvait guère douter qu'il ne fût disposé à soutenir avec vigueur une cause qui était encore bien plus la sienne que celle des Portugais. Cependant, les deux gouvernemens ne purent s'accorder sur la nature et l'emploi des forces à employer pour défendre le Portugal de l'invasion projetée. Le cabinet

[de] Londres insistait pour que le commandement de l'armée [fû]t exclusivement confié à un général anglais, et ce n'était [q]u'à cette condition qu'il consentait à envoyer et à entretenir [e]n Portugal un corps de troupes anglaises. La fierté portu[g]aise rejetait cette condition, et n'admettait qu'un ministre, ou commissaire anglais, pour diriger et surveiller les opérations de guerre, dans le cas seulement où le corps auxiliaire serait porté et maintenu à un effectif de vingt-cinq mille hommes; mais le cabinet de Saint-James avait eu un tout autre motif que celui que le gouvernement portugais lui-même avait supposé, en offrant à celui-ci des secours qu'il ne devait pas fournir : ils servirent de masque à l'expédition méditée depuis long-temps contre l'armée française en Égypte; opération bien plus importante pour le ministère anglais, parce qu'il en regardait le succès comme certain, dans les circonstances où se trouvait alors l'armée d'Orient. (AN IX. Espagne)

La cour d'Espagne, unie par les liens du sang avec celle de Portugal, intéressée d'ailleurs à la conservation d'une couronne à laquelle elle n'avait point renoncé, malgré la révolution de 1640 [1], répugnait à des hostilités dont les résultats heureux ne lui étaient pas garantis en sa faveur. Quelques mois s'écoulèrent dans l'hésitation et l'espérance d'un accommodement; mais le prince régent, toujours sous l'influence anglaise, persistait dans son refus de se soumettre aux conditions qui lui étaient imposées. Enfin, le traité de Lunéville ayant donné un plus grand poids aux volontés du premier consul, celui-ci fit au gouvernement portugais des propositions plus humiliantes encore que ne l'étaient les premières pour cette puissance. Il fut arrêté, dans une convention secrète conclue entre le roi d'Espagne et Bonaparte, « que S. M. C. et la république française formeraient

[1] C'est elle qui plaça le duc de Bragance sur le trône de Portugal, au détriment de Philippe IV, roi d'Espagne.

1801-an IX. Espagne. une armée combinée pour obliger le Portugal à se détacher de son alliance avec l'Angleterre, et à céder, jusqu'à la paix définitive, aux troupes espagnoles et françaises, le quart de son territoire. »

Ainsi la guerre fut résolue. Le corps d'observation dit *de la Gironde*, se renforça des troupes qui revenaient d'Italie, et se prépara à franchir les Pyrénées pour aller donner la main aux quarante mille hommes que l'Espagne s'était bien engagée à mettre sur pied, mais que le manque de soldats et d'approvisionnemens ne lui permettaient guère de rassembler en totalité. Toutefois, le prince de la Paix, qui devait prendre le commandement de cette armée espagnole destinée à commencer la campagne, en pressait avec ardeur les préparatifs.

N'ayant que fort peu de confiance dans les talens et la capacité du généralissime espagnol, le premier consul ne voulut confier la direction supérieure des opérations combinées qu'à un général français dont la réputation et l'expérience reconnues pussent lui en garantir le succès, et il fit choix du général Gouvion-Saint-Cyr. Personne n'était plus en état que cet illustre lieutenant-général de remplir un pareil poste, et il fallait avoir la sotte présomption et la fatuité du prince de la Paix pour oser le lui disputer. Cet ex-garde du corps, aussi faible militaire qu'il était médiocre ministre, ne voulut point consentir à jouer un rôle secondaire, et prétendait commander en chef les deux armées, entrer à Lisbonne et y régner en conquérant; mais Bonaparte, sans faire attention à cette conduite ridicule du favori de son allié, arrêta lui-même le plan de campagne, et fixa de la manière la plus impérative la part que l'armée espagnole devait y prendre.

L'armée française devait pénétrer en Portugal par l'un des deux principaux débouchés de la frontière entre ce royaume

celui d'Espagne, c'est-à-dire en suivant la vallée du Tage par la rive droite, passant par Alcantara, Villa-Velho do Rodao, Abrantès, etc. L'autre débouché, qui se trouve au sud en descendant la Guadiana, et qui donne l'entrée des provinces méridionales à la rive gauche du Tage, fut réservé à l'armée espagnole. 1801-an IX. Espagne.

Ce plan d'invasion réduisait, comme l'on voit, le généralissime espagnol à un rôle secondaire, puisque, par la route qui lui était tracée, il ne pouvait que très-difficilement tenter le passage du Tage et se porter sur Lisbonne; mais l'ambitieux Godoï résolut de gagner de vitesse l'armée française, de précipiter ses opérations dans l'Alentejo, en forçant les places de la Guadiana avant que les Français eussent franchi la frontière montagneuse de la province de Beira, et de contraindre le Portugal à recevoir la paix de lui seul.

Il s'empressa donc de faire rédiger une déclaration de guerre du roi d'Espagne au Portugal, et la fit publier le 27 février 1801. Le roi exposait, dans cette pièce officielle, les griefs qui le déterminaient à une mesure aussi violente; il récapitulait la conduite du gouvernement portugais envers l'Espagne et la France. « Comme il importe, disait-il, à la tranquillité de l'Europe de contraindre cette puissance (le Portugal) à la paix avec la France, et d'assurer à mes chers vassaux les dédommagemens auxquels ils ont des droits, j'ai ordonné à mon ambassadeur de quitter Lisbonne; j'ai donné des passeports à celui de Portugal à ma cour, décidé, quoiqu'à regret, à attaquer cette puissance par l'union de mes forces avec celles de la république, dont la cause est devenue la mienne, par la médiation imprudente dans laquelle je me suis engagé, par nos rapports d'intérêts, et pour me venger de mes insultes particulières. A cet effet, je déclare la guerre, etc. »

L'Europe ne jugea pas les griefs laborieusement rassemblés dans cette déclaration assez puissans pour justifier un tel

1801-an ix.
Espagne.

acte, malgré les efforts faits par le roi, ou plutôt par son ministre, pour donner quelque apparence de justice et d'intérêt national à une cause qui était uniquement celle du premier consul, dont l'inflexible politique du régent de Portugal humiliait l'orgueil.

Le gouvernement portugais, comptant encore sur la coopération des Anglais, négligea ses préparatifs de défense, et s'endormit dans une fausse sécurité. Les secours de l'Angleterre se bornèrent à un subside de sept millions de francs, et à quelques faibles bataillons qui furent laissés en Portugal, après avoir réuni à l'armée du général Abercromby, destinée pour l'Égypte, les troupes britanniques qui se trouvaient à Lisbonne et à Oporto.

Cependant, avec des moyens aussi faibles, le gouvernement portugais ne se laissa point abattre lorsque le danger devint imminent. Une levée générale, sans distinction de classe ni de rang, fut ordonnée dans tout le royaume; l'argenterie des églises fut portée à la monnaie, la paye des soldats fut augmentée, mais tous ces efforts ne produisirent qu'une armée de douze à quinze mille hommes, mal organisés, sans instruction, incapables de résister au premier choc de l'ennemi. Le prince du Brésil s'en déclara le général en chef, et répondit, le 26 avril, à la déclaration de guerre du roi d'Espagne, par une adresse au clergé, à la noblesse et au peuple du Portugal. Nous en citerons quelques passages :

« Au milieu de toutes les agitations dont l'Europe a été la proie, une vigilance active, une justice aussi ferme qu'imposante, ont assuré aux Portugais le repos qu'ils goûtent depuis 1790. Cet état, demeuré libre lorsque tant de contrées étaient subjuguées, offrit à l'Europe l'exemple d'une fidélité scrupuleuse dans l'accomplissement de toutes les promesses envers les nations étrangères......... Quiconque a fait ce qu'il a dû n'a rien à craindre, et ne fonde que sur une justice rigou-

de ses droits à la reconnaissance............... On veut vous dégrader, vous avilir, en vous réduisant à ne plus être que les simples courtiers de votre commerce; l'Espagne exige que nos ports soient gardés par ses troupes, pour avoir une garantie de notre fidélité. Une nation qui sut résister aux Romains, conquérir l'Asie, enseigner une route sur les mers, secouer, lorsqu'elle était encore affaiblie, le joug héréditaire d'un sceptre étranger, recouvrer et maintenir son indépendance; cette nation, dis-je, doit maintenant rappeler les faits mémorables de son histoire..... Portugais! nous conserverons encore le courage et les sentimens d'honneur que nous ont transmis nos ancêtres. »

Il y a sans doute de l'élévation dans ce langage; mais le prince ne dit point à la nation portugaise qu'il l'invite à repousser une injuste agression, pour rester tributaire des Anglais, qui se sont emparés de son commerce. Il est facile de remarquer qu'il n'y avait pas plus de bonne foi dans l'adresse du prince du Brésil que dans le manifeste du roi d'Espagne, et que les deux cabinets cherchaient également à en imposer sur les motifs réels de la guerre; motifs étrangers, pour ainsi dire, aux vrais intérêts des peuples portugais et espagnol [1].

L'armée espagnole commença les hostilités sans attendre que le corps français fût en mesure d'y coopérer selon le plan convenu. Partie de Badajos, elle avait dépassé la frontière et était devant Elvas, que l'armée française avait à peine traversé la Bidassoa et mis le pied sur le territoire d'Espagne. Nous nous abstiendrons de rapporter les détails de cette expédition, insérés dans la gazette de Madrid : c'est une imitation burlesque des bulletins des armées françaises. Le prince de la Paix entra sans résistance dans la petite ville d'Arron-

[1] *Quidquid delirant reges plectuntur achivi.*
HORAT.

1801-an ix. Espagne. ches, poste fortifié entre Elvas et Portalègre, et il a au roi que les Portugais étaient en pleine déroute et j leurs armes. Après avoir fait investir les places d'Elva Campo-Mayor, il dirigea l'armée sur Estremos. Le s les places d'Olivença et de Jurumenha, situées, la pr sur la rive gauche, et la seconde sur la rive droite de l diana, ouvrirent leurs portes aux Espagnols, et les sons se retirèrent librement, sous la condition de ne porter les armes pendant la durée de la guerre. Au 5 l'armee espagnole se trouvait aux portes d'Abrantès; s'était rendu, ainsi que Campo-Mayor, et toute la pr d'Alentejo était conquise.

Le ministère portugais avait pensé jusqu'alors que le des menaces de la France et de l'Espagne était de hâte verture des négociations du premier consul avec l'Angl et il n'avait dû considérer les hostilités déja commence comme une sorte de diversion politique. L'exclusion de glais des ports de la péninsule devant les exciter à ch un dédommagement dans ses possessions hors de l'Eu le prince régent de Portugal ne croyait pas que Bon voulût sérieusement leur offrir un si beau prétexte pour parer des ports du Brésil. Cette persuasion du prince son ministère leur fit négliger les moyens de défense fruit le pays; il ne fallut rien moins que l'invasion et l quête d'une partie du royaume, pour leur prouver q premier consul ne s'arrêtait point à de pareilles consi tions. Trompé par cette fausse politique et livré à la d tion du prince de la Paix, le cabinet de Lisbonne réso conclure la paix avec l'Espagne, avant que les premiè lonnes françaises eussent dépassé la frontière du Por Le prince régent envoya au quartier-général espagnol M. Pinto de Souza Coutinho, pour demander une susp d'armes et traiter de la paix. La trève fut accordée, s

dition que les Espagnols continueraient leur marche, et, quelques jours après, on arrêta les bases d'une paix séparée. L'excessif amour-propre du prince de la Paix lui faisait commettre une faute bien grave dans cette occasion : il ne s'aperçut point qu'il blessait trop fortement l'orgueil du premier consul, en traitant sans l'intervention de la France, pour ne pas être exposé à un désaveu humiliant pour lui et pour sa nation. Le Portugal acheta une paix éphémère par le sacrifice d'une petite province, et consentit à céder au roi d'Espagne la place d'Olivença et son territoire, situés sur la rive gauche de la Guadiana, et presque entourés par l'Estramadure espagnole. Ce traité fut conclu et signé à Badajoz, le 6 juin. Il y fut stipulé que les ports seraient fermés à tous les vaisseaux anglais ; que S. M. C. rendrait au prince régent tout le territoire conquis au-delà de la Guadiana, c'est-à-dire la province d'Alentejo ; enfin, les deux puissances s'obligèrent à renouveler incessamment l'alliance défensive qui avait existé jusqu'alors entre elles, néanmoins avec les clauses et modifications qu'exigeait l'alliance entre le roi d'Espagne et la république française. 1801 an IX. Espagne.

Le prince de la Paix ne doutant point, dans sa téméraire présomption, que ce traité ne fût approuvé par la France, n'oublia rien de ce qui pouvait le rendre solennel. Il attira le roi et la reine à Badajoz, sous le prétexte d'une entrevue avec la princesse du Brésil, leur fille. Il reçut leurs majestés au milieu des acclamations des troupes espagnoles ; la revue du roi fut une pompe triomphale ; la reine suivit son époux dans un char magnifique, traîné par les soldats. Dans une lettre qui fut rendue publique, le prince de la Paix disait au roi : « C'est pour moi une extrême satisfaction et une joie singulière, que de présenter à Votre Majesté le laurier et l'olivier qui ont couronné les armes dont j'ai été le *moteur* ; mon cœur est pénétré d'un doux plaisir, en considérant que dans cette

1801-an IX. Espagne. occasion la fortune me présente aux yeux de Votre Ma comme digne, *par les moyens qui sont en mon pou* des grâces singulières et multipliées dont elle a honor loyauté et mon amour pour son auguste personne. » Ce gage d'un favori élevé par l'intrigue au faîte du pouvoir un judicieux historien[1], est une grande leçon pour les s rains. L'illustration de Manuel Godoï fut, comme on le dans la suite de ces annales, l'une des causes les plus ac des malheurs de l'Espagne et de la France.

Le traité de Badajoz, ratifié à Lisbonne le 6 juin, n cependant publié que le 20 juillet suivant, afin d'av temps de garantir les possessions portugaises d'outre-mer attaque assez vraisemblable. L'envoyé anglais auprès cour de Portugal se plaignit amèrement, dans une note a sée au ministre, que le traité eût été conclu sans la parti tion de l'Angleterre, et fit ordonner aux vaisseaux de s tion qui se trouvaient dans les ports du royaume de se prêts à partir. Le prince régent les retint, et dans la pr mation qui fut publiée à l'occasion de la paix, il évita de aucune mention de la république française; mais ces m gemens ne pouvaient rien changer à la dure situation trouvait le Portugal, pressé par les deux puissances pré dérantes, l'une sur mer et l'autre sur le continent.

Le premier consul refusa formellement son adhésion traité dans lequel on avait oublié la condition principale avait imposée, celle de l'occupation des places par les tr françaises, et la cession d'un quart du territoire jusqu conclusion de la paix générale. Le négociateur portu Louis Pinto, chargé de présenter cet acte à sa ratificat étant arrivé à Lorient, Bonaparte lui envoya l'ordre de r tir sur-le-champ, et, pour motiver son refus, il allégu le traité était contraire à la convention arrêtée à Madrid

[1] Le lieutenant-général M. Dumas.

...on du royaume de Portugal et des Algarves, également 1801-an IX.
animés du désir de rétablir les liaisons de commerce et d'a- Espagne.
mitié qui subsistaient entre les deux États avant la présente guerre, ont résolu de conclure un traité de paix par la médiation de Sa Majesté Catholique, et ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, le citoyen Lucien Bonaparte; et son Altesse Royale le prince régent du royaume de Portugal et des Algarves, Son Excellence monsieur Cypriano Ribeiro Freire, commandeur de l'ordre du Christ, du conseil de Son Altesse Royale, et son ministre plénipotentiaire près Sa Majesté Catholique, lesquels plénipotentiaires, après l'échange respectif de leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans :

Article 1. Il y aura à l'avenir et pour toujours paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et le royaume de Portugal.

Toutes les hostilités cesseront, tant sur terre que sur mer, à compter de l'échange des ratifications du présent traité; savoir, dans quinze jours pour l'Europe et les mers qui baignent ses côtes et celles d'Afrique en deçà de l'équateur; quarante jours après ledit échange, pour les pays et mers d'Amérique et d'Afrique au-delà de l'équateur; et trois mois après pour les pays et mers situés à l'ouest du cap Horn et à l'est du cap de Bonne-Espérance. Toutes les prises faites, après chacune de ces époques, dans les parages auxquels elle s'applique, seront respectivement restituées. Les prisonniers de guerre seront rendus de part et d'autre, et les rapports politiques entre les deux puissances seront rétablis sur le même pied qu'avant la guerre.

2. Tous les ports et rades du Portugal, en Europe, seront fermés de suite, et le demeureront, jusqu'à la paix entre la

1801-an IX
Espagne.

France et l'Angleterre, à tous les vaisseaux anglais et de commerce, et ces mêmes ports et rades seront ouverts à tous les vaisseaux de guerre et de commerce de la république française et de ses alliés.

Quant aux ports et rades du Portugal dans les autres parties du monde, le présent article y sera obligatoire dans les termes fixés ci-dessus pour la cessation des hostilités.

3. Le Portugal s'engage à ne fournir, pendant le cours de la présente guerre, aux ennemis de la république française et de ses alliés, aucuns secours en troupes, vaisseaux, armes, munitions de guerre, vivres ou argent, à quelque titre que ce soit et sous quelque dénomination que ce puisse être. Tout acte, engagement antérieur, qui seraient contraires au présent article, sont révoqués, et seront regardés comme nuls et non avenus.

4. Les limites entre les deux Guyanes française et portugaise seront terminées à l'avenir par la rivière Carapanatuba, qui se jette dans l'Amazone à environ un tiers de degré de l'équateur, latitude septentrionale, au-dessus du fort Macussa. Ces limites suivront le cours de la rivière jusqu'à sa source, d'où elles se porteront vers la grande chaîne des montagnes qui font le partage des eaux : elles suivront les inflexions de cette chaîne jusqu'au point où elle se rapproche le plus du Rio-Branco, vers le deuxième degré et un tiers nord de l'équateur.

Les Indiens des deux Guyanes, qui, dans le cours de la guerre, auraient été enlevés de leurs habitations, seront respectivement rendus.

Les citoyens et sujets des deux puissances, qui se trouveront compris dans la nouvelle détermination des limites, pourront réciproquement se retirer dans les possessions de leurs États respectifs : ils auront aussi la faculté de disposer de leurs biens, meubles et immeubles, et ce pendant l'espace

de deux années, à compter de l'échange des ratifications du présent traité. 

5. Il sera négocié entre les deux puissances un traité de commerce et de navigation, qui fixera définitivement les relations commerciales entre la France et le Portugal. En attendant, il est convenu :

1°. Que les communications seront établies immédiatement après l'échange des ratifications, et que les agences et commissariats de commerce seront, de part et d'autre, remis en possession des droits, immunités et prérogatives dont ils jouissaient avant la guerre;

2°. Que les citoyens et sujets des deux puissances jouiront également et respectivement, dans les États de l'une ou de l'autre, de tous les droits dont y jouissaient les nations les plus favorisées;

3°. Que les denrées et marchandises provenant du sol ou des manufactures de chacun des deux États, seront admises réciproquement sans restriction, et sans pouvoir être assujéties à aucun droit qui ne frapperait pas sur les denrées et marchandises analogues importées par d'autres nations;

4°. Que les draps français pourront de suite être introduits en Portugal, sur le pied des marchandises les plus favorisées;

5°. Qu'au surplus toutes les stipulations relatives au commerce, insérées dans les précédens traités, et non contraires au traité actuel, seront exécutées provisoirement jusqu'à la conclusion d'un traité définitif de commerce.

6. Les ratifications du présent traité de paix seront échangées à Madrid, dans le terme de vingt jours au plus tard.

Fait double à Madrid, le 7 vendemiaire an 10 de la république française (29 septembre 1801).

Lucien Bonaparte.

Cypriano Ribeiro Freire.

10.

1801-an IX. Méditerranée. pour affronter, dans la Méditerranée, les trente vaisseaux de guerre et les cinquante frégates ou moindres bâtimens qui s'y trouvaient réunis. Il détacha sur-le-champ, dans la direction des îles sous le vent, une escadre de sept vaisseaux de ligne et deux frégates bien approvisionnés, sous les ordres du contre-amiral sir Robert Calder, auquel il enjoignit d'atteindre les vaisseaux français le plus promptement possible.

Cependant l'amiral Warren, mouillé devant Gibraltar, à la nouvelle que l'escadre française venait de passer le détroit, ne put que détacher la corvette *l'Incendiaire*, pour observer ses mouvemens. Celle-ci s'étant approchée trop près, se trouva serrée entre les vaisseaux et la côte, et fut prise.

Après avoir rallié tous ses bâtimens, Ganteaume, longeant la côte d'Afrique, se dirigea vers l'Égypte. Il captura, le 10 février, le cutter anglais *le Sprightly*, et, trois jours après, la frégate *le Succès*. Ces deux prises lui apprirent que l'expédition aux ordres du général Abercromby, convoyée par l'amiral Keith, avait mis à la voile des côtes de Karamanie, et que le débarquement devait s'opérer vers Aboukir, où le commodore Bickerton se trouvait en croisière avec son escadre.

Craignant d'être poursuivi par l'escadre de l'amiral Warren, et se voyant devancé sur les côtes d'Égypte par des forces bien supérieures aux siennes, l'amiral français ne crut pas devoir continuer à s'avancer vers cette destination; et, songeant à se dégager du péril dont il était menacé, il changea de route, se dirigea sur le golfe de Lyon, et entra dans le port de Toulon avec les prises qu'il avait faites.

L'expédition de l'amiral Ganteaume n'était point la seule que Bonaparte eût fait préparer pour porter des secours en Égypte. Une division de frégates avait été réunie par ses ordres dans le port de Rochefort. Elle avait à bord des troupes de débarquement, commandées par le général Desfourneaux, et elle mit à la voile le 13 février, à peu près dans le même

temps où l'amiral Ganteaume cinglait le long des côtes d'Afrique : le capitaine Saulnier, qui commandait cette seconde expédition, chargée en outre d'une grande quantité d'armes, de munitions, d'effets militaires, et même d'instrumens aratoires, montait la frégate *l'Africaine*, de 44 canons. Dès le lendemain du départ, ce commandant se trouva séparé des autres frégates de sa division par un coup de vent, et fut forcé de naviguer séparément. Deux frégates et un brick anglais, qu'il rencontra à la hauteur du cap de la Roca[1], lui donnèrent chasse; mais il leur échappa, et parvint jusqu'au détroit sans avoir pu rallier un seul de ses bâtimens. Il longeait la côte d'Afrique, lorsqu'il fut reconnu et joint par la frégate anglaise *la Phœbé*. L'action s'engagea à nuit close et à portée de pistolet. Comme *l'Africaine* était encombrée de soldats et d'effets, le capitaine Saulnier tenta deux fois d'enlever la frégate ennemie à l'abordage. Les grenadiers et les chasseurs français à bord de *l'Africaine*, impatiens de joindre les Anglais sur le leur, couvraient les gaillards et le tillac, et, gênant les manœuvres, jetaient une grande confusion dans l'équipage. L'ennemi, au contraire, manœuvrant librement, évita d'être abordé. Le capitaine Saulnier, le général Desfourneaux, qui se trouvait sur la frégate française, et tous les officiers firent de vains efforts pour engager les soldats à débarrasser momentanément le pont : pas un ne voulut descendre; ils regardaient cette invitation comme une insulte à leur intrépidité. Cependant, la première bordée de la *Phœbé* fit une horrible boucherie de cette masse de braves, que leur trop d'ardeur exposait ainsi inutilement. Les manœuvres furent de plus en plus entravées; les artilleurs de terre s'empressaient de remplacer les canonniers de marine; les grenadiers et les chasseurs prenaient la place des matelots renversés

1801-an IX. Méditerranée.

[1] Sur la côte du Portugal, près l'embouchure du Tage.

Mers au 18, Méditerranée.

par le boulet ou la mitraille, tandis que d'autres courant çà et là, tenant en main la hache d'abordage, croyaient pouvoir se précipiter sur le pont du bâtiment ennemi comme dans une redoute. Sur ces entrefaites, le feu prit à bord de la frégate française; mais il fut éteint par l'activité des troupes. Le combat dura ainsi pendant plus de deux heures. Le capitaine Saulnier fut tué; son second, le capitaine Magendie, reçut une blessure très-grave à la tête; le chef de brigade Duguet, qui commandait les troupes à bord, fut emporté par un boulet; le général Desfourneaux, et presque tous les officiers, reçurent aussi des blessures plus ou moins graves; enfin le pont était jonché de cadavres, les canons démontés, la frégate désemparée et sur le point de couler bas, lorsque le lieutenant de vaisseau Lafitte se décida à amener son pavillon. Sur sept cent quinze individus qui se trouvaient à bord de *l'Africaine*, deux cents avaient été tués, et cent quarante trois étaient hors de combat. Dans cet engagement meurtrier, dont l'histoire de notre marine offre peu d'exemples, le courage inconsidéré des soldats français, leur inexpérience et leur obstination à vouloir tous à la fois prendre part au combat, furent les causes du triomphe des Anglais. Le capitaine ennemi, Robert Barlow, rendit hommage aux restes du capitaine Saulnier par des honneurs funèbres, et exprima des regrets sincères sur la perte de ce brave officier.

Lorsque le premier consul reçut la nouvelle de ce désastre, il venait d'apprendre la rentrée de Ganteaume à Toulon. Dissimulant l'impression que lui fit ce double événement, il n'en continua pas moins de stimuler le zèle des marins et de les encourager par des récompenses. Nous avons déjà dit qu'il envoya à Toulon son aide de camp, Gérard Lacuée, pour porter à Ganteaume l'ordre de remettre sur-le-champ à la voile. Les nouvelles instructions de l'amiral portaient que, s'il trouvait le port d'Alexandrie bloqué par des forces supé-

leurres des Anglais, ce qui était plus que vraisemblable, il 1801-an IX. devait chercher à débarquer ses troupes à l'ouest de ce port, Méditerranée. entre Tripoli et le cap Rasat, et les approvisionner d'eau et de biscuit, pour qu'elles pussent gagner l'Egypte à travers le désert de Barqah vers la tour des Arabes. Il faut remarquer que cette tentative, plus qu'audacieuse, aurait exposé cinq mille Français à périr de faim et de misère : car en supposant, comme on devait le faire, que l'armée anglaise eût opéré son débarquement et se fût réunie à celle du grand-visir, ce corps isolé, errant sur la frontière d'Égypte, ne pouvait entrer au Kaire ni dans Alexandrie, ni se rembarquer pour revenir en Europe.

L'amiral Warren, après avoir suivi l'escadre de Ganteaume jusqu'à Toulon, s'était établi en croisière devant ce port, lorsqu'il reçut l'ordre de se porter vers les côtes de Naples pour secourir le roi des Deux-Siciles menacé, comme on l'a vu, d'une soudaine invasion de la part du corps d'armée que commandait Murat : le gouvernement anglais ignorait encore la véritable destination de l'escadre de Brest et la croyait alors dans l'Océan.

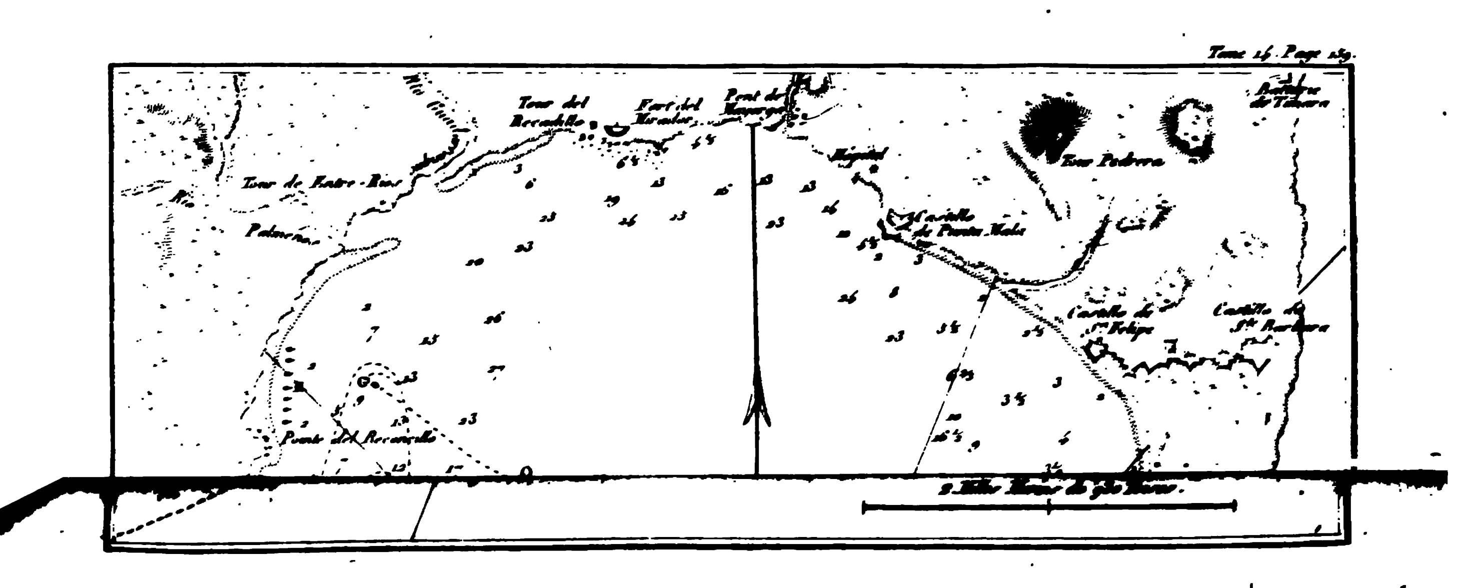
Warren, ne pouvant faire connaître assez promptement l'importance de sa station devant Toulon, crut devoir obéir à l'ordre qu'il recevait, et fit voile pour le golfe de Naples, où il entra le 16 mars. A cette époque, le roi Ferdinand IV venait de conclure la paix avec la république, et l'amiral anglais se hâta de retourner devant Toulon. Il y parut le 25; mais, dans cet intervalle, Ganteaume, profitant de l'absence de son adversaire, avait fait voile le 20 pour les côtes d'Égypte.

Waren se mit sur-le-champ à la poursuite de l'escadre française, et, forçant de voiles, il arriva dans les eaux d'Alexandrie le 23 avril. Ganteaume en eut connaissance, et, désespérant de remplir sa mission, il revint une seconde fois

1801-an IX. Méditerranée. lui le premier consul, et à l'instigation du prince de la Paix, avait donné six vaisseaux à la France. Ces bâtimens, mis sous les ordres du contre-amiral Dumanoir, attendaient dans la rade de Cadix les équipages français qui devaient les monter, et qu'on faisait venir de Brest : six autres vaisseaux commandés par l'amiral don Juan Moreno étaient destinés à agir de concert avec cette escadre pour soutenir l'amiral Ganteaume dans la Méditerranée.

Les trois vaisseaux et la frégate que Ganteaume avait renvoyés de Livourne à Toulon furent réparés et leurs équipages portés au complet. Le contre-amiral Linois, qui était employé sous les ordres de Ganteaume, fut chargé du commandement de cette division, et dut la conduire à Cadix pour se rallier à l'escadre combinée dont nous venons de parler. Il sortit de Toulon le 13 juin, et, après avoir donné la chasse aux croisières ennemies dans le golfe de Lyon, il fit voile pour Cadix. Lorsqu'il eut doublé le cap Gata, et qu'il se disposait à embouquer le détroit de Gibraltar, il apprit par un bâtiment espagnol que le port de Cadix était étroitement bloqué par l'escadre de l'amiral James Saumarez ; d'un autre côté il était suivi par les bâtimens auxquels il avait donné la chasse et qui appartenaient à l'escadre de l'amiral Warren. Celui-ci, n'ayant pu empêcher Ganteaume de rentrer à Toulon, avait dû nécessairement s'attacher à la poursuite de la division qui venait d'en sortir, et tâcher de l'engager entre son escadre et celle qui croisait devant Cadix. Linois, dans cette extrémité n'avait d'autre parti à prendre que de se jeter dans la baie de Gibraltar ; ce qu'il fit en mouillant à la rade d'Algésiras, le 4 juillet.

Nous devons expliquer maintenant comment le port de Cadix se trouvait bloqué par une escadre anglaise autre que celles que nous avons vues dans la Méditerranée. Le cabinet de Londres n'avait pu apprendre, sans être alarmé, que des


Tome 24. Page 59.
Tour del Recadillo
Fort del Mirador
Tour de Entre-Rios
Palmera
Tour Pedrera
Castillo de Punta Mala
Castillo de St. Felipe
Castillo de St. Barbara
Hospital
Pointe del Recadillo

nens combinés entre la France et l'Espagne se prépa- 1801-an IX.
dans le port de Cadix, dont la position avancée sur Méditerranée.
mmunication des deux mers commande l'entrée du dé-
Chargé de surveiller ces nouveaux mouvemens, sir
s Saumarez appareilla de Plymouth le 13 juin avec trois
eaux de 84 canons: *le César*, *le Pompée*, *le Superbe*; trois
s de 74, *l'Annibal*, *l'Audacieux* et *le Vénérable*; une
te et un lougre. Cette escadre croisait depuis quelques
devant Cadix, lorsque les vigies de Gibraltar lui si-
rent l'arrivée de la division française. L'amiral anglais
a aussitôt sa station, fit voile pour se porter à la ren-
e de son ennemi, passa le détroit dans la nuit du 5 au
llet, et se trouva le 6 au matin devant la pointe del
ero à l'entrée de la baie de Gibraltar.

u moment où l'escadre anglaise doublait le cap et for-
t sa ligne de bataille, la division française mouillée par
ou douze brasses devant Algésiras était en mouvement
prendre sa ligne d'embossage, qui devait être soutenue
droite (le sud) par une batterie de sept pièces de 24 et
3, établie sur un écueil appelé Ile verte, et à la gauche par
batterie de la côte, appelée batterie de Saint-Jacques,
ée de cinq pièces de 18 : ces deux batteries étaient d'ail-
s faibles, en mauvais état et mal approvisionnées. Le
seau français, *le Formidable* était le plus au nord ; il avait
droite *le Desaix*, *l'Indomptable* et la frégate la *Muiron*.
vents variaient alors du nord au nord-ouest.

'amiral Saumarez, voyant que les vaisseaux français étaient
illés assez loin de la côte, et que leur ligne n'était pas
aitement flanquée, voulut imiter la manœuvre de l'ami-
Nelson au combat d'Aboukir : il fit prendre la tête de la
e au vaisseau *le Vénérable*, dont le capitaine connais-
parfaitement l'ancrage de la baie : et, tenant le vent, il fit
verner sur *le Formidable*, dans le dessein de doubler ce

1801-an IX. Méditerranée. vaisseau, de passer entre la terre et la ligne d'embossage, et de mettre par conséquent la division française entre deux feux.

A huit heures du matin, les bâtimens ennemis, se trouvant à portée de canon de l'Ile Verte, la batterie espagnole tira sur eux, et le combat de la droite à la gauche (du sud au nord) s'engagea à mesure que l'escadre anglaise prolongeait sa ligne. L'amiral Linois, qui avait arboré son pavillon sur *le Formidable*, jugeant du but de l'attaque de son adversaire par la manœuvre du vaisseau de la tête et des deux autres qui suivaient ce premier, n'hésita point à donner le signal de couper les câbles pour s'échouer; la brise avait molli, et variant du nord au nord-est, le mouvement d'abattée fut long et inégal: *le Desaix* souffrit des enfilades des vaisseaux qui le canonnaient; *l'Indomptable*, en touchant, se trouva placé dans une position critique, mais il ne ralentit point son feu; *le Formidable* présenta le travers au large, et l'avant au chef de file de la ligne ennemie, lequel toucha aussi en avant du vaisseau français; deux autres vaisseaux anglais s'embossèrent à portée de fusil. Ce premier engagement dura deux heures, et les manœuvres étaient fort endommagées de part et d'autre.

N'ayant pu réussir à doubler la gauche de la ligne française, les Anglais voulurent s'emparer de l'Ile Verte, dont la batterie, mal approvisionnée et mal servie par les canonniers espagnols avait cessé de tirer. Le capitaine de la frégate *la Muiron*, mouillée entre la terre et *l'Indomptable*, souffrait beaucoup du feu des deux derniers vaisseaux de la ligne anglaise: voyant leurs embarcations se diriger sur l'Ile, il y détacha la garnison de la frégate, au nombre de cent trente hommes sous le commandement d'un capitaine d'infanterie. Cet officier aussi actif que brave arriva assez à temps pour empêcher les Anglais d'aborder: un des canots fut coulé bas

t un autre fut pris. Ce renfort dans l'Ile Verte changea la face des choses ; la batterie servie par les soldats français recommença à tirer avec vivacité. Un des vaisseaux ennemis, le *Pompée*, ayant touché sur le bas-fond situé vis-à-vis cette batterie, et essuyant aussi le feu de l'*Indomptable*, amena son pavillon ; mais, remorqué par des chaloupes venues de Gibraltar, et entraîné par le courant et un vent d'est, il ne put pas être pris. 1801-AN IX. Méditerranée.

Après l'échouage des vaisseaux français, sept chaloupes canonnières espagnoles, sortant du port d'Algésiras, étaient venues fermer la gauche de la ligne, sous la protection de la batterie de Saint-Jacques. Elles prirent une part si vive à l'action, que cinq d'entre elles furent coulées ou mises hors de combat : la batterie de Saint-Jacques avait aussi ralenti son feu ; mais le général de brigade Devaux, à la tête d'un détachement de troupes qu'il prit à bord du *Desaix*, s'y porta rapidement, et fit servir les pièces avec plus d'activité et dans une meilleure direction.

Le combat s'était renouvelé plus vivement que jamais ; mais les Anglais ne purent résister long-temps au feu terrible des vaisseaux français et des batteries espagnoles servies par des soldats intrépides. Trois d'entre eux furent démâtés de leurs mâts de hune, et tous étaient avariés dans leur voilure ; ceux qui étaient mouillés coupèrent leurs câbles : l'*Annibal*, échoué près du *Formidable*, essuyant en même temps le feu de la batterie Saint-Jacques et celui du vaisseau français, amena son pavillon à deux heures du soir. L'amiral Saumarez l'abandonna, fit cesser le combat qui avait duré six heures, et se retira sous Gibraltar avec les quatres vaisseaux qui lui restaient.

La perte des Anglais fut plus considérable que celle de leurs adversaires dans ce combat opiniâtre et meurtrier. Les capitaines français, Lalonde et Moncousu, officiers d'une

1801-an IX. Méditerranée.

grande distinction, commandant, le premier, *le Formidable*, et le second, *l'Indomptable*, moururent glorieusement sur leur banc de quart. Les équipages et les troupes de terre rivalisèrent de zèle et de courage, et combattirent en bon ordre avec une constance digne des plus grands éloges.

L'amiral Linois, presque surpris sur une rade ouverte au vent d'est, qui favorisait l'ennemi, n'ayant point, comme son adversaire, bien supérieur en force, le choix des moyens d'action et une retraite assurée sous le canon de Gibraltar, s'acquit une très-grande gloire par la fermeté de sa résolution et par sa belle défense.

Les Anglais avaient perdu le tiers de leurs forces: *l'Annibal,* resté au pouvoir des Français, et *le Pompée,* entièrement démâté; mais ils trouvaient à Gibraltar toutes les ressources nécessaires pour réparer leurs bâtimens et renforcer leurs équipages, tandis que l'amiral Linois n'avait à espérer aucun secours de la côte d'Algésiras, et n'en pouvait attendre que de Cadix. L'amiral Saumarez se hâta de profiter de cet avantage, et la fortune lui fournit l'occasion d'effacer la honte de sa défaite, dans un de ces événemens où le talent et la valeur ne peuvent rien contre les caprices de cette déesse.

L'amiral Linois réclama avec instance auprès de l'amiral Massaredo, commandant la marine espagnole à Cadix, et du contre-amiral Dumanoir, chargé par le premier consul des détails relatifs aux armemens, les secours sans lesquels il ne pouvait se relever de la côte et quitter la baie d'Algésiras en présence de l'ennemi, et se rendre dans la rade de Cadix. Il écrivait au contre-amiral Dumanoir qu'il ne fallait pas donner aux Anglais le temps de respirer; que l'escadre espagnole, en venant à Algésiras, pourrait sauver la division française, qui était à flot, et la remorquer jusqu'au port de Cadix; que *l'Annibal* étant démâté de tous mâts et dans un état effroyable, il lui fallait des câbles, des grelins, des ancres à jet, etc.

Comme ces secours tardaient à arriver, Linois se plaignit amèrement, dans une seconde dépêche, de l'inaction des vaisseaux espagnols, qui auraient dû être déjà rendus à Algéziras, puisque les vents avaient été favorables. « Que peut craindre cette escadre? disait l'amiral français; les vaisseaux ennemis ont été tellement maltraités, que deux sont entrés dans le port de Gibraltar, et des trois qui sont sur la rade, l'un a ses mâts de hune cassés, l'autre est démâté de son beaupré. Nos quatre vaisseaux, je comprends *l'Annibal*, sont embossés et nous sommes en état de recevoir l'ennemi; mais s'il nous vient du vent, je ne réponds plus des vaisseaux. » Dans sa lettre à l'amiral Massaredo, Linois disait: « On vient de me renouveler l'avis que l'ennemi se dispose à nous incendier au mouillage; vous pouvez sauver à la république trois beaux vaisseaux et une frégate, en ordonnant que l'escadre de Cadix vienne nous chercher ....... » 1801-an IX. Méditerranée.

Les vives sollicitations et l'activité du contre-amiral Dumanoir décidèrent enfin les Espagnols. Don Juan Moreno mit à la voile, le 8 juillet, et sortit de la rade de Cadix; l'escadre était composée de six vaisseaux de ligne, dont trois à trois ponts, de quatre frégates et d'un brick, savoir, *le Real Carlos*, 112 canons; *le San-Hermenegilde*, 112; *le San-Fernando*, 94; *l'Argonaute*, 74; *la Sabine*, 44: ces cinq bâtimens sous pavillon espagnol. *Le Saint-Antoine*, 74 canons; *la Libre*, 44; *l'Indienne*, 44; *le Vautour*, 14: ces quatre bâtimens sous pavillon français.

Cette escadre, sur laquelle le contre-amiral Dumanoir s'embarqua avec l'amiral Moreno, arriva le 9 juillet devant Algésiras; mais il était trop tard pour que les vaisseaux français pussent être remorqués en présence des Anglais qui, déjà réparés, étaient en observation. Il fallait, même avec des vents favorables pour passer le détroit, mettre les vaisseaux avariés en état de faire toute la voile indispensable-

1801-an IX. Méditerranée. ment nécessaire pour sortir de la baie : on y travailla nuit et jour, et tout était prêt le 12 au matin. A une heure après midi, le général Moreno fit signal d'appareiller, à raison de la marée. Les vents étaient à l'est ; le mouvement du vaisseau de tête de la ligne pour sortir de la baie, fut suivi successivement : de sorte que l'ordre de bataille naturel de l'escadre espagnole se trouva formé de suite au vent des vaisseaux français.

Un calme inégal qui survint à la hauteur de Gibraltar, dérangea la régularité de cet ordre, et retarda la marche des derniers vaisseaux, tandis qu'au contraire les Anglais, au nombre de cinq vaisseaux, une frégate, un brick et une autre frégate portugaise, appareillèrent avec une brise fraîche de l'est, se formèrent en ligne de bataille au vent de l'escadre combinée.

L'amiral Moreno, se conformant aux ordonnances qui prescrivent impérieusement au commandant d'une escadre espagnole, lorsqu'il se trouve en présence de l'ennemi, de quitter son vaisseau et de passer sur une frégate, porta son pavillon sur la *Sabine ;* il exigea que le commandant français se rendît auprès de lui, pour le concert des mouvemens et la transmission des signaux : l'amiral Linois n'y consentit qu'après avoir fortement exprimé sa répugnance à cette démarche, et ses regrets d'abandonner *le Formidable*, qui resta sous le commandement immédiat du capitaine Troude [1].

Au coucher du soleil, les derniers vaisseaux de l'escadre franco-espagnole étaient parvenus, non sans de grandes difficultés, à doubler la pointe *del Carnero*. Il ne restait en arrière que le vaisseau *l'Annibal*, qui, bien que remorqué

[1] Ce brave officier, aujourd'hui contre-amiral, n'était alors que capitaine de frégate. Ses talens l'avaient fait distinguer par l'amiral Linois, qui l'appela au commandement du *Formidable*, après la mort du capitaine Lalonde.

par la frégate *l'Indienne*, n'ayant pour mâts majeurs que des mâts de hune, ne put faire assez de voile pour s'élever, et qu'il fallut faire relâcher à Algésiras. L'amiral Moreno fit mettre en panne à une lieue, sous le vent de l'ennemi, pour faciliter le ralliement des vaisseaux que le calme avait surpris. La ligne étant formée, l'amiral fit signal de former à l'ordre de front pour arriver au détroit, et sa frégate, passant en avant de la ligne, alluma ses fanaux. L'escadre manœuvra d'abord en assez bon ordre dans l'obscurité; mais bientôt il ne fut plus permis à des bâtimens d'une marche et d'une voilure si inégale, de s'observer mutuellement et de conserver leur poste. 1801-an IX. Méditerranée.

L'amiral anglais, qui était resté en panne au vent de l'escadre combinée jusqu'à la chute du jour, força alors de voiles pour l'atteindre. Vers onze heures, il ordonna au *Superbe* d'attaquer les vaisseaux d'arrière-garde. Ce vaisseau, passant entre les trois ponts espagnols, *le Real Carlos* et *l'Hermenegilde*, lâcha ses bordées de tribord et de babord sur l'un et sur l'autre, et, forçant de voile, il se porta sur *le Saint-Antoine*, déjà attaqué par *le César*. Les deux trois-ponts qui, dans l'obscurité, n'avaient point aperçu le changement de position du vaisseau anglais, croyant, l'un et l'autre, riposter à son feu, se prirent réciproquement pour ennemis, et se livrèrent un combat terrible: entraînés de plus en plus dans cette funeste erreur, ils s'abordèrent; le vent fraîchit tout à coup et devint impétueux; le feu se déclara à bord *du Real Carlos;* les flammes qui le dévoraient gagnèrent *l'Hermenegilde*, qui ne put s'en séparer. A ce moment, les deux escadres étaient mêlées. Amis et ennemis, témoins de ce désastre, ignorant quelles en étaient les victimes, tous s'éloignaient de cet effrayant incendie: les deux vaisseaux sautèrent à vingt minutes de distance. Cette double explosion retentit au loin et produisit dans Cadix l'effet d'un tremble-

1801-an IX. Méditerranée. ment de terre : trois cents hommes seulement, de deux mille qui composaient les équipages de ces deux vaisseaux, purent échapper à la mort, en se jetant dans les embarcations; mais, pour comble de malheur, ils abordèrent *le Saint-Antoine* au moment où celui-ci amenait son pavillon au *César* et au *Superbe* qui l'avaient entièrement démâté. La frégate *la Sabine*, attirant l'attention de l'ennemi par ses feux à tête de mât (signal de ralliement), fut vivement canonnée par l'ennemi pendant cette nuit désastreuse. Le jour vint éclairer l'amiral espagnol sur les pertes qu'il avait faites; il rallia le reste de l'escadre, à l'exception du *Formidable*, dont il entendit le combat dans la partie de l'est, la brise étant au sud-est : Don Juan Moreno fit former une prompte ligne de bataille, et sans égard aux postes, pour aller au secours du vaisseau, se dirigeant sur la fumée qu'il apercevait.

*Le Formidable*, qui était ainsi engagé avec l'ennemi, n'avait pu, dans l'obscurité de la nuit, avec des tronçons de mâts, ses seules basses voiles et un équipage réduit à un nombre d'hommes insuffisant, suivre le mouvement de l'escadre combinée. A minuit, il fut joint par cinq vaisseaux ennemis et essuya leur feu : ils tiraient à boulets rouges. Le capitaine Troude, commandant du *Formidable*, défendit de riposter, et voyant que les Anglais portaient trois feux de reconnaissance à la corne, il fit hisser les mêmes feux, et réussit ainsi à se dégager en se laissant culer. A une heure du matin, il avait perdu de vue l'escadre combinée, et s'estimant par le travers de Tanger [1], il manœuvra pour rallier la terre et se trouver devant Cadix à la pointe du jour. A quatre heures du matin, il aperçut dans ses eaux quatre bâtimens, qu'il reconnut pour ennemis : c'était en effet une partie de l'escadre anglaise : *le César*, monté par l'amiral Saumarez, *le Vénérable*, *le Superbe* et la frégate *la Tamise*. Le brave Troude se disposa au com-

[1] Sur la côte d'Afrique.

bat et renforça ses batteries par les hommes des gaillards. Il fut joint d'abord par *le Vénérable* et *la Tamise* : le premier envoya sa volée par la hanche de babord, et *le Formidable* arriva pour serrer cet adversaire au feu : le combat le plus vif s'engagea vergue à vergue, et souvent à longueur d'écouvillon. Le capitaine français ordonna de mettre jusqu'à trois boulets dans chaque canon. *La Tamise* le battait en poupe ; mais ses canons de retraite ripostaient à ce feu. Les deux autres vaisseaux ennemis arrivèrent successivement, et, ne pouvant doubler *le Formidable* au vent, ils prirent position par sa hanche de babord. Les premières volées du vaisseau français démâtèrent *le Vénérable* de son perroquet de fougue, et bientôt après de son grand mât : l'anglais laissa arriver ; mais Troude le suivit dans ce mouvement pour le battre en poupe, en même temps qu'il faisait canonner *le César*, qui, se trouvant de l'avant du *Vénérable*, ne pouvait riposter : pas un boulet français n'était perdu. Dans cette position, *le Vénérable* perdit encore son mât de misaine.

1801. — AN IX. Méditerranée.

Troude fit diriger ensuite tout son feu sur *le César*, le serrant le plus près possible ; après demi-heure d'engagement, quoique l'anglais, qui avait toutes ses voiles, dépassât *le Formidable*, et forçât celui-ci à manœuvrer pour le tenir par son travers, *le César* abandonna la partie, arriva en désordre, prit les amures à babord, et rejoignit *le Vénérable*, auquel *la Tamise* portait des secours. Il restait encore à combattre *le Superbe*, qui était par la joue de babord du vaisseau français ; mais l'anglais laissa arriver, passa sous le vent au *Formidable*, hors de portée, et rejoignit les autres bâtimens.

A sept heures du matin, le capitaine Troude était maître du champ de bataille. Il fit monter dans les batteries le reste des boulets, qui pouvaient lui faire tenir encore une heure

1801-an IX. Méditerranée. de combat, rafraîchir le vaillant équipage qui l'avait si bien secondé, et réparer son gréement; ses voiles étaient en lambeaux; la brise de terre avait cessé, et il se trouvait en calme, à portée de canon de l'escadre ennemie, dont les embarcations étaient alors occupées à secourir *le Vénérable*. Ce vaisseau avait encore démâté de son mât d'artimon, et les courans le portaient à la côte. A dix heures, le vent ayant fraîchi, *la Tamise* essaya de prendre ce même vaisseau à la remorque; mais, ne pouvant se relever, il fut s'échouer entre l'île de Léon et la pointe Saint-Roch, à deux ou trois lieues de Cadix.

Le capitaine Troude présumait que l'ennemi allait recommencer le combat, et il fit tout disposer pour le recevoir. Officiers et matelots, tous désiraient ardemment avoir une seconde occasion de prouver leur dévoûment et leur intrépidité aux nombreux spectateurs, qui, de Cadix et de l'île de Léon, attendaient l'issue de cette lutte inégale; mais l'ennemi n'osa point s'y engager, bien que l'escadre combinée fût encore éloignée de cinq lieues; il fit route pour le détroit, abandonnant son vaisseau à la côte. Troude avait ordonné au commandant de quatre chaloupes canonnières espagnoles, qui étaient venues le joindre de la rade de Cadix, d'amariner *le Vénérable*; cet officier n'obéit point. Enfin, à deux heures du soir, le digne capitaine français entra dans le port de Cadix aux acclamations de toute la population de cette ville, dont une grande partie, comme nous venons de le dire, avait été témoin du glorieux combat qu'il avait soutenu le matin. Le reste de la flotte combinée mouilla aussi à Cadix, vers le soir de cette même journée du 13 juillet. L'amiral Saumarez, après avoir réparé son escadre avec cette activité et cette promptitude si familières aux Anglais dans leurs travaux maritimes, ne tarda point à reprendre sa station devant Cadix.

La perte des deux plus beaux vaisseaux de la marine espagnole, dit le général M. Dumas, causa dans le royaume une consternation générale. La nouvelle de cet événement, dont l'histoire des guerres maritimes n'offre aucun autre exemple, parvint en Angleterre en même temps que celle du combat d'Algésiras, et balança la fâcheuse impression qu'aurait causée ce dernier événement, s'il eût été isolé. On fit honneur à l'heureux Saumarez de sa manœuvre au vent de l'escadre combinée, et du désordre qu'il y jeta pendant la nuit par son attaque audacieuse au milieu du détroit : la prise du *Saint-Antoine*, désemparé sous le feu de deux vaisseaux anglais dans la funeste nuit du 12 au 13, compensa la perte de *l'Annibal*; mais la victoire remportée par l'amiral Linois devant Algésiras, et le beau combat du capitaine Troude dans le détroit, assurèrent au pavillon français la gloire de cette courte et mémorable campagne de mer. 1801-an IX. Méditerranée.

*Préparatifs et menaces d'une descente en Angleterre; attaques infructueuses de l'amiral Nelson contre la flottille française devant Boulogne, etc., etc.*[1]. — Nous avons parlé, au commencement de ce volume, des dispositions prises par le premier consul contre l'Angleterre immédiatement après la signature du traité de Lunéville; nous avons dit que l'ancien projet d'une descente sur le territoire britannique avait été reproduit et accueilli avec enthousiasme, et que des démonstrations allaient être faites assez sérieusement pour que l'on crût à la possibilité de son exécution. L'entière pacification du continent permettait à Bonaparte de se livrer presque exclusivement à cet objet. Le port de Boulogne fut choisi pour être le point central de tous les armemens. Un arrêté France.

[1] Journaux du temps et mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

1801-an IX. France. du premier consul, à la date du 12 juillet, organisa neuf divisions de bâtimens légers, et il désigna un pareil nombre de bataillons tirés de l'armée du Rhin et de la Hollande, ainsi que des détachemens d'artillerie pour faire le service de cette flottille, dont le contre-amiral la Touche-Tréville, officier distingué de l'ancienne marine, fut nommé commandant en chef. Les troupes embarquées furent exercées aux manœuvres de mer, au service de l'artillerie, aux abordages, au débarquement.

Ces apprêts, exagérés par la renommée, répandirent d'abord l'alarme en Angleterre. La première apparition des troupes sur les côtes de la Manche fit croire à la réunion d'une armée imposante, destinée à envahir incessamment le sol de la Grande-Bretagne. Quoique plus de trente vaisseaux de ligne, et un très-grand nombre de frégates et de bricks, fussent alors employés à observer les côtes de France et de la Hollande, depuis le Texel jusqu'au golfe de Biscaïe, le cabinet de Saint-James pensa qu'il fallait encore pourvoir à la défense des points qui semblaient être plus particulièrement et plus prochainement menacés. Il ordonna la construction d'un grand nombre de chaloupes canonnières et de bombardes, qui furent placées à l'entrée des ports et à l'embouchure des rivières. Il fit armer les vaisseaux de la compagnie des Indes qui ne servaient point au commerce; les forces de terre dont on pouvait disposer furent augmentées; un appel général fut fait à tous les corps de volontaires, qui furent rassemblés et exercés; le duc d'Yorck, général en chef des armées britanniques, publia des instructions pour régler le mouvement de ces troupes dans le cas d'une invasion de la part des Français; enfin, le gouvernement anglais crut devoir mettre en œuvre la mesure de la levée en masse : on répandit parmi le peuple des écrits pour exciter toute la population à prendre les armes en cas d'une invasion subite.

Il résulta de tout cet appareil d'attaque et de défense un dispendieux et inutile simulacre de guerre, dont le théâtre était restreint à cet espace de côtes comprises entre Calais et l'embouchure de la Somme. Les bâtimens de la flottille française, dispersés dans différens ports, et qui devaient tous se réunir à Boulogne, ne pouvaient prendre le large pour doubler les caps, les pointes ou les bancs, selon les courans et les marées, sans être chassés ou canonnés par les frégates anglaises et les autres moindres bâtimens de guerre dont la Manche était couverte. Les Français serraient alors la côte pour chercher un abri sous la protection des batteries de terre; à l'aide de ces repos, et presque toujours en combattant, ils parvenaient cependant à atteindre le point de réunion. Dans ces fréquentes escarmouches, qui excitaient plus d'intérêt qu'elles n'avaient d'importance réelle, chaque nation faisait valoir ses succès comme s'il se fût agi d'une grande bataille navale. Six chaloupes canonnières ayant doublé le cap Grisnez en présence de deux vaisseaux, deux frégates, douze bricks et plusieurs canonnières anglaises, et soutenu le feu de cette escadre, parvinrent à mouiller dans la rade de Boulogne; les gazettes françaises signalèrent cet événement comme une victoire. D'un autre côté, la corvette française *la Chevrette*, surprise et abordée pendant la nuit dans la baie de Camaret par les embarcations des frégates ennemies *la Doris*, *la Beaulieu* et *l'Uranie*, sous le feu des batteries, s'étant rendue après un combat qui dura plus de deux heures, les Anglais ne manquèrent pas de présenter cette action comme un des plus rares exemples de la science de leurs officiers et de l'intrépidité de leurs marins. 1804. An 12. France.

Cependant le ministère britannique résolut de prendre une offensive vigoureuse, autant dans les intérêts du commerce, qui souffrait de l'état d'anxiété où la nation était placée par la menace d'une invasion, que par la crainte de voir l'esprit public s'attiédir. Il fit donc préparer secrètement à Sheerness

1801-an IX. France.

et à Nore une expédition destinée à attaquer série[illegible] port de Boulogne, tandis que, pour faire diversion [illegible] bâtimens qui tenaient la mer, menaçaient les p[illegible] mouillages des côtes de la Hollande, et des ancie[illegible] vinces de Normandie et de Bretagne. L'amiral [illegible] retour de son expédition contre Copenhague, ne [illegible] pas peu à cette détermination prise par le gouver[illegible] ne mit point en doute la possibilité d'incendier [illegible] française en la surprenant sur la rade, où la plus gr[illegible] était mouillée, pour favoriser l'arrivage successif [illegible] sions et des petits convois qui venaient s'y rallier. [illegible] mystérieux et secrets que fussent les préparatifs de l'[illegible] anglaise, le premier consul en fut informé. Il reçu[illegible] agens secrets, des rapports circonstanciés sur l'esp[illegible] timens, de brûlots, de machines infernales, qu'on a[illegible] truits et armés dans les ports de Sheerness et de [illegible] une grande activité, et il prévint le contre amiral l[illegible] qu'il serait incessamment attaqué.

L'amiral Nelson fut désigné pour commander l'e[illegible] se rassemblait dans la rade de Deal : rendu à ce p[illegible] juillet, il mit à la voile le 1er août, et se dirigea [illegible] logne. Ses forces consistaient en quarante voiles d[illegible] dont trois vaisseaux de ligne, deux frégates, quel[illegible] et cutters : des bombardes, chaloupes canonnières [illegible] formaient le reste.

Le contre-amiral la Touche, à la réception d[illegible] du premier consul, avait formé un peu en avant [illegible] une ligne d'embossage de six bricks, deux schoo[illegible] chaloupes canonnières, et un grand nombre de bat[illegible] A l'approche de l'ennemi, il ne changea rien à cet[illegible] tion, et se borna à faire garnir les batteries de terr[illegible] à portée une réserve de quatre mille hommes d'infa[illegible]

Lord Nelson, arrivé en vue de la rade de Bou[illegible]



1801-an IX. France.

qu'une faible croisière devant Boulogne, pour observer les mouvemens de la flottille.

Prenant le soin de ne présenter cette tentative que comme un simple coup d'essai, l'amiral anglais dit dans son ordre du 5, adressé à tous ses équipages, « Qu'ayant remarqué le zèle ardent et le désir qui s'étaient manifestés dans tous les rangs de joindre l'ennemi corps à corps, il eût donné libre carrière si le moment eût été propice ; mais que les officiers, les matelots et les soldats, pouvaient compter sur une occasion prochaine de faire paraître leurs bonnes dispositions, leur zèle et leur valeur. »

Le mauvais succès d'une entreprise qu'on lui avait présentée comme facile fit, sur le peuple anglais, une impression fâcheuse. On accusa, dans les feuilles ministérielles, le commissaire français Otto, qui était à Londres pour l'échange des prisonniers, d'avoir surpris et livré au premier consul le secret des opérations du ministère ; on insinuait que, dans des circonstances aussi graves, la personne de cet agent n'était pas en sûreté, et qu'il ne devait pas être exposé aux insultes du peuple. Une seconde attaque parut propre à détruire l'effet produit par la première dans l'esprit public.

La presse des matelots fut ordonnée, et l'escadre de Nelson, mouillée dès le 6 août à Margate et à Deal, fut augmentée de trente bâtimens, sur lesquels on fit embarquer environ quatre mille soldats de marine. L'amiral appareilla avec ces soixante-dix voiles de la rade de Margate, et se dirigea d'abord vers l'est, comme pour se porter sur l'île Walcheren pour attaquer Flessingue ou quelque autre point de la côte batave ; mais les Français ne prirent point le change.

Déjà l'amiral la Touche avait mis le temps à profit : des batteries avaient été construites par son ordre sur les points qui avaient été négligés vers les extrémités de la ligne, et dont l'ennemi pouvait tirer avantage ; on avait placé des mortiers

ans les intervalles des batteries, et disposé les troupes de 1801-an IX.
rre de manière à ce qu'elles pussent, au besoin, prendre France.
ne part active à l'action; la ligne d'embossage avait été nforcée de quelques bâtimens et soutenue par des bombardes.

Nelson vint mouiller le 15 août, à trois mille toises envi-on de l'avant-garde de la flottille française. Les vaisseaux nnemis étaient entourés de chaloupes et de péniches de toute randeur. L'amiral la Touche, ne doutant point qu'il ne fût ttaqué sous peu d'heures, fit donner, par le capitaine de aisseau Pévrieux, commandant la rade, l'ordre à tous les bâtimens et aux batteries de terre, de se préparer à un engagement général. En effet, Nelson méditait de surprendre la flottille cette nuit même du 15 au 16 : il forma quatre divisions, commandées chacune par un capitaine de haut bord et composées de six bateaux plats et dix péniches; une cinquième division, formant la réserve, était toute composée de bateaux armés d'obusiers, et destinés à incendier la partie de la flottille qui ne serait point enlevée à l'abordage; chaque division devait attaquer un certain nombre de bâtimens de la ligne française, en commençant par le côté de l'est, et s'engageant successivement vers l'ouest : toutes se mirent en mouvement à onze heures du soir, et s'approchèrent en silence de la ligne d'embossage. Les matelots et les soldats anglais étaient armés de piques, de sabres et de haches d'abordage, et avaient ordre de ne faire feu que dans le cas où les Français prendraient l'alarme avant qu'on eût pu accoster leurs bâtimens.

Le flot et les courans ne permirent point aux divisions anglaises de conserver, en s'avançant, l'ordre et l'ensemble qui leur étaient prescrits : elles se séparèrent et se mêlèrent dans l'obscurité. Vers une heure du matin, la seconde division étant arrivée à la hauteur de la tête de l'avant-garde française, le capitaine Parker fit commencer de suite l'atta-

1801-an IX. France. que; entoura et voulut enlever la canonnière *l'Etna*, qu trouvait la plus avancée, et à bord de laquelle était le br capitaine Pévrieux, qui tua de sa main deux matelots nemis s'efforçant, malgré les filets d'abordage, de saut bord de ce bâtiment. Un feu de file bien dirigé par le d chement des troupes de terre qui était sur la chaloupe fr çaise, et les bordées de mitraille de cette dernière, lâché bout portant, tuèrent ou blessèrent en un instant les deux ti des hommes à bord des péniches [1] de la division anglai le capitaine Parker eut la cuisse emportée : le combat de général; presque tous les bâtimens de la flottille furent a qués avec la même fureur, et partout les péniches angla furent vivement repoussées. Les chaloupes canonnières *Volcan* et *la Surprise* eurent à soutenir le plus grand fort : cette dernière coula bas quatre péniches et en ama plusieurs autres. Pendant ce temps, la division anglaise réserve s'avança vers la jetée, et le capitaine Konn qu commandait voulut se placer entre la terre et la ligne d' bossage; mais elle fut foudroyée par les batteries et fo de gagner le large. Le rivage et la rade étaient couv de feu.

L'action cessa à la pointe du jour. Nelson fit alors sig de ralliement, et retira toutes les péniches hors de por D'après le propre aveu des Anglais, ils avaient perdu p de deux cents hommes tués ou blessés; les Français vaient eu que trente-cinq hommes hors de combat. L'am La Touche donna, dans son rapport, de grands éloges détachemens des quarante-sixième, cinquante-septièm cent huitième demi-brigades, qui formaient les garnis des bâtimens de la flottille, pour la fermeté, le calme l'adresse avec lesquels ils dirigèrent leur feu sur les pénic

[1] Chaque péniche pouvait contenir de vingt-cinq à trente hommes.

ennemies au moment de l'abordage. Les Anglais, en rendant justice à leurs adversaires et à la sincérité des rapports de l'amiral la Touche, supposèrent, pour justifier en partie l'échec éprouvé par Nelson, que les bâtimens étaient fixés au fond et même liés entre eux par des chaînes de fer [1]; supposition évidemment ridicule, comme s'il était probable qu'un pareil obstacle eût empêché les Anglais de sauter à bord de ces bâtimens, et de les incendier, s'ils avaient pu s'en rendre maîtres. 1801-an IX. France.

Cette seconde tentative de Nelson lui attira de graves reproches de la part de ses concitoyens; on l'accusa d'avoir inutilement prodigué le sang des Anglais pour venger la honte de son premier échec. L'amiral fut consolé de cette injustice par les témoignages d'estime et d'admiration que ne cessèrent point de lui prodiguer tous ses compagnons d'armes, et par la lettre qu'il reçut du premier lord de l'amirauté, l'amiral Saint-Vincent. Celui-ci lui disait : « Il ne nous est pas donné de commander les succès; votre Seigneurie et les braves officiers sous vos ordres méritaient de les obtenir, et je ne puis suffisamment exprimer mon admiration pour le zèle et le courage avec lesquels cette expédition a été suivie. » C'est dans cette lettre que lord Saint-Vincent paraissait croire que la flottille française fut attachée au rivage, et les bâtimens liés les uns aux autres. De retour à Déal, le vainqueur d'Aboukir, visitant l'hôpital des blessés, entendit un matelot qui se plaignait amèrement d'avoir une jambe amputée : « Eh! n'ai-je pas moi-même perdu un bras, lui dit Nelson, et ne dois-je pas m'attendre à être encore plus sévèrement mutilé pour la défense de notre patrie? —

[1] La vérité est qu'on avait placé des chaînes sur les câbles des canonnières, pour empêcher celles-ci, au cas où les câbles seraient coupés, d'aller en dérive, et d'être entraînées au large; ce qui les eût fait tomber au pouvoir de l'ennemi.

1801-an IX. France. Je ne me plains, répliqua le matelot, que d'être privé de l'avantage de pouvoir accompagner votre Honneur à la prochaine attaque. »

Le combat naval de Boulogne fut célébré en France comme un avantage remarquable. Bonaparte se fit présenter à la grande parade des Tuileries les canonniers, soldats et matelots qui s'étaient le plus distingués, et que l'amiral la Touche avait particulièrement désignés à la bienveillance du gouvernement : il leur distribua des grenades, des haches d'abordage et des fusils d'honneur; l'enseigne de vaisseau Rouvillois, les deux aspirans de marine, Buron et Victor Lettré[1], étaient du nombre des braves que le premier consul récompensait ainsi de leur belle conduite.

Nelson crut pouvoir se dédommager du mauvais succès de ses entreprises contre la France, en tentant une troisième expédition dirigée cette fois contre la Hollande; mais les deux attaques devant Boulogne avaient donné l'éveil sur toutes les parties de la côte de l'Océan. L'amiral Dewinter, de concert avec le général Augereau qui commandait l'armée gallo-batave, avait pris des mesures pour garantir d'insultes les postes les plus importans, depuis le Helder jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. L'escadre anglaise parut devant Walcheren, le 24 août. Nelson ayant été reconnaître lui-même les défenses du port de Flessingue, les trouva en si bon état, qu'il renonça à l'attaque projetée, et rentra à Déal avec ses bâtimens.

1801-an X. 1er octobre. (9 vendém.) *Préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre*[1]. — Le traité de Lunéville avait consacré la nouvelle existence politique de la France. Les puissances continentales

[1] Aujourd'hui capitaine de frégate.

[1] Journaux du temps, mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

regardaient cette transaction mémorable comme le dénouement d'une révolution qui les avait si fortement et si longtemps alarmées, et l'Angleterre elle-même dut céder à cette opinion. Un changement remarquable eut lieu dans le ministère britannique; MM. Pitt, Dundas et lord Grenville donnèrent leur démission, pour ne pas être les instrumens d'une démarche politique, que, dans leur système, ils regardaient comme honteuse et nuisible aux véritables intérêts de la nation. On a vu, dans les paragraphes précédens, qu'ils avaient conservé assez d'influence pour retarder encore, pendant quelque temps, l'effet des dispositions où se trouvait alors le nouveau ministère. 1801-an 9.

En effet, dès le 21 mars 1801, le commissaire français Otto, qui allait quitter l'Angleterre par ordre de son gouvernement, avait reçu de lord Hawkesbury, successeur de lord Grenville dans la place de premier secrétaire d'État, la note suivante :

« Le soussigné a reçu l'ordre du roi de communiquer au gouvernement français les dispositions de Sa Majesté d'entamer immédiatement des négociations pour le rétablissement de la paix, et de déclarer que Sa Majesté est prête à envoyer à Paris, ou dans tout autre endroit qui pourra être convenu entre les deux gouvernemens, un ministre pleinement autorisé à donner toutes les explications nécessaires, et à négocier et conclure, au nom de Sa Majesté, un traité entre ce peuple et la France. »

Cette démarche était faite au moment où l'Espagne et la France se disposaient à envahir le Portugal, où la Prusse menaçait le Hanovre, et où l'Angleterre attaquait la capitale du Danemarck. Le premier consul fit remettre, par M. Otto, une note dans laquelle il déclarait « que, persistant dans son désir constant de la paix, il éprouvait une vive satisfaction de voir le cabinet de Londres disposé à mettre un terme

1801-AN X. au fléau qui désolait l'Europe depuis neuf années; m... qu'au milieu de ces apprêts de guerre et de ces nouveaux motifs d'exaspération, on pouvait difficilement espérer quelque heureux résultat d'une négociation d'*apparat*, commencée sans être d'accord sur les premières bases; qu'il lui paraissait plus naturel de faire précéder toute négociation par une suspension d'hostilités, en convenant des articles d'une trève générale. » Le ministère britannique ne pouvait point agréer une proposition qu'il avait rejetée deux ans auparavant comme plaçant l'Angleterre dans une position désavantageuse vis-à-vis des neutres coalisés contre son commerce, et le premier consul se restreignit à *la communication immédiate pleine et confidentielle*, *touchant les termes et les préliminaires de la paix*[1].

Les deux gouvernemens allaient rencontrer de grandes difficultés dans l'établissement des premières bases sur lesquelles devait être posé l'édifice de cette pacification. Nous allons esquisser leur situation respective à cette époque, afin de faire mieux apprécier la valeur des sacrifices exigés, et des compensations offertes par les parties contractantes.

Au Nord, la France avait porté sa frontière militaire jusqu'à la rive gauche du Rhin et aux bouches de la Meuse; le riche et populeux pays qui s'étendait des anciennes jusqu'aux nouvelles limites faisait partie du territoire de la république : deux traités solennels avaient sanctionné la cession du Brabant autrichien et de la Flandre maritime; l'Empire avait consenti la suppression et la dépossession des anciens électorats ecclésiastiques; la nouvelle constitution de la Hollande avait fait de cette république une puissance auxiliaire nécessairement soumise à l'influence française. Au midi, le Piémont était sous la domination de la république, déjà

[1] C'était les propres expressions de lord Hawkesbury.

maîtresse, par une réunion solennelle, de la Savoie et du comté de Nice. La Lombardie, devenue république cisalpine; la Toscane, érigée en royaume pour un prince espagnol, n'étaient point des changemens éphémères; l'Autriche, par le traité de Lunéville, venait d'en accepter les dédommagemens par la cession d'une partie de la république de Venise, Etat entièrement effacé de la carte de l'Europe. L'Italie méridionale était dans la dépendance du gouvernement français, par l'occupation militaire du royaume de Naples et des meilleurs ports de l'Adriatique; enfin, à cette époque, l'Egypte n'était point évacuée. 1801-an x.

La situation de l'Angleterre au dehors n'était pas moins brillante. Dominatrice du vaste empire de l'Indostan, elle s'était emparée des Etats du sultan du Mysore (Tippoo-Saëb), et elle avait subjugué tous les autres princes qui s'étaient alliés à ce malheureux monarque: les colonies hollandaises et espagnoles dans cette partie du monde étaient, ainsi que les comptoirs français, tombées en son pouvoir; les colonies des Indes occidentales (des îles du Vent), restées sans défense et sans protection maritime, avaient eu le même sort. L'occupation du cap de Bonne-Espérance mettait entre les mains des Anglais la clé du commerce des deux hémisphères, et celle de Malte et des îles Baléares leur assurait l'empire de la Méditerranée.

Dans les premières conférences qui eurent lieu entre M. Otto et lord Hawkesbury, le ministre anglais, après avoir mis en avant les prétentions de son gouvernement pour la rétrocession de la Belgique et le rétablissement du stathoudérat en Hollande, fit valoir le désistement de cette base fondamentale comme le sacrifice le plus grand que pût faire l'Angleterre, et remit entre les mains du négociateur français l'aperçu suivant des conditions proposées comme devant former les préliminaires de la pacification :

1801-an x. « Le gouvernement français évacuera l'Egypte et la rendra aux Turcs.

« Sa Majesté restituera de son côté à la France et à ses alliés les conquêtes ci après : Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Negapatan, Malacca, Amboine, les îles Banda[1], Cochin, le cap de Bonne-Espérance (sous condition toutefois qu'on en fera un port franc), Gorée, Surinam, Curaçao, Sainte-Lucie, les Saintes, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Marcouf et Minorque.

« La république hollandaise accordera à la maison d'Orange une indemnité entière pour les pertes qu'elle a éprouvées dans ses propriétés.

« Dans le cas où l'on recevrait, avant la signature des préliminaires, des nouvelles authentiques de l'évacuation de l'Égypte par les troupes françaises, ou d'une convention conclue pour cet effet, Sa Majesté ne sera point tenue de souscrire aux conditions ci-dessus dans toute leur étendue. »

Ces propositions étaient trop peu modérées pour que le premier consul pût croire à la sincérité du rapprochement des Anglais, qui voulaient garder, comme on le voit, les îles de la Martinique, de la Trinité et de Ceylan. Bonaparte ne dut considérer cette première ouverture que comme un moyen de gagner du temps; il déclara qu'il ne consentirait jamais à laisser entre les mains de l'Angleterre des pays et des établissemens d'un poids aussi considérable dans la balance de l'Europe, que ceux que cette puissance prétendait se réserver; il se refusa surtout à admettre que les événemens de la guerre pussent désormais rien changer aux conditions de la paix maritime, et il demanda au gouvernement britannique de présenter des bases plus conformes aux principes de modération et de justice dont il faisait profession.

Deux mois s'écoulèrent ainsi sans que les deux gouverne-

[1] L'une des Moluques

mens pussent s'accorder sur ces points principaux. Au commencement de juin, le premier consul fit demander, par M. Otto, qu'on spécifiât les propositions, en lui donnant l'ordre d'insister pour que les communications prissent un caractère plus officiel. Lord Hawkesbury se référa, dans sa réponse, à l'aperçu que nous avons cité, justifia les intentions de sa cour, et provoqua une explication sur les propositions que le gouvernement français jugerait à propos d'opposer à celles qu'il avait lui-même présentées. Dans une note remise le 15 juin par M. Otto, le premier consul reconnaissait que les changemens arrivés dans les limites des grands états du continent pouvaient autoriser une partie des demandes du gouvernement britannique; mais il rejetait celles de la conservation de Malte, de Ceylan, du Mysore, de la Trinité, de la Martinique, et, pour amener un *ultimatum*, il faisait cette question : « Dans le cas où le gouvernement français accéderait aux arrangemens proposés pour les grandes Indes par l'Angleterre, et adopterait le rétablissement du *status ante bellum* pour le Portugal, S. M. Britannique consentirait-elle à ce que le *status ante bellum* fût rétabli dans la Méditerranée et en Amérique? » 1801-an x.

Le cabinet de Londres ne voulait point renoncer à son système de balance entre les acquisitions continentales et les possessions maritimes. Des notes écrites avec aigreur furent échangées de part et d'autre à ce sujet, et le premier consul, jugeant bien qu'on finirait par ne plus s'entendre sur la question, la fixa par une nouvelle note explicative et catégorique, dans laquelle il énonçait les conditions auxquelles il était prêt à signer les articles préliminaires de paix, en voici la substance :

« L'Égypte restituée à la Porte; la république des Sept-Iles (Corfou, Zante, Céphalonie, etc.) reconnue; les ports de l'Adriatique et de la Méditerranée restitués au roi de Naples et au pape; Mahon rendu à l'Espagne; Malte restituée

1801-an x jugeait inutile que l'empereur de Russie fût chargé d'une protection qu'il avait déjà avouée en se déclarant chef de l'ordre. Le ministre anglais soutenait que le grand sacrifice que faisait l'Angleterre en renonçant à Malte, rendait nécessaires toutes les précautions possibles pour empêcher que cette île ne tombât sous l'influence du gouvernement français, et, dans ce cas, la protection de la Russie, consacrée solennellement, écartait tout motif de jalousie. M. Otto répondit qu'il fallait attendre la réponse du premier consul avant de rien statuer, ce qui fut convenu.

La restitution de l'Égypte au grand-seigneur et l'intégrité du Portugal furent consenties.

Les époques des évacuations respectives furent réciproquement adoptées, à l'exception de celle du royaume de Naples et des États romains par les troupes françaises, attendu qu'il fallait que le mode d'évacuation de Malte fût déterminé avant de fixer ce dernier point.

L'article relatif au renvoi respectif des prisonniers et aux avances faites pour leur entretien, celui qui concernait les arrangemens pour les pêcheurs et la franchise réclamée par la France, furent ajournés jusqu'au traité définitif.

Lord Hawkesbury remit à M. Otto un contre-projet, qui fut adressé par celui-ci, avec le procès-verbal de la conférence, à M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures de France. M. Otto reçut bientôt la réponse à cet envoi: c'était l'*ultimatum* du premier consul. M. de Talleyrand disait dans sa dépêche : « Qu'on n'aurait pu croire que l'Angleterre, dominant les mers d'Asie, voulût acquérir la même prépondérance exclusive dans les mers d'Amérique ; que le premier consul avait déclaré qu'il ne s'arrêterait pas à une île du second ordre, s'il n'y avait que cet obstacle qui retardât la fin des malheurs de la guerre ; mais qu'aujourd'hui le gouvernement anglais ne demandait plus une île du second ordre,

qu'il en exigeait deux, Tabago et la Trinité, et que cette acquisition ne lui suffisant pas, ce même gouvernement voulait que Demerari, l'Essequibo, Berbice, et les principaux débouchés du commerce de l'Amérique méridionale, fussent et demeurassent ouverts à ses vaisseaux. » 1801 an x.

Toutefois malgré ces récriminations, qui étaient plus dans l'intérêt des alliés que dans ceux de la France, le premier consul paraissait céder à la nécessité des compensations; il ne se montrait difficile que sur l'évacuation de Malte, qui le touchait plus directement. C'était là le véritable objet de la note officielle du ministre des relations extérieures, et voici ses raisonnemens pour ne point admettre l'occupation militaire de Malte : l'île de Malte appartenait en souveraineté à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; cet ordre était de temps immémorial sous la protection immédiate du pape. Si donc il était vrai que l'ordre, dans son état actuel, se trouvât livré à des dissensions dangereuses, ce serait à l'intervention et à l'influence du saint-siége qu'il faudrait recourir pour les faire cesser. On n'avait pas pu attendre, en plaçant l'île de Malte sous la protection d'une grande puissance, que celle-ci entretiendrait des troupes dans la place de Malte, puisqu'il est reconnu qu'elle est en état de se défendre, et que toute occupation matérielle par une puissance étrangère serait attentatoire à la souveraineté de l'ordre. Pouvait-on subordonner en quelque sorte le rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre à une condition qui se trouverait dépendre d'une tierce puissance? S'il fallait absolument une garantie, et que celle de la Russie fût admise, cette garantie ne devait entraîner aucune occupation militaire, et aucune autre protection que celle qui résulterait du traité même; et si en résultat il y avait encore quelques points à décider à l'égard de Malte, la discussion devrait en être remise aux négociations pour le traité définitif.

[illegible] Enfin le gouvernement anglais, en persistant à placer de Malte sous la protection d'une puissance en état de m tenir son indépendance de la France, ainsi que de la Gra Bretagne, consentait à l'évacuer dans le délai qui serait pour les mesures de ce genre en Europe, pourvu que l'e reur de Russie, ou toute autre puissance qui serait reco par les parties contractantes, se chargeât efficacement défense et de la sûreté de Malte; mais, comme il fut im sible de tomber d'accord sur le choix de cette puissance convint de le remettre à la discussion du traité défi Quant aux autres difficultés, l'Angleterre se désista franchise précédemment réclamée pour les ports de Deme Essequibo et Berbice : elle persista seulement à deman conservation de Tabago, île presque entièrement habité des colons anglais.

Enfin, six mois après toutes ces concessions mutue les préliminaires suivans de la paix entre la république çaise et S. M. le roi de la Grande-Bretagne, furent sig Londres, le premier octobre 1801.

*Articles préliminaires de paix.*

« Le premier consul de la république française, au du peuple français, et S. M. le roi du royaume uni Grande-Bretagne et d'Irlande, également animés, etc. ( *vent le protocole ordinaire, le nom et la qualité des p potentiaires.*)

Article 1er. Aussitôt que les préliminaires seront si et ratifiés, l'amitié sincère sera rétablie entre la répub française et S. M. Britannique, par terre et par mer, toutes les parties du monde. En conséquence, et pour toutes hostilités cessent immédiatement entre les deux p sances, et entre elles et leurs alliés respectivement, les o seront transmis aux forces de terre et de mer avec la

rande célérité, chacune des parties contractantes s'engageant 1801-an x.
à donner les passe-ports et les facilités nécessaires pour accélérer l'arrivée desdits ordres et assurer leur exécution. Il est de plus convenu que toute conquête qui aurait eu lieu de la part de l'une ou l'autre des parties contractantes sur l'une d'elles ou sur leurs alliés, après la ratification des présens préliminaires, sera regardée comme non avenue, et fidèlement comprise dans les restitutions qui auront lieu après la ratification du traité définitif.

2. S. M. Britannique restituera à la république française et à ses alliés, nommément à S. M. Catholique et à la république batave, toutes les possessions et colonies occupées ou conquises par les forces anglaises dans le cours de la guerre actuelle, à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan, desquelles îles et possessions S. M. Britannique se réserve la pleine et entière souveraineté.

3. Le port du cap de Bonne-Espérance sera ouvert au commerce et à la navigation des deux parties contractantes, qui y jouiront des mêmes avantages.

4. L'île de Malte, avec ses dépendances, sera évacuée par les troupes anglaises, et elle sera rendue à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; pour assurer l'indépendance absolue de cette île de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes, elle sera mise sous la garantie et la protection d'une puissance tierce, qui sera désignée par le traité définitif.

5. L'Égypte sera restituée à la Sublime-Porte, dont les territoires et possessions seront maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre actuelle.

6. Les territoires et possessions de S. M. Très-Fidèle (le roi de Portugal) seront aussi maintenus dans leur intégrité.

7. Les troupes françaises évacueront le royaume de Naples et les États romains. Les forces anglaises évacueront également-

ment tous les ports et îles qu'elles occuperaient dans la Méditerranée et l'Adriatique.

8. La république des sept îles sera reconnue par la république française.

9. Les évacuations, cessions et restitutions stipulées par les présens articles préliminaires, seront exécutées pour l'Europe dans le mois; pour le continent et les mers d'Amérique et d'Afrique, dans les trois mois; pour le continent et les mers d'Asie, dans les six mois qui suivront la ratification du traité définitif.

10. Les prisonniers respectifs seront d'abord, après l'échange des ratifications du traité défititif, rendus en masse et sans rançon, en payant de part et d'autre les dettes particulières qu'ils auraient contractées.

(Des discussions s'étant élevées touchant le paiement de l'entretien des prisonniers de guerre, les puissances contractantes se réservent de décider cette question par le traité définitif, conformément au droit des gens et aux principes consacrés par l'usage.)

11. Pour prévenir tous les sujets de plainte et de contestation qui pourraient naître à l'occasion des prises qui seraient faites en mer après la signature des articles préliminaires, il est réciproquement convenu que les vaisseaux et effets qui pourraient être pris dans la Manche et dans les mers du Nord, après l'espace de douze jours, à compter de l'échange des ratifications des présens articles préliminaires, seront de part et d'autre restitués; que le terme sera d'un mois depuis la Manche et les mers du Nord jusqu'aux îles Canaries inclusivement, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée; de deux mois depuis lesdites îles Canaries jusqu'à l'équateur, et enfin de cinq mois dans toutes les autres parties du monde,

sans aucune exception, ni autre distinction plus particulière de temps et de lieu. 1801-an x.

12. Tous les séquestres mis de part et d'autre sur les fonds, revenus et créances, de quelque espèce qu'ils soient, appartenant à une des puissances contractantes, ou à ses citoyens ou sujets, seront levés immédiatement après la signature du traité définitif.

La décision de toutes réclamations entre les individus des deux nations, pour dettes, propriétés, effets ou droits quelconques, qui, conformément aux usages reçus et au droit des gens, doivent être reproduites à l'époque de la paix, sera renvoyée devant les tribunaux compétens, et dans ce cas il sera rendu une prompte et entière justice dans le pays où les réclamations seront faites respectivement. Il est convenu que le présent article sera, immédiatement après la ratification du traité définitif, appliqué par les puissances contractantes, aux alliés respectifs et aux individus de leurs nations, sous la condition d'une juste réciprocité.

13. A l'égard des pêcheries sur les côtes de *Terre-Neuve* et des terres adjacentes et dans le golfe de Saint-Laurent, les deux puissances sont convenues de les mettre sur le même pied où elles étaient avant la guerre actuelle, se réservant de prendre, par le traité définitif, les arrangemens qui paraîtront justes ou réciproquement utiles, pour mettre la pêche des deux nations dans l'état le plus propre à maintenir la paix.

14. Dans tous les cas de restitutions convenus par le présent traité, les fortifications seront rendues dans l'état où elles se trouvent au moment de la signature du présent traité, et tous les ouvrages qui auront été construits depuis l'occupation, resteront intacts.

Il est convenu en outre que, dans tous les cas de cession stipulés dans le présent traité, il sera alloué aux habitans, de

1801 an 8. quelque condition ou nation qu'ils soient, un terme de trois ans, à compter de la notification du traité de paix définitif, pour disposer de leurs propriétés acquises et possédées, soit avant, soit pendant la guerre actuelle : dans lequel terme de trois ans, ils pourront exercer librement leur religion, et jouir de leurs propriétés.

La même facilité est accordée, dans les pays restitués, à tous ceux qui auront fait des établissemens quelconques pendant le temps où ces pays étaient possédés par la Grande-Bretagne.

Quant aux autres habitans des pays restitués ou cédés, il est convenu qu'aucun d'eux ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé dans sa personne ou dans sa propriété, sous aucun prétexte, à cause de sa conduite ou opinion politique, ou de son attachement à aucune des deux puissances, ou pour toute autre raison, si ce n'est pour les dettes contractées envers des individus ou pour des actes postérieurs au traité définitif.

15. Les présens articles préliminaires seront ratifiés, et les ratifications échangées à Londres dans le terme de quinze jours pour tout délai, et, aussitôt après la ratification, il sera nommé de part et d'autre des plénipotentiaires qui se rendront à Amiens, pour procéder à la rédaction du traité définitif, de concert avec les alliés des puissances contractantes.

En foi de quoi nous soussignés, etc., etc.

Fait à Londres, le 1er jour d'octobre 1801 (9 vendémiaire an x de la république.)

Otto, Hawkesbury.

Le jour même de la signature de ces préliminaires, les feuilles anglaises assuraient que les négociations étaient rompues, tant le secret avait été soigneusement gardé par les deux cabinets. Ce fut pendant la nuit du 1er au 2 octobre que le lord maire de Londres reçut, de lord Hawkesbury, l'avis

officiel, et l'invitation de le publier dans la cité. Cette proclamation fut accueillie avec une allégresse universelle par le peuple anglais. On avait inscrit sur les voitures publiques en gros caractère : *la paix avec la France!* pour faire connaître plus promptement cette importante nouvelle aux différens comtés de l'Angleterre et de l'Écosse. 1801-an x.

Elle parvint au premier consul, alors dans son château de *la Malmaison*, le 3 octobre, vers deux heures de l'après-midi, et le canon des Tuileries et de l'Hôtel des invalides l'annonça au peuple de Paris, dans la soirée. La surprise et la joie ne furent pas moindres dans la capitale de la France que dans celle de l'Angleterre : la ville fut illuminée spontanément; et le lendemain le premier consul reçut les félicitations des autorités, et les témoignages multipliés et non équivoques de la reconnaissance publique.

Le chef de brigade Law de Lauriston, un des aides-de-camp du premier consul, fut chargé par lui de porter à Londres les préliminaires, ratifiés par le gouvernement français. Cet officier, d'origine écossaise, fut reçu avec enthousiasme par le peuple de Londres, qui coupa les traits des chevaux et traîna sa voiture jusqu'à l'hôtel de M. Otto, et de là encore chez le premier secrétaire d'état, lord Hawkesbury, où les ratifications furent échangées entre ce ministre et le commissaire français, le 12 octobre.

Ainsi finit une guerre de neuf années, entreprise par l'Angleterre pour arriver à un but qu'elle ne put point atteindre et qu'elle parut avoir oublié dans la transaction qu'elle venait de passer. Ce traité était une reconnaissance authentique du nouveau gouvernement de la France. La cause de la maison de Bourbon, qui n'avait plus d'asile assuré qu'en Angleterre, était abandonnée par cette puissance. Le silence absolu gardé, dans les préliminaires de paix, à l'égard de la famille royale

1801-an x. et des émigrés de France, dit un historien [1], ne saurait être justifié par les dispositions qu'aurait montrées le gouvernement français, ou qu'on lui aurait supposées : c'était, pour le ministère anglais, une noble cause à soutenir : Sa conduite, en cette circonstance, peut apprendre qu'il n'y a pour les gouvernemens, comme pour la plupart des individus, de principe invariable que celui de leur propre intérêt : ce n'est point le premier exemple qui nous en soit offert par l'histoire.

octobre. (vendém.) *Traités de paix avec la Russie, la Turquie, la Bavière, etc.* [2]. — Un événement que les circonstances rendirent encore plus remarquable, avait eu lieu en Russie au mois de mars 1801. L'empereur Paul 1er, à l'âge de quarante-six ans, était mort subitement dans la nuit du 23 au 24 mars : c'était au moment même où une flotte anglaise, commandée par les amiraux Hyde Parker et Nelson, allait passer le Sund pour châtier les puissances du Nord qui avaient osé se confédérer pour maintenir l'indépendance de la navigation européenne. Cette mort inattendue devint une matière inépuisable de soupçons, de conjectures et de rapprochemens. Nous nous bornerons à transcrire fidèlement quelques passages d'un ouvrage anglais fort estimé [3], sans nous permettre de hasarder d'autres réflexions sur un fait historique aussi extraordinaire :

« Dans les gouvernemens les plus arbitraires, la stabilité du pouvoir dépend de l'opinion publique : quand tout respect pour la personne, fût-ce même un despote de l'Orient, est une fois perdu, les combinaisons et les intrigues des courtisans, rompant aisément la faible barrière de l'éclat de la cour, qui n'en impose que de loin, manquent rarement de

[1] Le général M. Dumas.

[2] Journaux du temps, et mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

[3] Annual-Register, 1801.

produire une révolution de gouvernement. La connexité de ce mépris de la personne du souverain avec une telle révolution devient encore plus nécessaire dans un pays où le commerce, le progrès des lumières et les idées libérales ont à la fois disposé et autorisé de nombreuses corporations à tracer les rapports qui doivent exister entre leurs propres intérêts et la conduite du souverain; mais on doit craindre surtout que la folie et l'extravagance de la cour n'*annoncent une révolution dans un pays tel que la Russie, où la succession à la couronne a été si irrégulière, et dans lequel ces révolutions ont été si fréquentes*. . . . » 1801-AN X.

Plus bas on lit :

« La cour publia que l'empereur (Paul I^er^) avait été subitement frappé d'un coup d'apoplexie, et *le public crut que sa mort était l'effet d'une conspiration*. Laissons cette question à décider aux historiens à venir; *elle appartient plutôt à des mémoires particuliers qu'à l'histoire politique de l'Europe* : l'annaliste doit s'occuper principalement des résultats de la mort de Paul, et non de l'enchaînement de circonstances dans lequel cet événement fut enveloppé. »

Les résultats dont nous venons de parler furent que les puissances confédérées, étonnées de la coïncidence de cette mort avec l'expédition de Copenhague [1], se montrèrent incertaines et prêtes à changer d'attitude selon les dispositions du nouveau czar, lorsque celui-ci (Alexandre I^er^) déclara solennellement qu'il renonçait au système de son père. Ainsi s'écroula la formidable neutralité armée des puissances du Nord; elle ne laissa après elle d'autre trace que les désastres éprouvés par la flotte danoise dans le combat du 2 avril.

Cette confédération avait été excitée par les intrigues diplomatiques du premier consul, et l'on doit croire que la

[1] Cette capitale du Danemarck fut attaquée, le 2 avril, par l'amiral Nelson.

1801-an x. guerre maritime qui devait en résulter, n'était qu'une partie du vaste plan conçu par ce chef du gouvernement français, et que fit échouer la mort de Paul 1er. Ce plan devait s'étendre en Orient; deux armées russes déjà rassemblées étaient destinées à menacer les états du sultan de Constantinople, et à effectuer ainsi, en faveur de la France, une diversion assez puissante pour tenir en échec les forces qui devaient coopérer avec les Anglais en Égypte. Le système pacifique d'Alexandre 1er arrêta l'exécution d'un pareil projet; mais si cet empereur refusa de seconder le premier consul dans ses vues, il n'abandonna point la cause de la France, et offrit sa médiation pour la paix générale. Bonaparte, dans la position où il se trouvait alors, dut dissimuler son dépit de voir ses espérances déçues et ses profonds desseins contre l'Angleterre avortés en partie; il parut entrer dans l'esprit de modération du nouvel empereur, et s'appliqua à capter sa bienveillance, en flattant son amour propre par d'autres moyens que ceux qu'il avait employés auprès du père de ce jeune monarque : il y réussit.

Il n'existait entre la France et la Russie qu'une simple cessation d'hostilités par le fait et sans aucune convention écrite. Alexandre s'étant décidé à traiter avec l'Angleterre, le 17 juin, il ne crut pas devoir refuser les garanties que le consul pouvait lui demander pour contrebalancer ce traité. Le comte de Marcow, envoyé par lui en qualité de plénipotentiaire, arriva à Paris le 22 septembre, et conclut, quelques jours après, avec M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, le traité qu'on va lire :

« Le premier consul de la république française, au nom du
ple français, et S. M. l'empereur de toutes les Russies,
du désir de rétablir les relations de bonne intelligence
istaient entre les deux gouvernemens avant la guerre
s, et de mettre un terme aux maux dont l'Europe est
ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires,

savoir : le premier consul de la république française, au nom 1801-an x.
du peuple français, le citoyen Charles-Maurice Talleyrand, ministre des relations extérieures; et S. M. l'empereur de toutes les Russies, le sieur Arcode, comte de Marcow, son conseiller-privé actuel, et chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre Newski, et grand'croix de celui de Saint-Wladimir de la première classe : lesquels, après la vérification et l'échange de leurs pleins-pouvoirs, sont convenus des articles suivans :

» Art. 1. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française et S. M. l'empereur de toutes les Russies.

» 2. En conséquence, il ne sera commis aucune hostilité entre les deux états, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, et aucune des parties contractantes ne pourra fournir aux ennemis de l'autre, tant intérieurs qu'extérieurs, aucun secours ou contingent en hommes ni en argent, sous quelque dénomination que ce soit.

» 3. Les deux parties contractantes voulant, autant qu'il est en leur pouvoir, contribuer à la tranquillité des gouvernemens respectifs, se promettent mutuellement de ne pas souffrir qu'aucun de leurs sujets entretienne de correspondance quelconque, soit directe, soit indirecte, avec les ennemis intérieurs du gouvernement actuel des deux états; d'y propager des principes contraires à leurs constitutions respectives, d'y fomenter des troubles; et, par une suite de ce concert, tout sujet de l'une des deux puissances, qui, en séjournant dans les états de l'autre, attenterait à sa sûreté, sera de suite éloigné dudit pays, et transporté hors des frontières, sans pouvoir, en aucun cas, se réclamer de la protection de son gouvernement.

» 4. Il est convenu de s'en tenir, quant au rétablissement des légations respectives et au cérémonial à suivre entre les

1801 an x. » 4. Les traités qui existaient avant la présente guerre, entre la France et la sublime Porte-Ottomane, sont renouvelés en entier. En conséquence de ce renouvellement, la république française jouira, dans toute l'étendue des états de sa hautesse, des droits de commerce et de navigation dont elle jouissait autrefois, et de ceux dont pourront jouir à l'avenir les nations les plus favorisées. Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quatre-vingts jours.

» Fait à Paris le 17 vendémiaire an x de la république française, ou le 1er du mois gemasy-ul-ahir 1216 de l'égire.

» *Signé* Ch.-Maur. TALLEYRAND,

et ESSEYD-ALY-EFFENDY. »

Après ce traité avec la Porte-Ottomane, on vit paraître le traité conclu quelques mois auparavant avec l'électeur palatin de Bavière. Il renfermait la renonciation formelle de la maison de Bavière aux droits de souveraineté exercés jusqu'alors par elle sur les duchés de Juliers et de Deux-Ponts, et sur les bailliages du palatinat du Rhin situés sur la rive gauche de ce fleuve, et dont le traité de Lunéville avait d'avance assuré la possession à la France. On pouvait regarder ce traité comme surabondant; mais le premier consul, jaloux de donner à ses transactions politiques la solidité dont elles étaient susceptibles, avait voulu obvier à toutes réclamations subséquentes, en obtenant le consentement formel de l'électeur de Bavière. Celui-ci, de son côté, s'était d'autant mieux prêté à cet arrangement, que, regardant dès-lors la France comme plus puissante que l'Empire, il s'armait de sa protection, et l'enga[illegible] quelque sorte à garantir l'intégralité de ses possessions [illegible]e dr[illegible] e du Rhin. Cette politique de l'électeur de [illegible] prin[illegible] les plus remarquables du siècle, était [illegible] c'est à elle qu'il dut le titre de roi,

dont il jouit encore aujourd'hui, et que l'amitié seule du premier consul lui a fait obtenir. 1801-AN 9.

Nous n'avons point parlé d'un autre traité qui fut conclu, à la fin de l'année 1800, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, attendu que cette transaction n'a qu'un rapport très-éloigné avec notre objet, qui est de présenter les résultats politiques obtenus par les victoires dont nous avons entrepris le récit : elle était destinée à consacrer les droits des neutres pendant l'état de guerre. Le premier consul avait voulu présenter à l'Europe le modèle des principes maritimes qu'il convenait de faire prévaloir, et dont l'application était diamétralement opposée à la domination exclusive de l'Angleterre ; mais il n'avait pas pu obtenir des Américains la renonciation à leur traité de 1794 avec les Anglais, c'est-à-dire, qu'ils désavouassent le *droit de visite* des bâtimens de commerce, qu'ils avaient reconnu et accordé aux Anglais par le même traité.

1802-an x.

# CHAPITRE XXII.

## ANNÉES 1802 ET 1803.

Changement dans le gouvernement des républiques batave, helvétique et cisalpine. — Traité de paix d'Amiens entre la république française, l'Angleterre, l'Espagne et la république batave. — Concordat avec le pape; consulat à vie; instruction publique; institution de la légion d'honneur. — Précis de l'expédition de Saint-Domingue, etc. [1]

*Changemens dans le gouvernement des républiques batave, helvétique et cisalpine*, etc. — Pendant que le premier consul rétablissait les relations politiques de la France avec les souverains de l'Europe, il ne travaillait pas avec une moindre activité à étendre et à consolider son influence sur les Etats voisins et alliés qui avaient suivi les différentes phases de la révolution française dans leur marche administrative, et que l'ancien directoire avait assez ingénieusement nommés *les satellites de la grande république*. La Suisse, la Hollande, la Lombardie, avaient encore la même forme de gouvernement qui leur avait été imposée lors de la conquête de leur territoire, et ne se trouvaient plus par conséquent en harmonie avec la France soumise au régime consulaire. Il était d'autant plus nécessaire d'apporter, dans l'administration des pays dont nous venons de parler, les changemens réclamés par la politique, qu'ils étaient dans

[1] Journaux du temps, et mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

ntérêt spécial des citoyens qui les habitaient. Les moteurs 1802-an x.
les partisans des révolutions opérées en Suisse, en Hollande et en Lombardie, avaient conservé les anciennes allu-es de la république mère, et, sous le prétexte de conserver a liberté, ils étaient devenus presque tous les oppresseurs le leurs concitoyens. Leurs intrigues et leurs excès réagissaient jusque sur la France, et entretenaient parmi les révolutionnaires déchus l'espérance de ressaisir tôt ou tard leur nfluence, et d'exploiter encore l'autorité à leur profit. Bonaparte ne pouvait pas ignorer ces menées et ces associations ecrètes, et c'est pour y mettre fin et pour abattre toutes les êtes de l'hydre démocratique, qu'il s'appliqua, aussitôt qu'il n eut le loisir, à favoriser les changemens qu'un parti plus nombreux et moins tumultueux que les autres sollicitait dans es trois pays ci-dessus désignés.

La Hollande donna le premier exemple. La révolution de ce pays, préparée à Paris par l'ambassadeur Schimmelpenninck, et calquée sur celle du 18 brumaire, fut favorisée par le directoire exécutif batave lui-même. Une constitution rédigée à la hâte ayant été rejetée par les deux conseils du corps législatif, composés d'un très-grand nombre de partisans de la démocratie, le directoire déclara la dissolution de ces deux chambres, ferma le local de leurs séances, délia le bataillon qui les gardait du serment de fidélité à l'ancienne constitution, et remplaça tous les chefs des diverses administrations par des hommes dont les principes modérés étaient connus. Les troupes françaises, mises à la disposition des conjurés, eurent la plus grande part à ces mesures vigoureuses. La nouvelle constitution imposée à la Hollande se rapprochait beaucoup de celle des anciennes Provinces-Unies. Le corps législatif, composé de trente-cinq membres, rappelait les anciens Etats-Généraux, et les départemens n'étaient autres que les Provinces-Unies, sous une autre dénomination. Le conseil

1802. an X. d'État, composé de douze membres, dont le président devait être élu tous les trois mois, avait les mêmes pouvoirs et les mêmes attributions que l'ancien stathouder. Ce changement de gouvernement délivra les Hollandais d'une partie de l'armée française d'occupation, qui s'y trouvait depuis la conquête. Bonaparte, satisfait de la manière dont la révolution s'était opérée dans ce pays, n'y laissa qu'un corps de six à huit mille hommes.

Le premier consul dirigea ensuite son attention sur la Suisse. En proie depuis deux ans à des révolutions continuelles, fomentées par les différentes factions qui les divisaient, les Helvétiens vivaient dans une espèce d'anarchie; l'antique constitution de leur pays, premier modèle des constitutions libres dans l'Europe moderne, avait été remplacée par des essais de gouvernement plus monstrueux les uns que les autres, et qui n'étant appropriés ni aux mœurs ni au caractère des habitans, étaient devenus d'inépuisables sujets de dissensions civiles. Deux membres du directoire helvétique, Dolder et Savary, entreprirent, sous les auspices et à l'instigation de l'envoyé du premier consul, le citoyen Verninac, de faire une révolution également dans le genre de celle opérée le 18 brumaire en France. Ils firent entourer, par des hommes dévoués, la salle des séances du corps législatif, annoncèrent que cette assemblée était dissoute, et annullèrent de leur pleine autorité la constitution alors en vigueur. Ces deux dictateurs organisèrent ensuite un sénat provisoire de vingt-cinq membres, qui fut appelé à concourir avec eux à donner une nouvelle forme de gouvernement à l'Helvétie. Dans une lettre ostensible, adressée à l'envoyé Verninac, ils déclarèrent « que l'unique but de ce mouvement politique était de seconder les vœux du peuple suisse, auquel le premier consul, Bonaparte, daignait prendre un intérêt si vif, et de lui frayer la route vers la modération et la sagesse, par lesquelles la France

tait parvenue à assurer sa tranquillité intérieure et sa prospérité. » 1802-AN X.

Il restait encore à fixer le gouvernement définitif de l'état que Bonaparte avait créé lui-même, sous la dénomination de république cisalpine. En abandonnant aux habitans de ce pays le soin de se constituer eux-mêmes d'une manière indépendante, le premier consul craignait de perdre l'influence qu'il y avait acquise, et de voir une révolution intérieure préparer le retour de la domination autrichienne. Afin donc d'éviter ces inconvéniens, il résolut de diriger la formation du gouvernement cisalpin, et de régler le sort de cette république de manière à la conserver toujours dans la dépendance de la France, ou plutôt dans la sienne propre. Le gouvernement qu'il avait établi provisoirement à Milan rendit, à son instigation, un décret portant qu'il serait convoqué à Lyon une assemblée extraordinaire, chargée d'asseoir les nouvelles bases de la république cisalpine, sous les auspices et en présence du premier magistrat de la république française. Quoique ce fut une idée assez bizarre que celle d'appeler sur un sol étranger les mandataires d'une nation, pour y délibérer sur la constitution de leur pays; tel était cependant l'enthousiasme que Bonaparte avait inspiré à cette portion de la nation italienne, que les hommes les plus considérés parmi les Cisalpins briguèrent à l'envi l'honneur de faire partie de cette assemblée constituante (*consulta*), dont les membres furent nommés par les autorités alors existantes.

L'ouverture de la consulte cisalpine fut fixée au 31 décembre, et eut lieu ce jour-là avec toute la pompe et la solennité requises pour une opération de cette importance. Le premier consul avait choisi pour présider l'assemblée, composée de quatre cent cinquante-deux membres, le conseiller d'état Petiet, ministre extraordinaire de France à Milan. Cet administrateur général de la république cisalpine pendant le

1802-an x. gouvernement provisoire, s'était acquis par sa belle conduite et ses talens l'estime générale des Lombards, et il eût été difficile de faire un choix plus distingué. Bonaparte, accompagné des ministres de l'intérieur et des relations extérieures, s'était rendu à Lyon pour assurer par sa présence le résultat attendu des délibérations de l'assemblée, qui se divisa en cinq sections. Il assista à la première séance, dans une tribune placée en face du fauteuil du président, et qu'on avait ornée de trophées d'armes en mémoire des victoires remportées par lui en Italie et en Égypte. On y voyait le Tibre et le Nil réunis aux pieds du triomphateur; le plafond représentait un ciel sans nuages [1].

Une commission de trente membres nommés au scrutin présenta à l'acceptation de l'assemblée un projet de constitution qui fut adopté presque sans discussion. Cet acte établissait un corps législatif, un conseil d'état et un président de la république, en qui seul devait résider le pouvoir exécutif. En communiquant son projet à l'assemblée, cette commission avait annoncé que les circonstances lui paraissaient trop graves pour que le nouvel état pût se passer de tout secours étranger, et qu'elle croyait utile de supplier le général Bonaparte de vouloir bien honorer la république cisalpine en continuant de la gouverner, et en associant à la direction des affaires de la France le soin de la conduire elle-même pendant tout le temps qu'il croirait nécessaire, pour réduire toutes les parties du territoire à l'uniformité des mêmes principes, et pour

[1] On avait proposé d'y placer en légende ce vers de Virgile :

*Collectas..... fugat nubes, solemque reducit.*

Æneid., lib. 1.

mais Bonaparte ne le voulut point, craignant sans doute que cette comparaison adulatrice de sa personne avec Neptune n'excitât quelques réflexions malignes sur les nouveaux échecs que la marine française venait d'éprouver sous son consulat.

faire reconnaître le nouvel état par toutes les puissances de l'Europe. Cette proposition fut consacrée par l'assemblée, qui décida que le premier consul de la république française serait supplié de vouloir bien accepter la dignité de président de la république cisalpine, qui lui était offerte par la reconnaissance et les vœux unanimes de l'assemblée. 1802-an X.

Bonaparte n'avait garde de refuser un poste qu'il avait sollicité en quelque sorte par ses intrigues préparatoires. Le lendemain de cette délibération, 26 janvier 1802, il se rendit en grand cortége à la consulte, et prononça en italien un discours dont voici quelques passages remarquables :

« La république cisalpine, reconnue depuis Campo-Formio, a déjà éprouvé bien des vicissitudes. Les derniers efforts faits pour la constituer ont mal réussi. Envahie depuis par des armées ennemies, son existence ne paraissait plus probable, lorsque le peuple français, pour la seconde fois, chassa les ennemis de votre territoire. Depuis ce temps, on a tout tenté pour vous démembrer; la protection de la France vous a sauvés. Vous avez été reconnus à Lunéville; accrus d'un cinquième, vous existez plus puissans, plus consolidés, avec plus d'espérances.... Vous m'avez donné les renseignemens nécessaires pour remplir la noble tâche que mon devoir m'impose comme premier magistrat du peuple français, et comme l'homme qui a le plus contribué à votre création en corps de nation.

« Les choix que j'ai faits pour remplir vos premières magistratures l'ont été indépendamment de toute idée de parti, de tout esprit de localité; quant à celle de président, je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût assez de droits sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité, et qui eût rendu d'assez grands services à son pays pour la lui confier. Le procès-verbal que vous m'aviez fait

1802-an 2. remettre par votre comité des trente, où sont analysées av autant de vérité que de précision les circonstances extérieu et intérieures dans lesquelles se trouve votre patrie, m'a vi vement pénétré. J'adhère à votre vœu; je conserverai encor pendant le temps que ces circonstances le voudront, la gran pensée de vos affaires, etc. »

C'est après ce discours, qui fut souvent interrompu pa les applaudissemens de tous les assistans, qu'on procéda, e présence du premier consul, à la lecture solennelle de l'act constitutionnel de la république cisalpine. Tous les membre de la consulta se levèrent, par un mouvement spontané, pou demander que le mot *cisalpine* fût remplacé par le mot *ita-lienne*, plus conforme au véritable génie et aux espérance de la nation. Bonaparte se rendit à ce vœu; et ce grand et hardi changement, qui devait avoir une influence marquante sur les destinées futures du nouvel état, fut proclamé sur-le-champ. Le vice-président et les autres grands magistrats qui devaient gouverner la république sous la direction de Napoléon Bonaparte, furent aussi proclamés dans cette séance. Melzi était vice-président, Guicciardi secrétaire d'état, Spanocchi grand-juge, etc. Afin de terminer d'une manière aussi pathétique que solennelle cette journée, qui fixait les destins de la Lombardie, Bonaparte invita l'ex-comte de Melzi à venir s'asseoir auprès de lui et l'embrassa. Cette scène émut d'autant plus fortement l'assemblée, que Melzi, issu d'une ancienne famille, et l'un des personnages les plus considérables de l'ancien duché de Milan, s'était toujours montré opposé à Bonaparte, dont il redoutait et blâmait hautement les vues ambitieuses. Le premier consul ayant ainsi terminé au gré de ses désirs les affaires de l'Italie, partit presque aussitôt pour Paris, où il fut reçu avec les mêmes acclamations qui signalaient toujours sa rentrée dans cette capitale.

*Traité d'Amiens*[1]. — Les soins divers donnés par Bonaparte aux opérations politiques dont nous venons de rendre compte, n'avaient point ralenti les négociations du traité définitif de paix avec l'Angleterre. Le génie actif et fécond du premier consul, parvenu alors à son plus haut degré d'énergie, étendait partout sa puissante influence, et aucun des vastes intérêts dont il s'était chargé n'était négligé. En conformité de l'article 15 des préliminaires signés à Londres, les plénipotentiaires français, anglais, espagnols et hollandais, Joseph Bonaparte, lord Cornwallis, le chevalier d'Azzara et M. Schimmelpenninck s'étaient réunis dans la ville d'Amiens, et s'y étaient sérieusement occupés du soin de donner une paix stable à l'Europe : de grandes et intéressantes discussions eurent lieu à cet égard ; mais les négociations diplomatiques n'ayant qu'un rapport éloigné avec ce qui nous occupe, nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet, et nous dirons seulement que la possession de l'île de Malte, qui devait être un jour la cause du renouvellement de la guerre, fut alors même comme une pierre d'achoppement dans ce congrès ouvert à Amiens. Après être tombés d'accord que l'île serait rendue aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les plénipotentiaires français et anglais passèrent près de deux mois à discuter quelle serait la nation qui exercerait la haute suzeraineté sur cette île, et combien de troupes y seraient envoyées par elle jusqu'à ce que l'ordre fût assez fort par lui-même pour se passer de secours étrangers ; enfin, après bien des disputes et des chicanes diplomatiques presque interminables, les quatre plénipotentiaires arrêtèrent et signèrent le traité suivant, si connu sous le nom de traité de paix d'Amiens.

1802-an x. 27 mars. (6 germinal.) France.

[1] Journaux du temps, et mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

1802 an x. France.

*Traité définitif de paix entre la république française, sa majesté le roi d'Espagne et des Indes, et la république batave d'une part; et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part.*

Le premier consul de la république française, au nom du peuple français, et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, également animés du désir de faire cesser les calamités de la guerre, ont posé les articles de la paix par les articles préliminaires, signés à Londres, le 9 vendémiaire an x (1er octobre 1801).

Et comme, par l'article 15 desdits préliminaires, il a été convenu qu'il serait nommé, de part et d'autre, des plénipotentiaires qui se rendraient à Amiens pour y procéder à la rédaction du traité définitif, de concert avec les alliés des puissances contractantes :

Le premier consul de la république française, au nom du peuple, a nommé le citoyen Joseph Bonaparte, conseiller d'état;

Et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le marquis de Cornwallis, chevalier de l'ordre très-illustre de la jarretière, conseiller privé de sa majesté, général de ses armées;

Sa majesté le roi d'Espagne et des Indes, et le gouvernement d'état de la république batave, ont nommé pour leurs plénipotentiaires; savoir, sa majesté catholique, don Joseph Nicolas d'Azzara, son conseiller d'état, chevalier grand' croix de l'ordre de Charles III, ambassadeur extraordinaire de sa majesté près la république française, etc.,

Et le gouvernement d'état de la république batave, Roger Jean Schimmelpenninck, son ambassadeur extraordinaire près la république française :

Lesquels, après s'être dûment communiqué leurs pleins-pouvoirs, sont convenus des articles suivans

ART. 1er. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la république française, sa majesté le roi d'Espagne, ses héritiers et ses successeurs, et la république batave d'une part; et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ses héritiers et successeurs, d'autre part. [illegible] France.

Les parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir une parfaite harmonie entre elles et leurs états, sans permettre que de part ni d'autre on commette aucune sorte d'hostilité par terre ou par mer pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être.

Elles éviteront soigneusement tout ce qui pourrait altérer à l'avenir l'union heureusement rétablie, et ne donneront aucun secours ni protection, soit directement, soit indirectement à ceux qui voudraient porter préjudice à aucune d'elles.

2. Tous les prisonniers faits de part et d'autre, tant par terre que par mer, autant que les otages enlevés ou donnés pendant la guerre jusqu'à ce jour, seront restitués sans rançon dans six semaines au plus tard, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité et en payant les dettes qu'ils auraient contractées pour leur captivité.

Chaque partie contractante soldera respectivement les avances qui auraient été faites par aucune des parties contractantes pour la subsistance et l'entretien des prisonniers dans le pays où ils ont été détenus. Il sera nommé de concert, pour cet effet, une commission spécialement chargée de constater et de régler la compensation qui pourra être due à l'une ou à l'autre des parties contractantes. On fixera également de concert l'époque et le lieu où se rassembleront les commissaires qui seront chargés de l'exécution de cet article, et qui porteront en compte non seulement les dépenses faites par les prisonniers des nations respectives, mais aussi pour les troupes étrangères qui, avant d'être prises, étaient à la solde et à la disposition de l'une des parties contractantes.

1802-an x. France.

3. S. M. Britannique restitue à la république française et à ses alliés, savoir : à S. M. Catholique et à la république batave, toutes les possessions et colonies qui leur appartenaient respectivement, et qui ont été occupées ou conquises par les forces britanniques dans le cours de la guerre, à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan.

4. S. M. Catholique cède et garantit en toute propriété et souveraineté à S. M. Britannique, l'île de la Trinité.

5. La république batave cède et garantit en toute propriété et souveraineté, à S. M. Britannique, toutes les possessions et établissemens dans l'île de Ceylan, qui appartenaient, avant la guerre, à la république des Provinces-Unies, ou à la compagnie des Indes orientales.

6. Le cap de Bonne-Espérance reste à la république batave en toute souveraineté, comme cela avait lieu avant la guerre.

Les bâtimens de toute espèce appartenant aux autres parties contractantes auront la faculté d'y relâcher et d'y acheter les approvisionnemens nécessaires, comme auparavant, sans payer d'autres droits que ceux auxquels la république batave assujétit les bâtimens de sa nation.

7. Les territoires et possessions de S. M. Très-Fidèle sont maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre. Cependant les limites des Guyanes française et portugaise sont fixées à la rivière d'Arowari, qui se jette dans l'Océan au-dessus du cap Nord, près de l'île Neuve et de l'île de la Pénitence, environ à un degré vingt minutes de latitude septentrionale. Ces limites suivront la rivière d'Arowari, depuis son embouchure la plus éloignée du cap Nord, jusqu'à sa source, et ensuite une ligne droite tirée de cette source jusqu'au Rio-Branco, vers l'ouest.

En conséquence, la rive septentrionale de la rivière d'Aro-

wari, depuis sa dernière embouchure jusqu'à sa source, et les terres qui se trouvent au nord de la ligne des limites fixées ci-dessus, appartiendront en toute souveraineté à la république française. 1802-an X. France.

La rive méridionale de ladite rivière, à partir de la même embouchure, et toutes les terres au sud de ladite ligne des limites, appartiendront à S. M. Très-Fidèle.

La navigation de la rivière d'Arowari, dans tout son cours, sera commune aux deux nations.

Les arrangemens qui ont eu lieu entre les cours de Madrid et de Lisbonne pour la rectification de leurs frontières en Europe, seront toutefois exécutés suivant les stipulations du traité de Badajoz.

8. Les territoires, possessions et droits de la Sublime-Porte sont maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre.

9. La république des Sept-Iles est reconnue.

10. Les îles de Malte, de Gose et Comino seront rendues à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour être par lui tenues aux mêmes conditions auxquelles il les possédait avant la guerre, et sous les stipulations suivantes :

1°. Les chevaliers de l'ordre dont les langues continueront à subsister après l'échange des ratifications du présent traité, sont invités à retourner à Malte aussitôt que l'échange aura eu lieu : ils y formeront un chapitre général, et procéderont à l'élection d'un grand-maître, choisi parmi les natifs des nations qui conservent des langues, à moins qu'elle n'ait été déjà faite depuis l'échange des ratifications des préliminaires.

Il est entendu qu'une élection faite depuis cette époque sera seule considérée comme valable, à l'exclusion de toute autre qui aurait eu lieu dans aucun temps antérieur à ladite époque.

2°. Les gouvernemens de la république française et de la

1802 an x. France. Grande-Bretagne, désirant mettre l'ordre et l'île de Malte dans un état d'indépendance entière à leur égard, conviennent qu'il n'y aura désormais ni langue française ni anglaise, et que nul individu appartenant à l'une ou à l'autre de ces puissances ne pourra être admis dans l'ordre.

3°. Il sera établi une langue maltaise, qui sera entretenue par les revenus territoriaux et les droits commerciaux de l'île. Cette langue aura des dignités qui lui seront propres, des traitemens et une auberge. Les preuves de noblesse ne seront pas nécessaires pour l'admission des chevaliers de ladite langue : ils seront d'ailleurs admissibles à toutes les charges, et jouiront de tous les priviléges comme les chevaliers des autres langues. Les emplois municipaux, administratifs, civils, judiciaires et autres, dépendans du gouvernement de l'île, seront occupés au moins par moitié par les habitans des îles de Malte, Gose et Comino.

4°. Les forces de S. M. Britannique évacueront l'île et ses dépendances dans les trois mois qui suivront l'échange des ratifications, ou plus tôt si faire se peut. A cette époque, elle sera remise à l'ordre dans l'état où elle se trouve, pourvu que le grand-maître ou des commissaires pleinement autorisés suivant les statuts de l'ordre soient dans ladite île pour en prendre possession, et que la force qui doit être fournie par S. M. Sicilienne, comme il est ci-après stipulé, y soit arrivée.

5°. La moitié de la garnison, pour le moins, sera toujours composée de Maltais natifs : pour le restant, l'ordre aura la faculté de recruter parmi les natifs des pays seuls qui continuent de posséder des langues. Les troupes maltaises auront des officiers maltais. Le commandement en chef de la garnison, ainsi que la nomination des officiers, appartiendront au grand-maître, et ils ne pourront s'en démettre, même temporairement, qu'en faveur d'un chevalier, d'après l'avis du conseil de l'ordre.

itée, que les lois du lieu où l'on découvrira ainsi la personne accusée auraient autorisé la détention et la traduction devant la justice, encore que le crime y eût été commis. Les frais de la prise de corps et de la traduction en justice seront à la charge de ceux qui feront la réquisition : bien entendu que cet article ne regarde en aucune manière les crimes de meurtre, de falsification ou de banqueroute frauduleuse commis antérieurement à la conclusion de ce traité définitif. 1802-an x. France.

21. Les parties contractantes promettent d'observer sincèrement et de bonne foi tous les articles contenus au présent traité, et elles ne souffriront pas qu'il y soit fait de contravention directe ou indirecte par leurs citoyens ou sujets respectifs; et les susdites parties contractantes se garantissent généralement et réciproquement toutes les stipulations du présent traité.

22. Le présent traité sera ratifié par les parties contractantes dans l'espace de trente jours, ou plus tôt, si faire se peut, et les ratifications, en due forme, seront échangées à Paris.

En foi de quoi, nous, soussignés, plénipotentiaires, avons signé de notre main, et en vertu de nos pleins-pouvoirs respectifs, le présent traité définitif, et y avons fait apposer nos cachets respectifs.

Fait à Amiens, le 6 germinal an x de la république française (le 27 mars 1802).

Joseph Bonaparte, Cornwallis, J.-Nicolas d'Azzara, et Schimmelpenninck.

Ce traité, qui acheva de consolider la puissance déjà colossale de Bonaparte, en ajoutant à ses autres titres de gloire celui de pacificateur de l'Europe, ne répandit pas autant d'allégresse en Angleterre qu'en France. Une partie du peuple

1802-an x. France. anglais, dont les vœux pour la paix s'étaient refroidis par suite des débats qui avaient eu lieu dans le parlement lorsque le roi y annonça les préliminaires de paix conclus avec la France, en donnant communication des papiers y relatifs, et encore pendant la lenteur des conférences d'Amiens, ne put voir sans un sentiment d'orgueil humilié tous les avantages que le nouveau traité assurait à la France, cette nation rivale, que tant de sacrifices et tant de trésors prodigués depuis dix ans n'avaient pu abattre ni affaiblir. Les nouvelles acquisitions de la république, la prise de possession immédiate ou la réversion assurée de la Lombardie, de la Louisiane, du duché de Parme et de l'île d'Elbe, paraissaient, aux yeux des Anglais mécontens, autant d'usurpations ou de concessions que lord Cornwallis n'avait pas été autorisé à consacrer. Chose étrange! on vit le célèbre Pitt, alors sorti du ministère, comme nous l'avons déjà dit, défendre avec son éloquence ordinaire, contre son propre parti, une négociation qui mettait fin à une guerre dont il avait été l'ame et le principal artisan. Son opinion sur le passé était la même; mais il pensait que le ministère britannique avait eu raison de croire que la dissolution du gouvernement révolutionnaire en France était la plus sûre garantie pour le présent et l'avenir. Il avait pensé et il pensait encore que la restauration de la monarchie serait un heureux événement pour la France et pour l'Europe; mais, cet objet ne pouvant plus être atteint, son opinion était qu'il fallait s'attacher à ce qu'on en pouvait saisir, considérer la situation présente des deux pays, compter aussi les pertes de la France dans sa population, dans ses capitaux, dans son industrie, et mettre dans la balance des accroissemens les avantages qu'avait acquis l'Angleterre, l'union avec l'Irlande, la haute réputation de ses armes sur terre et sur mer, l'affranchissement de l'empire des Indes, et les immenses progrès du commerce.

*Concordat avec le pape ; consulat à vie ; instruction publique ; institution de la Légion-d'Honneur*[1]. — La paix régnait, et déjà la France commençait à jouir d'une prospérité qui lui avait été si long temps inconnue ; de toutes les parties de cette belle et vaste contrée s'élevait comme un concert unanime d'action de grâces vers l'auteur de ce bienfait. 1802-an x. 19 mai. (29 floréal.) France.

Un nouveau pontife avait été donné à l'église romaine, dès le 13 mars 1800. Le pape élu, Chiaramonti, évêque d'Imola, qui prit le nom de Pie VII, s'était montré, avant son élévation, partisan des idées républicaines qui sont en harmonie avec le génie du christianisme[2] ; il devait en grande partie la tiare à l'influence que le premier consul avait exercée sur le conclave, et il semblait promettre de prendre pour modèle dans sa conduite politique un de ses prédécesseurs les plus distingués, Benoît XIV. Il envoya en France le cardinal Consalvi, pour négocier un concordat sur des bases un peu moins ultramontaines que celles du fameux concordat du roi François Ier avec le pape Léon X. Le 15 juillet 1801, une convention fut signée par Joseph Bonaparte, frère du consul et son plénipotentiaire, le cardinal Consalvi, et monsignor Spina, archevêque de Corinthe, tous les deux représentans du Saint-Siége. Le gouvernement y déclarait que « la grande majorité des Français reconnaissait le culte catholique, apostolique et romain pour sa religion. » Ce traité, qui relevait les autels du christianisme en France, tenu d'abord secret entre les deux parties contractantes, fut publié dans Paris en même temps que le traité d'Amiens. Ce fut le 18 avril 1802, le jour solennel de Pâques, que cette promulgation eut lieu,

[1] Journaux et Relations du temps.

[2] Nous avons de ce pape, encore existant, une homélie publiée à Imola en 1797, dans laquelle ces principes sont développés avec beaucoup d'éloquence et d'onction.

1802 an x. France.

au son des trompettes et au bruit des salves d'artilleri pompe des cérémonies religieuses dans la métropole, tant d'années d'absence de tout culte imposant de la nité, le brillant cortége où le légat du pape, le cardin prara, figurait auprès du premier consul, avait attir foule innombrable de spectateurs, qui témoignèren allégresse de cette nouvelle inauguration du culte d pères.

Tant de gloire et d'éclat répandus sur la France, que Bo parte appelait déjà la GRANDE NATION, tant de services rendus en si peu de temps à la patrie, sembleraient devoir justifier la grande récompense qu'à cette époque on décerna spontané ment au premier consul de la république. Organe du peuple, le tribunat en émit le vœu le premier, et le sénat conserva teur, auquel ce vœu fut communiqué, s'empressa de prendre occasion du message du gouvernement relatif à la paix, pour le réaliser. Son acte portait, que le premier consul Bonaparte serait réélu pour dix ans au-delà du terme d'un pareil nombre d'années fixé par l'acte constitutionnel. Déjà les esprits ten daient fortement vers les principes d'une monarchie tempérée; les motifs exprimés dans le sénatus-consulte sont trop remar quables, à cet égard, pour que nous ne les rapportions pas. « Considérant que dans les circonstances où se trouve la ré publique, était-il dit, il est du devoir du sénat conservateur d'employer tous les moyens que la constitution a mis en son pouvoir, pour donner au gouvernement la stabilité, qui seule multiplie les ressources, inspire la confiance au dehors, éta blit le crédit au dedans, rassure les alliés, décourage les en nemis secrets, écarte les fléaux de la guerre, permet de jouir des fruits de la paix, et laisse à la sagesse le temps d'exécuter tout ce qu'elle peut concevoir pour le bonheur d'un peuple libre, etc. » On ne pouvait pas désigner plus clairement la monarchie, à moins de la nommer.

réponse du premier consul au message du sénat con- 1802 an x. France.
ur, qui lui annonçait cette prolongation de dix années
exercice de la dignité consulaire, ne mérite pas moins
rapportée. Elle renferme des paroles en quelque sorte
tiques : « La fortune, disait Bonaparte, a souri à la
ique; *mais la fortune est inconstante; et combien*
*mes qu'elle avait comblés de sa faveur ont vécu trop*
*ques années!* L'intérêt de ma gloire et celui de mon
ir *sembleraient avoir marqué le terme de ma vie*
ue au moment où la paix du monde est proclamée....
ous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice;
rai, si le vœu du peuple me commande ce que votre
ge autorise. »

sénatus-consulte dont nous venons de parler n'était
premier degré préparé par l'ambitieux consul lui-même
monter plus rapidement, et sans aucune secousse, au
e la puissance. En effet, la prolongation accordée à
ité de Bonaparte parut bientôt trop courte. Toutefois,
teurs gagés du tribunat, n'osant pas encore se montrer
manifestement en contradiction avec les idées républi-
, qui conservaient encore un grand nombre de partisans,
ent à faire la proposition formelle que Bonaparte restât
r consul toute sa vie, et se bornèrent à déclarer que,
remplir entièrement le vœu et l'attente de la nation,
nir devait ressembler au présent; que la gratitude devait
ns bornes comme le bienfait. » Mais les deux hommes
onaparte s'était associés dans l'administration générale
faires de l'état, et qui lui devaient en quelque sorte le
rang auquel ils étaient parvenus, se montrèrent plus
que les tribuns adulateurs. Ils prirent un arrêté,
it que le peuple serait consulté sur cette question : Na-
le sera-t-il consul à vie? Ainsi qu'on devait s'y attendre,
naparte sans doute le premier, les trois sections du

1802 an x. France.

corps législatif (le sénat, le tribunat et la chambre des représentans) sanctionnèrent l'arrêté et résolurent la question par l'affirmative. Quelques oppositions, parmi lesquelles on remarqua celle du sénateur Lanjuinais, annoncèrent que le parti républicain, toujours existant, s'affaiblissait de jour en jour, par l'effet de la séduction ou d'un enthousiasme irréfléchi. La nation s'abandonna au mouvement qu'avaient imprimé à l'opinion publique les premiers corps de l'état, les feuilles publiques, l'autorité littéraire des académies. On n'examina point quelles pouvaient être les conséquences du consulat à vie décerné avant l'expiration de cette magistrature décennaire. Les votes négatifs furent à peine aperçus au milieu des autres, qui consacraient l'affirmative; toutes les autorités secondaires ayant suivi avec zèle l'exemple donné par les premiers corps de l'état, entraînèrent avec elles la grande majorité des citoyens : Bonaparte fut solennellement proclamé consul à vie.

L'assemblée constituante, dans sa marche régénératrice, s'était occupée de l'instruction publique; mais son œuvre avait disparu pendant la grande tourmente révolutionnaire qui avait suivi le 10 août 1792. Bonaparte avait senti la nécessité de faire sortir cette branche si importante de l'économie politique du néant où elle était encore plongée, et de la faire servir à ses vues ultérieures. Il en confia la direction à un homme en qui se trouvait réuni tout ce que la science donne à l'esprit de profondeur, d'étendue et de rectitude; tout ce que l'éloquence et la saine littérature ajoutent à ces qualités d'éclat et d'autorité persuasive; enfin, cette libéralité de raison et de principes qui conviennent à l'homme d'état, au magistrat vertueux auquel la patrie commet ses plus chères sollicitudes. Fourcroy semblait formé tout exprès pour cet important ministère. Il pensait que l'instruction publique dans les états libres, réfléchissant de plus en plus la consti-

tution, à chaque degré de l'enseignement, devait former le citoyen avant l'homme de lettres, et des hommes d'état plutôt que des savans : c'est pourquoi il employa, avec une prédilection marquée, des maîtres éprouvés, des citoyens fidèles, étrangers à tout esprit de corporation, à toute doctrine désavouée par les lois. Il savait que le plus solide appui de la liberté politique et civile est une éducation uniforme et nationale, dans un état où les mœurs et la législation protégent les lumières; mais Bonaparte s'empressa bientôt d'altérer l'ouvrage de Fourcroy : il trouva par la suite un homme qui entra plus complaisamment dans ses desseins, en dirigeant l'instruction publique dans un système presque entièrement militaire. Le général consul voulait une nation de soldats, pour comprimer les sentimens de liberté qui auraient entravé son ambition démesurée. 1802-an x. France.

Peu de temps après le notable changement opéré dans la constitution de l'an VIII, changement qui plaçait Bonaparte sur les premières marches du trône de France, la Légion-d'Honneur fut créée : grande et belle institution, qui associait dans la même récompense et les mêmes honneurs les services civils et militaires, les vertus du magistrat, le savoir et les talens du citoyen et le dévouement du soldat! Après de longs débats qui eurent lieu dans le tribunat, où quelques orateurs s'efforcèrent de faire considérer cette innovation comme contraire aux principes de l'égalité et de la morale républicaines, la proposition faite par le consul, et défendue par son frère Lucien, fut adoptée, et la loi suivante promulguée :

*Loi du 19 mai 1802 portant création d'une légion d'honneur.*

TITRE PREMIER.

Article 1. En exécution de l'article 87 de la constitution concernant les récompenses militaires, et pour récompenser

1802-an x. France. aussi les services et les vertus civiles, il sera formé une légion d'honneur.

2. Cette légion sera composée d'un grand conseil d'administration et de quinze cohortes, dont chacune aura son chef-lieu particulier.

3. Il sera affecté à chaque cohorte des biens nationaux portant deux cent mille francs de rente.

4. Le grand conseil d'administration sera composé de sept grands officiers, savoir : des trois consuls et de quatre autres membres, dont un sera nommé, entre les sénateurs, par le sénat; un autre, entre les membres du corps législatif, par le corps législatif; un autre, entre les membres du tribunat, par le tribunat; et un enfin, entre les conseillers d'Etat, par le conseil d'Etat. Les membres du grand-conseil d'administration conserveront, pendant leur vie, le titre de grand-officier, lors même qu'ils seraient remplacés par l'effet de nouvelles élections.

5. Le premier consul est de droit chef de la légion, et président du grand-conseil d'administration.

6. Chaque cohorte sera composée de sept grands-officiers, de vingt commandans, de trente officiers, et de trois cent cinquante légionnaires.

Les membres de la légion sont à vie.

7. Il sera affecté, à chaque grand-officier, 5,000 fr.; à chaque commandant, 2,000 fr.; à chaque officier, 1,000; à chaque légionnaire, 250 fr.

Ces traitemens sont pris sur les biens affectés à chaque cohorte.

8. Chaque individu admis dans la légion jurera, sur son honneur, de se dévouer au service de la république, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense des consuls, des lois de la république et des propriétés qu'elles ont consacrées; de combattre, par tous les moyens

que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendante à rétablir le régime féodal, les titres et qualités qui en étaient l'attribut; enfin, de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité. 1802-an x. France.

9. Il sera établi, dans chaque chef lieu de cohorte, un hospice et des logemens pour recueillir, soit les membres de la légion, que leur vieillesse, leurs infirmités ou leurs blessures auraient mis dans l'impossibilité de servir l'État, soit les militaires qui, après avoir été blessés dans la guerre de la liberté, se trouveraient dans le besoin.

TITRE II.

*Composition.*

ARTICLE 1. Sont membres de la légion tous les militaires qui ont reçu des armes d'honneur.

Pourront y être nommés les militaires qui ont rendu des services majeurs à l'État dans la guerre de la liberté;

Les citoyens qui, par leurs services, leurs talens, leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes de la république, ou fait aimer et respecter la justice ou l'administration publique.

2. Le grand conseil d'administration nommera les membres de la légion.

3. Durant les dix premières années de paix qui pourront suivre la première formation, les places qui viendront à vaquer demeureront vacantes jusqu'à concurrence du dixième de la légion, et, pour la suite, jusqu'à concurrence du cinquième. Ces places ne seront remplies qu'à la fin de la première campagne.

4. En temps de guerre, il ne sera nommé aux places vacantes qu'à la fin de chaque campagne.

5. En temps de guerre, les actions d'éclat feront titres pour tous les grades.

1802-an x. France. 6. En temps de paix, il faudra avoir vingt-cinq années de service militaire pour pouvoir être nommé membre de la légion; les années de service, en temps de guerre, compteront double, et chaque campagne de la guerre dernière comptera pour quatre années.

7. Les grands services rendus à l'Etat dans les fonctions législatives, la diplomatie, l'administration, la justice ou les sciences, seront aussi des titres d'admission, pourvu que la personne qui les aura rendus ait fait partie de la garde nationale du lieu de son domicile.

8. La première organisation faite, nul ne sera admis dans la légion, qu'il n'ait exercé pendant vingt-cinq ans ses fonctions avec les distinctions requises.

9. La première organisation faite, nul ne pourra parvenir à un grade supérieur qu'après avoir passé par le plus simple grade.

10. Les détails de l'organisation seront déterminés par des règles d'administration publique : elle devra être faite au premier vendémiaire an XII, et, passé ce temps, il ne pourra y être rien changé que par des lois.

30 avril. (10 floréal.) Colonies des Antilles. *Précis de l'expédition de Saint-Domingue ; première époque, jusqu'à la soumission du général noir Toussaint-Louverture* [1]. — Lorsqu'un affranchissement prématuré brisa la chaîne des noirs au commencement de la révolution, la colonie de Saint-Domingue, la plus importante des possessions françaises dans les mers d'Amérique, offrit d'abord l'aspect d'un repaire habité par des bêtes féroces. Victimes d'une philantropie mal calculée, privés du bienfait d'une éducation qui les eût préparés au régime social, les noirs durent abuser de leur liberté, parce qu'ils n'en avaient pas le sentiment

[1] Journaux et relations du temps. — Histoire de Saint-Domingue. — Mémoires du général Pamphile Lacroix. — M. Dumas. — Mémoires manuscrits des généraux B. et C. — Notes et documens communiqués, etc.


PARTIE ESPAGNOLE
Hincha
Banique

véritable, parce qu'ils n'en connaissaient ni le principe ni les limites. Toutefois, la lutte des passions, des partis, des factions avança dans ces hommes grossiers le développement de leur intelligence. Sans civilisation, ils reconnurent des droits et des devoirs; sans morale, ils se soumirent à des lois; et jaloux, par instinct, de leur indépendance, ils marchèrent et combattirent sous des chefs par nécessité. Les efforts de la métropole pour ramener les noirs sous le joug régulier de la domination française furent rendus infructueux par l'ambition de certains hommes de couleur. Ceux-ci, nourris et instruits par les blancs, s'étaient élevés rapidement au-dessus des hordes africaines, qui, ayant perdu, sous une discipline plus que sévère, l'innocence des passions, n'avaient acquis que les vices de la servitude. Plusieurs commissaires et autres agens, envoyés successivement par le gouvernement conventionnel et par le directoire, avaient été contraints de se rembarquer. Enfin un noir, Toussaint-Louverture, qui avait vécu cinquante années dans l'esclavage, sachant à peine lire, mais doué par la nature d'un génie extraordinaire, s'éleva tout à coup parmi les siens et devint leur chef suprême, parce qu'ils en voulaient un de leur couleur. Il n'avait été d'abord qu'un instrument dont le général français Laveaux, resté commandant-général de la colonie après le régime anarchique des agens et commissaires civils envoyés de France, crut devoir se servir pour essayer de remettre et de maintenir les noirs sous la domination de la république. Nommé par la suite lieutenant au gouvernement de la colonie, et bientôt après général en chef des armées de Saint-Domingue (en germinal an v, mars 1797), par les commissaires du directoire Sonthonax et Raimond, Toussaint-Louverture supplanta son bienfaiteur[1]. Il ne s'en tint pas là : la présence de Sonthonax, désagréable

1802-an x.
Antilles.

[1] Dans les commencemens de sa fortune, Toussaint disait, dans son langage créole : *Après bon Dieu, c'est Laveaux.*

1802-an x. Antilles. à la colonie, qui se rappelait les troubles que la premièré administration de ce commissaire avait fait naître, ne gênait pas moins Toussaint dans ses vues ultérieures ; il le fit nommer représentant de Saint-Domingue au corps législatif de France, et lui enjoignit (avec toutes les marques extérieures du respect et de la soumission) d'aller défendre auprès du directoire et de la métropole les intérêts de ses mandataires, et de faire connaître la vérité sur la situation de la colonie, rendue à l'ordre et à la tranquillité.

Tous ceux qui pressentaient le résultat nécessaire du renvoi de Sonthonax, auquel ils s'étaient opposés dans l'intérêt de la république, passèrent en France avec ce commissaire. D'après leurs plaintes et les éclaircissemens qu'ils donnèrent, le directoire conçut de justes alarmes sur les projets ultérieurs de l'homme qui venait de se placer ainsi, de son autorité privée, au gouvernail de la colonie. Le général Hédouville reçut, au commencement de l'année 1797, la mission difficile d'aller observer et contenir, s'il était possible, l'ambitieux noir, que les Anglais cherchaient alors à détacher entièrement de la France, en offrant de lui garantir la souveraineté de Saint-Domingue.

Le général Hédouville, n'amenant avec lui qu'une escorte ou garde d'honneur, ne pouvait exercer que l'influence de son caractère public et privé : faibles armes contre un homme qui disposait de grandes forces positives ! Il débarqua d'abord à Santo-Domingo, capitale de la partie espagnole de l'île, et se rendit ensuite par mer au Cap, capitale de la partie française. Son premier soin fut de mander auprès de lui Toussaint-Louverture ainsi que le général Rigaud (mulâtre), qui commandait, sous les ordres du premier, la partie du sud, et il reconnut, dans l'entrevue qu'il eut avec ces deux hommes, combien leur défiance commune et individuelle rendait sa mission difficile.

Bientôt Toussaint s'éloigna de l'agent français, sous le prétexte plausible de donner suite aux négociations militaires qu'il avait entamées avec les Anglais pour l'évacuation de ce qui leur restait encore sur le sol de l'île. La capitulation accordée par ce général noir à la garnison du Port au-Prince, accrédita les bruits qui commençaient à se répandre de sa connivence avec les ennemis de la république. En effet, Toussaint, à la tête d'une armée de quinze mille hommes, fit à une poignée d'Anglais le pont d'or qu'ils avaient demandé, et leur laissa jusqu'à la faculté et le temps d'embarquer l'artillerie en fonte et de détruire les canons en fer. 1800 aux Antilles.

Hédouville blâma hautement cette première capitulation, et résolut de traiter lui-même pour l'évacuation de la colonie. Il avait réussi à faire capituler le môle Saint Nicolas, où se trouvaient, indépendamment d'une bonne garnison, plus de six mille hommes de troupes anglaises en rade; la remise de cette place devait avoir lieu dans le même état et avec la même quantité de bouches à feu qu'au moment de la prise de possession. Il avait été stipulé qu'aucun émigré ne pourrait rester en ville et dans le pays évacué ou à évacuer; mais Toussaint, en apprenant cette capitulation, se plaignit, dans les termes les plus vifs, de ce qu'il n'avait pas été employé pour traiter avec l'ennemi, et prétendit que, en sa qualité de général en chef, c'était à lui seul de négocier les conventions de ce genre. A l'instigation du général noir, le général anglais Maitland ne voulut plus tenir le traité qu'il avait signé pour l'évacuation du môle Saint-Nicolas, déclarant qu'il ne contracterait désormais aucun arrangement qu'avec l'autorité militaire, en qui seul il reconnaissait la puissance. En effet, une nouvelle capitulation eut lieu, modifiée et arrêtée définitivement par Toussaint.

Ce noir fit une entrée solennelle au môle Saint-Nicolas. A son arrivée dans cette place, les troupes anglaises bordaient

1802-an x. Antilles.

la haie ; le curé vint processionnellement le recevoir sous le dais, portant à sa rencontre le Saint-Sacrement. Une tente magnifique était dressée sur la place d'armes : le général Maitland y donna à Toussaint un repas somptueux, à la suite duquel il lui fit présent, au nom du roi d'Angleterre, de l'argenterie qui avait orné la table. Le chef des noirs passa ensuite en revue les troupes anglaises, qui défilèrent devant lui. Après cette parade, le général Maitland lui fit encore présent, toujours au nom de S. M. Britannique, de deux couleuvrines en bronze, et de la maison du gouvernement, que les Anglais avaient fait bâtir et meubler de la manière la plus élégante[1]. Il paraît que le général noir, par des considérations qui prenaient leur source dans la position où se trouvaient alors les Anglais, éluda de répondre à ce qu'on attendait de lui d'après ces démonstrations ; mais il resta si charmé de la conduite des Anglais à son égard, qu'il répéta souvent par la suite : « que la république ne lui avait jamais rendu autant d'honneur que le roi d'Angleterre. »

Il n'entre pas dans notre plan de rendre compte de toutes les menées de Toussaint-Louverture pour obliger le général Hédouville, dont il méconnaissait l'autorité et bravait les mesures impuissantes, à se rembarquer, afin de ne pas attirer de nouvelles désolations sur un pays déjà si malheureux.

[1] Le lieutenant-général Pamphile Lacroix a vu, dans les papiers de Toussaint restés dans les archives du gouvernement au Port-au-Prince, les propositions secrètes qui étaient la cause de toutes ces démonstrations publiques. Elles tendaient à faire déclarer Toussaint Louverture roi d'Haïti, qualité dans laquelle le général Maitland promettait à ce noir qu'il serait de suite reconnu par l'Angleterre, s'il consentait, en ceignant la couronne, à signer, sans restriction, un traité de commerce exclusif, qui donnerait à la Grande-Bretagne seule le droit d'exporter les productions coloniales, et d'importer en échange ses produits manufacturés, à l'exclusion de ceux du continent. On donnait au nouveau roi l'assurance qu'une forte escadre de frégates anglaises serait toujours dans ses ports ou sur ses côtes pour les protéger.

L'agent français emmena avec lui trois frégates, et les bâtimens qui étaient en rade du Cap. Quinze à dix-huit cents personnes de toutes couleurs s'embarquèrent sur cette escadre ; Hédouville publia, en partant, une proclamation, par laquelle il prévint les habitans de la colonie qu'on allait mettre à exécution un projet d'indépendance concerté avec le cabinet de Saint-James et le gouvernement des États-Unis. 1798-an 7. Antilles.

Immédiatement après le départ de cet agent, Toussaint s'empressa d'écrire au directoire pour lui rendre compte de sa propre conduite et pour se justifier des torts dont on allait l'accuser. Après être entré dans beaucoup de détails à cet égard, il finissait sa dépêche en disant : « Fort de ma conscience, je ne vous rappellerai pas, citoyens directeurs, tout ce que j'ai fait pour le triomphe de la liberté, la prospérité de Saint-Domingue, la gloire de la république française ; je ne protesterai pas, auprès de vous, de mon attachement à la métropole, à mes devoirs, de mon respect à la constitution, aux lois de la république, et de ma soumission au gouvernement ; je vous en fis le serment, j'y suis fidèle, et ma conduite à venir, plus que tous les sermens, vous prouvera que j'y serai toujours fidèle. » Toussaint annonçait en même temps qu'il avait député auprès du commissaire Roume, délégué par le directoire dans la partie ci-devant espagnole de Saint-Domingue, pour l'inviter à venir prendre les rênes du gouvernement, abandonnées par le général Hédouville.

Le commissaire Roume se rendit à l'invitation de Toussaint, et prit le titre d'agent du directoire. Jugeant les intentions d'autrui d'après les siennes, il espéra faire le bien de la colonie, et, dans ce but, il appela au Port-au-Prince, pour les concilier, Toussaint et le général Rigaud. Ce dernier, ayant reçu du général Hédouville, partant pour la France, le conseil de se méfier de l'ambitieux Toussaint, et de rester toujours fidèle à la république, n'était point disposé à obéir

1802-an x. Antilles. en subalterne au général noir; les relations de service entre ces deux chefs avaient cessé: les efforts de Roume pour étouffer le germe d'une nouvelle guerre intestine furent inutiles.

La caste des hommes de couleur, alarmée de voir un noir exercer le commandement suprême, et gouverner la colonie de sa pleine autorité, vint se ranger avec empressement sous les étendards du général Rigaud. Plus audacieuse, plus brave, plus forte, au moral comme au physique, que celle des nègres, plus instruite, mais aussi féroce, cette caste, qui dans la lutte qu'elle allait entreprendre, avait à combattre dans la proportion d'un contre dix, ne s'effraya pas du nombre.

Les deux partis se recrutèrent au nom de la France, dont ils portaient également les couleurs, en prétendant chacun combattre pour elle. Les blancs, suivant l'assiette de leurs propriétés, se rangèrent de l'un ou de l'autre côté; mais ils ne pouvaient plus être que des auxiliaires dédaignés. Ceux qui habitaient la partie du sud marchèrent avec Rigaud, et ceux du nord ou de l'ouest, ou servirent en personne sous les drapeaux de Toussaint, ou furent obligés de faire des vœux et des sacrifices pour ce noir.

Le début de cette guerre atroce fut la surprise, par Rigaud, de la ville de Léogane, où plusieurs individus de tout rang et de toute couleur furent impitoyablement massacrés.

En apprenant cet événement, Toussaint concentra une partie de ses troupes sur le Port-au-Prince, et ayant ordonné à tous les hommes de couleur de se réunir dans l'église, il monta en chaire, leur annonça son départ, et leur prédit qu'il serait victorieux de Rigaud. « Vous étiez prêts à vous soulever contre moi, dit-il aux mulâtres, mais je laisse ici mon œil et mon bras : le premier saura vous surveiller, le second saura vous atteindre. »

A la suite de cette admonition menaçante, les hommes de

couleur se retirèrent frappés de consternation, se renfermèrent dans leurs maisons, et se donnèrent bien de garde de tenter le moindre mouvement. Ceux du sud, animés et encouragés par leur général, défendirent l'approche de leur territoire, et, quoique inférieurs en nombre, ils battirent souvent les noirs. 1802-an x. Antilles.

Rigaud fit égorger tous les agens de Toussaint et ceux des Anglais qui tombèrent en son pouvoir à Jérémie, au grand et au petit Goave. Beaucoup de propriétaires de toutes couleurs payèrent de leur vie les hommages qu'ils s'étaient empressés de rendre à Toussaint, regardé par eux comme le régénérateur de la colonie.

Sur ces entrefaites, le général noir, que ses adversaires croyaient renfermé au Port-au-Prince, où ils espéraient pouvoir le faire assassiner, s'était porté vers le nord, avait forcé le pont de l'Ester, gardé par des hommes de couleur, et était venu soumettre le môle Saint-Nicolas, après avoir échappé aux plus grands dangers et rompu partout les trames de ses ennemis. Les hommes de couleur de cette partie de l'île furent arrêtés et traînés à la suite de l'armée noire, dont ils eurent à essuyer tous les outrages; nus, enchaînés, il leur était défendu d'articuler la moindre plainte, sous peine de la flagellation ou d'être passés par les armes. Cependant, à son retour au Cap, Toussaint déclara que ces hommes avaient été assez punis; qu'ils allaient recevoir des passeports et des vêtemens pour se rendre auprès de leurs familles souffrantes, et qu'ils seraient protégés dans leur route et traités comme des frères.

Cette conduite politique, dont l'astucieux chef des noirs se promettait de grands résultats par la reconnaissance qu'il croyait exciter chez les hommes de couleur, n'eut aucune influence sur ceux qui avaient les armes à la main: les hostilités ne se ralentirent point entre les deux partis.

1802-an x. Antilles. L'agent Roume, spectateur impuissant de ces scènes désastreuses, désespérant de pouvoir calmer ou modérer les combattans, prit le parti d'envoyer le chef de brigade du génie, Vincent, officier de mérite et d'une grande sagesse, pour aller rendre compte au directoire de la malheureuse guerre qui mettait en compromis les destinées de Saint-Domingue.

Cette guerre prit encore un caractère plus terrible après le départ du chef de brigade Vincent. La population des campagnes, pour éviter de tomber sans défense sous les coups de la soldatesque effrénée qui les parcourait, se réfugiait de toutes parts dans les postes fortifiés et dans les villes. L'encombrement produisit bientôt la famine; plus de quatre mille individus périrent ainsi de faim dans le seul bourg de Jacmel. La garnison de ce poste, commandée par le chef de brigade Pétion [1], homme de couleur, ayant perdu l'espoir d'être secourue, et se voyant serrée de près par Toussaint-Louverture, se fit jour l'epée à la main à travers les nombreux ennemis qui la pressaient, et se réfugia au grand Goave. Plus de huit cents hommes périrent dans la mêlée, et la plupart des femmes qui suivaient cette colonne tombèrent entre les mains de Toussaint. Les noirs, plus nombreux, finirent par triompher de leurs adversaires; Rigaud se vit successivement enlever toutes ses places, et fut acculé jusqu'aux Cayes.

Cependant le chef de brigade Vincent était arrivé en France. Il eut long-temps à lutter contre les efforts des différens partis qui divisaient l'opinion sur Saint-Domingue, et qui presque tous l'égaraient sur le véritable état des choses dans cette colonie. Les uns représentaient Toussaint-Louverture comme un brigand ambitieux, devenu l'instrument des Anglais pour

[1] Depuis président de la partie de l'île de Saint-Domingue ou d'Haïti, qui s'est formée en république. Pétion est mort en 1817, et le général Boyer, autre homme de couleur, lui a succédé.

enlever la colonie à la république; d'autres affirmaient qu'il agissait pour son propre compte, et qu'il voulait se rendre tout à fait indépendant; plusieurs soutenaient qu'il fallait seconder les efforts des hommes de couleur et de leur général Rigaud, pour l'anéantissement d'un homme dont la conduite envers les agens de la république démontrait assez les desseins ultérieurs; enfin quelques uns, mais en petit nombre, regardaient Toussaint comme le seul noir qui pût ramener les noirs à la discipline, et réparer une partie des maux que l'intempestive émancipation de ces Africains avait causés. (1800 an 8. Antilles.)

Dans les circonstances critiques où le directoire se trouvait placé alors, et au milieu de ce conflit d'opinions diverses sur la situation de Saint-Domingue, il devenait bien difficile au chef de brigade Vincent de faire connaître la vérité, et d'indiquer au gouvernement le seul parti à prendre dans les intérêts réels des colons et de la métropole. La révolution du 18 brumaire s'opéra : le premier consul, éclairé par Vincent, considéra Toussaint-Louverture comme l'homme propre à introduire dans le gouvernement et l'administration de la colonie le système que lui-même se proposait de suivre en France. En conséquence, dès le 4 nivose an VIII (25 septembre 1799), il prit, avec les deux autres consuls, un arrêté, portant que le chef de brigade du génie Vincent, l'ex-commissaire du directoire à Saint-Domingue, Raymond, et le général Michel, qui avait déjà servi dans la colonie, partiraient sans délai pour Saint-Domingue; qu'ils seraient porteurs de la proclamation que nous transcrirons plus bas; que les mots suivans : « *Braves noirs, souvenez-vous que le peuple français seul reconnaît votre liberté et l'égalité de vos droits*, » seraient inscrits en lettres d'or sur tous les drapeaux des bataillons de garde nationale de la colonie de Saint-Domingue. Cette députation était en outre chargée d'apprendre à Toussaint que le gouvernement consulaire le maintenait dans son en-

1802-an x. Antilles. ploi de général en chef de l'armée de Saint-Domingue. La proclamation dont ils étaient porteurs était ainsi conçue :

*Les consuls de la république aux citoyens de Saint-Domingue.*

« Citoyens,

» Une constitution qui n'a pu se soutenir contre des violations multipliées, est remplacée par un nouveau pacte, destiné à affermir la liberté.

» L'article 91 porte que les colonies françaises seront régies par des lois spéciales.

» Cette disposition dérive de la nature des choses et de la différence des climats.

» Les habitans des colonies françaises situées en Amérique, en Asie, en Afrique, ne peuvent être gouvernés par la même loi.

» La différence des habitudes, des mœurs, des intérêts, la diversité du sol, des cultures, des productions, exigent des modifications diverses.

» Un des premiers actes de la nouvelle législature sera la rédaction des lois destinées à vous régir.

» Loin qu'elles soient pour vous un sujet d'alarmes, vous y reconnaîtrez la sagesse et la profondeur des vues qui animent les législateurs de la France.

» Les consuls de la république, en vous annonçant le nouveau pacte social, vous déclarent que les principes sacrés de la liberté et de l'égalité des noirs n'éprouveront jamais parmi vous d'atteinte ni de modification.

» S'il est dans la colonie des hommes mal intentionnés, s'il en est qui conservent des relations avec les puissances ennemies, *braves noirs, souvenez-vous que le peuple français seul reconnaît votre liberté et l'égalité de vos droits.* »

Quoique les membres de cette députation fussent des personnes connues, auxquelles Toussaint-Louverture avait plusieurs fois marqué de la confiance, il fit arrêter le général Michel et le chef de brigade Vincent, pour prendre connaissance par avance des papiers dont ils étaient porteurs, et pour s'assurer s'ils n'avaient point d'arrière-mission. Ils n'obtinrent l'un et l'autre leur élargissement que sur l'ordre patent de celui qui avait prescrit sous main leur arrestation. 1802-an X. Antilles.

L'expédition du général Ganteaume, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, et que l'on disait destinée pour Saint-Domingue, avait inspiré au général noir la méfiance qu'il venait de témoigner. Les Anglais avaient d'ailleurs fait répandre le bruit que la guerre du sud de la colonie était excitée par la metropole, qui laissait ainsi la population s'entre-détruire pour arriver d'une manière plus facile au rétablissement de l'esclavage.

La proclamation des consuls ne pouvait guère tranquilliser les noirs, puisqu'elle remettait aux actes d'une nouvelle législature la rédaction des lois destinées à régir les colonies; aussi Toussaint éluda-t-il de la faire imprimer et de faire placer sur les drapeaux l'inscription prescrite. Cependant il partit pour le sud, afin d'aller faire connaître lui-même à son armée sa confirmation dans le grade de général en chef, et tenter de ramener son antagoniste Rigaud dans les voies de l'obéissance. Cette dernière entreprise fut exécutée par le chef de brigade Vincent, malgré toutes les difficultés qu'elle présentait.

Muni d'un sauf-conduit de l'agent Roume (confirmé dans sa place par les consuls de la république), le directeur des fortifications, Vincent, se rendit aux Cayes, quartier-général de Rigaud. Celui-ci se livra à des accès de fureur, en apprenant de la bouche de l'ingénieur que le nouveau gouvernement de la métropole confirmait Toussaint dans le poste de

1802-an x. Antilles.

général en chef de Saint-Domingue, et en recevant l'ordre de ce dernier, qui lui prescrivait de quitter momentanément le département du sud. Le bouillant mulâtre eût peut-être à l'instant même poignardé le chef de brigade Vincent, si cet officier n'avait pas eu l'attention de se munir d'une lettre de Rigaud fils, qui le recommandait à l'auteur de ses jours, l'appelant son second père, en reconnaissance des soins qu'il en avait reçus au collége de Liancourt, où ce jeune homme était élevé. Rigaud, en dévorant cette lettre, s'écria : « Prenez mon sang, il est à vous ; » et comme il faisait mine de vouloir se poignarder lui-même, les gens de sa suite l'entraînèrent.

L'arrivée de la députation détruisit le prestige de la résistance des mulâtres; on s'occupa dans la partie du sud encore insurgée contre Toussaint, de triompher de l'obstination de Rigaud. A force d'essais et de soins, on obtint de ce général, qui ne pouvait pas se familiariser avec l'idée d'obéir à un noir, qu'il enverrait des parlementaires au général en chef de la colonie.

Cette dernière démarche acheva d'enlever à Rigaud toute espèce de crédit auprès des siens, et il ne lui fut plus possible de les rassembler en corps d'armée ; dans cette situation des choses, il prit le parti de s'embarquer et de se réfugier en France avec Pétion et quelques-uns des chefs qui l'avaient servi. A son exemple, les autres chefs opposés à Toussaint quittèrent la colonie et s'éparpillèrent dans l'archipel des Antilles.

C'est ainsi que se termina une guerre intestine qui avait duré près de dix-huit mois, et dont nous avons cru devoir passer sous silence la plus grande partie des détails odieux. Il n'y eut plus dès lors à Saint-Domingue d'opposition apparente. Toussaint fit publier une amnistie générale, et bientôt les habitans de la grande anse ou des parties de l'ouest et du

sud furent aussi soumis que ceux du canton de Toussaint. Toutefois, les hommes de couleur marquans avaient pris la fuite, et il ne restait de cette caste, dans le sud, que les femmes, les enfans, et les subalternes qui ne se crurent point trop compromis.

La sécurité de ces derniers ne fut pas de longue durée, et ils eurent bientôt à regretter de s'être fiés à la clémence du général noir. Toussaint, en politique adroit, et afin de faire retomber sur un autre tout l'odieux de ses moyens administratifs, fit choix d'un noir bien plus féroce et plus sanguinaire que lui, pour être l'exécuteur de sa haute justice. Dessalines, c'était le nom de ce noir, qui avait le grade de général de division dans l'armée coloniale, parcourait les différens quartiers de l'île, suivi d'une compagnie de guides armés de fouets : il faisait impitoyablement fustiger les noirs et les hommes de couleur dont l'attitude n'était pas assez tremblante ; des massacres, soit de jour, soit pendant la nuit, des noyades, signalaient la présence de ce bourreau : l'âge et le sexe n'étaient point épargnés ; et, s'il faut en croire la voix publique, dix mille victimes de couleur périrent en sacrifice [1].

Après avoir exercé cette vengeance sur les individus qui avaient osé méconnaître son autorité, Toussaint-Louverture reprit la marche de sa politique, et s'avança rapidement vers le but qu'il s'était proposé. Il accueillit sans familiarité les anciens colons qui s'étaient montrés les plus imbus des préjugés de couleur ; il caressa les anciens souvenirs et abolit le calendrier républicain, dont on se servait. Des officiers français émigrés restés dans la colonie après le départ des Anglais, au service desquels ils s'étaient mis, entrèrent à celui de Toussaint, et le chef noir offrit sa protection à ceux d'entre eux qui ne voulaient plus suivre cette carrière.

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*, par le lieutenant-général Pamphile de Lacroix.

1801 an x. Août.

Ce même noir qui avait écrit dans le temps au gouvernement directorial que sa religion n'était qu'un masque politique pour en imposer aux hommes superstitieux qu'il commandait, s'appliqua à gagner les prêtres en leur témoignant les plus grands égards. Cette conduite lui réussit : il fut proclamé le protecteur, le restaurateur de la religion ; et si la fortune eût voulu qu'il finît ses jours dans l'exercice du pouvoir, peut-être eût-il été canonisé, en reconnaissance des services par lui rendus à la foi.

Bientôt il ne conserva plus d'humilité que dans sa mise : toutes ses actions, tous ses actes publics ne tendirent plus qu'à élever l'assiette de son pouvoir. Il s'entoura d'une garde formidable, et l'on distinguait parmi les officiers des noms connus dans l'ancien régime ; il donna à ses gardes à cheval les couleurs et le trèfle des anciens gardes-du-corps des rois de France, et ne se montra plus qu'avec un grand faste militaire ; il s'entoura de tous les dehors d'un pouvoir absolu ; enfin, pour entraîner l'opinion, tout ce qui dominait par le rang et la propriété parmi les habitans de la colonie devint l'objet marqué de ses soins d'affection ; et, à l'aide de tels moyens, il obtint facilement des prôneurs jusqu'en Europe[1].

Il est juste de dire qu'au milieu de ces soins donnés aux signes extérieurs de son autorité, le général noir s'appliqua à cicatriser en partie les plaies profondes qu'avait reçues la colonie, et qu'il s'entoura d'administrateurs éclairés, qui donnèrent le plus grand développement à ses vues réparatrices. Les guerres qui avaient désolé Saint-Domingue en avaient chassé le plus grand nombre des propriétaires, et fait perdre la trace collatérale de beaucoup de successions. Le directeur-général du domaine, Idlinger, imagina d'affermer aux chefs militaires, pour des redevances assez faibles, les habitations

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*, par le lieutenant général baron Pamphile de Lacroix.

délaissées. L'intérêt qu'avait chaque corps de faire prospérer les travaux dont il retirait sa solde, et la cupidité des chefs, jointe à leurs moyens d'autorité, rappelèrent comme par enchantement l'aspect florissant des anciennes cultures. Les exploitations prospérèrent surtout au nord et dans l'ouest. Le premier fruit de l'organisation de ces ressources fut plus que suffisant pour couvrir les charges de la colonie. 1800 an 8. Antilles

La cession de la partie espagnole à la France avait été stipulée par le traité de paix conclu à Bâle, en 1795, entre la république et le roi Charles IV ; mais l'incertitude des événemens de la colonie avait fait retarder la prise de possession de ce territoire jusqu'en 1799, dans le temps même où la guerre désastreuse du sud était dans sa plus grande activité. A cette époque, Toussaint-Louverture, alarmé des progrès de Rigaud, et pour masquer son insuffisance contre ce redoutable adversaire, avait imaginé de former une expédition pour mettre entre les mains de la France la partie de Saint-Domingue légalement cédée par le monarque espagnol. Il se fit requérir en conséquence par l'agent du gouvernement, Roume, de donner ordre au général Agé, son chef d'état-major général, d'aller prendre possession de cette partie de l'île avec tel nombre de troupes blanches que lui, général en chef, croirait nécessaire. Le général Agé se rendit à Santo-Domingo, mais sans être accompagné d'aucune troupe. La présence de cet officier et l'objet de sa mission soulevèrent le peuple, excité d'ailleurs sourdement par les autorités espagnoles. Le *cabildo* (conseil colonial) vint dire au gouverneur et capitaine-général pour le roi d'Espagne que la sûreté du délégué Agé était compromise, et celui-ci fut reconduit avec une escorte jusque sur le territoire de la partie française.

En cédant ainsi trop légèrement aux insinuations du général noir, l'agent Roume n'avait point réfléchi que la responsabilité de cette démarche intempestive devait peser sur

1802-an x. Antilles. lui seul. Eclairé par le retour du général Agé, il s'empressa de rapporter son arrêté, et en fit informer officiellement les autorités espagnoles. Toussaint entra en fureur contre Roume, et le fit conduire prisonnier dans l'intérieur des terres, pour le punir de la conduite raisonnable qu'il venait de tenir.

Lorsque la guerre du sud fut terminée, Toussaint, persistant plus que jamais dans son premier dessein, écrivit au capitaine-général, don Joachim Garcia, qu'il allait envoyer le général noir Moïse, avec un corps de troupes, pour prendre possession de la partie espagnole, aux termes du traité de Bâle, et il demandait en même temps réparation de l'insulte commise en la personne du général Agé. Le gouverneur espagnol, dans sa réponse, commença par flatter l'amour-propre de Toussaint, en lui donnant le titre d'*excellence* et en lui prodiguant les complimens. Il lui dit ensuite que l'agent Roume, en annulant son premier arrêté, était convenu d'attendre avec lui les instructions des deux cabinets de France et d'Espagne, avant de mettre à exécution la prise de possession, et il finit par déclarer que le général Agé n'avait reçu aucune insulte.

Mais ce n'était plus avec des complimens qu'on pouvait espérer de modifier les projets du général noir. Il fit donc avancer ses colonnes sur le territoire espagnol, ainsi qu'il l'avait annoncé à don Garcia. Les généraux Kerverseau, Chanlatte, homme de couleur, plusieurs autres Français qui se trouvaient alors à Santo-Domingo, et les fonctionnaires espagnols, cherchèrent en vain à provoquer quelque résistance : leurs efforts se bornèrent à faire poser dans le département du Cibao[1] des embuscades derrière les rivières de Guayavin et d'Amina, et dans le département de l'Ozama[2], derrière celle du Nisao.

[1] Montagne très-élevée vers le milieu de l'île, et dans la partie espagnole.

[2] Grande rivière qui a son embouchure à Santo-Domingo.

L'armée noire força sans peine ces faibles obstacles, et, bientôt après, une convention, signée par don Garcia et Toussaint, substitua le pavillon de la république à celui du roi d'Espagne sur les remparts de Santo-Domingo. Plusieurs militaires et autres, qui s'étaient compromis vis-à-vis de Toussaint en cette circonstance, ne faisant aucun fond sur la magnanimité de ce général africain, s'embarquèrent à la hâte et quittèrent la colonie. 1802-an X. Antilles.

Cette prise de possession étendait l'autorité de l'ambitieux Toussaint du cap Tiburon au cap Samana, c'est-à-dire aux deux extrémités est et ouest de l'île de Saint Domingue. Il parcourut les villes de la partie espagnole au bruit du canon et au son de toutes les cloches; partout le clergé venait pieds nus le recevoir processionnellement sous le dais, et le général noir s'étudiait à flatter les espérances et le crédit de ces prêtres, connaissant toutes les conséquences d'une conduite aussi politique. En effet, peu de jours après la prise de possession, il était aussi maître de l'obéissance de la population espagnole, qu'il l'était déjà de la confiance des noirs.

Au surplus, cette réunion des deux parties de l'île ne tarda pas à procurer des avantages réciproques : la partie française eut plus de facilités dans les acquisitions de chevaux et de mulets pour activer la culture des terres, et la partie espagnole trouva de très-grands bénéfices dans l'exportation et la vente facile de ses bestiaux et de ses troupeaux de bêtes à cornes. Il ne resta dans cette dernière contrée que le nombre de troupes nécessaire pour les garnisons.

Toussaint, ayant préparé de longue main les esprits à l'acte politique qu'il méditait, réunit en assemblée générale les hommes de la colonie qui lui étaient le plus dévoués, et se fit présenter par cette assemblée un projet de constitution coloniale, qui, en lui remettant tous les pouvoirs, le nommait gouverneur et président à vie, avec le droit d'élire son

1802-an x. Antilles. successeur et de nommer à tous les emplois. Déjà ce chef des noirs avait répondu à ceux qui tentaient de le dissuader du dessein de s'emparer ainsi du pouvoir, et lui prédisaient les suites d'une pareille entreprise : « Je suis le Bonaparte de Saint-Domingue, et la colonie ne peut plus exister sans moi, » tant il était aveuglé par les séductions avec lesquelles d'avides spéculateurs exaltaient le sentiment des services qu'il avait rendus !

Le chef de brigade du génie Vincent était du petit nombre des Français qui, toujours fidèles aux intérêts de la mère-patrie, avaient conservé le crédit et la faculté de dire la vérité à Toussaint-Louverture. Il en usa avec énergie dans cette occasion, pour lui mettre sous les yeux les torts nouveaux qu'allait lui donner, vis-à-vis du gouvernement français, l'acte qu'il avait provoqué. Toussaint lui fit l'aveu qu'il s'était engagé trop avant pour reculer. « Il était entraîné, dit le judicieux général P. de Lacroix, par une force occulte qui partait des insinuations que la politique étrangère avait laissées derrière elle dans la colonie. » Le chef de brigade Vincent a parfaitement démêlé, dans des mémoires remis par lui au gouvernement, le nœud de cette intrigue politique. Ce fut ce même officier que Toussaint chargea de porter au premier consul l'acte de constitution coloniale.

Vincent arriva en France à l'époque du traité d'Amiens. Il eut le courage de représenter au premier consul le danger d'employer la force pour soumettre Toussaint-Louverture, dans la conjoncture extraordinaire où Saint-Domingue se trouvait placé. Il lui dit que les vaillantes troupes qui venaient de conquérir la paix en Europe, employées dans les Antilles, succomberaient sous l'influence du climat, lors même qu'elles remporteraient quelques avantages éphémères sur les noirs, que leur chef maintiendrait dans un état de révolte continuel. Il ajouta à cette considération la crainte

que les Anglais ne contrariassent l'expédition projetée. Le premier consul accueillit avec humeur ces représentations. « Le cabinet de Saint-James, dit-il au chef de brigade, a voulu s'opposer à ce que je fisse passer une escadre à Saint-Domingue ; je lui ai fait notifier que, s'il n'y consentait pas, j'allais envoyer à Toussaint des pouvoirs illimités, et le reconnaître indépendant. Il ne m'a plus fait d'observations. » Le ton de confiance que prit ensuite Bonaparte démontra qu'il croyait avoir forcé l'Angleterre à approuver son entreprise contre Toussaint. Le sage Vincent se permit de dire au consul qu'il voyait avec peine mettre à la merci des Anglais et du climat de Saint-Domingue la marine et l'élite des troupes françaises. Les courageuses observations du directeur des fortifications le firent reléguer à l'île d'Elbe; mais les événemens n'ont que trop justifié ses justes appréhensions.

1802-an X. Antilles.

Le vainqueur et le pacificateur de l'Europe était trop fier pour se laisser imposer des conditions par un homme qu'il regardait comme un misérable chef d'esclaves révoltés, incité par des intrigans qui voulaient s'emparer, sous son nom, de l'administration de la colonie. Sanctionner la constitution que lui faisait présenter Toussaint-Louverture, était, dans l'opinion de Bonaparte, un acte de faiblesse qui l'aurait déshonoré aux yeux de la nation et de l'Europe entière. Devant sa fortune à la force des armes, ce fut par cette force qu'il entreprit de soumettre un pays dont il était loin de soupçonner toutes les ressources dans une guerre nationale : l'exemple de l'Amérique septentrionale fut sans effet pour lui. Il ne voulut point voir que la Grande-Bretagne n'avait perdu sa suprématie sur les importantes colonies de la nouvelle Angleterre, que pour avoir aussi refusé de reconnaître les droits politiques qu'elles réclamaient.

Déterminé à remettre la colonie de Saint-Domingue dans les voies de la dépendance et de l'obéissance aux lois de la

1802-AN X. Antilles. métropole, et à châtier le chef ambitieux qui avait osé employer cette suscription dans une de ses lettres : *Le premier des noirs au premier des blancs*, Bonaparte dissimula pendant quelque temps, afin de préparer en silence l'expédition qu'il méditait; mais lorsque les préliminaires de paix avec l'Angleterre lui eurent garanti la sûreté de son entreprise, il cessa de feindre, et présenta Toussaint-Louverture, aux yeux de l'Europe, comme l'artisan des discordes de Saint-Domingue, et l'usurpateur des droits de propriété et de souveraineté sur la métropole. Ce même noir, que Bonaparte avait d'abord paru considérer comme le conservateur de la colonie, n'était plus maintenant à ses yeux qu'un chef de flibustiers, contre lequel devait s'allumer toute l'indignation nationale : les journaux, des brochures éphémères, eurent ordre de peindre Toussaint-Louverture sous ces couleurs. Bonaparte oublia à quels nouveaux malheurs il allait livrer les colons blancs, et, sans calculer les chances funestes de son invasion, il en précipita les apprêts avec une célérité et une ostentation que condamnaient également la raison et la politique.

A la fin de l'année 1801, l'armée expéditionnaire, dont le premier consul confia le commandement à son beau-frère le général Leclerc, se trouva rassemblée dans les ports de Brest, de Lorient, de Rochefort, du Hâvre et de Toulon. L'Espagne, qui, suivant le traité avec la France, devait elle-même participer à cette guerre, avait une escadre dans le port de Brest, et une autre préparée dans la rade de Cadix. Les troupes de terre montaient à 21,200 hommes, et avaient été choisies parmi celles qu'on supposait les plus propres à supporter le climat délétère de Saint-Domingue. Un certain nombre des militaires qui avaient fait la guerre d'Egypte, et qui étaient de retour en France, furent appelés à en faire partie. Ces forces, les plus considérables que la France eût

jamais portées tout à la fois dans les mers d'Amérique, étaient sans doute suffisantes pour conquérir Saint-Domingue sur des hommes encore inhabiles dans la tactique européenne; mais il eût fallu le double pour pouvoir espérer de se maintenir dans cette conquête. 1802-an x. Antilles.

L'ensemble des forces navales employées à cette entreprise était de trente-trois vaisseaux de ligne, dont un à trois ponts, deux de 80, trente de 74, vingt-une frégates, et plusieurs autres moindres bâtimens de guerre. La principale flotte, celle de Brest, commandée par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, qui montait *l'Océan*, de 120 canons, était composée de dix vaisseaux français, de cinq vaisseaux espagnols, aux ordres de l'amiral Gravina, et de neuf frégates ou corvettes: elle portait sept mille hommes de débarquement; un vaisseau et deux frégates, armés à Lorient, devaient en faire partie, et avaient à bord douze cents hommes.

Une autre escadre, réunie à Rochefort sous les ordres du contre-amiral Latouche-Tréville, était forte de six vaisseaux, six frégates et deux corvettes, portant trois mille hommes de débarquement; elle devait aussi se joindre à la flotte de Brest, et former l'avant-garde. Ainsi, la première masse qui devait agir, si Toussaint se refusait aux propositions que le général Leclerc avait ordre de lui faire, était de onze mille deux cents hommes de troupes de terre.

Ces forces devaient être suivies successivement par d'autres, destinées à remplir les vides occasionés par la guerre ou le climat; mais ayant été retardés par les vents ou par d'autres obstacles, les nouveaux convois ne purent prendre une part égale aux opérations. Ils se composaient de l'escadre de Toulon, forte de quatre vaisseaux, et commandée par l'amiral Ganteaume, portant deux mille trois cents hommes de troupes; de l'escadre de Cadix, de trois vaisseaux, sous les ordres du contre-amiral Linois, avec quinze cents hom-

1802-an x Antilles. mes; d'une escadre hollandaise de trois vaisseaux, et plusieurs autres bâtimens, portant deux mille cinq cents hommes; enfin, de trois autres vaisseaux armés plus tard à Brest, et de quatre frégates armées au Hâvre, portant ensemble trois mille hommes [1].

On pourrait juger du grand intérêt que Bonaparte atta-

[1] Nous offrons ici l'état exact des différentes escadres qui se rendirent à Saint-Domingue, et des troupes qu'elles y transportèrent.

*Flotte de Brest sous le commandement du vice-amiral Villaret-Joyeuse.*

Les vaisseaux français *l'Océan*, de 120 canons; *le Mont-Blanc*, *le Gaulois*, *le Patriote*, *le Cisalpin*, *le J.-J. Rousseau*, *le Watignies*, *le Révolutionnaire*, *le Duquesne*, *le Jemmapes*, de 74.

*Vaisseaux espagnols sous le commandement de l'amiral Gravina.*

*Neptuno*, de 80 canons; *Guerrero*, *San-Pablo*, *Francisco de Paule*, *Francisco de Assise*, de 74 canons; les frégates *la Soledad*, *la Sirène*, de 36 canons; *la Furieuse*, de 44 canons; *la Fraternité*, *la Précieuse*, *la Fidèle*, de 36 canons; les corvettes *la Cicogne*, *la Découverte*, *la Vigilante*; le cutter *le Poisson volant*, et les transports *la Nécessité* et *la Danaé*.

Tous ces bâtimens portaient 7,000 hommes de débarquement.

Ils se trouvèrent au rendez-vous du cap Samana, à l'exception du *Duquesne*, qui relâcha à Cadix, et de *la Danaé*, qui fut expédiée aux Etats-Unis.

Cette flotte ne débarqua que 6,600 hommes.

*Escadre de l'Orient.*

*Le Scipion*, de 74 canons; la frégate *la Cornélie*, , de 44 canons; la corvette *la Mignonne*, de 18 canons, et la flûte *la Serpente*.

Ces bâtimens portaient 1,200 hommes de débarquement.

Ils arrivèrent avec l'escadre de Brest à Samana, à l'exception de *la Cornélie*, qui fut chargée d'accompagner *le Duquesne*.

Cette escadre débarqua 900 hommes.

*Escadre de Rochefort commandée par le contre-amiral Latouche-Treville.*

Les vaisseaux *le Foudroyant*, de 80 canons; *l'Union*, *l'Argonaute*, *l'Aigle*, *le Duguay-Trouin*, *le Héros*, de 74 canons; les frégates *la Franchise*, *la Clorinde*, *l'Uranie*, *la Poursuivante*, de 44 canons; *la Vertu*, *l'Embuscade*, de 36 canons; les corvettes *la Baïonnaise* et *la Diligente*, de 16 canons; les avisos *le Renard* et *l'Aigle*.

chait à cette expédition, si nous rapportions ici sa correspondance avec le ministre de la guerre et de la marine, et les instructions précises et multipliées qu'il fit adresser aux principaux agens de l'expédition. Il en régla lui-même les moindres détails, et choisit des officiers distingués par leur valeur, leurs talens et leur expérience, pour former l'état-major de

Ces bâtimens, portant 3,000 hommes de débarquement, se trouvèrent au rendez-vous général de Samana.

*Récapitulation.*

| | |
|---|---|
| Flotte de Brest | 6,600 hommes. |
| Escadre de l'Orient | 900 |
| Escadre de Rochefort | 3,000 |
| Total | 10,500 |

Ces troupes sont les seules qui ont concouru à l'occupation de la colonie.

*Expédition postérieure au débarquement.*

*Escadre de Toulon.* Quatre vaisseaux de 74 canons, une frégate, une corvette, une flûte.

Cette escadre, commandée par le contre-amiral Ganteanme, arriva au Cap le 12 février 1802, et débarqua 2,300 hommes. La corvette et la flûte ayant été forcées de relâcher, n'arrivèrent que long-temps après.

*Escadre de Cadix commandée par le contre-amiral Linois.*

Trois vaisseaux de 74, trois frégates.

Cette escadre arriva au Cap le 15 février, portant 1,500 hommes de débarquement.

*Escadre de Brest.*

*Le Zélé, le Tourville, le Swifthsure*, de 74 canons.

*Escadre du Hâvre.*

*La Comète, la Guerrière, l'Infatigable, la Valeureuse*, de 44 canons.
Ces vaisseaux entrèrent au Cap les 23, 27, 28, 29, 30 et 31 mars, portant 3,000 hommes.

*Division hollandaise.*

*Le Brutus, le Jean de With, le Neptune*, de 74; et plusieurs autres bâtimens.

Ils portaient 2,500 hommes, et entrèrent au Cap le 7 avril.

1802-an x. Antilles. l'armée; tous les officiers mulâtres et noirs qui se tr vaient disséminés dans les corps européens, furent remis disposition du général Leclerc, afin de tirer parti de l connaissances locales; enfin, rien ne fut épargné pour do à l'armée expéditionnaire la meilleure formation possible.

Tant d'apprêts, et des forces aussi considérables rass blées tout à coup dans les ports de France, devaient né sairement exciter l'inquiète méfiance et la jalousie de l' gleterre. Nous avons dit plus haut que le premier co avait déjà pris ses précautions à cet égard. Le cabine Saint-James, prévoyant peut-être l'issue fatale de l'en prise, ou se promettant de l'entraver par ces intrigue crètes, si familières de tout temps à la politique angl parut s'engager à n'y porter aucun obstacle, quoique le tionaux des trois royaumes fussent loin de partager sa tendue sécurité. Toutefois, dans le double but de surve

*Récapitulation générale.*

Troupes qui ont concouru à l'occupation............. 10,500 hom

*Troupes qui sont arrivées avant l'ouverture de la campagne contre Toussaint.*

| | |
|---|---|
| Escadre de Toulon.............................. | 2,300 |
| Escadre de Cadix................................ | 1,500 |

*Troupes arrivées après la campagne contre Toussaint, jusqu'à la fin d'avril.*

| | |
|---|---|
| Escadres de Brest et du Hâvre...................... | 3,000 |
| Escadre hollandaise.............................. | 2,500 |

*Bâtimens qui ont rejoint :*

| | |
|---|---|
| *Le Duquesne*, de Brest.......................... | 400 |
| *La Cornélie*, de Lorient......................... | 300 |
| Une corvette et une flûte, de Toulon................. | 700 |

TOTAL GÉNÉRAL..................... 21,200

ɛs mouvemens des Français dans les Indes occidentales, et e calmer l'inquiétude nationale, le ministère donna ordre l'amiral Mitchell de se rendre à la baie de Bantry avec une .otte d'observation.

Rassuré sur les dispositions du gouvernement anglais, le ɪremier consul ne retarda point le départ de l'expédition, ɪt, le 14 décembre 1801, la flotte de Brest, ainsi que les ɪscadres de Lorient et de Rochefort, mirent à la voile. L'amiral Villaret-Joyeuse avait ordre de rallier sous Belisle .es vaisseaux partis des deux derniers ports que nous venons de nommer; il les attendit vainement dans cette station, et perdit ainsi l'occasion favorable de s'éloigner de la côte. En effet, au moment où, désespérant de l'arrivée de ces deux escadres, il se disposait à appareiller, les vents passèrent brusquement au sud-ouest, et ce ne fut qu'après quinze jours de tourmente et de dangers qu'il parvint à doubler le cap Finistère. On verra bientôt que ce retard eut la plus funeste influence sur le succès de l'expédition.

Le contre-amiral Latouche-Tréville, commandant l'escadre de Rochefort, avait eu des instructions semblables à celles de l'amiral Villaret; mais, au lieu de s'y conformer strictement, et de se rendre dans le canal de Belisle en partant de Rochefort, il s'était porté directement sur l'île de Palma, une des Canaries, qui était indiquée comme le deuxième rendez-vous de la flotte combinée. Latouche resta quatre jours dans cette station, et, ne voyant point paraître, au bout de ce temps, la flotte de Brest, il craignit d'avoir été dépassé par elle, et continua sa route jusqu'à la vue du cap Samana, où il arriva dix jours avant l'amiral Villaret.

Cependant Toussaint-Louverture, qui avait ouvert avec les Anglais quelques relations commerciales, venait d'être averti par eux de l'immense armement qui se préparait dans les ports de France contre lui. Ayant quelque peine à se per-

1801-1802 Antilles. suader que le premier consul pensât sérieusement à attaquer un homme qui avait offert d'assurer la suprématie de la France sur la colonie, le chef des noirs n'apporta d'abord qu'une attention médiocre à des avis, qui, dans la bouche des rivaux de la France, devaient lui paraître au moins exagérés.

Rassuré peut-être aussi sur la loyauté de ses sentimens envers la métropole (à part son ambition, que l'exemple de Bonaparte justifiait à ses propres yeux), et jugeant des autres par lui-même, il pouvait hésiter à croire qu'il serait attaqué si prochainement. Il s'était bien aperçu de la froideur qui existait depuis quelque temps dans la correspondance du gouvernement; il savait que son projet de constitution coloniale n'avait point été agréé par le consul; mais il aimait à penser que le général qui devait son élévation à des circonstances presque semblables, n'aurait pas pris la résolution de lui enlever un pouvoir dont il ne s'était servi que pour pacifier et faire refleurir la colonie; il croyait qu'on n'entreprendrait rien contre lui avant d'avoir fait sonder ses dispositions et reconnu l'état actuel de Saint-Domingue; il s'attendait seulement à recevoir dans la colonie des agens de la métropole et quelques troupes, et il se promettait, en les accueillant, de renouveler ses protestations de fidélité. Les autres généraux noirs partageaient cette manière de voir, car Toussaint était leur guide et leur oracle.

Cette confiance que le chef des noirs montrait ainsi dans les intentions pacifiques qu'il supposait au gouvernement français, l'empêcha de préparer ses moyens de résistance, et il n'était nullement en mesure lorsque le contre-amiral Latouche parut en vue du cap Samana. On peut facilement remarquer que si l'amiral Villaret-Joyeuse ne se fût pas cru dans l'obligation de séjourner autant de temps devant Belisle, et s'il n'eût pas été retenu ensuite par les vents contraires,

le général Leclerc aurait surpris sans difficulté Toussaint-Louverture, avant que celui-ci eût pu faire aucune disposition défensive. Les deux escadres de Brest et de Rochefort, destinées l'une pour le Cap et l'autre pour le Port-au-Prince, y auraient été reçues amicalement par une suite naturelle de la confiance du général noir. 1802-an x. Antilles.

Mais le défaut de concert entre les deux amiraux, et l'arrivée prématurée de Latouche, firent perdre les avantages qu'on aurait pu tirer d'une apparition subite. Un bâtiment américain, qui se trouvait au cap Samana au moment où le contre-amiral le faisait reconnaître, fut annoncer à Toussaint-Louverture la présence de l'escadre française; ce général se transporta sur-le-champ à cette extrémité orientale de l'île, pour juger par lui-même des forces navales qui s'y trouvaient. Comme le nombre des bâtimens ralliés alors était considérable, et que Toussaint n'avait point encore vu un rassemblement naval aussi grand, il fut d'abord découragé. « Il faut périr, dit-il aux officiers qui l'accompagnaient; la France entière vient se jeter sur Saint-Domingue; on l'a trompée, elle vient pour se venger et remettre les noirs dans l'esclavage. »

Toutefois, cette première impression ne fit point hésiter le général noir sur le parti qu'il avait à prendre. Eclairé tout à coup sur le but de l'expédition, et certain que le gouvernement français n'aurait point réuni des moyens aussi formidables, si son dessein n'eût pas été de remettre Saint-Domingue dans l'état de dépendance où était cette île avant la grande insurrection de 1792, il expédia sur-le-champ à tous les postes de la colonie l'ordre d'opposer la plus vive résistance à une agression qui menaçait la liberté générale; engageant tous les siens à combattre partout jusqu'à la dernière extrémité, à mourir plutôt que de céder, et à incendier tout ce qui ne pourrait pas être défendu. Toussaint

1802-an x. resta campé à Samana jusqu'au ralliement général de la flotte
Antilles. française, et ce ne fut qu'après lui avoir vu prendre la direction de l'ouest, qu'il partit pour la ville du Cap.

Les ordres que Toussaint venait de transmettre à ses lieutenans furent exécutés presque partout avec le zèle et le dévouement qu'il avait lieu d'attendre d'hommes que la démarche du gouvernement français réduisait au désespoir. Les noirs avaient combattu dix ans pour leur liberté, et plus Toussaint avait fait d'efforts pour les attacher à la France républicaine, plus leur indignation et leur fureur devaient être grandes au moment où ils voyaient les Français accourir pour les faire rentrer dans l'esclavage. Dans cette circonstance solennelle, Toussaint partagea l'exaltation générale encore plus par politique que par conviction, car sa conduite depuis le changement survenu dans le gouvernement de la France avait indisposé contre lui un certain nombre des siens, partisans de l'égalité révolutionnaire. Il n'y avait pas long-temps encore qu'une insurrection, à la tête de laquelle se trouvait le général Moïse, neveu de Toussaint, avait éclaté contre ce gouverneur, qu'on accusait de protéger trop ouvertement les blancs et de trahir la cause des noirs. Toussaint avait apaisé ce mouvement en prenant des mesures vigoureuses et en faisant fusiller son neveu ; mais ce fut pour lui un avertissement de la conduite à tenir pour conserver une autorité qu'il ne devait qu'à la confiance des noirs.

Quelque diligence que Toussaint eût mise dans son trajet de Samana à la ville du Cap, en traversant le territoire de la partie espagnole, il fut devancé de quarante-huit heures par la flotte, qui s'était trouvée entièrement ralliée le 29 janvier 1802 ; un seul vaisseau, *le Duquesne*, et la frégate *la Cornélie*, obligés l'un et l'autre de relâcher à Cadix, n'avaient pu rejoindre. Avant de se diriger vers l'ouest, le général Leclerc, de concert avec l'amiral Villaret-Joyeuse, avait fait

les dispositions suivantes : mille hommes, embarqués sur quatre frégates, devaient se rendre à Santo-Domingo, sous la conduite du général Kerverseau; l'escadre du contre-amiral Latouche, sur laquelle était embarquée la division du général Boudet, forte de trois mille hommes, fut expédiée pour le Port-au-Prince; une division navale, commandée par le capitaine de vaisseau Magon, porta dans la baie de Mancenille deux mille cinq cents hommes, formant la division du général Rochambeau, qui avait ordre de marcher sur le fort Dauphin aussitôt après son débarquement, et de se porter ensuite sur le Cap; la troisième division de l'armée de terre, forte de quatre mille cinq cents hommes, et commandée par le général Hardy, était destinée à agir directement sur la ville du Cap. 1802-an x. Antilles.

Cette dernière expédition, qui était la principale, et où se trouvait le général en chef Leclerc, arriva en vue du Cap le 3 février. Il avait été convenu entre les deux chefs de terre et de mer qu'on préviendrait d'abord le commandant du Cap de la destination de la flotte; dans le cas où l'entrée du port serait refusée, deux vaisseaux devaient être embossés le plus près possible du fort Picolet, qui défend l'ouverture de la passe entre la pointe et les récifs, et tirer sur ce fort jusqu'à ce que ses feux fussent éteints et ses batteries détruites. Après cette opération, tous les bâtimens devaient entrer dans la passe, et le débarquement s'effectuer sous le feu des vaisseaux au sud de la ville, à l'endroit appelé le Petit-Carénage. Ce plan d'attaque avait été conçu pour pouvoir ménager la ville du Cap, et les Français comptaient d'autant mieux sur sa réussite, que le fort Picolet, construit au pied de rochers friables qui le dominent, paraissait susceptible d'être détruit en très-peu de temps.

Le 4 février, deux frégates et un cutter furent détachés de la flotte et se présentèrent à l'entrée de la passe. Le capitaine Lebrun, aide-de-camp de l'amiral Villaret-Joyeuse, se

1802-an x. Antilles. jeta dans un bateau qui s'était approché, et prit terre au fort Picolet, où se trouvait le général noir Christophe [1]. Celui-ci demanda à l'aide-de-camp la remise des papiers dont il était porteur. Après avoir refusé long-temps, M. Lebrun finit par céder à l'invitation pressante de Christophe, qui lui dit qu'il ne pouvait pas voir Toussaint-Louverture, auquel il prétendait remettre directement ses dépêches. Le parlementaire français resta gardé à vue dans l'appartement du général noir jusqu'au lendemain, qu'il devait retourner vers l'escadre ; mais il trouva moyen de répandre quelques exemplaires des proclamations dont il était porteur.

Cependant la municipalité du Cap, suivie d'autres fonctionnaires publics et des notables, se rendit, dans la nuit, auprès de Christophe, pour lui porter ses craintes et ses prières : elle mit sous ses yeux la proclamation de Toussaint, par laquelle il ordonnait d'obéir aux ordres de la mère-patrie *avec l'amour* d'un fils pour son père. Christophe, insensible à toutes les représentations qu'on put lui faire sur les conséquences de son refus de recevoir les troupes qui venaient de France, dans la rade, répondit « que, comme militaire, il ne connaissait pour chef suprême que Toussaint-Louverture ; que rien ne lui prouvait qu'une escadre sur laquelle on voyait flotter des pavillons étrangers (il parlait du pavillon espagnol, arboré à bord des vaisseaux de cette nation qui faisaient partie de la flotte de Villaret), fût envoyée par la métropole ; que les proclamations qui circulaient avaient été fabriquées à bord ; que la France avait d'autres moyens pour faire reconnaître ses ordres, qu'elle les aurait envoyés par un aviso et non par des escadres étrangères. » Il finit par dire qu'il ne permettrait jamais l'entrée de la rade au *soi-disant* capitaine général Leclerc.

[1] Aujourd'hui roi d'Haïti.

Toutefois, sur les instances de la municipalité, il permit à une députation de la ville d'aller à bord de l'escadre, avant même le retour du parlementaire français, pour demander au général Leclerc de suspendre pendant quarante-huit heures son entrée, afin d'avoir le temps de solliciter de Toussaint-Louverture la révocation des ordres qu'il avait donnés. Cette députation était composée du maire, de deux notables, du curé de la ville, et de M. Lear, consul des Etats-Unis. 1802-an x. Antilles.

Le général Leclerc reçut les députés avec bienveillance. Il leur dit « que la France avait tout disposé pour le bonheur de la colonie; que Toussaint-Louverture aurait à se féliciter de la gratitude de la métropole, qui lui renvoyait ses enfans, après les avoir fait élever avec le plus grand soin; que Christophe aurait aussi sa part des récompenses que le gouvernement accordait aux généraux de la colonie; qu'au surplus il ne pouvait retarder l'entrée de l'escadre, et qu'il allait faire les dispositions nécessaires pour qu'elle s'opérât une demi-heure après le retour des députés, temps suffisant pour que Christophe réparât, par une prompte soumission, la conduite qu'il venait de tenir à l'égard du parlementaire français. » Il chargea en même temps les députés de remettre au général noir une lettre, dans laquelle il lui exprimait son indignation du refus fait de recevoir l'escadre et l'armée française, sous le prétexte que le gouverneur général, Toussaint, n'avait point donné d'ordre; il le menaçait, si les forts Picolet, Belair, et toutes les batteries de la côte, n'étaient pas remis ce jour même, 5 février, de faire débarquer le lendemain quinze mille hommes pour s'en emparer de vive force.

Le capitaine Lebrun, de retour de sa mission, annonça que les moyens de résistance se préparaient dans la ville, que l'on garnissait les forts de canons, de munitions, de grils et de charbon de terre.

Christophe ne tint aucun compte de la lettre du général

1801-an 10.
Antilles.

*Le premier consul de la république française au citoyen Toussaint-Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue.*

Citoyen général,

La paix avec l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe, qui vient d'asseoir la république au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le gouvernement de s'occuper de la colonie de Saint-Domingue. Nous y envoyons le citoyen Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine général, comme premier magistrat de la colonie. Il est accompagné de forces convenables pour faire respecter la souveraineté du peuple français. Dans ces circonstances, nous nous plaisons à espérer que vous allez nous prouver, et à la France entière, la sincérité des sentimens que vous avez constamment exprimés dans les différentes lettres que vous nous avez écrites; nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. Appelé, par vos talens et la force des circonstances, au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte de Dieu, de qui tout émane. La constitution que vous avez faite, en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français, dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion.

Les circonstances où vous vous êtes trouvé, environné de tous côtés d'ennemis, sans que la métropole pût vous secourir ni vous alimenter, ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourraient ne pas l'être; mais aujourd'hui,

que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation, qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens, par les services que vous lui avez rendus, et par les talens et la force de caractère dont la nature vous a doué. Une conduite contraire serait inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous : elle vous ferait perdre vos droits nombreux à la reconnaissance et aux bienfaits de la république, et creuserait sous vos pas un précipice qui, en vous engloutissant, pourrait contribuer au malheur de ces braves noirs dont nous aimons le courage, et dont nous nous verrions avec peine obligés de punir la rébellion. 1802-an x. Antilles.

Nous avons fait connaître à vos enfans et à leur précepteur les sentimens qui nous animaient : nous vous les renvoyons.

Assistez de vos conseils, de votre influence et de vos talens le capitaine général. Que pouvez-vous désirer ? la liberté des noirs ? Vous savez que dans les pays où nous avons été, nous l'avons donnée à ceux qui ne l'avaient pas. De la considération, des honneurs, de la fortune ? Ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous pouvez rendre encore dans cette circonstance, avec les sentimens particuliers que nous avons pour vous, que vous devez être incertain sur votre considération, sur votre fortune et les honneurs qui vous attendent.

Faites connaître au peuple de Saint-Domingue que la sollicitude que la France a toujours portée à leur bonheur a été souvent impuissante par les circonstances impérieuses de la guerre ; que les hommes venus du continent pour l'agiter et alimenter les factions étaient le produit des factions, qui elles-mêmes déchiraient la patrie ; que désormais la paix et la force du gouvernement assurent leur prospérité et leur liberté. Dites-leur que si la liberté est pour eux le premier des biens,

1802-an x. Antilles.

ils ne peuvent en jouir qu'avec le titre de citoyens français; et que tout acte contraire aux intérêts de la patrie, à l'obéissance qu'ils doivent au gouvernement et au capitaine général, qui est son délégué, serait un crime contre la souveraineté nationale, qui éclipserait leurs services et rendrait Saint-Domingue le théâtre d'une guerre malheureuse, où des pères et des enfans s'entr'égorgeraient.

Et vous, général, songez que si vous êtes le premier de votre couleur qui soit arrivé à une aussi grande puissance, et qui se soit distingué par sa bravoure et ses talens militaires, vous êtes aussi, devant Dieu et nous, le principal responsable de leur conduite.

S'il était des malveillans qui disent aux individus qui ont joué le rôle principal dans les troubles de Saint-Domingue, que nous venons pour rechercher ce qu'ils ont fait pendant le temps d'anarchie, assurez-les que nous ne nous informerons que de leur conduite dans cette dernière circonstance, et que nous ne rechercherons le passé que pour connaître les traits qui les auraient distingués dans la guerre qu'ils ont soutenue contre les Espagnols et les Anglais, qui ont été nos ennemis.

Comptez sans réserve sur notre estime, et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la plus grande nation du monde.

BONAPARTE.

Paris, 18 novembre 1801.

La frégate qui portait les fils de Toussaint s'était présentée devant le Cap le 3 février; mais elle avait eu le sort des autres bâtimens de l'escadre, c'est-à-dire que, n'ayant pas osé s'engager dans la passe sans pilote et sous le feu du fort Picolet, elle avait été obligée de revirer de bord et d'attendre une occasion plus favorable. Il n'y eut moyen d'envoyer ces deux jeunes gens à leur père que le 7 février, trois jours après

faire aux hommes de sa couleur le sacrifice de ses enfans; qu'il 1802-an X. Antilles.
les renvoyait pour qu'on ne le crût pas lié par leur présence. Il finissait par dire que la conduite qu'on avait tenue envers lui, lui inspirant une juste défiance, il demandait du temps pour se décider au parti qui lui restait à prendre.

Leclerc, en renvoyant au général noir ses enfans, lui renouvela l'invitation de se rendre au Cap, pour concerter ensemble les moyens d'arrêter les discordes, et lui accorda un armistice de quatre jours, passé lequel il serait déclaré ennemi de la France et mis hors la loi.

Toussaint laissa ses fils libres de choisir entre leur père et la mère patrie qui les avait élevés. L'aîné, Isaac, déclara qu'il ne pourrait jamais se résoudre à porter les armes contre la France; mais le cadet, Placide, se jetant au cou de son père, lui dit qu'il lui était dévoué, et qu'il ne connaissait plus d'autre volonté que la sienne. Toussaint lui confia un des bataillons de sa garde, à la tête duquel ce jeune homme marcha quelques jours après contre l'armée française.

L'armistice expira sans que le général noir songeât même à le prolonger; mais, pendant sa durée, les deux escadres de Toulon et de Cadix arrivèrent au Cap, et y débarquèrent les troupes qu'elles avaient à bord. Ces renforts portèrent l'armée à un effectif de quatorze mille et quelques combattans. Leclerc publia alors une proclamation qui mettait hors la loi les généraux Toussaint et Christophe, et se hâta d'organiser le corps d'armée qui devait ouvrir la campagne dans la partie du nord. Trois divisions furent formées, sous les ordres des généraux Rochambeau, Hardy et Desfourneaux, et le capitaine général les mit en mouvement, le 17 février, pour se porter sur l'armée noire.

Le général Desfourneaux partit du Limbé et se dirigea sur le canton de Plaisance; le commandant noir, nommé J.-P. Dumesnil, vint au-devant de lui, avec un bataillon d'infanterie

1802-an x. Antilles. et deux cents cavaliers, presque tous propriétaires, pour lui faire la remise de ce quartier, resté intact malgré les ordres de destruction donnés par Toussaint. Le général Rochambeau, sortant du fort Dauphin, vint s'établir sans beaucoup de résistance à Atalaya et à Saint-Miguel; sa colonne de droite seule eut à combattre pour s'emparer de la position de la Mare-à-la-Roche, qu'elle enleva à la baïonnette sur un bataillon noir qui la défendait avec du canon.

La division Hardy, avec laquelle marchait le général en chef, partit du Cap, et rencontra un détachement des troupes de Christophe retranché sur le morne à Boispin. Cette position formidable fut escaladée et emportée de vive force; il en fut de même du poste de Marmelade, défendu par Christophe en personne avec deux mille hommes, moitié troupes coloniales et moitié cultivateurs : la division y entra au pas de charge et dispersa les noirs.

Le plan du général Leclerc était d'acculer les troupes de Toussaint aux Gonaïves, et de lui livrer bataille sur ce terrain. En conséquence, pendant que les trois colonnes dont nous venons de parler faisaient leur mouvement, le général Debelle se portait sur le port de Paix, avec un détachement de douze cents hommes, pour renforcer le général Humbert, qui, comme on l'a vu, avait échoué dans son attaque sur le noir Maurepas, lorsque celui-ci s'était retiré aux mornes des Trois-Rivières. Le secours conduit par Debelle ne pouvait arriver plus à propos. Maurepas, renforcé par plus de cinq mille noirs cultivateurs, était en marche pour forcer le général Humbert dans le port de Paix.

A peine les douze cents hommes de Debelle furent-ils débarqués, que ce général les mena à l'ennemi, ainsi que la troupe d'Humbert; mais cette attaque n'eut point de succès. Les pluies et la difficulté des chemins retardèrent la marche des deux colonnes : celle d'Humbert, qui devait attaquer

le front, arriva tellement harassée, qu'elle ne put gravir 1802-an x.
la montagne et enlever la position. Le général Debelle avec Antilles.
la seconde, chargée de tourner cette même position et de la prendre à revers, trouva les forces de Maurepas réunies en bon ordre et prêtes à le recevoir. Assaillis bientôt dans les défilés où ils s'étaient engagés, les Français furent repoussés jusqu'au port de Paix, où l'ennemi ne put toutefois les forcer.

Le général Boudet devait aussi coopérer de son côté à l'exécution du plan du général en chef; mais nous avons fait connaître les circonstances qui l'en avaient empêché.

Cependant la division Hardy poursuivait sa marche : elle arriva sur l'habitation d'Ennery, que Christophe essaya vainement de défendre avec mille hommes de troupes coloniales et douze cents cultivateurs ; repoussé sur l'habitation Bayonnai, le général noir y fut encore battu par le général Salm, qui commandait la première brigade de la division : les rebelles se dispersèrent dans les mornes. Les divisions Desfourneaux et Rochambeau avaient suivi la même direction, et la dernière prit position à la tête de la Ravine à Couleuvres. Le général Desfourneaux, après avoir chassé les noirs de la Coupe à Pintade, les poursuivit jusqu'aux Gonaïves, qu'ils avaient déjà incendiées.

Toussaint-Louverture occupait les plateaux de la Ravine à Couleuvres, qui est une gorge étroite, flanquée par des mornes escarpés et couverts de bois. Il avait avec lui sa garde, la cinquième demi-brigade coloniale, et six compagnies de grenadiers noirs, le tout formant un corps de trois mille hommes à peu près; les mornes étaient en outre remplis de cultivateurs armés, et tous les accès fermés par des abattis et des retranchemens formidables.

Le général Rochambeau fit ses dispositions pour attaquer le chef des noirs; les soldats français gravirent de tous côtés

1802-an x. Antilles.

en tirailleurs, et s'engagè ... s d'homme à homme ; les troupes de T... int opposaient la plus opiniâtre résistance ; mais en ... elles durent céder le terrain aux vieilles bandes qui les c... attaient, et elles se retirèrent en désordre sur le bourg de la Petite Rivière, après avoir laissé huit cents hommes sur le champ de bataille.

Le général Leclerc, à son arrivée aux Gonaïves, le 24 février, reçut la nouvelle de l'échec éprouvé par les généraux Debelle et Humbert dans l... attaque sur le corps de Maurepas. Il ordonna au général Desfourneaux de marcher sur le gros morne, et à quinze cents hommes de la division Hardy de descendre la gorge des Trois-Rivières, pour attaquer Maurepas sur ses derrières. Celui-ci ayant eu connaissance de ces mouvemens et de la défaite de Toussaint, ne se crut point en mesure de pouvoir résister dans la position où il se trouvait, et offrit de se soumettre aux conditions portées dans les proclamations du capitaine-général, qui promettait à tous les officiers de couleur la conservation de leurs grades. Ses offres furent acceptées, et il reçut l'ordre de venir joindre le général en chef Leclerc à son quartier-général du Gros-Morne : il avait avec lui deux mille hommes de troupes réglées et sept pièces d'artillerie.

Il ne restait plus à soumettre que Toussaint et Christophe, et voici quelles furent les dispositions subséquentes que fit le général Leclerc. Il porta les troupes des généraux Debelle et Humbert sur le Bas-Ester ; la division Rochambeau, plus haut, sur cette même rivière ; et la division Hardy, sur le revers des mornes, à la même hauteur : ces trois divisions devaient ensuite se réunir aux Verettes. Le général Desfourneaux eut ordre de revenir sur les hauteurs de Plaisance, afin de couvrir et de surveiller la partie du nord. Le général Maurepas fut envoyé au Port-de-Paix pour en prendre le commandement, et ses troupes furent réparties

dans les divisions Hardy, Debelle et Desfourneaux. Le général en chef s'embarqua aux Gonaïves, après avoir arrêté ces dispositions, pour se rendre au Port-au-Prince, et faire coopérer la division Boudet à l'attaque qu'il méditait de faire sur les Verettes, où il supposait que Toussaint concentrerait les débris de son armée. 1802—an x. Antilles.

Le général Boudet, retenu jusqu'alors au Port-au-Prince par les soins que demandait l'entière soumission du sud, avait réussi, comme on l'a vu, dans cette importante opération. Lorsqu'il fut informé que le général en chef devait marcher sur les Gonaïves, il résolut, pour se mettre en communication avec lui, de se porter sur Saint-Marc, seul point de la côte de l'ouest qui ne fût point encore au pouvoir des Français. Il était arrivé, le 24 février, auprès de cette ville, lorsque des flammes qui s'élevèrent tout à coup devant lui, lui signalèrent l'incendie que le féroce Dessalines venait d'allumer. Malgré la promptitude de sa marche, le général Boudet ne trouva plus une seule maison debout dans Saint-Marc, et n'y rencontra que les cadavres de deux cents blancs de tout sexe, que le chef noir, en fuyant, avait livrés à la fureur de ses hordes.

Dessalines, en se dirigeant par les crêtes des mornes des Fonds Batistes et des Matheux, sur l'Arcahaye, avait le dessein de se jeter à l'improviste sur le Port-au-Prince, et de surprendre cette ville, où le général Boudet avait laissé le général Pamphile Lacroix blessé, avec six cents hommes de troupes. Ce mouvement était combiné avec un autre, que devait faire la huitième demi-brigade coloniale, partie des sources de la grande rivière, au sud du Port-au-Prince. Pamphile Lacroix, informé de cette double marche, envoya contre la huitième demi-brigade coloniale les troupes noires qui s'étaient déjà soumises, et notamment les bandes de deux chefs, que Toussaint-Louverture lui-même n'avait pu réussir

1802-an x. Antilles. à dompter [1]. Après un combat meurtrier, la demi-brigade insurgée mit bas les armes, et le général Lacroix la fit mettre à bord de l'escadre du contre-amiral Latouche. Les troupes de Dessalines, surprises par des embuscades au moment où elles s'approchaient du Port-au-Prince, rebroussèrent chemin, et marchèrent vers les Verettes, afin d'éviter la rencontre du général Boudet, qui revenait de Saint-Marc au secours de son général de brigade.

Les divisions Hardy, Debelle et Rochambeau se mirent en mouvement, le 2 mars, dans la direction des Verettes, où elles devaient se réunir, conformément aux instructions du général en chef. Au-dessus de ce bourg, en tirant vers l'est, se trouve un groupe de mornes, appelé *les Cahos*. Ces mornes ont des versans dans la partie de l'est (partie espagnole), et dans les départemens du nord, et de l'ouest; tous leurs débouchés sont susceptibles de défense; l'entrée principale est couverte par une redoute fermée, construite par les Anglais lorsqu'ils etaient maîtres de la partie de l'ouest, et située sur un morne appelé la Crête-à-Pierrot.

Le général Hardy cerna, sur la Coupe-à-l'Inde, six cents noirs, qu'il fit fusiller, parce qu'ils avaient leurs baïonnettes encore teintes du sang d'une centaine de blancs qu'ils venaient d'égorger. Le général Rochambeau pénétra dans les mornes du Cahos par la rive gauche du Cabœuil, et délivra, dans le morne à Pipe, un grand nombre de blancs qui s'y étaient réfugiés, et qui étaient à moitié morts de frayeur et de besoin.

Le général Debelle, parvenu sur les bords de la petite rivière, rencontra en arrière du bourg de ce nom le corps

[1] Ces chefs, nommés l'un Amour-de-Rance et l'autre Lafortune, commandaient à des noirs *marrons*, dont les gouvernemens français et espagnol avaient été obligés de reconnaître l'indépendance, même avant la révolution.

Chemin de St Marc

Artibonite R.

Champ de Carnage

R. du Tapion

Chemin de St Marc

Chemin de St Marc

R.

Nord

portant sur Saint-Marc avec la division Dugua, le ca- 1802-an x.
énéral laissa les troupes du général Boudet sous les Antilles.
. général Pamphile-Lacroix, en position à la hauteur
l'en-Bas, la gauche appuyée à l'Artibonite, et la
a montagne. Cette division était chargée d'observer
emens de l'ennemi à la Crête-à-Pierrot et dans les

mars, l'artillerie nécessaire pour l'attaque du fort
ie au Bac-d'en-Bas, et les deux divisions Hardy et
beau étant arrivées à la Crête-à-Pierrot, ce morne fut
e tous les côtés. Le général Lacroix prit position devant
a droite appuyée sur la rive droite de l'Artibonite, et
ie à un bois. La division Hardy se plaça en avant du
du Petit-Cahos, sa droite appuyée à la gauche du
Lacroix. La division Rochambeau porta sa droite à
ne du général Hardy, et sa gauche à la hauteur de la
u général Lacroix, sur la rive droite de l'Artibonite.
de brigade du génie Bachelu [1], officier distingué de
ie armée d'Orient, avait dirigé le placement des troupes
te ligne de contrevallation. Le chef de brigade Pam-
mmandant l'artillerie, disposa ses batteries dans la nuit
1 23 mars, et elles commencèrent à tirer dans la jour-
23. Une d'elles, armée de sept pièces et placée sur le
la division Rochambeau, ayant réussi à éteindre
l'une nouvelle redoute élevée sur la sommité de la
-Pierrot, le général Rochambeau crut pouvoir enlever
force cet ouvrage; mais l'ennemi l'avait mis à l'abri
up de main en l'entourant d'un abattis : la division
ois cents hommes dans cette attaque inutile. En effet,
, écrasés par le feu de l'artillerie française, et mena-
re pris d'assaut, évacuèrent le fort dans la nuit du 24

ard'hui lieutenant-général, etc.

1802-an x. Antilles.

au 25; les Français y entrèrent presque [illegible] même temps, [illegible] tuèrent un certain nombre de fuyards.

Cette évacuation du fort de la Crête-à-Pierrot avait [illegible] ordonnée par Toussaint-Louverture, qui tenait la camp[illegible] aux environs, et concertée avec un mouvement offensif [illegible] les derrières de la ligne française, que devait faire ce [illegible] pour faciliter l'opération. Le général Lacroix, prévenu [illegible] cette dernière circonstance par le général en chef, fit ses dis[illegible] positions pour repousser les révoltés, et fut bien secondé [illegible] cette occasion par les chefs qu'il avait sous ses ordres.

La retraite de la [illegible] fut, au surplus, un fait d'arm[illegible] remarquable. Entou[illegible] de [illegible] s de douze mille hommes, cett[illegible] troupe réussit à s'[illegible], ne laissant au pouvoir des Fran[illegible] çais que le tiers de son [illegible] de, tué ou blessé : elle était commandée par le chef de brigade Lamartillère, ce [illegible] homme de couleur [illegible] avait brûlé la cervelle au chef de ba[illegible] taillon d'artillerie L[illegible] dans le conseil de guerre d[illegible] Port-au-Prince.

Les Français trouvèrent dans le fort quelques canonniers blancs, les bagages de Dessalines, un magasin à poudre, une assez grande quantité de fusils, quinze pièces de gros calibre, et la musique de la garde d'honneur de Toussaint.

Quinze cents Français environ avaient péri dans cette courte campagne; et ce nombre parut si considérable au capitaine général Leclerc, qu'il n'osa point l'avouer dans ses rapports officiels, et qu'il engagea les officiers à se taire sur cette perte.

Toussaint-Louverture avait fait attaquer les troupes qui gardaient la position de Plaisance, pendant que l'armée était retenue devant la Crête-à-Pierrot; mais le général Desfourneaux, bien secondé par le noir Maurepas, avait tenu ferme, et préservé du pillage et de l'incendie la partie du nord qu'il couvrait. Après les attaques dont nous parlons et l'évacuation de la Crête-à-Pierrot, le chef des noirs vint se poster au

Dondon et à Marmelade, pour couper les communications de l'armée active avec les troupes qui étaient dans le nord. 1802-an Antille

Le général Leclerc, de retour au Port-au-Prince avec l'état-major général et la division Boudet, s'occupa d'abord du rétablissement de l'ordre et de l'organisation des autorités; il pensa ensuite à rétablir ses communications avec la partie du nord. Le général Rochambeau eut ordre d'aller occuper Saint-Marc, et de se lier par les Gonaïves avec le général Desfourneaux. La division Hardy fut envoyée directement sur le Cap; mais elle dut frayer sa route les armes à la main. Toussaint, ayant fait répandre le bruit que l'armée du général Leclerc avait été défaite devant la Crête-à Pierrot, était parvenu à réunir à ses propres débris un très-grand nombre de cultivateurs armés, et ceux-ci combattaient avec d'autant plus d'assurance, qu'ils croyaient n'avoir affaire qu'à une bande de fuyards qui cherchaient à gagner le Cap pour se rembarquer. Le général Hardy perdit quatre à cinq cents hommes dans cette marche pénible, la moindre négligence exposait les soldats aux plus grands dangers. Si par hasard quelques-uns s'écartaient de la colonne ou du bivouac, ils se voyaient, comme en Egypte, assaillis sur-le-champ par les noirs, qui, ne faisant point de prisonniers, les faisaient expirer au milieu des plus horribles tortures.

Christophe avait pénétré jusqu'auprès du Cap, dont il continuait à incendier et à ravager les environs; depuis plus de vingt jours il tenait en alarme la faible garnison de cette ville et ses habitans, lorsque la division Hardy arriva et força le général noir à s'éloigner. A cette même époque, dans les premiers jours d'avril, les divisions navales de Flessingue et du Hâvre entrèrent dans la rade du Cap, et y debarquèrent successivement cinq mille hommes de troupes qu'elles avaient à bord. Ce renfort permit au général Hardy de marcher contre Christophe, qui s'était retiré dans ses anciennes

1802-an X. Antilles. positions du Dondon et de la Grande-Rivière; mais les Fran-çais ne purent réussir à déposter ce chef, qui leur fit même éprouver une perte assez grande.

Vers ce temps, le général Pamphile-Lacroix fut chargé dans l'ouest d'une expédition contre le général noir Charles Belair, qui s'était porté sur des hauteurs appelées *les Matheux*, entre Saint-Marc et l'Arcahaye. Après la marche la plus fatigante, ce général était parvenu à son but: mais Belair en était parti la veille pour se réunir à Dessalines dans les Cahos, que ce dernier occupait toujours, et qui étaient le réduit de l'insurrection. Le seul résultat de l'expédition fut la délivrance de cinq à six cents habitans de Saint-Marc, de l'Arcahaye et des campagnes environnantes, réfugiés dans les gorges des Matheux.

Le capitaine général, après avoir réglé les affaires de l'ouest et du sud, et cantonné ses troupes sur les points les plus importans, revint au Cap vers le milieu d'avril.

L'arrivée des deux escadres dont nous venons de parler plus haut donnait au général Leclerc les moyens de reprendre l'offensive dans la partie du nord, quoique les renforts reçus ne fussent qu'une compensation des pertes déjà éprouvées depuis le commencement de la campagne. D'un autre côté, les noirs, effrayés des preparatifs dirigés contre eux, et fatigués de leurs propres efforts, commençaient à s'éparpiller. Christophe, assailli de dangers et de besoins, sentait la nécessité de tenter un rapprochement, avant que l'état des choses ne fût entièrement désespéré. Il fit demander au capitaine général Leclerc s'il pouvait y avoir pour lui et pour les siens sûreté d'entrer en accommodement, et si l'on tiendrait encore à leur égard les promesses faites dans les proclamations. Il représentait adroitement que les circonstances imperieuses qui maîtrisent et décident souvent des actions de l'homme public, ne lui avaient pas permis de se conduire comme il l'aurait

voulu ; que, pour s'être rendu coupable vis-à-vis de la métro-pole de la partie de ses instructions qui lui prescrivait d'incendier le Cap et les habitations, il n'en avait pas moins le mérite d'avoir affronté vis-à vis des siens le danger d'une effrayante responsabilité, en s'opposant au massacre des blancs, dont il avait été toujours l'ami, et dont il appréciait plus qu'aucun autre homme de couleur les qualités sociales et l'instruction ; qu'il invoquait à ce sujet le témoignage de tous les Européens qui le connaissaient à Saint-Domingue [1]. 1802-an x. Antilles.

Le général en chef Leclerc répondit avec bienveillance aux propositions de Christophe : il l'engagea à se confier à la générosité française et à se rendre sans conditions, lui donnant d'ailleurs l'assurance qu'il aurait lieu d'être content. Christophe hésita : plusieurs colonnes se mirent à sa poursuite sans qu'il en résultât d'engagement bien sérieux. Leclerc prit le parti de transmettre une garantie écrite au chef noir, qui fit réponse qu'il attendait les ordres du capitaine général. Il reçut celui de se rendre au Haut-du-Cap avec ses troupes, et de renvoyer sur leurs habitations les cultivateurs qu'il avait avec lui. Il obéit, et amena avec lui douze cents hommes environ de troupes coloniales, suivis de deux mille habitans de toute couleur, qui étaient restés cachés dans des mornes éloignés sous la protection des noirs révoltés.

La soumission de Christophe entraîna celle de Dessalines, et bientôt après celle de Toussaint-Louverture. Ce chef des noirs, abandonné des siens et pressé de toutes parts, fit amener devant lui le chef de brigade Sabès, qu'il avait retenu prisonnier lorsque le général Boudet avait envoyé cet officier en parlementaire au Port-au-Prince. Toussaint déplora avec Sabès le fâcheux état où se trouvaient les choses, et l'en-

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*, par le lieutenant général Pamphile de Lacroix.

1802 an x. Antilles. voya au capitaine général, avec une lettre où il laissait entrevoir qu'il était disposé à entrer en accommodement; mais toujours fier dans sa détresse, il déclarait en même temps que si on voulait lui imposer des conditions trop dures, quelles que fussent les ressources de l'armée française, il serait toujours assez fort et assez puissant pour brûler et ravager la colonié, et vendre chèrement une vie qui avait aussi été quelquefois utile à la mère patrie. Le général en chef Leclerc accepta les propositions de Toussaint, et rapporta, par un nouvel arrêté, les dispositions de celui qui mettait hors la loi ce chef des noirs.

Lorsque le capitaine général se décidait ainsi à faire un pont d'or à l'ex-gouverneur de Saint-Domingue, au provocateur de l'insurrection contre la métropole, l'armée française avait déjà perdu plus de cinq mille hommes dans les combats, elle en avait un pareil nombre dans les hôpitaux; de sorte que de vingt-trois mille hommes arrivés d'Europe jusqu'à cette époque, il restait à peine douze mille combattans.

Le général Richepanse, que le premier consul avait nommé capitaine général de la Guadeloupe, et qui était arrivé dans cette colonie dans les derniers jours du mois de mars, venait d'écrire au genéral Leclerc pour lui demander des secours en hommes qui le missent à même de vaincre les résistances qu'il éprouvait. Dans la situation où le capitaine général de Saint-Domingue se trouvait lui-même alors, il ne put lui envoyer que le général Boudet, dont l'influence morale pouvait agir sur les noirs de cette colonie (la Guadeloupe), où il avait commandé long-temps. Le général Rochambeau remplaça le général Boudet dans le commandement de l'ouest et du sud de Saint-Domingue. Cette dernière circonstance fut peut-être une des causes les plus influentes des nouveaux désastres qui allaient amener la perte de la colonie pour la France, comme on le verra bientôt.

*Expédition du général Richepanse à l'île de la Guadeloupe; soumission des nègres révoltés dans cette colonie, etc.*[1]. — Nous venons de parler, à la fin de l'article précédent, de la demande faite au général Leclerc, par le général Richepanse, d'un secours qui lui était nécessaire pour rétablir l'ordre et soumettre les nègres révoltés dans l'île de la Guadeloupe. L'ordre des dates veut que nous placions ici le récit des événemens militaires arrivés dans cette colonie pendant l'année 1802, en les faisant précéder d'une introduction succincte. 1802-an x. Antilles.

A l'époque où la paix générale avait permis au premier consul de porter ses regards sur les possessions de la république aux Antilles, les mêmes troubles que nous avons signalés à Saint-Domingue existaient à la Guadeloupe, et avaient eu une origine pareille. Dans un rapport présenté au gouvernement, vers la fin de 1801, le ministre de la marine et des colonies, après avoir tracé sommairement le tableau de la situation de ces dernières, s'exprimait ainsi sur la Guadeloupe : « Cette île a conservé un reste de culture et de prospérité; mais la souveraineté de la république y a reçu plus d'un outrage : en l'an VIII, un agent unique y commandait, il est déporté par une faction ; trois agens lui succèdent, deux déportent le troisième, et le remplacent par un homme de leur choix; un autre meurt, et les deux qui restent s'investissent seuls du pouvoir qui devait être exercé par trois. Sous cette agence mutilée et illégale, l'anarchie, le despotisme règnent tour à tour; les colons, les alliés l'accusent et lui imputent des erreurs et des crimes. Le gouvernement a tenté d'organiser une administration nouvelle : un capitaine-général, un préfet, un commissaire de justice,

[1] Journaux du temps, mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

1802 an 8 Antilles.

… se succédant l'un à l'autre, si … offrent un pouvoir unique, qui … nais point de rivalité qui en trou… … la force. Cette administration … aura si elle a justifié les espérances …

… uvernement, plus rassuré par l'effet des … prises, s'attendait à recevoir des nou… … sur le résultat du nouvel ordre de choses … cette colonie était en proie à tous les … archie, aux fureurs de la révolte; le contre… … que le premier consul avait nommé capi… … tait à peine arrivé dans l'île, qu'il se vit obligé … à des mesures de rigueur, et de faire déporter … reize individus qui lui furent signalés comme … ateurs et des artisans de troubles; malheureuse… … plus dangereux des agitateurs de la colonie, Pélage, … de couleur, et qui avait déjà joué un grand rôle dans … ubles précédens, insurgea les noirs et les mulâtres, … l'indépendance de la Guadeloupe, et, profitant de … aurie des moyens militaires où se trouvait le nouveau … général, il ne craignit point de l'attaquer ouverte… … avant l'arrivée du préfet colonial Lescalier et du com… …aire de justice Coster.

Le contre-amiral Lacrosse, mal soutenu par les blancs, se trouvait dans une situation singulièrement critique. Forcé de se tenir sur la défensive la plus stricte, il fut surpris, le … mier novembre 1801, pendant qu'il visitait les postes ex… …ieurs de la ville de la Pointe-à-Pitre, où Pélage le tenait bloqué. Ce chef des révoltés le fit embarquer sur-le-champ sur un bâtiment neutre qui se trouvait dans le port.

… ître de la colonie, Pélage devint suspect aux noirs, … considérèrent plutôt comme un ambitieux cherchant

à s'emparer d'une domination exclusive, que comme un libérateur. La caste mulâtre, à laquelle appartenait ce chef des révoltés, aurait désiré que les bienfaits de la liberté ne fussent que pour elle seule; elle repoussait l'idée de partager l'égalité avec les noirs, et Pélage, dans une proclamation qu'il fit après l'événement dont nous venons de rendre compte, eut la maladresse de ne pas assez dissimuler ses sentimens à cet égard : un complot, qui ne tendait à rien moins qu'au massacre de tous les blancs et de tous les mulâtres, fut tramé par les noirs. Onze mille d'entre eux devaient se réunir, pendant la nuit, dans un lieu désigné, et de là parcourir le pays en incendiant les bourgs et les habitations. Informé de la conspiration par une négresse qui voulait sauver de la proscription générale un blanc qu'elle aimait, Pélage fit arrêter quatre des principaux chefs, et leur mort fit avorter le complot.

1801-an x. Antilles.

Le navire danois sur lequel était embarqué le capitaine général Lacrosse faisait voile pour Copenhague, lorsqu'il fut rencontré par des bâtimens de guerre anglais. En apprenant la violence exercée sur le contre-amiral français, le commandant de cette croisière s'y opposa formellement, et conduisit Lacrosse à l'île de la Dominique, une des possessions de la Grande-Bretagne aux Antilles. On connaissait déjà dans cette colonie les préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre, et le gouverneur se montra disposé à seconder Lacrosse, qu'avaient rejoint le préfet colonial Lescalier et le commissaire de justice Coster. Ces trois fonctionnaires réunis publièrent un manifeste, dans lequel ils dénonçaient au gouvernement français et à ses alliés l'usurpation du mulâtre Pélage.

La nouvelle de ce dernier événement, parvenue au premier consul, lui avait fait presser avec plus d'activivité encore les préparatifs des deux expéditions qu'il avait ordonnées pour

1802. Aux Antilles. les Antilles. Une escadre de trois vaisseaux de ligne et quatre frégates, aux ordres du contre-amiral Bouvet, était destinée à transporter à la Guadeloupe trois mille cinq cents hommes de troupes de terre et huit pièces de canon de campagne, et Bonaparte confia le commandement de cette expédition au brave général Richepanse.

L'escadre de Bouvet, sortie de Brest le 5 avril 1802, parut devant la Pointe-à-Pitre le 7 mai suivant. Des batteries élevées sur un îlot que l'on nomme *Ile-à-cochon*, et les forts de *Fleur-d'épée* et de *l'Union*, défendent l'entrée du port de cette ville, chef-lieu de la colonie. Le contre-amiral Bouvet espérait pouvoir forcer la passe; mais, ayant reconnu qu'il y avait du danger pour ses vaisseaux, il les fit mouiller devant un village appelé le Gosier. Une partie des troupes débarqua en cet endroit, pour prendre à revers le fort Fleur-d'épée, et couper aux rebelles toute communication avec deux redoutes construites par les Anglais pour augmenter les défenses de la place, lorsqu'ils étaient maîtres de l'île: le reste des troupes qui prirent terre à la pointe devait marcher sur les forts de la Victoire et de l'Union.

Ces dispositions furent rendues inutiles par le bon accueil que reçurent les arrivans. Toute la population, accourue sur les quais, les salua aux cris de *vive la république!* Le bruit de la paix entre la France et l'Angleterre était déjà répandu dans l'île, et cette nouvelle avait détruit toutes les espérances des insurgés. Les propriétaires et les hommes sages de la colonie, reprenant courage, s'étaient efforcés de rétablir l'ordre, et les rebelles, mus par le sentiment de leur faiblesse, avaient livré eux-mêmes leurs chefs, qui étaient gardés comme otages. Pelage se présenta devant le général Richepanse, qui venait de faire former les troupes en bataille sur la place de la Victoire, et il se porta garant de l'entière soumission de l'île; le général en chef lui donna l'ordre de faire

relever, par les troupes françaises, les postes occupés par les noirs, et de rassembler les troupes coloniales sous la redoute Stevenson, pour être passées en revue dans la soirée. 1802-an x. Antilles.

Un chef noir, nommé Ignace, refusa obstinément de remettre le fort de la Victoire où il commandait. Richepanse ordonna au général Sériziat d'attaquer ce poste et de s'emparer du rebelle; mais celui-ci sortit par la porte opposée à celle que les Français forcèrent en peu d'instans, et s'échappa avec les noirs qu'il avait avec lui. Cet événement, auquel le général Richepanse était loin de s'attendre, d'après les assurances que venait de lui donner Pélage, commença à lui ouvrir les yeux sur les projets ultérieurs d'un parti qui ne s'était soumis que par la crainte de voir déployer contre lui des forces plus nombreuses que celles dont le général Richepanse disposait. Ce qui se passa à la revue des troupes coloniales rassemblées sous la redoute Stevenson, acheva de le convaincre que la pacification n'était pas aussi avancée qu'il l'avait d'abord espéré. Le capitaine général, en se rendant à cette revue, observa qu'un grand nombre d'hommes armés circulaient aux environs de la redoute, sans prendre rang avec ceux qui étaient déjà réunis, et Pélage ne lui dissimula point qu'effectivement beaucoup d'officiers et de soldats manquaient à l'appel. La nuit approchait, et il était à craindre que, gagnés par l'exemple de leurs camarades, les noirs qui étaient sous les armes ne désertassent pour les rejoindre; Richepanse feignit de croire aux protestations de fidélité qu'ils lui renouvelèrent, et, prétextant le besoin de leur coopération pour soumettre la partie de l'île appelée la Basse-Terre, il les fit embarquer sur-le-champ sous la conduite de Pélage.

Les généraux Seriziat et Dumontier eurent ordre de rester à la Pointe-à-Pitre pour garder la rivière Salée, et maintenir la tranquillité dans la Grande-Terre. Deux bataillons de la

1802-an x. Antilles. soixante-sixième demi-brigade, et cinq cents hommes de la quinzième furent embarqués au Gosier, et le général Richepanse se rendit, avec eux et la troupe de Pélage, dans la Basse-Terre, où il s'était fait précéder par des proclamations annonçant son arrivée et ses intentions pacifiques [1]; mais on ne lui fit point, dans cette partie de la colonie, la même réception qu'à la Pointe-à-Pitre. Retenus par les vents, les vaisseaux français n'arrivèrent devant la ville de la Basse-Terre que le 20 mai. Une forte canonnade des batteries de la côte accueillit les troupes françaises au moment de leur débarquement. Le général Richepanse ayant dépêché vers les rebelles un noir, aide-de-camp de Pélage, cet officier fut retenu ou séduit, et ne reparut point. Il fallut renoncer à débarquer devant la ville. Une partie des troupes, sous la conduite du général Gobert, fut mise à terre sur la rive droite de la rivière Duplessis, malgré le feu violent des batteries de la côte, et d'un détachement de noirs accouru sur la rive gauche pour s'opposer à ce débarquement. Le capitaine de frégate La Caille manœuvra fort habilement pour riposter avec avantage au feu des batteries, et une chaloupe canonnière éloigna par le sien les noirs postés sur la rivière. Ceux-ci, loin de se disperser en cédant ainsi le terrain, essayèrent encore d'arrêter les Français dans leur marche sur la Basse-Terre. Acculés à la rive gauche de la rivière des Pères, ils se défendirent avec d'autant plus de vigueur, qu'ils étaient favorisés par la nature du terrain et la connaissance qu'ils avaient des localités. Le combat dura jusqu'à la nuit, et les deux partis bivouaquèrent en présence. Pélage s'était fait remarquer par sa bravoure et son zèle à servir les Français. Les noirs se retirèrent pendant la nuit sur la rivière des Pères,

[1] C'est à cette époque que le général Richepanse demanda des secours au général de division Leclerc.

et s'y établirent dans une ligne très-bien choisie, défendue par plusieurs redoutes. Richepanse les attaqua à la pointe du jour, et fit forcer le pont des Pères par les grenadiers de la soixante-sixième demi-brigade, tandis que le général Gobert passait la rivière à un gué qui se trouve près de son embouchure. Chargés avec la dernière intrépidité, les noirs plièrent; les batteries du bord de la mer tombèrent au pouvoir des vainqueurs, et le général Gobert pénétra dans la ville de la Basse-Terre, qu'il occupa jusqu'à la rivière aux Herbes. Ceux des noirs qui n'avaient pas été dispersés se jetèrent dans le fort Saint-Charles; les autres cherchèrent un abri dans les mornes qui se trouvent à la droite de la place.

1802 an X. Antilles.

Il ne restait plus à prendre que le fort Saint-Charles pour achever l'entière soumission de l'île, et Richepanse espérait que ce poste, défendu par des hommes découragés, ne ferait pas une longue résistance; mais le fort était à l'abri d'un coup de main, et les noirs ayant repoussé plusieurs attaques de vive force, il fallut faire un siége en règle. Le général en chef avait déjà donné au général Sériziat l'ordre de venir le joindre avec des renforts, en traversant toute la partie de l'île que l'on nomme Basse-Terre. A son arrivé, Sériziat fut chargé de garder la ligne entre la rivière des Gallions et celle des Pères. Les deux bataillons de la soixante-sixième demi-brigade, destinés aux attaques principales, restèrent sous le commandement du général Gobert. Toute l'artillerie disponible dut être mise en batterie, et le général en chef ordonna que les matelots fussent organisés en compagnies de mineurs et de sapeurs.

La tranchée fut ouverte à trois cents toises du fort, dans la nuit du 24 au 25 mai. On éprouva les plus grandes difficultés dans le transport des pièces d'artillerie à travers les mornes, et les batteries ne purent être entièrement terminées que le 27. Les noirs, en voyant ces préparatifs, formèrent le

1802-an x. Antilles. dessein de s'emparer des moyens d'attaque. En conséquence, une partie de la garnison se porta, le 28, sur l'habitation Legret, gardée par des troupes du petit corps du général Seriziat, tandis que l'autre marcha directement sur la tranchée; mais ayant été facilement repoussés sur les deux points, ils rentrèrent dans la place avec une perte de deux cents hommes environ, au nombre desquels se trouva l'officier qui commandait cette sortie générale.

Les batteries de siége furent démasquées le 31 mai, à la pointe du jour. Le canon des forts riposta d'abord avec assez de vigueur, mais il se ralentit sensiblement le premier juin. Richepanse ordonna au général Seriziat de passer la rivière des Gallions avec une partie de sa troupe, et de descendre jusqu'à la mer, afin d'achever l'investissement, que la difficulté des communications avait jusqu'alors forcé de laisser imparfait de ce côté.

Le 2 juin, toutes les pièces du fort étaient ou démontées ou enterrées sous les débris des remparts. Les noirs, craignant de subir un assaut, évacuèrent le fort par une poterne, et se retirèrent sous la conduite de leur commandant, Delgresse. Le général Gobert, qui se mit à leur poursuite, les atteignit au moment où ils commençaient à se retrancher dans une position appelée *le Dollet.* Ce poste fut emporté à la baïonnette, et trois cents hommes poussèrent les noirs jusque dans les mornes de la pointe du vieux fort. Gobert, avec le reste de sa colonne, se dirigea sur la Grande-Terre, où les chefs noirs Ignace et Palerne venaient de rentrer avec des bandes pour incendier les habitations et égorger les blancs isolés. Réuni à la garnison de la Pointe-à-Pitre, Gobert dispersa ce rassemblement : le chef Ignace périt dans une des actions qui eurent lieu.

Mais les rebelles de la Basse-Terre n'étaient pas encore dissipés entièrement : une partie d'entre eux s'était ralliée

dans une position presque inaccessible, appelée le *Parc-à-Matoubas*, d'où il leur était facile de faire des irruptions dans les quartiers environnans. Richepanse les fit attaquer, le 8 juin, par les deux bataillons de la soixante-sixième : les retranchemens furent emportés à la baïonnette ; les noirs se jetèrent en désordre sur l'habitation d'Anglemont, où ils mirent le feu, et se firent sauter avec leurs poudres, au nombre de trois cents, parmi lesquels était le chef Delgresse. Le général Richepanse acheva facilement de disperser tous ceux qui échappèrent à cette terrible explosion. 1802-an X. Antilles.

Cet événement termina la campagne. Le général Richepanse n'eut plus à s'occuper que des moyens de rétablir la tranquillité générale et d'organiser l'administration de la colonie. Afin d'enlever à la rébellion les élémens qui pouvaient la reproduire, il fit déporter le plus grand nombre des chefs et des officiers qui y avaient pris part, et ne laissa dans les troupes françaises ni noirs ni mulâtres. Les membres du conseil provisoire qui existait à l'époque des derniers troubles furent mis à la disposition du gouvernement.

Le préfet colonial, Lescallier, et le commissaire de justice, Coster, étaient arrivés à la Guadeloupe avec le général Richepanse ; mais le capitaine général Lacrosse était resté à l'île de Marie-Galande pour attendre le résultat de l'expédition. Son retour et sa réinstallation furent ménagés de manière à produire une forte impression sur l'esprit des habitans, qui avaient souffert que l'autorité de ce gouverneur fût méconnue par les rebelles. A son arrivée, le 5 août, à la Pointe-à-Pitre, Lacrosse fut reçu avec solennité par le général Richepanse, qui alla au-devant de lui, sur le quai, à la tête des troupes et des principaux colons ; le soir, la ville fut illuminée, et l'on publia une proclamation du général en chef, pour annoncer aux habitans de la Guadeloupe que le système colonial était rétabli, et pour les engager à rester fidèles et soumis

1802 an x. Antilles. aux lois de la république. Il semblait que le destin attendît ce dernier résultat des efforts du général Richepanse pour mettre un terme à l'existence de ce digne guerrier. Attaqué de la même maladie qui enleva le général Leclerc à Saint-Domingue, comme on le verra bientôt, Richepanse expira le 3 septembre, emportant dans la tombe les regrets des troupes sous ses ordres : toute l'armée française partagea plus tard l'affliction de la colonie, qu'il avait rendue à la paix intérieure.

La France n'eut pas long-temps à se féliciter d'un succès qui, plus qu'aucune autre cause, ralluma la guerre de l'indépendance à Saint-Domingue, et rompit les derniers liens de cette colonie avec la métropole. Sans doute, la répression de l'insurrection de la Guadeloupe était nécessaire, et ne pouvait s'effectuer que par les moyens violens qui y furent employés ; mais, au lieu de remettre brusquement les noirs sous le joug de l'esclavage, il fallait adoucir leur sort, les préparer par degrés à une sage liberté, à l'existence civile, et ne point fournir à ceux de Saint-Domingue un motif légitime de reprendre les armes pour repousser l'oppression, que l'exemple de la Guadeloupe devait leur faire craindre. En un mot il ne fallait pas démentir si ouvertement la foi promise à la population nombreuse des grandes Antilles [1].

1803-an xii. décembre. (frimaire.) *Suite de l'expédition de Saint-Domingue ; deuxième époque, jusqu'à l'entière évacuation de la colonie par les Français* [2]. — En acceptant la soumission de Toussaint-Louverture, le capitaine général Leclerc avait exigé qu'il se rendît au Cap, pour donner par sa présence un gage de sa fidélité. Le chef des noirs fut bien dédommagé de cette espèce

[1] Le général M. Dumas, Précis des événemens militaires, campagne de 1802.

[2] Journaux du temps et mêmes Documens que ceux indiqués dans les paragraphes précédens.

d'humiliation par les démonstrations de respect que lui prodiguèrent, ainsi qu'à Dessalines, qui le suivit de près, les habitans de la capitale de Saint-Domingue. Pendant son entrevue avec Leclerc, quatre cents gardes à cheval qui l'accompagnaient restèrent constamment en bataille, le sabre nu, sur la place ou dans la cour du palais du gouvernement. Toussaint refusa tous les honneurs qui lui furent offerts, et demanda à se retirer sur une de ses habitations pour y vivre en simple citoyen. 1803-an XI. Antilles.

Le capitaine général, sentant la nécessité d'apporter des changemens à l'organisation des troupes coloniales, telle qu'elle était encore après la soumission générale des noirs, en ordonna l'incorporation dans les cadres venus de France; mais cet amalgame ne s'effectua point. Peut-être craignit-on d'introduire dans les régimens de ligne des officiers auxquels on n'aurait pu refuser de l'avancement dans les cas ordinaires, sans choquer trop évidemment leur amour-propre. D'ailleurs, comme il eût été dangereux de dissoudre les corps coloniaux tous à la fois, le général Leclerc crut devoir différer quelque temps l'exécution de la mesure qu'il avait prescrite, et ne songea qu'à s'assurer de la tranquillité des noirs en les divisant. Dans l'emploi qu'il faisait journellement des troupes coloniales, il ne s'en servait que par détachemens, qu'il envoyait contre les rassemblemens, et il voyait avec plaisir la désertion qui commençait à les affaiblir.

Les anciens chefs de canton employés par Toussaint furent nommés inspecteurs de culture par le capitaine général, qui réussit par là à ramener les ateliers sur les habitations. Les noirs cultivateurs reprirent peu à peu leurs habitudes domestiques, et les travaux agricoles succédèrent aux fatigues de la guerre. La libre circulation se rétablit insensiblement dans les différentes parties de la colonie; le commerce reprit de la confiance, et on vit flotter le pavillon étranger dans les prin-

1803-an XII. Antilles. cipaux ports de la colonie; les droits de douane devinrent productifs, et la perception s'en fit avec facilité; enfin la nouvelle situation de Saint-Domingue, dans les premiers jours de juillet 1802, annonçait le retour d'une prospérité durable; et tout permettait de se confier dans l'avenir.

Mais bientôt on vit se déclarer au Port-au-Prince et au Cap, en même temps, les symptômes de ces terribles maladies connues, dans les Indes-Orientales et Occidentales, sous le nom *de fièvre jaune et de mal de Siam.* Elles prirent tout à coup un caractère si effrayant, qu'il fallut renoncer à enterrer solennellement les morts, pour ne pas dévoiler les ravages exercés par ces fléaux : des tombereaux parcourant les rues pendant la nuit enlevaient les cadavres, qu'on mettait à cet effet aux portes des maisons.

Le chef des noirs, retiré dans son habitation du canton d'Ennery, ne vit point sans une vive satisfaction que le ciel paraissait se charger du soin de le venger de l'injuste agression des blancs. Déjà ses espérances avaient été décelées par l'indiscrétion de quelques subalternes, par l'esprit manifeste du plus grand nombre des cultivateurs, dont la soumission, disaient-ils eux-mêmes, « n'était qu'une suspension d'armes jusqu'au mois d'août, » époque de l'année regardée depuis long-temps comme très-funeste aux Européens dans les colonies. Le capitaine général avait lieu de se méfier, en outre, des dispositions de Toussaint. Celui-ci avait, à la vérité, licencié sa garde d'honneur, au nombre de dix-huit cents hommes; mais ces hommes, feignant de retourner à la culture des terres, s'étaient pour la plupart retirés ou cachés dans le canton d'Ennery, auprès de leur ancien général. Deux lettres de Toussaint à l'un de ses aides-de-camp, son agent secret au Cap, interceptées par la police du capitaine général, confirmèrent pleinement les soupçons déjà formés. Dans la première de ces lettres, Toussaint, après s'être emporté en

invectives contre les généraux de couleur qui l'avaient abandonné, notamment contre Christophe et Dessalines, exprimait le plaisir qu'il éprouvait d'apprendre « que la Providence venait enfin à son secours[1]. » Il demandait à son agent un état des morts enterrés chaque nuit au Cap, et lui recommandait de le prévenir quand la maladie aurait atteint le capitaine général. Toussaint demandait, dans sa seconde missive, s'il était possible de gagner quelqu'un auprès du général Leclerc; il engageait son agent à répandre le bruit que les cultivateurs ne voulaient plus lui obéir (à lui Toussaint); et il lui prescrivait d'empêcher, par le crédit des gérans dévoués, ces mêmes cultivateurs de travailler sur les habitations. 1803-an XI. Antilles.

Avant l'interception de ces lettres, les généraux Clerveaux, Christophe et Maurepas, effrayés de l'idée que Toussaint pourrait bientôt, en raison des pertes journalières qu'éprouvait l'armée française, les faire peut-être repentir d'avoir traité sans ses ordres, étaient venus demander au capitaine général la déportation d'un chef qui, du fond de sa retraite, les faisait encore trembler.

Cette démarche des ex-lieutenans de Toussaint, les lettres de celui-ci à son aide-de-camp, enfin d'autres avis qui parvenaient de tous les points de la colonie, firent prendre à Leclerc la détermination d'éloigner de Saint-Domingue un homme dont l'influence sur la partie la plus nombreuse de la population pouvait rallumer et perpétuer la guerre.

L'exécution d'une pareille mesure de sûreté n'était point facile. Le capitaine général commença par envoyer beaucoup de troupes dans le canton d'Ennery, sous le prétexte que l'air y était beaucoup plus salubre que dans toute autre contrée

[1] Il y a ici un jeu de mots : *la Providence* était le nom du principal hôpital du Cap.

1803—an XII. Antilles. de l'île. Les habitans se plaignirent de cette surcharge, et chargèrent Toussaint d'être leur interprète auprès du général Brunet, commandant de l'arrondissement des Gonaïves, dont faisait partie le canton d'Ennery.

Brunet, qui avait reçu les instructions secrètes du capitaine général, répondit que la recommandation d'un chef aussi distingué lui faisait un devoir de soulager les habitans d'Ennery, mais que, étant nouvellement arrivé de France, il ne connaissait pas encore assez bien les localités pour pouvoir répartir dans des quartiers bons et salubres les troupes excédantes, et qu'il avait besoin des lumières de l'ancien gouverneur de Saint-Domingue, pour déterminer l'assiette des nouveaux cantonnemens qu'il convenait d'assigner à ces mêmes troupes. Toussaint donna tête baissée dans le piége qu'on lui avait tendu. Il prévint le général Brunet qu'il se rendrait, avec vingt hommes d'escorte, à moitié chemin des Gonaïves; Brunet, de son côté, arriva au lieu indiqué avec un pareil nombre de soldats déterminés.

Les deux généraux étaient entrés en conférence, les noirs et les soldats français, mêlés ensemble, paraissaient alors dans la meilleure intelligence, lorsque tout à coup les derniers, sautant à l'improviste sur l'escorte de Toussaint, la désarment. Au même instant, le chef d'escadron Ferrari, aide-de-camp du général Leclerc, se présente et dit au chef redoutable des noirs : « Le capitaine général m'a donné l'ordre de vous arrêter; vous êtes entouré de troupes françaises, vos gardes sont dans l'impuissance de vous secourir, et vous êtes mort si vous faites résistance : remettez-moi votre épée. » Toussaint, atterré, la lui donna sans proférer une seule plainte. Il fut conduit aux Gonaïves et embarqué à bord du vaisseau *le Héros*. C'est là qu'il dit ces paroles mémorables : « En me renversant, on n'a abattu que le tronc de l'arbre de la liberté

des noirs; il repoussera par les racines, parce qu'elles sont profondes et nombreuses [1].» 1803-an XII. Antilles.

L'arrestation de Toussaint a été considérée comme une des causes principales qui décidèrent les noirs de Saint-Domingue à une nouvelle et générale insurrection contre la métropole; mais il est évident que le capitaine général Leclerc, auquel on a reproché cette mesure, jugée impolitique, y fut conduit par l'exécution même du plan arrêté par le gouvernement consulaire. En effet, puisqu'au lieu de maintenir Toussaint dans le poste auquel il s'était élevé, et de recevoir de ses mains la colonie qu'il avait conservée à la France, le premier consul avait voulu que l'île fût reconquise par la force des armes, il fallait bien que Leclerc usât du seul moyen qui pût remédier à l'affaiblissement des troupes de l'expédition; il fallait enlever aux noirs, mécontens du nouvel ordre de choses, le chef qui pouvait encore les rallier, et recommencer une guerre, dont l'issue ne pouvait être que désastreuse pour l'armée française, déjà réduite de moitié.

Cependant l'enlèvement de Toussaint-Louverture ne produisit pas d'abord, dans la colonie, la secousse à laquelle on avait lieu de s'attendre; les noirs dissimulèrent leur ressentiment. Un seul des chefs subalternes, plus impatient que les autres, tenta de soulever les cultivateurs du canton d'Ennery; mais cette insurrection partielle fut étouffée dans son principe.

Le capitaine général Leclerc, malgré la tranquillité apparente des noirs, n'était pas sans concevoir de justes alarmes sur leurs dispositions secrètes; il craignait également de laisser des armes entre leurs mains, et de les en retirer. Mais, dans un moment où les maladies rendaient mortels les mou-

[1] Conduit en France et renfermé au fort de Joux, Toussaint y est mort après dix mois de captivité.

1803-an XI. Antilles. vemens des troupes européennes, il n'osa point brusquer un désarmement, espérant trouver dans une adroite temporisation les moyens d'en venir à une opération aussi délicate. L'organisation de la garde nationale fut négligée dans ce dessein, et les troupes coloniales furent disséminées de manière à rendre leur réunion très-difficile.

Vers le milieu du mois d'août, plusieurs bâtimens venus des îles du Vent répandirent la nouvelle du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe, après la réduction, par le général Richepanse, des noirs insurgés de cette colonie. Cette nouvelle malencontreuse, à laquelle une politique étrangère [1] donnait encore une plus grande extension, fit une vive impression sur l'esprit des noirs dans tous les quartiers de Saint-Domingue, et fut comme un signal d'insurrection générale. Des mouvemens de révolte éclatèrent sur un grand nombre de points à la fois, et, dans ces circonstances fâcheuses, le général Leclerc se vit forcé de recourir à l'intervention des chefs qu'il faisait surveiller depuis l'arrestation de Toussaint. Ceux-ci parurent rivaliser d'ardeur et de sévérité dans la répression de la révolte; mais ils excitèrent sous main les insurgés au meurtre et à l'incendie. Dessalines, pour dissiper les soupçons qui planaient sur lui, se montra le plus féroce exécuteur des mesures prises contre ceux de sa couleur. Il arrêta lui-même le général noir Charles Belair, qui fut traduit devant une commission militaire, entièrement composée d'officiers noirs ou mulâtres, condamné à mort à l'unanimité, et fusillé par des troupes coloniales. Dessalines fit ensuite égorger trois cents noirs ou hommes de couleur, pour venger la mort de quelques soldats européens massacrés dans les plaines de l'Artibonite.

Nous n'entrerons point dans tous les détails de cette pre-

[1] Les Anglais.

mière campagne, où le plus grand nombre des généraux et chefs noirs se montrèrent encore attachés à la cause de la métropole, et où les insurgés, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, virent croître, avec leur résistance, le nombre de leurs partisans. 1803-an XI. Antilles.

La guerre prit enfin le caractère le plus grave, et le danger devint tel pour les Français, qu'il ne leur fut plus possible de conserver l'offensive. Une bande de noirs rassemblés dans les environs du Port-de-Paix s'emparèrent de cette ville et de son fort, dans lequel se trouvaient vingt-cinq milliers de poudre. Bientôt le département du nord, à l'exception de quelques villes, se trouva en insurrection complète. C'est alors qu'on eut recours aux expédiens de la faiblesse. Les supplices, les exécutions se multiplièrent, sans qu'on pût imposer aux révoltés; et malheureusement le capitaine général Leclerc, séduit par les démonstrations des généraux noirs, conçut trop long-temps l'idée du dévouement de ces chefs réguliers des troupes coloniales.

Les noirs révoltés ne faisaient point de prisonniers; les maladies augmentaient d'intensité, et les renforts arrivant d'Europe par intervalles, étaient dévorés, quelques jours après leur débarquement, sans avoir eu le temps d'entrer en ligne; les bataillons se trouvaient réduits des deux tiers, et vingt généraux avaient cessé de vivre.

Bientôt il ne fut plus possible de compter sur la fidélité, déjà fortement ébranlée, des troupes coloniales et de leurs chefs. Le général Clerveaux, naguère président de la commission militaire qui avait jugé Charles Belair à mort, leva le premier le masque, en passant aux rebelles, dans la nuit du 13 au 14 septembre, avec la dixième, la treizième, et partie de la sixième demi-brigade coloniale. C'en était fait du général Leclerc et de tous les blancs qui se trouvaient au Cap, si le général noir, moins prompt dans sa résolution

1803-an XII. Antilles.

de déserter, eût voulu marcher sur le Cap avec ses troupes, qui en couvraient les approches, et qui se montaient à près de trois mille hommes. Le capitaine général n'eût pu lui opposer que trois cents hommes de troupes européennes.

Les révoltés vinrent attaquer le Cap le 16 septembre, à une heure du matin, replièrent les avant-postes, et s'emparèrent du petit fort Pierre-Michel; mais la résistance du fort Jeantot, où commandait le chef de brigade Anhouil, avec les débris de la septième demi-brigade de ligne, sauva la ville du Cap. Les insurgés, connaissant le nombre des forces que le capitaine général avait à leur opposer, et croyant en avoir bon marché, furent étonnés de se voir repoussés par le brave Anhouil. Ils pensèrent que des renforts venaient sans doute d'arriver de France, et se déterminèrent à la retraite, après avoir laissé sur le terrain un assez grand nombre de morts.

Christophe, Paul Louverture, neveu de Toussaint, et Dessalines ne tardèrent pas à suivre l'exemple de Clerveaux. Dans la situation critique où la défection de ces généraux et des troupes coloniales venait de placer le capitaine général, il ordonna la concentration des faibles moyens qui lui restaient sur un petit nombre de points. Dans l'ouest, les troupes furent réunies à Saint-Marc et au Port-au-Prince; celles du nord furent appelées à la défense du Cap et du môle Saint-Nicolas. Ce mouvement ne se fit point sans difficulté. Le général Pamphile Lacroix, qui occupait le fort Dauphin, dont l'évacuation était ordonnée, aurait couru les plus grands dangers en l'exécutant, si sa grande fermeté et sa présence d'esprit n'eussent point imposé aux troupes noires servant encore sous ses ordres. Ces troupes, commandées par un chef nommé Toussaint Brave, ayant refusé de s'embarquer avec les Européens qui se trouvaient au Cap, le général Lacroix leur signifia qu'il allait se séparer d'elles,

et qu'il avait pris ses mesures pour les faire repentir de leur audace, si elles osaient tourner leurs armes contre leur ancien général. Les noirs, interdits, restèrent spectateurs tranquilles de l'évacuation de la place et des forts qui en dépendent. Le général Lacroix eut tout le loisir nécessaire pour faire avarier et détruire ce qu'il ne put emporter, et pour faire embarquer les malades. C'est ainsi qu'il empêcha les noirs de disposer de quatre-vingt milliers de poudre, d'immenses provisions d'eau-de-vie, de viande salée et de biscuit, renfermés dans le fort Dampierre, dépôt général des approvisionnemens de l'armée [1]. 1803–an XII Antilles.

Le général Brunet fut chargé de l'évacuation de tout ce qu'il y avait de troupes à l'est du Cap; c'était ce qui composait sa division : comme elle tenait un terrain immense, et que la plupart de ses postes étaient enveloppés par les insurgés, il lui fallut beaucoup de temps pour en opérer la réunion. Prévenant la défection du chef Maurepas, qui servait sous ses ordres, il le fit embarquer au Port-de-Paix avec la troupe qu'il commandait, et le fit conduire dans la rade du Cap, où il fut noyé [2].

Le capitaine général Leclerc fut atteint par la fièvre jaune, dans les derniers jours d'octobre. Sa situation morale hâta les progrès de la maladie, qui ne s'était point annoncée d'abord sous des symptômes très-alarmans. Il affecta jusqu'à son dernier moment la plus grande assurance, pour ne point porter à un découragement total ceux qui l'entouraient. Peu avant sa mort, il exprima des regrets sur les faux erremens qui avaient dirigé le premier consul dans le but de son expédition ; il gémit d'une entreprise faite sur des hommes et par des hommes dignes d'un meilleur sort, à raison des ser-

[1] Il y en avait pour la valeur de deux millions.

[2] Par ordre supérieur.

1803-an XII. Antilles.

[illegible] ils avaient combattu
[illegible] leurs services à Leclerc,
[illegible], et ce capitaine gé-
[illegible] Les plus ardens de ces
[illegible] troupes européennes;
[illegible] autorité. Il semble,
[illegible] que le général Rochambeau eût dû
[illegible] dans les bonnes dispositions
[illegible] étaient encore pour soutenir
[illegible] à la vérité, quelques-uns s'étaient
[illegible] dans le dernier mouvement insurrec-
[illegible] avait même eu une très-
[illegible] prise par le général Cer-
[illegible] n'en était pas moins nécessaire
[illegible] envers cette caste, qui formait
[illegible] de la population du sud de Saint-
[illegible]

Le [illegible]
division [illegible]
comman[illegible]
capitaine [illegible]
La mort [illegible]
quiétude g[illegible]
attachés à la [illegible]
vers la Fran[illegible]
une nouvelle [illegible]
consul devait [illegible]
avait été inform[illegible]
Rochambeau cher[illegible]
[illegible] beaucoup [illegible]
[illegible] ressources [illegible]
[illegible] l'insurr[illegible]
[illegible] sud. Le gé[illegible]
[illegible] n'avait pu[illegible]
[illegible] contre les ma[illegible]

Cul-de-sac, les quartiers du Mirebalais et du Grand-Bois, étaient encore au pouvoir des Français; le Port-au-Prince, Saint-Marc, le môle Saint-Nicolas et le Cap, avaient des garnisons suffisantes pour repousser les efforts des noirs; la partie espagnole résistait à la révolte. 1803-an XI. Antilles.

Christophe et Dessalines, restés quelque temps inactifs après la mort du général Leclerc, reparurent tout à coup aux environs du Cap, et occupèrent les mornes qui dominent cette ville, quand ils eurent connaissance des préparatifs que faisait le nouveau capitaine général pour agrandir le cercle où il se trouvait resserré. Rochambeau prit de promptes mesures pour forcer les révoltés à évacuer ces positions; une batterie qu'il ordonna de dresser sur le plateau de l'habitation Vertière, fit un feu si vif et si bien dirigé, que les noirs se retirèrent en peu de temps.

Ce premier succès redoubla l'ardeur du général Rochambeau. Il forma le dessein de reprendre le Port-de-Paix et le fort Dauphin, deux points à l'est et à l'ouest du Cap, qui, servant d'appui aux révoltés, mettaient à leur discrétion tout le département du nord. Le général Clausel, à la tête de quelques troupes récemment arrivées d'Europe, fut chargé de cette expédition. Les deux places furent enlevées successivement; mais les garnisons qu'on fut obligé d'y laisser, diminuèrent d'autant les moyens de résistance du Cap: peut-être eût-il été plus convenable de s'en tenir provisoirement au système de concentration qu'avait adopté le général Leclerc.

Un autre changement que le général Rochambeau apporta dans le plan de conduite suivi par son prédécesseur envers les mulâtres, eut encore un résultat plus fâcheux que le premier.

A l'arrivée de l'armée française à Saint-Domingue, les hommes de couleur, persécutés par Toussaint Louverture,

1803—an XII. Antilles. et privés par lui du chef sous lequel ils avaient combattu pour leur liberté, étaient venus offrir leurs services à Leclerc, pour coopérer à la réduction des noirs, et ce capitaine général en avait retiré de grands secours. Les plus ardens de ces mulâtres avaient pris parti dans les troupes européennes; quelques-uns avaient reçu un avancement mérité. Il semble, dans cet état de choses, que le général Rochambeau eût dû s'appliquer à retenir les mulâtres dans les bonnes dispositions où un grand nombre d'entre eux étaient encore pour soutenir la cause de la métropole. A la vérité, quelques-uns s'étaient tournés du côté des noirs dans le dernier mouvement insurrectionnel; le chef de brigade Péthion avait même eu une très-grande influence dans la détermination prise par le général Clerveaux de passer aux révoltés; il n'en était pas moins nécessaire d'user de grands ménagemens envers cette caste, qui formait le plus nombreux élément de la population du sud de Saint-Domingue. Rochambeau se livra trop à ses anciennes préventions contre les mulâtres, et elles furent partagées par quelques uns de ses subalternes. Le général Darbois, qui commandait un des arrondissemens du département du Sud, commit une très-grande faute, en faisant arrêter et noyer un mulâtre nommé Bardet, sur de vagues soupçons, et sur des délations contre lesquelles il aurait dû se prémunir.

Cette violence fut le signal de l'insurrection des hommes de couleur dans la partie du sud; ils se joignirent à des bandes de noirs qui rôdaient sur les limites de cette partie, jusqu'alors préservée de la contagion. Un grand nombre de blancs furent immolés à leur vengeance. Rochambeau, à la nouvelle de ces événemens, envoya un renfort de cinq cents hommes au général Laplume, commandant en chef, pour lui aider à réprimer les nouveaux révoltés.

L'occasion était trop favorable pour que Dessalines et Christophe n'en profitassent pas en renouvelant leurs tentatives

sur le Cap. Ils réunirent une masse considérable de leurs troupes, et attaquèrent, pendant la nuit du 17 au 18 février, le fort Belair : la garnison chercha à se défendre, mais elle fut accablée par le nombre et passée au fil de l'épée. Les noirs, parvenus jusqu'aux barrières, allaient pénétrer dans la ville du Cap, lorsque le général Rochambeau vint à leur rencontre avec tout ce qu'il put réunir de troupes. Il tourna le morne, pour attaquer les insurgés par le chemin de leur retraite, tandis qu'il faisait marcher le commandant de la garde nationale, Cagnet, directement sur le fort Belair. Cette manœuvre hardie réussit ; la garde nationale du Cap avait repris le fort au moment même où la colonne de Rochambeau, toute composée de soldats de ligne, parut sur la sommité du morne. Les insurgés, ne pouvant pas résister aux attaques simultanées des deux colonnes, prirent la fuite : un grand nombre, serrés de trop près, ayant jeté leurs munitions et leurs armes, on reconnut que ces dernières étaient de fabrique anglaise. 1803–an XII. Antilles.

Cette circonstance dut nécessairement aggraver les soupçons qu'on avait de la part que prenait déjà le gouvernement de la Grande-Bretagne aux troubles de la colonie, par l'apparition d'une frégate de cette nation dans la rade du Cap, où elle avait mouillé quelques jours auparavant sans communiquer avec les Français.

La position du général Rochambeau devenait de jour en jour plus difficile ; l'insurrection continuait à faire des progrès effrayans, qui nécessitaient la division des forces répressives dans les trois départemens où elle s'étendait. Le général Laplume, toujours fidèle, réussit bien pendant quelque temps encore à contenir les révoltés, par la justesse des combinaisons que sa parfaite connaissance du pays le mettait à même d'exécuter ; il chassa même les noirs des quartiers dont ils s'étaient emparés, et les poursuivit jusque sur le territoire

du département de l'Ouest; m[illegible] les éven[illegible]ns dont nous avons parlé plus haut, et qui malheureusement étaient partagées par un certain nombre d'officiers imprudens, re[illegible]nnèrent une plus grande [illegible]ivité [illegible] la fermentation générale, et décidèrent du sort de la [illegible]tie du sud.

Le général Laplume, [illegible]t son expédition, avait confié le commandement des Cayes à un officier qui, malgré le funeste exemple de l'assassinat du mulâtre Bardet, fit arrêter plusieurs autres hommes de couleur qui faisaient partie de la gendarmerie de l'arrondissement des Cayes, et qu'on lui avait dénoncés comme suspects : il les fit noyer pendant la nuit. Un autre commandant mulâtre et son fils furent fusillés; et quand le général Laplume, à son retour, demanda compte de ces exécutions arbitraires, on allégua de vains prétextes, des complots dont on n'avait point de preuves.

Le soulèvement devint général dans le département du Sud. Un mulâtre, nommé Férou, se mit à la tête des hommes de sa couleur et des noirs libres, et établit son quartier-général à l'habitation Drouet, où sa bande s'accrut journellement. Laplume ayant écrit à Rochambeau qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour sauver cette partie de la colonie, non moins embrasée que les autres, ce capitaine général fit embarquer, le 14 mars 1803, douze cents hommes de ses meilleures troupes pour le Port-au-Prince, où il se rendit lui-même. Il laissa le commandement du Cap au général Clausel, auquel il donna pour instruction principale de diriger sur-le-champ vers le sud tous les vaisseaux de guerre et de transport arrivant d'Europe. Cette détermination, qui répandit l'alarme parmi les habitans du Cap, releva les espérances de ceux du Port-au-Prince, qu'épouvantait l'audace des insurgés.

En débarquant au Port-au-Prince, Rochambeau apprit que les révoltés venaient de s'emparer du Petit-Goave. Ce poste

était trop important pour que le capitaine général ne s'empressât point de le faire reprendre. Il confia cette expédition au chef de brigade Nether-Wood, jeune suédois, dont nous avons mentionné honorablement le nom dans le récit des campagnes de l'armée d'Égypte, où il avait été employé [1], en lui annonçant que la main d'une belle créole que cet officier aimait, serait le prix de la réussite de cette expédition.

Nether-Wood avait déjà donné des preuves signalées d'un courage qui n'avait pas besoin d'être excité par cette flatteuse perspective. Il fit voile pour la rade du Petit-Goave, et vint mouiller devant ce bourg, qu'il fit canonner aussitôt. Les noirs l'évacuèrent à la lueur de l'incendie, et se retirèrent dans un fort isolé et d'un accès très-difficile. Nether-Wood les y suivit, après avoir fait débarquer sa troupe. Accueilli par un feu meurtrier, auquel la position du fort et les obstacles ne lui permettaient pas de répondre, il ordonna l'assaut. Les soldats français s'y portèrent avec une ardeur égale à celle de leur chef; mais ils furent repoussés à plusieurs reprises : Nether-Wood vit tomber les plus braves et fut blessé mortellement. Cet échec répandit l'alarme et la consternation au Port-au-Prince; les insurgés, plus audacieux que jamais, s'avancèrent jusqu'auprès de cette ville, dont ils ravagèrent tous les environs.

Sur ces entrefaites, le général Sarrazin, parti du Cap avec le premier renfort que Rochambeau avait envoyé au général Laplume, était arrivé par mer à Tiburon, ville située à l'extrémité de la presqu'île du sud. Ses instructions lui prescrivaient de parcourir les quartiers de cette partie pour en chasser les insurgés, et de faire ensuite sa jonction avec le général Laplume, aux Cayes. Ce secours ne pouvait pas venir plus à propos : Laplume se maintenait avec difficulté contre les

[1] Il avait été premier aide-de-camp du général Menou, et commandait alors la garde du capitaine général.

1803-an XI. Antilles.

bandes réunies des c n , Ca G effrand, qui, après lui avoir enlevé es de Miragoane, Aquin, Saint-Louis et Cavaillon, et rej chef de brigade Hurto dans l'anse à Veau, bloquaient alors la ville des Cayes, et avaient même déjà sommé le fidèle g ral de se rendre. L'arrivée du général Sarrazin permit à l lume de repousser et de disperser les insurgés qui l'environnaient; mais, depuis ces événemens, ceux des départemens du Nord et de l'Ouest, malgré leur ancienne animosité, firent cause commune avec les mulâtres et noirs libres du département du Sud; ils rallièrent à eux non-seulement les anciens soldats et officiers noirs réformés, mais encore tous les cultivateurs des différentes habitations. Cette terrible confédération des révoltés des trois départemens détruisait désormais tout espoir de pacification, et malheureusement on manquait même alors des moyens qui pouvaient assurer une simple défensive.

Ce fut donc un événement très-opportun que l'arrivée d'un renfort de deux mille hommes de troupes de ligne, amenés le 5 avril, au Port-au-Prince, par l'escadre du contre-amiral Bedout. L'état des choses était à ce moment si critique, que le général Rochambeau se hâta d'employer ce secours, sans donner aux soldats un seul jour de rafraîchissement après la longue traversée qu'ils venaient de faire. Le général Brunet, rappelé du môle Saint-Nicolas où il commandait, eut ordre de s'embarquer sur l'escadre du contre-amiral Bedout, et de prendre le commandement de ces troupes, qui n'avaient point mis pied à terre, et que le général en chef destinait pour Jérémie, quartier du sud jusqu'alors intact, mais que les insurgés menaçaient fortement. L'escadre arriva devant Jérémie le 10 avril.

Le général Brunet devait, en partant de Jérémie, opérer jonction, dans la plaine de Torbeck, avec le général Laplume, qui s'y dirigerait lui-même des Cayes, d'après la communica-

tion qu'on lui avait donnée du plan arrêté. Brunet divisa sa troupe en deux colonnes : la première, sous les ordres du chef de brigade Mafrant, devait suivre le chemin de Plymout; la seconde fut embarquée pour Tiburon, d'où elle devait s'acheminer vers le rendez-vous commun par les mêmes chemins que le général Sarrazin avait suivis quelque temps auparavant : cette colonne était commandée par l'adjudant commandant Cercley. Le général Brunet se rendit directement aux Cayes par mer. 1803-an XII Antilles.

Déjà le général Sarrazin, parti de cette dernière ville avec six cents hommes, était arrivé dans la plaine de Torbeck, et y attendait les deux colonnes dont nous venons de parler; mais l'insurrection avait fait trop de progrès pour que le plan concerté pût recevoir son exécution. La colonne de l'adjudant commandant Cercley, entièrement composée de Polonais, après avoir débarqué à Tiburon, était parvenue au petit bourg des Coteaux, à douze heures de marche de la première ville; mais Férou, instruit de ce mouvement, s'était porté au-devant avec des forces considérables, qu'il avait réparties en diverses embuscades. Les Polonais, engagés dans des chemins difficiles et tortueux, furent attaqués de tous les côtés par les noirs, dont ils recevaient le feu sans pouvoir riposter avec avantage. La plupart de ces braves soldats furent tués, blessés ou faits prisonniers. L'adjudant commandant Cercley se replia avec le reste sur les Coteaux, et s'embarqua ensuite sur des bâtimens légers qui avaient ordre de longer la côte jusqu'aux Cayes.

La seconde colonne, conduite par le chef de brigade Mafrant, ne fut pas plus heureuse dans son mouvement : elle rencontra des obstacles pareils à ceux qui avaient contraint le commandant Cercley de se rembarquer. Attaquée vivement par la bande d'un noir appelé Jean-Louis François, à quinze lieues de Jérémie, cette colonne fut accablée par le nombre

1803-an XII. Antilles. et se retira avec précipitation sur le bourg du Corail, à quelque distance de Jérémie, abandonnant ses blessés à la fureur des noirs. La retraite des deux colonnes du général Boudet était d'autant plus fâcheuse, qu'elle compromettait le détachement du général Sarrazin, campé dans la plaine de Torbeck. Le mulâtre Férou se porta sur ce point, après la défaite des Polonais en avant des Coteaux, à l'effet d'envelopper les six cents Français qui s'y trouvaient. Fort heureusement, les généraux Boudet et Laplume, avertis à temps, sortirent des Cayes avec quelques troupes, dégagèrent le général Sarrazin, et rentrèrent avec lui dans la ville, où ils se renfermèrent. Ces derniers désastres entraînèrent l'évacuation successive des différens quartiers du département du Sud, qui fut bientôt envahi totalement par les révoltés.

A cette époque de la situation des affaires militaires à Saint-Domingue, un refroidissement sensible avait déjà lieu entre les deux gouvernemens français et anglais. Déjà on cherchait de part et d'autre à éluder les conditions de ce traité d'Amiens, qui avait paru un moment devoir assurer la paix du monde. Le cabinet de Londres surtout laissait entrevoir dans ses discussions avec celui de Saint-Cloud, qu'il était disposé à rompre; et les vœux du commerce anglais, gêné dans ses débouchés par la concurrence avec celui de France, devançaient cette rupture. Les négocians de la Grande-Bretagne avaient, ainsi qu'on a pu le voir, fourni des armes aux insurgés, en représailles de la conduite tenue par l'ancien gouvernement français lors de la guerre de la Nouvelle-Angleterre contre la métropole. Ils ne cessaient de dire aux chefs de l'insurrection de Saint-Domingue, avec lesquels ils étaient en rapport journalier, que si la guerre se rallumait entre les deux nations française et anglaise, comme tout portait à le croire, il ne resterait plus à l'armée de Saint-Domingue d'autre moyen de salut que de se rendre prisonnière, et

mières défaites, les noirs étaient devenus d'habiles partisans : ils évitaient les engagemens en rase campagne, et s'étudiaient à lasser la patience des Français plutôt qu'à les vaincre, à les détruire en détail plutôt qu'à les attaquer en masse. Ce système de guerre leur réussit complètement. Les troupes françaises qui tenaient les quartiers du Mirebalais et des Grands-Bois furent forcées de les évacuer, et se retirèrent, les unes vers la partie espagnole, et les autres sur la Croix-des-Bouquets.

Quelque temps après cette dernière évacuation, la frégate *l'Infatigable*, venue de Brest en trente-un jours, apporta au général Rochambeau l'ordre d'abandonner le Port-au-Prince et de se concentrer dans la ville du Cap. Les lettres adressées à ce général ne renfermaient aucune annonce d'un prochain secours, et laissaient entrevoir que les hostilités n'étaient pas loin de recommencer en Europe. La nouvelle de l'évacuation ordonnée, et ce bruit de guerre avec l'Angleterre, jetèrent dans la consternation tous les habitans du Port-au-Prince. Tous ceux qui avaient été attachés à la cause française se voyaient déjà victimes de la fureur des noirs : ils n'eurent bientôt plus qu'une seule pensée, celle de tout sacrifier pour éviter la mort, en suivant les troupes de la métropole dans leur retraite sur le Cap. Les noirs, prévenus de la prochaine évacuation du Port-au-Prince, accoururent en foule, couronnèrent les hauteurs qui dominent cette ville, et allumèrent des feux de joie en poussant d'horribles acclamations.

Cependant, malgré les ordres précis du gouvernement, le général Rochambeau ne put se décider à faire évacuer entièrement la ville ; il y laissa le général Sarrazin, auquel il recommanda de tenir ce poste aussi long-temps qu'il le pourrait. Le 4 juillet, dix jours après l'arrivée du général Rochambeau au Cap, une croisière anglaise parut devant l'entrée de la

1803-an XII. Antilles. rade, et bien qu'elle ne commît aucun acte d'hostilité, on dut croire la guerre déclarée, surtout lorsqu'on apprit que d'autres bâtimens croisaient également devant le Port-au-Prince et devant les Cayes.

Tout espoir fut perdu désormais : le Port-au-Prince, étroitement resserré, fut bientôt en proie à la famine. Le poste de la Croix-des-Bouquets fut investi ; les généraux Brunet et Fressinet ne défendaient plus quelques postes aux environs des Cayes et de Jérémie, qu'afin de pouvoir sauver au moins l'existence de leurs faibles troupes, en capitulant avec les Anglais, enfin le Cap-Français, sans aucune communication par l'intérieur avec l'ouest et le sud, était entièrement bloqué.

Rochambeau, instruit de l'affreuse situation où se trouvait le Port-au-Prince, désolé par la famine, décida, le 24 juillet, un bâtiment américain, chargé de farine, à s'y rendre : ce navire entra dans le port malgré la croisière. Le général Sarrazin n'était plus dans la ville : il venait de se retirer à l'île de Cuba, après avoir remis le commandement au général Lavallette [1]. Les farines apportées par le bâtiment américain servirent à prolonger de quelques jours la défense du Port-au-Prince.

Dans cet intervalle, le poste de la Croix-des-Bouquets tomba entre les mains des insurgés : des sept cents hommes qui composaient la garnison, une partie fut massacrée en escortant un des convois qui se hasardaient encore à porter des provisions au Port-au-Prince ; le reste évacua heureusement le poste et se retira sur la partie espagnole. Il n'y avait plus que la seule position du Cap qui pût encore offrir quelque résistance sérieuse aux efforts réunis des insurgés : tous les autres points succombèrent successivement devant un ennemi dont

[1] Nous ne connaissons point les motifs qui déterminèrent le général Sarrazin à abandonner le poste que lui avait confié le général Rochambeau.

l'activité était infatigable. Celui de Saint-Marc céda le premier : l'officier qui y commandait, se voyant privé de tout secours, capitula avec le capitaine d'une frégate anglaise qui croisait devant le port. Quelques jours après, le général Lavallette, pressé de toutes parts, et ayant épuisé toutes ses ressources en vivres, fit proposer à Dessalines de lui remettre la place du Port-au-Prince. Ce chef noir accorda cinq jours pour l'évacuation, et des ôtages furent livrés de part et d'autre. Tous ceux des blancs qui n'avaient pas suivi le général Rochambeau lors de son départ, désiraient se retirer avec les troupes, mais il n'y avait pas assez de bâtimens. Dessalines engagea le général Lavallette à assurer les blancs de sa clémence. Un grand nombre, restés sur la foi de cette promesse, devinrent victimes de leur crédulité. 1803-an XII. Antilles.

A l'expiration du fatal délai, le 10 octobre, tous les bâtimens étaient encombrés d'infortunés peu confians dans l'humanité de Dessalines ; le rivage offrait le tableau le plus déchirant. En quittant leurs parens et leurs amis, tous ceux qui avaient été assez heureux pour trouver place dans les frêles embarcations qui les transportaient loin de leurs foyers domestiques, faisaient d'éternels adieux à ceux qui restaient, et l'air retentissait des cris les plus lamentables. Le convoi, en se dirigeant vers l'île de Cuba, fut bientôt accosté par les croiseurs anglais, qui n'attendaient que ce moment pour se jeter sur leur proie. Ils pillèrent les passagers avec l'avidité des pirates les plus féroces, désarmèrent les militaires, et laissèrent ensuite les bâtimens suivre leur destination. Le navire qui portait le général Lavallette, l'état-major et une partie des troupes, réussit à s'échapper, ainsi que quelques autres bâtimens, qui abordèrent soit à la Havane, soit aux Etats-Unis. Lavallette ayant voulu depuis se rendre à Santo-Domingo avec ses troupes, fit naufrage et périt avec son équipage.

La prise du Port-au-Prince rendait les noirs entièrement

1803-an XII. Antilles.

rade, et bien qu'elle ne commît aucun acte d'
croire la guerre déclarée, surtout lorsqu'on
tres bâtimens croisaient également devant
et devant les Cayes.

Tout espoir fut perdu désormais : le Po
tement resserré, fut bientôt en proie à la
la Croix-des-Bouquets fut investi ; les
Fressinet ne défendaient plus quelque
des Cayes et de Jérémie, qu'afin de po
l'existence de leurs faibles troupes, en
glais, enfin le Cap-Français, sans auc
l'intérieur avec l'ouest et le sud, étai

Rochambeau, instruit de l'affreus
le Port-au-Prince, désolé par la fami
un bâtiment américain, chargé de
navire entra dans le port malgré la
razin n'était plus dans la ville ;
de Cuba, après avoir remis le
Lavallette [1]. Les farines apporté
servirent à prolonger de quelqu
au-Prince.

Dans cet intervalle, le poste de
entre les mains des insurgés : de
posaient la garnison, une par
un des convois qui se hasarda
sions au Port-au-Prince ; le
poste et se retira sur la partie
la seule position du Cap qui
tance sérieuse aux efforts ré
points succombèrent success

[1] Nous ne connaissons point les m
à abandonner le poste que lui avai

1803-an XII. Antilles.

et on l'invita à suspendre le feu de ses batteries, jusqu'à ce que le vent, qui était alors *debout*, par rapport à la flotte française, composée de trois frégates et de dix-sept autres bâtimens de moindre grandeur, permît à cette dernière de sortir. Le général noir fit d'abord quelques difficultés, mais il finit par accorder ce qu'on demandait. Le vent ayant changé, les bâtimens sortirent, conformément à la convention; mais à quelque distance ils amenèrent le pavillon français et se rendirent. Les Anglais avaient envoyé un officier à bord de chacun de ces bâtimens, et tout le convoi, escorté par une partie de l'escadre ennemie, fit voile pour la Jamaïque.

Les Anglais se conduisirent en véritables pirates à l'égard de leurs prisonniers, et leur firent éprouver à bord tous les genres de vexations. Conduits à la Jamaïque, les Français furent déposés sur de vieux vaisseaux pourris : on les envoya ensuite en Europe par partie, dépouillés et accablés des plus mauvais traitemens. Le général Rochambeau fut conduit en Angleterre avec les autres officiers généraux et tout son état-major. C'est ainsi que la généreuse Albion profita des succès obtenus par les noirs, dont elle avait excité et favorisé la rébellion.

Nous avons dit que le général Noailles[1] commandait au môle Saint-Nicolas. Sommé par les Anglais de rendre ce poste, il répondit que, ayant encore des vivres pour cinq mois, il se défendrait en homme d'honneur et ne se rendrait qu'à la dernière extrémité. Ce brave officier avait conçu le hardi dessein d'échapper, lui et sa garnison, à la vigilance des bâtimens ennemis, et d'éviter ainsi une capitulation fâcheuse. Après avoir mis à bord des bâtimens qui se trouvaient au môle ses malades, sa troupe, et une partie des habitans de la ville, il

[1] Il appartenait à l'ancienne famille de ce nom, qui a deux de ses membres dans la chambre des pairs, le duc de Noailles et le prince de Poix.

1803-an XII. Antilles.

sortit par une nuit obscure, mêla son convoi aux bâtimens de la croisière anglaise et aux nombreux transports qui venaient de quitter le Cap. Il ne fut point remarqué, et s'étant à propos détaché de la flotte, il fit force de voiles pour gagner l'île de Cuba, où il arriva avec ses bâtimens au nombre de sept.

Monté sur un brick, qui portait la plus grande partie de la garnison du môle, le général Noailles cherchait à gagner le port de la Havane, pour s'y réunir au général Lavallette, lorsqu'il fut rencontré par une corvette anglaise. Sans changer de route, il fit cacher son équipage, hissa le pavillon britannique, et répondit au capitaine de la corvette qui le hêla, qu'il venait de la Jamaïque. L'Anglais, ne doutant point que ce ne fût un bâtiment de sa nation, n'hésita point à lui dire que la corvette croisait dans ces parages pour s'emparer d'un bâtiment monté par le général français Noailles : « J'ai précisément la même mission, » reprit celui-ci, qui tenait lui-même le porte-voix pour satisfaire aux questions du croiseur.

Les deux bâtimens marchèrent quelque temps de conserve. La nuit vint, et le général Noailles prit la résolution de s'emparer de la corvette. Ayant saisi un moment favorable, il monta le premier à l'abordage, suivi d'une trentaine de grenadiers. Le combat s'engagea corps à corps; il fut vif et sanglant. Après un quart d'heure de résistance, les Anglais mirent bas les armes, et le pavillon français remplaça celui de la Grande-Bretagne. L'intrépide Noailles fit entrer sa prise dans le port de la Havane; mais il avait reçu des blessures mortelles en combattant ainsi pour l'honneur français, et il mourut quelques jours après son débarquement. Sa perte excita les regrets bien sincères de ses compagnons d'armes, et des débris de cette armée dont il avait cherché à venger les infortunes.

1803-an XII. Antilles. Ainsi se termina, par une dernière action glorieuse, la déplorable expédition de Saint-Domingue. Elle avait englouti vingt officiers généraux, plus de quarante mille hommes de troupes, et le dixième de la population coloniale.

Après l'entière évacuation de la partie française de Saint-Domingue, le général Ferrand, qui commandait à San-Iago, place frontière de la partie espagnole, se rendit à Santo-Domingo. Le général Kerverseau lui remit le commandement de cette dernière ville, et se retira en France. Ferrand profita du long intervalle que les noirs mirent dans leur attaque de la partie espagnole, pour augmenter ses moyens de défense et faire des approvisionnemens, par le secours des neutres, maîtres des colonies voisines. L'armée noire perdit beaucoup de temps par les obstacles que la nature lui présentait pour le transport de son artillerie. Ce ne fut que plus d'un an après l'évacuation du Cap, que Dessalines put former le blocus de Santo-Domingo. Nous rendrons compte plus tard de la résistance du général Ferrand, et de l'entière évacuation de la partie espagnole, qui n'eut lieu qu'en 1810.

Les généraux et les chefs de l'armée noire s'étant constitués les représentans du peuple d'Haïti (premier nom de l'île de Saint-Domingue, qui lui fut rendu par ses nouveaux maîtres), signèrent, le 1er janvier 1804, une déclaration d'indépendance, et jurèrent solennellement de renoncer pour jamais à la France, et de mourir plutôt que de rentrer sous son joug; en même temps ils nommèrent Jean-Jacques Dessalines gouverneur général à perpétuité, et lui conférèrent le pouvoir de rendre des décrets, de faire la paix et la guerre, et de choisir son successeur.

Dessalines justifia la faveur qu'on lui accordait, en ordon-

nant et en faisant exécuter sous ses yeux le massacre général des blancs qui étaient restés dans la colonie sous la foi des promesses de ce tigre à face humaine. Bientôt après il se fit couronner empereur [1], à l'imitation de Bonaparte, et avec le même cérémonial. Vingt-trois représentans du peuple haïtien rédigèrent une constitution *impériale*, qui fut promulguée le 8 mai 1805; mais le nouvel empereur ne jouit pas long-temps de cette dignité : le despotisme atroce qu'il exerça sur ses sujets donna naissance à plusieurs conspirations contre sa personne; il fut saisi dans son palais par ses propres gardes, et comme il se débattait pour leur échapper, un coup de sabre asséné sur sa tête mit fin à ses crimes et à son existence. Cet événement eut lieu le 17 octobre 1806, un an après l'élévation du tyran sur le pavois impérial. 1803. An

Christophe, qui fut choisi pour succéder à Dessalines, refusa le titre pompeux d'empereur, effrayé sans doute de la catastrophe qui le lui faisait décerner, et se borna à celui plus modeste de chef suprême du gouvernement d'Haïti. La tranquillité, qui commençait à régner après la nomination de Christophe, fut troublée par l'ambition de Péthion. Ce mulâtre, commandant au Port-au-Prince, forma le dessein de disputer au chef noir la puissance souveraine, et prit les armes pour appuyer ses prétentions. Il fut défait en bataille rangée le premier janvier 1807, et obligé de se renfermer dans le Port-au-Prince, où Christophe le tint long-temps assiégé. La guerre entre ces deux rivaux se prolongea pendant plusieurs années : ils triomphèrent tour à tour en différens combats; un grand nombre de quartiers et de postes furent successivement occupés et évacués, pris, saccagés et repris par les armées ennemies. Enfin, les deux partis, sen-

[1] Le 8 octobre 1804. Bonaparte avait été nommé le 18 mai de la même année.

1803–an XII. Antilles. tant que, s'ils ne renonçaient pas à cette lutte opiniâtre, ils finiraient par s'affaiblir et par retomber infailliblement sous le joug européen, cessèrent, comme d'un commun accord, les hostilités, sans cependant conclure aucun armistice, aucun traité de paix. Depuis cette époque (vers 1811), la tranquillité a régné dans toute l'étendue de l'île.

Christophe, maître de toute la partie du nord, prit, au mois de mars 1811, le titre de roi, sous le nom de Henri 1er, s'entoura de tout l'appareil de cette dignité suprême, et fixa sa résidence dans la ville du Cap. Péthion, ayant conservé une grande partie de l'ouest et tout le sud de l'île, constitua ce territoire en république d'Haïti, et s'en fit déclarer président [1].

[1] Nous n'avons pas cru devoir pousser plus loin cette esquisse rapide des événemens qui eurent lieu à Saint-Domingue après l'évacuation du Cap par les débris de l'armée française. Une pareille digression eut été étrangère à notre plan, et ce que nous venons de rapporter doit suffire à la curiosité des lecteurs. Mais, ainsi que nous l'avons promis, nous parlerons plus tard des faits militaires arrivés dans la partie espagnole jusqu'à l'évacuation de la ville de Santo-Domingo par le général français Barquier.

FIN DU QUATORZIÈME VOLUME.

